



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

# 181 EX/4

## Partie I

PARIS, le 20 mars 2009  
Original anglais/français

### Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE I

#### Résumé

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale. La Partie I contient les principaux résultats obtenus pendant les douze mois de l'exercice biennal 2008-2009, correspondant au document 34 C/5. Afin de présenter un compte rendu plus concis et stratégique de la mise en œuvre du programme, ce rapport se limite aux trois points suivants : (i) évaluation globale des principaux résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes et par l'Institut de statistique de l'UNESCO ; (ii) décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO ; (iii) suivi de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD). Des informations détaillées concernant les résultats obtenus au niveau des axes d'action et dans le cadre d'autres chapitres du 34 C/5 peuvent être consultées sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse [www.unesco.org/en/mlaunitassessment](http://www.unesco.org/en/mlaunitassessment).

Par sa nature même, le présent document n'a pas d'incidences administratives ou financières.

## GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION

1. En 2008, l'UNESCO a intensifié ses efforts de promotion de l'**Éducation pour tous** en privilégiant trois types d'intervention, dispenser davantage de conseils pratiques en amont et planifier l'appui au niveau national : mettre l'accent sur les questions d'équité et d'inclusion ; utiliser les tribunes internationales pour convaincre les gouvernements donateurs et les gouvernements bénéficiaires de maintenir leurs investissements dans l'éducation et la formation à leur niveau actuel ou de les accroître.
2. Au titre de l'**axe d'action 1**, « Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides », l'UNESCO a stimulé l'engagement politique en faveur de l'éducation et jeté les bases d'une coordination plus efficace des partenaires à l'échelle mondiale.
3. Au vu de la crise financière internationale, elle s'est fixé pour objectif de convaincre les gouvernements de continuer à investir dans l'éducation partout dans le monde. Les premières observations indiquent que les donateurs sont conscients qu'il est important continuer à investir dans l'éducation et à participer aux mécanismes de coopération internationaux. De fait, on a enregistré une amélioration marquée du niveau de la représentation politique à des réunions clés telles que la huitième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous, tenue à Oslo (Norvège) en décembre 2008. La **Déclaration d'Oslo** a appelé les gouvernements à allouer des ressources suffisantes à l'éducation et les partenaires du développement à tenir les engagements pris et à accroître l'assistance fournie. Plus particulièrement, à la lumière des recommandations pratiques formulées par le Groupe de travail sur l'EPT à sa neuvième réunion et sur la base du *Rapport mondial de suivi* de 2009, la Déclaration souligne qu'il est nécessaire d'orienter l'aide financière à la promotion de l'équité dans l'éducation et au soutien aux enseignants. La création d'une équipe spéciale internationale d'« Enseignants pour l'EPT » y est approuvée et plusieurs des principales institutions partenaires de l'EPT se sont engagées à la financer.
4. Lors de sa réunion, le Groupe de haut niveau a tiré parti d'une série d'initiatives qui avaient eu pour résultat une meilleure sensibilisation aux questions touchant l'éducation, comme la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT, qui a mobilisé près de neuf millions de personnes à l'occasion de « La plus grande leçon du monde sur l'éducation de qualité », ou encore la Journée mondiale des enseignants. Ces initiatives ont donné lieu à des activités correspondant aux principaux domaines d'action du grand programme I, tels que l'**alphabétisation**, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ; **le VIH/SIDA et l'éducation** ; **l'éducation aux droits de l'homme**, dans le cadre des célébrations organisées à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ; **le développement durable**, dans le cadre de conférences tenues en Fédération de Russie, en France, en Suède et au Japon en préparation de la Conférence mondiale sur l'EDD de 2009. De surcroît, l'UNESCO continue d'élargir les partenariats noués au titre de l'EPT. En 2008, les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé étaient plus nombreux au sein des principaux mécanismes de coordination de l'EPT. Ainsi, les partenariats pour l'éducation (PfE), qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative mondiale sur l'éducation du Forum économique mondial, ont examiné les multipartenariats dans le secteur de l'éducation dans une publication dont la sortie a coïncidé avec la réunion du Forum à Davos en janvier 2008. En septembre, 15 experts représentant des gouvernements, la société civile et des institutions du secteur privé ont formulé des recommandations concrètes quant à la meilleure façon de renforcer la capacité des partenaires de contribuer à la mise en œuvre de tels multipartenariats. Dans le même temps, des initiatives régionales spécifiques ont mobilisé parlementaires et enseignants afin qu'ils plaident pour qu'une attention plus grande soit accordée à l'EPT.
5. L'UNESCO s'emploie à exploiter la dynamique suscitée par l'EPT sur le plan politique, grâce à des mécanismes de coordination renforcés ; elle a joué le rôle d'organisme pivot dans le cadre du Comité de coordination interinstitutions sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et de l'Équipe de travail interinstitutions d'ONUSIDA (ETII) sur

l'éducation. En outre, des réunions sans intermédiaires et des contacts informels plus nombreux avec les chefs des cinq institutions partenaires de l'EPT, désormais toutes représentées au sein du Groupe consultatif international sur l'Éducation pour tous, ont entraîné un renforcement de la coopération au niveau mondial et à l'échelle nationale, conformément au Plan d'action global. Au niveau national, l'UNESCO aide les États membres à assurer une coordination entre donateurs conformément à la Déclaration de Paris et fournit une assistance technique pour faciliter la collecte de fonds.

6. Au titre de l'**axe d'action 2**, « Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs », le grand programme I prévoit l'investissement de ressources conséquentes afin d'obtenir que les milieux éducatifs comprennent mieux les concepts et les pratiques associées au **développement des capacités**. Ce faisant, elle répond à la nécessité, pour elle comme pour d'autres organisations internationales, d'accroître considérablement leur efficacité en renforçant les capacités nationales. Une stratégie opérationnelle est en cours d'élaboration, qui servira de guide à toutes les activités de développement des capacités menées par l'UNESCO au plan national.

7. Les capacités des États membres dans les domaines spécifiques de l'analyse, de la planification et de la gestion des politiques éducatives ainsi que des prévisions de ressources bénéficient également d'un appui sous la forme d'une assistance technique. Un exemple en est le nouveau portail Web sur **la planification et la gestion de l'éducation (e-MAP)**, qui encourage les échanges de compétences spécialisées et de travaux de recherches entre partenaires internationaux, notamment à l'intention des chercheurs et des praticiens, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud. La coopération interinstitutions aux fins de la création d'une série de modèles pour la simulation de politiques et de stratégies éducatives a été intensifiée par l'entremise du Réseau interinstitutions sur les modèles de simulation en éducation. Cela facilitera la préparation par les pays et les organismes compétents d'évaluations des besoins et de plans pour l'éducation crédibles aux fins de la réalisation des objectifs de l'EPT. Une publication intitulée « Plan de développement du secteur de l'éducation au niveau national : manuel de planification axé sur les résultats » aide aussi les États membres à utiliser leurs ressources de façon plus efficace et à faire connaître leurs priorités stratégiques en matière de développement de l'éducation. En outre, grâce à la diffusion des bonnes pratiques et à d'autres activités de développement des capacités, les États membres ont obtenu des indications précieuses quant aux aspects primordiaux de la planification et de la gestion des activités liées à l'éducation, comme le financement et les politiques de décentralisation.

8. Au titre de l'**axe d'action 3**, « Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes », l'UNESCO a mis son ascendant intellectuel au service des principales questions intéressant l'éducation. S'inspirant des conclusions du *Rapport mondial de suivi pour 2009*, qui a établi que les progrès vers l'EPT étaient freinés par l'incapacité des gouvernements de résorber des inégalités de longue date, le grand programme I a pour objet de stimuler et de nourrir le débat sur l'équité dans l'éducation.

9. La 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation s'est tenue à Genève en novembre 2008, sur le thème de « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir », à l'issue d'une série de réunions préparatoires régionales et sous-régionales. Les participants y ont défendu une vision de **l'éducation pour l'inclusion** axée sur le respect des droits, qui répond aux besoins, aux aptitudes, aux caractéristiques et aux attentes en matière d'apprentissage de tous les apprenants et des groupes de population auxquels ils appartiennent. Le niveau exceptionnel de la représentation politique à la Conférence - 100 ministres et vice-ministres se trouvaient parmi plus de 1 600 participants venus de 153 pays - indique que les gouvernements prennent au sérieux les mesures politiques concrètes qui ont été présentées comme nécessaires pour qu'il soit possible de surmonter les principaux obstacles à l'inclusion dans les systèmes éducatifs, à savoir : faire bénéficier d'une scolarité ordinaire les groupes qui en sont traditionnellement exclus ; promouvoir la diversité linguistique et culturelle dans l'éducation ; développer l'utilisation des technologies de

l'information et de la communication ; donner aux enseignants les moyens de travailler avec des populations diversifiées ; encourager la recherche.

10. Les États membres ont également été sensibilisés aux considérations touchant l'équité dans certains sous-secteurs spécifiques de l'éducation, grâce à des événements tels que les conférences sur **l'alphabétisation** organisées au niveau régional en Azerbaïdjan (en mai) et au Mexique (en septembre). L'examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA), soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63<sup>e</sup> session, en octobre 2008, et détaillé dans une publication facile à exploiter et intitulée *The global literacy challenge* (Le défi de l'alphabétisation dans le monde), a souligné le rôle central joué par l'alphabétisation dans la prévention de l'exclusion. En parallèle, cinq conférences préparatoires à la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) ont réuni les partenaires concernés aux fins de l'évaluation de l'apprentissage des adultes au plan régional. Au moyen d'une évaluation complète des compétences en langues et en mathématiques des élèves du primaire, on a indiqué aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes quels facteurs déterminent le niveau des **acquis scolaires** dans la région. La base de connaissances sur l'inclusion dans le cadre **de l'éducation et de la protection de la petite enfance et de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels** a aussi été développée au moyen d'études de cas et au fil de réunions qui ont été l'occasion d'une concertation sur les politiques à mener au niveau régional. En prévision de la conférence mondiale de 2009, le rôle joué par **l'enseignement supérieur** en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion a été défini au cours de conférences préparatoires tenues en Colombie et à Macao (Chine). Toutes ces initiatives ont été l'occasion de souligner que les **enseignants** avaient un rôle à jouer pour que l'équité soit assurée dans l'éducation. Un guide pour l'utilisation de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur (1997) a été remis aux ministères de l'éducation et aux partenaires concernés.

11. En outre, pour améliorer l'accès à une éducation de qualité grâce à une utilisation originale des **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, un site Web sur l'éducation à distance et les technologies éducatives ([www.edusud.org](http://www.edusud.org)) en Afrique a mis à la disposition des internautes des outils et guides pédagogiques précieux portant sur des matières et des niveaux très divers. Un nombre significatif de ressources électroniques sur le VIH et le SIDA, sur l'éducation au service du développement durable et sur l'alphabétisation a également été distribué ou mis en ligne. La communauté en ligne sur les TIC dans l'éducation, récemment instaurée, réunit 700 experts de 150 pays, aux fins de la diffusion et de la conception de pratiques et de documents de référence.

12. Au titre de **l'axe d'action 4**, l'UNESCO a apporté un appui et a prêté assistance aux pays afin qu'ils transposent à une plus grande échelle l'action qu'ils mènent pour relever les défis associés à l'éducation.

13. En premier lieu, l'UNESCO a facilité la coordination des processus nationaux de l'EPT, l'évaluation à mi-parcours revêtant à cet égard une importance notable. En deuxième lieu, l'Organisation a dispensé des avis compétents quant à la préparation et à l'adoption de politiques et de plans nationaux en matière d'éducation, en fonction des besoins. C'est ainsi que les pays africains ont été sensibilisés aux avantages que présente une vision élargie de l'éducation de base : trois pays ont reçu une aide à l'élaboration de feuilles de route aux fins de la mise en œuvre et de la révision de leurs programmes éducatifs-cadres. Le développement des capacités des individus et des institutions est un élément essentiel de l'orientation fournie, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit et sont en reconstruction. À titre d'exemple, au cours de la révision des plans/stratégies en matière d'éducation pour l'Iraq, le Territoire palestinien occupé et le Maroc, les fonctionnaires ont été formés à la planification et à la gestion sectorielles, notamment à l'utilisation de modèles de simulation actualisés. De même, en Afghanistan, on a mis l'accent sur le développement des capacités en matière de statistiques relatives à l'éducation afin de mieux suivre les progrès accomplis et de les mesurer à l'aune des objectifs fixés pour l'EPT. En Asie,

l'ISU reçoit aujourd'hui davantage de données relatives à l'éducation que dans le passé, ce qui lui permet de mieux suivre et évaluer des activités ciblées de constitution de capacités dans ce domaine. En outre, des séminaires nationaux ont été organisés pour renforcer les moyens à la disposition de divers partenaires, y compris les universitaires et les membres du personnel d'organismes techniques, dans des secteurs tels que la planification et la gestion stratégique ; le développement durable ; la formation des enseignants ; le relèvement et la reconstruction ; l'EFTP ; l'enseignement supérieur ; les approches de l'apprentissage actif ; l'éducation pour l'inclusion ; la parité des sexes ; l'éducation au VIH et au SIDA ; l'EPPE ; les besoins éducatifs spéciaux (toutes régions).

14. En **Afrique**, l'UNESCO a joué un rôle clé en apportant une assistance technique aux États membres pendant l'élaboration des propositions relatives à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA), notamment en République centrafricaine, qui a reçu 37 millions de dollars des États-Unis au titre de l'IMOA, et au Burkina Faso, qui a reçu pour sa part 102 millions de dollars.

15. La Conférence régionale sur l'enseignement supérieur, tenue à Dakar en novembre 2008, a jeté les bases et défini les orientations des préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, qui se tiendra en 2009 et inclura une session spéciale sur l'enseignement supérieur en Afrique. Lors de la réunion de préparation régionale en vue de la CONFINTEA, organisée le même mois à Nairobi (Kenya), les participants ont redéfini la Perspective africaine pour l'apprentissage des adultes et les gouvernements ont renouvelé leur engagement de soutenir l'apprentissage et l'éducation des jeunes et des adultes. À l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation en Afrique, l'UNESCO a lancé une initiative de planification et de programmation conjointement avec les communautés économiques régionales, notamment la SADC et la CEEAC. Dans les divers plans, il sera tenu compte des enseignements tirés des activités sous-régionales menées aux titres suivants : EFTP, VIH et SIDA, EMIS. En outre, l'UNESCO a continué d'œuvrer avec les États membres à l'élaboration de politiques pédagogiques fondées sur des données concrètes - activité qui s'inscrit dans la TTISSA - et d'appuyer les programmes LIFE sur le continent. Le Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP) de l'UNESCO a été mis en place en Gambie, en Éthiopie, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo, au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso ; il facilite la concertation au sujet des mesures à prendre pour que l'éducation de base soit envisagée dans une acception plus large en Afrique.

16. La promotion de l'égalité des filles et des garçons, ainsi que des femmes et des hommes, dans l'éducation fait partie intégrante du grand programme I. Il s'agissait donc de faire en sorte que la **parité des sexes** soit prise en compte au stade de la conception de toutes les interventions. Outre ce souci systématique, des activités spécifiquement destinées aux filles et aux femmes ont été exécutées dans les zones qui présentaient des besoins particuliers. Elles allaient de l'appui à la définition d'orientations, par exemple pour l'intégration de l'éducation des filles et des questions liées aux différences entre les sexes dans tous les programmes prioritaires du Plan stratégique pour l'éducation nationale en Afghanistan, à la conception d'un ensemble de moyens pour analyser les facteurs liés au sexe dans les stratégies, projets et programmes éducatifs (Afrique), en passant par l'expérimentation de programmes d'alphabétisation et d'enseignement d'aptitudes destinés aux adolescentes et aux jeunes femmes dans des centres d'apprentissage et de ressources locaux spécialisés (Bangladesh et Jordanie), la conception de ressources pour la formation des enseignants (Tadjikistan) et la production d'un ensemble de documents pédagogiques aux fins de l'analyse des stéréotypes sexistes dans les manuels de mathématiques en Afrique. Nombre de ces activités ont été exécutées en collaboration étroite avec des entités compétentes telles que l'UNICEF et le Forum des éducatrices africaines (FAWE).

17. Au titre de la **plate-forme intersectorielle** sur le VIH et le SIDA, l'UNESCO a aidé 47 pays à renforcer leurs capacités de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies et programmes d'éducation, de communication et d'information efficaces aux fins de la prévention du VIH. Plus de 4 000 professionnels (parmi lesquels des artistes, des membres du personnel d'organisations locales, des spécialistes des programmes éducatifs, des professionnels de la

santé, des journalistes et des professionnels des médias, des fonctionnaires de ministères, des producteurs de télévision et, en particulier, des enseignants et des formateurs d'enseignants) de 35 pays ont reçu une formation. Quelque 200 outils et publications de l'UNESCO relatifs au VIH et au SIDA ont été mis à leur disposition. L'UNESCO a été fortement représentée lors de la Conférence internationale sur le SIDA tenue à Mexico et de la réunion de haut niveau qui a rassemblé des participants de l'UNESCO, du FNUAP et d'ONUSIDA au Siège de l'ONU à New York, sur le thème « Surmonter les obstacles pour dispenser un enseignement sur la sexualité et le VIH auprès des jeunes » ; un appui a été fourni à l'occasion d'une réunion de ministres de la santé et de l'éducation sur le thème : « Mettre un coup d'arrêt au VIH et aux IST en Amérique latine et aux Caraïbes ».

18. On trouvera des informations sur les progrès accomplis au titre de la plate-forme intersectorielle sur l'Éducation au service du développement dans le document 181 EX/5.

### Défis

- Répondre à la demande croissante d'interventions en amont avec des ressources financières et humaines limitées. Le grand programme I se concentre sur des secteurs dans lesquels l'existence de besoins aux niveaux mondial, régional et national a été démontrée, tout en faisant appel à des méthodes originales pour développer la capacité du personnel d'exécuter ces activités.
- Apporter des réponses coordonnées et pointues, de sorte que soient atteints les résultats attendus tels que définis dans le Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5), très disparates. Dans le projet de 35 C/5, il est proposé de limiter le nombre de résultats attendus et de concentrer le budget sur les secteurs où l'on constate des besoins prioritaires.
- Se concentrer sur les pays les moins susceptibles d'atteindre les objectifs de l'EPT. Le projet de 35 C/5 propose de cibler davantage ces pays et de renforcer les interventions au niveau national.

### GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

19. Les activités menées au titre du grand programme II ont été conçues pour améliorer l'éducation et la formation, combler les lacunes des connaissances et promouvoir le partage du savoir, accroître la coopération entre l'industrie et l'université et générer des recommandations pour guider les politiques. En Afrique, cette approche trouve son expression dans l'attention prioritaire que l'Organisation porte actuellement à la promotion de la revitalisation des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation, à la création de parcs et « pépinières » scientifiques et technologiques, ainsi qu'à l'utilisation de la biotechnologie dans l'agriculture, en tant que suite concrète au Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et la technologie mis en place par le NEPAD en vue du développement de l'Afrique.

20. Une importance particulière a été accordée au renforcement des capacités dans les États membres pour la formulation, l'évaluation et la mise en œuvre de **politiques scientifiques**. Une assistance a également été apportée aux États membres pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (STI), notamment celles concernant le renforcement des capacités humaines et institutionnelles requises. Des actions visant à renforcer les capacités sont également menées dans le domaine de la mise en place et de la gestion de parcs scientifiques en assurant des formations aux futurs gestionnaires de parcs scientifiques, notamment en Afrique, dans les États arabes et en Iran.

21. La demande de formulation, d'évaluation et de mise en œuvre de politiques scientifiques émanant d'États membres africains a régulièrement augmenté, et les demandes de soutien

adressées à l'UNESCO s'élèvent désormais à 19<sup>1</sup>. La première phase du plan de travail proposé, qui consiste en une évaluation de la situation destinée à apporter une connaissance approfondie de l'état des systèmes STI examinés, a été menée à bien dans 6 pays (Bénin, Burundi, République centrafricaine, Gabon, Madagascar et Soudan). La seconde phase du plan de travail, à savoir les consultations nationales au sujet des résultats de l'enquête, a été menée à bien dans trois pays (Burundi, Madagascar et Soudan). En République-Unie de Tanzanie, la réforme du système STI a été lancée avec la première consultation des parties prenantes. L'UNESCO est à la tête d'une équipe d'institutions du système des Nations Unies et de partenaires du développement qui accompagnent la République-Unie de Tanzanie dans son entreprise, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». L'UNESCO et les ministères et organismes gouvernementaux ont formulé une série de propositions pour un budget total de 10 millions de dollars, dont le financement sera assuré par le fonds unique de cohésion des Nations Unies et d'autres sources.

22. Les efforts de renforcement des capacités dans la formulation des politiques scientifiques se sont étendus aux indicateurs STI avec l'organisation, en étroite coopération avec l'ISU, d'un atelier de formation régional pour les hauts responsables politiques de 14 pays de la SADC. Dans le cadre de l'action actuellement menée pour mobiliser les réseaux de parlementaires, l'UNESCO a soutenu un colloque régional en Afrique centrale sur le thème « Science, technologie et parlement » à Brazzaville (République du Congo), qui a débouché sur la mise en place d'un forum interparlementaire et sur la décision de créer un centre de recherche et de formation en matière de politique scientifique et technique régionale ainsi qu'un fonds sous-régional pour financer ce domaine.

23. L'UNESCO répond en outre actuellement à huit demandes de formulation ou d'amélioration de politiques scientifiques provenant d'États membres d'Asie, d'Europe et des États arabes<sup>2</sup>. Par ailleurs, un programme de formation a été organisé pour des responsables politiques d'Asie du Sud-Est. Dans la région des États arabes, l'UNESCO a assisté avec succès la Ligue arabe et l'ALECSO dans l'élaboration de la stratégie régionale globale d'innovation scientifique et technologique pour les États arabes. Cette stratégie a été examinée par des experts de la région et elle le sera par les chefs d'État lors du prochain Sommet des États arabes (Koweït, janvier 2009).

24. Une étape importante a été franchie avec la création du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation à Kuala Lumpur (Malaisie) à la suite du Sommet de Doha, qui réunissait le G-77 et la Chine. Le Centre privilégiera l'intégration d'une stratégie de développement dans les politiques nationales scientifiques, technologiques et d'innovation, le renforcement des capacités scientifiques et techniques par le biais d'orientations en matière de politique, d'échanges de données d'expérience et échanges de bonnes pratiques, la création d'un réseau de centres d'excellence capables de résoudre les problèmes, ainsi que le soutien à l'échange d'étudiants et de scientifiques. L'UNESCO a aussi commencé à coopérer avec deux nouveaux centres d'excellence internationaux dans le domaine des **sciences fondamentales** : le Centre international de bio-informatique de l'Institut des sciences Weizmann de Tel-Aviv, et l'Institut caucasien de biotechnologie de Tbilissi (Géorgie). Le réseau international de bio-informatique créé à l'Institut des sciences Weizmann permettra aux scientifiques d'Asie et d'Europe de l'Est d'accéder aux vastes ressources sur la biologie moléculaire disponibles en ligne. Le CIPT a appuyé la création d'un centre national de mathématiques à Abuja (Nigéria) et lancé un programme de formation et de recherche dans des laboratoires italiens en mettant l'accent sur la région africaine. Enfin, sous la conduite du programme relatif aux sciences fondamentales, une équipe spéciale intersectorielle a contribué au Forum ministériel mondial sur la recherche pour la santé de Bamako, une initiative

<sup>1</sup> Bénin, Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Cambodge, Jordanie, Maroc, Népal et Serbie.

conjointe menée avec l'OMS, la Banque mondiale, le Gouvernement malien et d'autres partenaires. Le Forum a débouché sur un appel à l'action pour le renforcement de la recherche au service de la santé, du développement et de l'équité, qui souligne les liens privilégiés entre le secteur de la santé et la recherche, la science et la technologie, l'enseignement supérieur et le système d'innovation mondial.

25. Parmi les autres faits marquants relatifs au programme, on peut citer la remise des prix et des bourses L'ORÉAL-UNESCO 2008 et un nouveau programme de bourses régionales pour l'Afrique destiné à marquer le dixième anniversaire du partenariat UNESCO-L'ORÉAL pour les femmes et la science.

26. **L'eau douce** et les effets que le changement climatique aura sur elle ont fait l'objet d'une attention particulière en vue du lancement d'activités d'adaptation dans toutes les régions. Dans le cadre du processus du NEPAD/AMCOW<sup>3</sup>, un système expérimental de surveillance de la sécheresse en Afrique destiné à assurer un suivi en temps quasi réel des conditions hydrologiques à la surface de la terre et reposant sur des modèles conçus à partir d'observations de télédétection, a été testé et validé par des utilisateurs africains. Comme le suivi et les évaluations des effets de la variabilité du climat et d'autres changements planétaires sur les ressources en eau ne prennent généralement pas en compte les eaux souterraines, la Conférence internationale - Eaux souterraines et climat en Afrique (Kampala, Ouganda) a rassemblé des scientifiques et des parties prenantes afin de mieux comprendre l'impact du climat et du développement sur les eaux souterraines en Afrique. De même, une nouvelle initiative a été lancée pour évaluer les changements au niveau de la gravité et de la fréquence des risques liés à l'eau en rapport avec le changement climatique. La Conférence internationale sur « Les pénuries d'eau, les changements globaux et les réponses apportées en matière de gestion des ressources en eaux souterraines » (Irvine, Californie, États-Unis) a établi le Cadre d'action d'Irvine, qui indique les principales mesures à prendre pour faire face aux crises mondiales et interdépendantes dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, dont l'importance ne cesse de croître, notamment les crises appelant une réponse en matière de gouvernance, de communication et de gestion des eaux souterraines. En partenariat avec d'importantes institutions sud-africaines, une conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau a été organisée afin de mettre en place une plate-forme permettant aux praticiens des pays en développement de mettre en commun des données d'expérience.

27. À sa 18<sup>e</sup> session, le Conseil intergouvernemental du PHI a lancé un Programme UNESCO de bourses d'études supérieures dans le domaine de l'eau (en collaboration avec l'UNESCO-IHE) visant à renforcer les capacités des professionnels et à favoriser la recherche dans le domaine de l'eau dans les pays en développement, et a approuvé sept nouvelles propositions de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau. À cet égard, la conclusion d'un nouvel accord de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas en vue de maintenir l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en tant qu'institut de catégorie 1 jusqu'à la fin de 2013 est à noter. En outre, le PHI a dirigé une formation des formateurs sur la gestion des eaux urbaines lors du « Quatrième Forum urbain mondial », et le Groupe d'experts sur la qualité de l'eau du PHI a été mis en place pour définir des stratégies destinées à prévenir et combattre la pollution de l'eau. L'aide de l'UNESCO-PHI a été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 63<sup>e</sup> session dans la résolution A/RES/63/124 sur le droit des aquifères transfrontières, qui servira de base à l'élaboration d'une convention. Parallèlement, l'UNESCO-PHI a été désignée comme l'organisation internationale la plus influente en matière d'eau douce dans le cadre d'une enquête approfondie qui a passé en revue une quarantaine d'institutions internationales en rapport avec l'eau.

28. À sa 20<sup>e</sup> session, le Conseil international de coordination du MAB, qui s'est tenu conjointement avec le troisième Congrès mondial des réserves de biosphère, a adopté le Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère, axé sur l'élaboration de modèles pour faire des

---

<sup>3</sup> Conseil des ministres africains chargés de l'eau.



**réerves de biosphère** des sites et plates-formes d'apprentissage pour les spécialistes des politiques, la communauté scientifique, ainsi que d'autres acteurs afin de traduire les principes du développement durable en pratiques pertinentes au niveau local. Le Plan d'action de Madrid définit également les cibles, actions, responsabilités, calendriers, indicateurs de réussite et partenariats pour le Réseau mondial de réserves de biosphère sur la période 2008-2013. Les réseaux thématiques et régionaux du MAB ont commencé à mettre en œuvre ce plan.

29. L'Année internationale de la planète Terre (IYPE), initiative mondiale de l'UNESCO et de l'Union internationale des sciences géologiques (UISG) pour faire mieux comprendre l'importance des **sciences de la Terre** dans la réalisation du développement durable, a été lancée au Siège de l'UNESCO en février 2008. Tout au long de l'année, l'IYPE a été célébrée dans de nombreux États membres par le biais d'activités scientifiques et de sensibilisation, notamment le lancement de nouveaux géoparcs. Le 33<sup>e</sup> Congrès géologique international (août 2008) a porté principalement sur l'IYPE, insistant sur l'amélioration de la communication entre les sciences de la terre et la société grâce à des thèmes comme : la vie et la biodiversité, le changement climatique, les géorisques, l'eau et la santé, et l'énergie. Conséquence directe de l'IYPE, le réseau des jeunes spécialistes des sciences de la terre (YES) a été créé afin de promouvoir une action concertée entre de jeunes spécialistes des sciences de la terre, spécialistes des sciences sociales et décideurs et de mettre en place un réseau mondial interdisciplinaire réunissant des individus qui s'efforcent de relever les défis mondiaux actuels relatifs au climat, à l'environnement et à la géologie. Par ailleurs, le Centre international de recherche sur le karst de Guilin (Chine) a été officiellement inauguré en décembre 2008. Il étudiera les différents problèmes liés à l'environnement et aux ressources du karst, tels que la désertification, la pollution des eaux souterraines, les effondrements de terrain, les inondations et les sécheresses.

30. À sa 41<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif de la COI a traité de l'adaptation au changement climatique, notamment dans le cadre de la Conférence à la mémoire de Roger Revelle consacrée aux incidences du changement climatique sur **l'environnement marin et les zones côtières**. La deuxième édition du Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO<sub>2</sub>, organisée en coopération avec le Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR), s'est déroulée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert II de Monaco. Ce colloque a abordé les conséquences biologiques et biogéochimiques de la teneur croissante en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et de l'océan ainsi que les stratégies d'atténuation possibles, et a relevé les informations scientifiques disponibles et les priorités de la recherche afin d'adopter des politiques en connaissance de cause. Les principaux résultats du colloque seront publiés dans une rubrique spéciale de la Revue de recherche géophysique-océans et contribueront au travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi qu'à son rapport spécial sur le Piégeage et le stockage du dioxyde de carbone. Les autres mesures de suivi envisagées par la COI et le SCOR incluent la mise en place d'un service d'information et de communication en ligne destiné aux scientifiques et au grand public. La COI et ses organisations partenaires, notamment le GIEC et la Royal Society de Londres, ont par ailleurs approuvé l'idée de faire de ce colloque un événement périodique.

31. Dans le domaine de **la prévention et de la mitigation des catastrophes**, des centres d'alerte aux tsunamis ont été mis en place par l'Australie, l'Inde et l'Indonésie dans le cadre du Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (IOTWS). Le partage des connaissances entre sismologues et le renforcement des capacités pour la réduction des risques sismiques ont été encouragés par le biais d'ateliers spécialisés organisés en Méditerranée et en Asie du Sud ainsi que par la nouvelle Plate-forme internationale pour la réduction des catastrophes sismiques. Le premier Forum mondial sur les glissements de terrain coorganisé par l'UNESCO, a appelé l'attention du monde entier sur la réduction des risques dans ce domaine. En soutenant les mesures prises par le Gouvernement chinois à la suite du séisme dans le Sichuan, le Center for Earth Observation and Digital Earth (CEODE) en Chine, qui est signataire de l'Accord-cadre ouvert passé entre l'UNESCO et les agences spatiales, a illustré le rôle essentiel que des données aériennes et de télédétection bien exploitées peuvent jouer dans le travail de relèvement après une catastrophe.

32. Une attention particulière a été prêtée à l'élaboration et à la mise en œuvre des **plates-formes intersectorielles** en tant que modalité destinée à renforcer la qualité, la cohérence et la pertinence de l'exécution des programmes. Les trois plates-formes créées dans le cadre du grand programme II ont assuré la cohérence de leurs objectifs de haut niveau et affiné leurs stratégies biennales et leurs résultats escomptés. La plate-forme intersectorielle pour le développement durable des PEID a étendu l'initiative Sandwatch en cours, a lancé un Forum Internet « En première ligne face au changement climatique » et a soutenu des programmes destinés aux jeunes dans les Caraïbes. À la suite d'une demande d'assistance formulée par Maurice, une mission intersectorielle de haut niveau conduite par l'ADG/SC a fourni des services consultatifs sur les politiques et les pratiques de développement durable, en faisant notamment référence au projet « Maurice île durable ». La plate-forme intersectorielle sur l'éducation scientifique a eu recours aux réunions et ateliers régionaux d'experts pour identifier les besoins prioritaires en matière d'enseignement scientifique. La plate-forme a lancé l'Initiative intersectorielle pour l'enseignement des sciences de la Terre en Afrique, et a en outre mené des activités en lien avec l'orientation des politiques de l'enseignement scientifique et technologique ou qui s'emploient à promouvoir l'enseignement dans le domaine des sciences fondamentales, de l'ingénierie, des sciences écologiques, de l'éthique et du journalisme scientifique. Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, une contribution importante a été apportée par le Projet international de coordination des données sur le carbone océanique de la COI et l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord, qui ont publié le *Guide to Best Practices for Ocean CO<sub>2</sub> Measurements* (Guide des meilleures pratiques pour mesurer le CO<sub>2</sub> océanique). La 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a pris acte de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, considérée comme une bonne base pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD.

33. L'UNESCO a activement participé au **cadre de coordination du système des Nations Unies** relatif au changement climatique, aux niveaux du CCS comme du HLCP, et elle est aussi coresponsable de son domaine transversal « Travaux scientifiques, évaluations, suivi et alertes rapides » en partenariat avec l'OMM. Le rapport « Faire face au changement climatique : le système des Nations Unies « Uni dans l'action » », présenté lors de la 14<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC à Poznań (Pologne), présente la contribution de l'UNESCO dans les domaines essentiels que sont la connaissance au service de l'adaptation, la collecte de données et le renforcement des capacités pour la REDD<sup>4</sup>. Le rôle des projets du grand programme II dans le cadre d'une initiative globale de gouvernance internationale en matière d'environnement a été débattu lors d'une consultation informelle au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Un mémorandum sur l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine de l'environnement et du développement durable a été préparé.

34. Au niveau national, la participation active aux exercices conjoints de programmation par pays, en particulier dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », porte ses fruits avec l'intégration des compétences essentielles et de la contribution de l'UNESCO dans le programme Unité d'action des Nations Unies en Uruguay (réduction des risques de catastrophe et surveillance de l'environnement), au Rwanda (renforcement de la compréhension et meilleure utilisation des réserves de biosphère) et en République-Unie de Tanzanie (examen du système scientifique, technologique et d'innovation). Dans ce dernier pays, l'UNESCO s'est vu attribuer le rôle de chef de file du Groupe thématique « Innovation et technologie », et elle participera par ailleurs à des actions dans les domaines de l'enseignement scientifique et de l'environnement.

### GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

35. L'année 2008 a été marquée par la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le thème « Dignité et justice pour tous ». Dans le cadre d'une approche intersectorielle, tous les Secteurs de programme ont apporté leur contribution au Plan

<sup>4</sup> Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts.

d'action pour la célébration, lequel a été aligné sur le mandat inscrit dans l'Acte constitutif de l'Organisation ainsi que sur la Stratégie en matière de droits de l'homme. Les activités menées par l'UNESCO, les commissions nationales et les délégations permanentes ont permis de défendre les principes selon lesquels tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants, intimement liés et d'égale importance. L'action conduite tout au long de l'année a également réaffirmé le cadre international des droits de l'homme comme le fondement du grand programme III imprégnant chaque activité destinée à relever les défis d'ordre éthique et social.

36. L'action dans le domaine de la **bioéthique** progresse de manière satisfaisante. Plusieurs indicateurs de référence relatifs aux nouvelles entrées dans les bases de données de l'Observatoire mondial d'éthique ont été atteints plus tôt que prévu. Le cursus de base en bioéthique de l'UNESCO, fondé sur les principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, a été lancé et bénéficie d'un retour très favorable. Des universités sont actuellement choisies dans les cinq régions en vue d'une mise à l'essai. Un groupe de travail du Comité international de bioéthique (CIB) a été spécifiquement chargé d'étudier les aspects scientifiques, éthiques, socio-politiques et juridiques du clonage humain au cours des dernières années, la question du clonage humain et de la gouvernance internationale ayant été au cœur des débats de la 15<sup>e</sup> session du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Le CIB a également entamé une réflexion préliminaire sur le principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle. Un soutien extrabudgétaire a été obtenu auprès de l'Union européenne pour la création de comités de bioéthique nationaux, en particulier en Afrique. Néanmoins, le succès de cette entreprise dépend en grande partie du contexte politique des pays concernés. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) s'est réunie en session extraordinaire et deux groupes de travail, l'un sur l'éthique des sciences et l'autre sur les implications éthiques du changement climatique, ont lancé des consultations afin d'élaborer des rapports à l'intention de la Commission à sa session ordinaire de 2009. Les travaux de la COMEST sur les implications éthiques du changement climatique s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'ensemble de l'UNESCO pour faire face aux défis du changement climatique et sont menés en étroite coordination avec la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique.

37. L'un des objectifs essentiels du Secteur des sciences sociales et humaines est d'éclairer la formulation des politiques dans les principaux domaines relevant du grand programme III **en créant des espaces de dialogue entre les décideurs, les chercheurs et les organismes communautaires, de manière interdisciplinaire**. Dans le cadre du programme MOST, les forums régionaux et sous-régionaux des ministres du développement social permettent de partager les expériences et les approches cohérentes des politiques. Au cours de la première année de l'exercice, des forums ont été organisés en Asie du Sud (New Delhi, Inde, mars 2008), dans les pays de la CEDEAO (Abidjan, Côte d'Ivoire, septembre 2008), dans les pays de la CAE (Kigali, Rwanda, septembre 2008) et dans la région arabe (Amman, Jordanie, novembre 2008). Depuis l'organisation du premier forum en Amérique latine en 2001, quelque 80 ministres et représentants ministériels ont pris une part active à ces rencontres. Le principal défi reste la nécessité d'un suivi et d'une mise en œuvre appropriés des résultats et recommandations de chacun des forums de la part des pays participants, sous la conduite du ministre qui assure la présidence tournante et en coopération avec l'UNESCO. La nécessité d'une plus grande participation des chercheurs et des associations locales est plus que jamais d'actualité car l'intervention des États et la coopération transfrontalière, et entre partenaires, deviennent de plus en plus urgentes pour faciliter les processus de transition, aider à relever les défis du développement et faire face aux crises économiques et environnementales. À cet égard, un effort particulier est déployé pour améliorer l'outil en ligne du programme MOST qui permet de comparer les résultats de la recherche utiles à la formulation des politiques, de mettre en place des comités nationaux du MOST et d'assurer la participation des chaires UNESCO ainsi que des réseaux de recherche internationaux et régionaux. Les nouveaux accords conclus avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) et la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO) constituent une avancée positive en ce sens.

38. Une série de 15 séminaires nationaux intitulés « Les États-nations et les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », organisés par le programme MOST dans la région de la CEDEAO afin d'étudier et de renforcer les politiques d'intégration régionale, a eu lieu entre 2005 et 2008, le 15<sup>e</sup> et dernier de ces séminaires régionaux sur les priorités de recherche s'étant tenu à Lagos (Nigéria) en février 2008. L'un des principaux résultats de cette initiative a été l'adoption par le Sommet des chefs d'État de la CEDEAO, en janvier 2008, de la proposition de projet concernant la création d'un Institut de l'Afrique de l'Ouest qui devrait être établi à Praia (Cap-Vert). L'Institut, qui sera responsable de la recherche sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, a pour but d'accroître les connaissances en la matière et de proposer des options de politique en faveur du développement, de la paix et des droits de l'homme dans la région. La création de cet institut de catégorie 2 est soumise à l'approbation du Conseil exécutif à sa 181<sup>e</sup> session.

39. Dans les domaines de la jeunesse et des sports, des consultations ont été menées auprès des États membres et des partenaires de la société civile afin de définir les futures interventions stratégiques de l'UNESCO en coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies ainsi que des organisations nationales et régionales. À ce jour, la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005) compte plus d'une centaine d'États parties. L'action de l'UNESCO dans ce domaine peut désormais être axée sur la mise en œuvre et le suivi de la Convention, l'assistance technique et l'orientation des politiques, ainsi que l'aide financière aux États parties au titre du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Trois premiers projets opérationnels ont été approuvés par le Comité d'approbation du Fonds récemment mis en place.

40. Le **60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme** a été l'occasion pour l'UNESCO de rappeler son rôle dans l'élaboration et l'adoption de la Déclaration, ainsi que ses efforts pour défendre les principes et les valeurs qui y sont consacrés. Toutes les activités figurant dans le plan d'action de l'UNESCO pour la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été mises en œuvre avec succès. C'est d'autant plus une grande satisfaction que l'exécution d'un certain nombre d'activités inscrites dans le plan d'action dépendait de ressources extrabudgétaires. De nombreuses activités ont été menées dans toutes les régions par des organismes publics et des acteurs de la société civile, y compris les partenaires et réseaux traditionnels de l'Organisation (Écoles associées, clubs UNESCO et Programme UNITWIN et chaires UNESCO), dont la plupart en coopération avec les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Elles ont été l'occasion de promouvoir les valeurs universelles consacrées par la Déclaration et de réaffirmer que les droits de l'homme n'étaient pas le fruit d'une seule civilisation, ni d'une école de pensée, mais bien l'expression d'idéaux propres à toutes les cultures et civilisations. L'UNESCO et ses partenaires ont saisi l'occasion que leur offrait cette célébration pour réaffirmer l'universalité des droits de l'homme et s'opposer aux tentatives de détourner les notions de diversité culturelle et de spécificité régionale pour justifier des exceptions aux normes relatives aux droits de l'homme.

41. Dans le cadre des célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la **Journée mondiale de la philosophie** a été célébrée le 21 novembre 2008, à Palerme (Italie), sur le thème « *Droits et pouvoir* », en présence du Directeur général et de philosophes de toutes les régions du monde. Le succès croissant de cette initiative et l'intérêt dont fait preuve le grand public, en particulier les jeunes, pour cette discipline se mesurent également par le fait que 80 États membres ont fait état d'activités spécialement menées dans le cadre de la Journée mondiale de la philosophie par des commissions nationales, des universités et des instituts de recherche et qui ont bénéficié d'une grande couverture médiatique.

42. Les initiatives visant à favoriser le dialogue entre les acteurs concernés de la sphère publique et de la société civile sont utiles pour relever les défis auxquels les sociétés doivent faire face, compte tenu notamment de la crise actuelle, qui appelle de nouvelles solutions. À cet égard, la Conférence internationale du Caire, tenue en décembre 2008 sur le thème « *La Déclaration universelle des droits de l'homme 60 ans après : entre rhétorique et réalité* », mérite d'être mentionnée. Organisée par le Conseil national égyptien pour les droits de l'homme en coopération avec l'UNESCO, et présidée par M. Boutros Boutros-Ghali, cette conférence, qui est déjà la

troisième d'une série consacrée à la démocratie et aux droits de l'homme et réunissant de nombreux acteurs nationaux et régionaux d'Afrique et du monde arabe, a débouché sur la création d'un Forum du dialogue arabo-africain sur la démocratie et les droits de l'homme.

43. Par ailleurs, les travaux du Forum « Horizon de la Grande Corne », en Afrique, ont progressé avec la mise en place d'un comité exécutif et la tenue d'un atelier sur l'intégration régionale, organisé à Djibouti en mai 2008, qui a mis en avant la recherche en sciences humaines orientée vers les politiques comme moyen de parvenir à la paix. Le renforcement des capacités des chercheurs et des responsables des politiques de la région porte essentiellement sur l'anticipation des défis auxquels la région devra faire face à l'avenir et la formulation des politiques visant à y répondre.

44. Une attention particulière est accordée à la région de l'**Afrique** dans chaque axe d'action. Outre les principales activités mentionnées ci-dessus, l'Afrique est particulièrement ciblée par des actions axées sur le renforcement des capacités, dans le cadre du programme sur la bioéthique, et sur les conseils aux responsables politiques grâce à la recherche en sciences sociales sur des questions relatives à la migration, à l'intégration régionale et aux transformations sociales, dans le cadre du programme MOST. Une stratégie d'action spécifique pour les jeunes de la région est en cours d'élaboration en consultation avec les États membres, et l'action ciblée concernant la violence à l'égard des femmes est au cœur des réunions ministérielles tenues dans la région des Grands Lacs. La Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination est désormais opérationnelle. Enfin, en coopération avec le Conseil sud-africain de la recherche en sciences humaines, une application pilote nationale de l'outil MOST de recherche en ligne est en phase d'essai. Le Conseil compte également parmi les nouveaux partenaires stratégiques de l'UNESCO pour la publication de la Revue internationale des sciences sociales à l'avenir.

45. S'agissant de la stratégie mise en place par le Secteur en matière d'**égalité entre les sexes**, les activités ont principalement porté sur l'étude des effets de la mondialisation sur la situation et les droits socioéconomiques, politiques et culturels des femmes. Ces activités ont été menées grâce à des réseaux de recherche dans la région Asie-Pacifique et à travers une analyse des institutions, lois, normes, pratiques et valeurs socioculturelles qui freinent l'égalité entre les sexes et qui peuvent être à l'origine de violences à l'égard des femmes. L'accent a été mis en particulier sur la région des Grands Lacs en Afrique. On s'est également attaché à promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits, à l'instauration de la paix et à la reconstruction, en soutenant plus particulièrement l'action du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes. Par ailleurs, le tout récent Réseau international de femmes philosophes de l'UNESCO compte désormais quelque 2 000 membres.

46. La **plate-forme intersectorielle sur le Renforcement des systèmes de recherche nationaux** a offert une base solide pour l'action conjointe des Secteurs de programme. Des évaluations des capacités de recherche nationales ont été entreprises dans deux pays pilotes en Afrique (République-Unie de Tanzanie et Madagascar). L'accent est mis sur une approche combinée des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines. À cet égard, des efforts particuliers sont déployés pour intégrer l'éthique des sciences au cœur des préoccupations. Les principales difficultés rencontrées dans la réalisation de ces évaluations concernent notamment le manque considérable de données dans les pays en développement, ainsi que l'irrégularité de la collecte des données lorsqu'il y en a une. Il s'est également révélé difficile de rassembler les différents acteurs qui ne coopéraient pas nécessairement les uns avec les autres auparavant, tels que les ministères concernés, les universités, les instituts de recherche, les organismes de financement et les organisations internationales.

#### GRAND PROGRAMME IV - CULTURE

47. La **représentativité de la Liste du patrimoine mondial** s'est trouvée renforcée au cours de la 32<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, avec l'inscription de 27 nouveaux biens - dont

quatre de pays non représentés, cinq de régions sous-représentées et trois de catégories sous-représentées. Le Comité a en outre examiné 158 rapports sur l'état de conservation de biens inscrits, dont 30 figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les **recommandations de l'audit de management du CPM** ont été mises en œuvre, notamment avec la restructuration du Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial. Suite à la réponse négative du Comité du patrimoine mondial à la proposition du Directeur général de financer des postes supplémentaires à partir de ressources multiples, et notamment du Fonds du patrimoine mondial, le Centre a tenté d'intégrer autant que possible ses fonctions essentielles dans le Programme ordinaire. Le **mécanisme de suivi renforcé**, adopté en 2007 et appliqué par le Comité du patrimoine mondial à 11 sites du patrimoine mondial au total, a été mis en œuvre sur cinq sites de la République démocratique du Congo, ainsi qu'à Tombouctou, Samarkand, Jérusalem, Bordeaux, Dresde et sur le site du Machu Pichu. Les **capacités nationales pour la gestion et la conservation** des biens ont été considérablement renforcées par des activités de formation ciblées (pour quelque 300 bénéficiaires) en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes, avec une participation active des femmes. Les activités liées au tourisme et à la gestion durables ainsi qu'à la conservation du patrimoine naturel ont également été entreprises avec l'objectif plus large de garantir le développement durable des sites. En dépit de conditions locales difficiles, les activités opérationnelles se sont poursuivies en République démocratique du Congo, en Afghanistan et au Kosovo. Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises avec le soutien du *Fonds africain du patrimoine mondial* et des activités éducatives, de promotion et de sensibilisation ont été menées en Afrique, dans les États arabes et en Asie, notamment grâce à quatre accords de partenariat pour la conservation du patrimoine mondial. Une action a également été entreprise en ce qui concerne les **projets ayant une grande visibilité et un impact important**, qui confirment le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la remise en état du patrimoine, comme ce fut le cas avec la prouesse technique réalisée pour la réinstallation de l'obélisque d'Axoum sur son site d'origine, le site du patrimoine mondial d'Axoum (Éthiopie), grâce à la généreuse contribution de l'Italie. Dans le même esprit, des activités ont été menées pour restaurer les églises du site du patrimoine mondial de Lalibela.

48. Les efforts ont été poursuivis pour la **mise en œuvre de la Convention 2003** pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Les organes directeurs de la Convention ont pu élaborer les **directives opérationnelles** régissant sa mise en œuvre. Vingt nouveaux États sont devenus parties à la Convention, qui en compte désormais 107, avec une excellente répartition géographique. L'Assemblée générale des États parties à la Convention a approuvé l'ensemble des directives opérationnelles en juin 2008. Le Comité a intégré les 90 éléments antérieurement proclamés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en novembre 2008. À la date du 30 septembre 2008, le Secrétariat avait reçu 111 candidatures pour inscription éventuelle sur la Liste représentative en 2009. **L'assistance aux États membres au plan national et local** a été menée afin de renforcer les capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en assurant la pleine participation des communautés et des groupes concernés. Les plans d'action de sauvegarde au titre des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ont été poursuivis. Une attention particulière a également été accordée au **renforcement des capacités en Afrique** par le biais d'ateliers régionaux avec la participation des États non parties à la Convention : en Afrique du Sud et au Mali mais aussi pour préparer la mise en œuvre des Directives opérationnelles dans les pays africains. D'autres ateliers ont eu lieu aux niveaux national et sous-régional à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga, en Indonésie, au Viet Nam, au Soudan, en Turquie et au Danemark. Les travaux d'élaboration de la troisième édition de **l'Atlas mondial des langues** en danger de disparition se sont déroulés avec un lancement public de l'Atlas en ligne lors de la Journée de la langue maternelle coïncidant avec la clôture de l'Année internationale des langues. Un effort particulier a également été fourni pour intégrer dans les projets de sauvegarde une approche pour favoriser l'égalité des genres. Enfin, le plan opérationnel d'activités (POA) du **Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Amérique latine (CRESPIAL), centre de catégorie 2**, a été lancé pendant le premier semestre 2008.

49. **Des stratégies et des projets visant à établir un lien entre le développement des musées, le renforcement des capacités et la participation des communautés** ont également été réalisés dans la cadre de la mise en œuvre effective des conventions internationales de 1954, 1970 et 2001 pour la protection du patrimoine culturel mobilier. Les activités avaient pour objet de mettre en évidence le lien existant entre la promotion des principes énoncés dans les conventions et les activités opérationnelles spéciales destinées à les concrétiser. Quinze formations spécifiques ont été dispensées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La campagne de sensibilisation pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels en Iraq s'est poursuivie, tandis que l'élaboration de **la base de données de l'UNESCO sur la législation relative au patrimoine culturel** a débouché sur la compilation de quelque 2135 textes en vigueur dans 163 États membres. Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises pour les professionnels des musées grâce à des partenariats entre les musées, au soutien apporté aux musées communautaires en Asie, en Amérique latine et en Afrique (résolution 34 C/44), au partenariat de trois ans avec l'ICCROM, ainsi qu'à la production et la diffusion de publications pour les professionnels des musées. Une attention particulière a été accordée à l'Afrique, aux PMA, aux PEID, à l'égalité des sexes, à la jeunesse et aux pays en situation de post-conflit. Une conférence internationale sur le retour des biens culturels a eu lieu en mars à Athènes et un nouvel élan a été donné au **Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale**, qui s'est réuni à Séoul en novembre 2008. La sensibilisation à la protection du **patrimoine culturel subaquatique** a été renforcée dans le cadre de plusieurs conférences internationales. Le 2 janvier 2009, 20 États parties avaient ratifié la Convention de 2001, rendant ainsi possible son entrée en vigueur. Une loi type sur l'application de la Convention de 2001 dans les Caraïbes a été élaborée et de nouvelles adhésions ont été obtenues aux **protocoles de la Convention de La Haye** de 1954 (122 États parties à la Convention de La Haye ; 100 États parties au 1<sup>er</sup> Protocole ; 51 États parties au 2<sup>e</sup> Protocole), ainsi qu'à la **Convention de 1970** (116 États parties) et à la **Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés** (29 États parties).

50. Le nombre des parties à la **Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** est passé à 93, avec 16 nouvelles ratifications en 2008. Le projet de directives opérationnelles pour la mise en œuvre de sept des articles de la Convention a été adopté. En ce qui concerne le traitement spécial dont bénéficient les pays en développement en vertu de l'article 16 de la Convention, un questionnaire a été transmis aux États parties en vue de préparer le projet de directives opérationnelles qui sera examiné par le Comité. Le Programme de bourses UNESCO-Aschberg pour les jeunes artistes a repris en se basant sur de nouvelles modalités de partenariat, et 21 lauréats ont été sélectionnés. Les activités entrant dans le cadre de l'Alliance mondiale et du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) ont été menées afin d'instaurer des liens plus étroits entre eux et les mécanismes opérationnels de la Convention, et donc d'obtenir une mise en œuvre plus efficace de cette dernière. Pour approfondir les liens entre culture et développement à travers les industries culturelles, le processus de **révision du cadre de statistiques culturelles** de l'UNESCO a été finalisé en étroite coopération avec l'ISU et les instituts statistiques nationaux, ainsi que dans le cadre de projets interinstitutions avec la CNUCED, l'OIT et le PNUD. Le **Réseau des villes créatives** a pris un nouvel essor suite à la mise en place des nouveaux mécanismes d'admission. Dans le domaine du livre, des langues et de la traduction, outre la progression significative de l'*Index Translationum* et l'intérêt suscité par l'Année internationale des langues, d'autres initiatives complémentaires ont confirmé l'importance de ce domaine. La valeur ajoutée de l'UNESCO dans le domaine de l'artisanat a été marquée par le développement de la *Reconnaissance d'excellence* en Asie et en Amérique latine. S'agissant de **l'éducation artistique**, les démarches préparatoires à la seconde Conférence mondiale prévue en 2010 ont été finalisées dans le cadre d'initiatives régionales et nationales émanant des commissions nationales.

51. La **plate-forme intersectorielle concernant les langues** et le multilinguisme a centré ses travaux sur l'Année internationale des langues 2008, pour laquelle l'UNESCO est l'institution chef de file conformément à la résolution A/61/266 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et sur la mobilisation des partenaires. Quelque 150 activités dans toutes les régions ont été recensées

au cours des six premiers mois de l'année. La **plate-forme intersectorielle sur le dialogue entre les civilisations et une culture de la paix** a mis au point un plan d'action qui définit des stratégies pour quatre objectifs clés dont les résultats peuvent être atteints d'ici à la fin de l'exercice biennal, tout en préservant la cohérence des liens et des articulations entre ces liens et la Stratégie à moyen terme. Les quatre objectifs sont : (a) la promotion et la mise en valeur des Histoires régionales, (b) le développement de compétences interculturelles, (c) la participation de nouvelles voix au dialogue entre les religions et à d'autres traditions spirituelles, (d) la promotion du dialogue grâce aux médias.

52. L'UNESCO a renforcé son **action au niveau des pays visant à démontrer les liens entre culture et développement**. Son engagement dans les exercices de programmation conjointe au niveau des pays a été poursuivi afin d'intégrer la culture comme pilier du développement et comme facteur de cohésion sociale dans les documents conjoints. Une équipe de soutien aux bureaux hors Siège a été mise en place au niveau du Bureau exécutif sous l'autorité directe de l'ADG/CLT. **Six UNDAF** préparés en 2008 reflètent explicitement la composante culture (République du Congo, Kazakhstan, Ouzbékistan, Botswana, Bosnie-Herzégovine et ex-République yougoslave de Macédoine). La dimension culturelle du développement est désormais reflétée dans les plans/programmes uniques élaborés dans le cadre des **huit pays pilotes** « Unis dans l'action » ainsi qu'à travers la mise en œuvre effective des 18 projets dans le cadre du **volet thématique « Culture et développement » du Fonds PNUD/Espagne** pour la réalisation des OMD dont l'UNESCO assure le rôle de chef de file pour 15 d'entre eux. Suite à l'invitation par l'Administrateur du PNUD, M. Kemal Dervis, le Directeur général a présenté les progrès accomplis par l'UNESCO au titre du Fonds à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les OMD qui s'est tenue à New York dans le cadre de la 63<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La coopération avec **l'Alliance des civilisations**, par la signature d'un *Mémoire d'accord*, entre le Directeur général et le Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, en janvier 2008, a donné l'élan à la participation de l'UNESCO au 1<sup>er</sup> Forum de l'Alliance ainsi qu'au lancement de cinq projets pilotes, notamment dans les domaines de l'éducation, des médias et de la jeunesse grâce au financement de l'Espagne. **La parution des derniers volumes de l'Histoire de l'humanité et de l'Histoire générale de l'Amérique latine** a permis de renforcer la lutte contre les préjugés à caractère culturel, et l'exploitation pédagogique des Histoires générales et régionales a pu être lancée grâce à la contribution de la Jamahiriya arabe libyenne. L'UNESCO a célébré l'abolition de la traite négrière dans le cadre du projet **La Route de l'esclave** dans plusieurs États membres, ce qui lui a permis de diffuser du matériel pédagogique et d'information notamment sur l'inventaire des lieux de mémoire dans l'océan Indien, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest, des manuels sur l'histoire des afro-descendants en Amérique centrale et en Asie, des documentaires et un atlas interactif sur la diaspora africaine dans le monde. Un soutien important a été apporté au projet relatif à la préservation de l'héritage de la libération africaine. Enfin, Le **sixième Sommet des chefs d'État du Sud-Est européen à Athènes** (12-13 juin 2008) a permis l'élargissement du concept des Routes et des Corridors culturels aux voies de communication fluviales, maritimes et lacustres, vecteurs essentiels des rencontres interculturelles dans la sous-région.

## GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION

53. Au cours de la première année de l'exercice, les initiatives tendant à la réalisation de l'objectif primordial intitulé « Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication », en améliorant « l'accès universel à l'information et au savoir et en favorisant des médias et des infrastructures pluralistes, libres et indépendants » se sont poursuivies. L'accent a été mis à la fois sur des activités de conseil stratégique, un travail en amont et des activités de renforcement des capacités.

54. Les activités menées ont contribué à sensibiliser davantage l'opinion à la liberté d'expression, droit fondamental de la personne humaine, tout en se concentrant sur l'application des normes juridiques et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues.



Le rôle important que les médias libres jouent dans le développement, la démocratie et le dialogue a été reconnu dans le « Programme d'action d'Accra » entériné par les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les donateurs et les pays bénéficiaires. En outre, ce rôle a été souligné dans les documents finals des réunions conjointes de l'Union africaine et de la Commission européenne, au Burkina Faso et en France. La **liberté d'expression** et la **liberté d'information** sont les pierres angulaires des stratégies de développement des médias de l'UNESCO qui sont de plus en plus souvent adoptées à titre de directives stratégiques pour de nombreux projets d'assistance aux médias. L'action de l'UNESCO a continué d'être mise en œuvre dans le cadre global du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui reconnaît clairement que les médias libres et indépendants et la liberté d'expression sont des conditions préalables à la réduction de la fracture numérique et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

55. Dans ce contexte, des activités concrètes ont été entreprises, axées sur la création de capacités institutionnelles locales afin d'assurer une viabilité à long terme, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Au nombre de ces activités figuraient la création de conditions législatives, réglementaires et de politiques propices à la liberté d'expression et à la liberté de la presse et la promotion du rôle des médias, y compris des nouveaux médias, comme plates-formes de dialogue dans un cadre de gouvernance démocratique. En outre, l'UNESCO a donné à plusieurs pays des conseils stratégiques sur le processus de transformation de la radiotélévision publique en **radiotélévision de service public**.

56. La célébration, le 3 mai 2008, de la **Journée mondiale de la liberté de la presse** et les conclusions de la Conférence internationale sur le thème « Liberté d'expression, accès à l'information et autonomisation des personnes » organisée ce jour-là à Maputo (Mozambique) ont éminemment contribué à sensibiliser l'opinion à la cause de la liberté de la presse en tant que droit fondamental et en tant que partie intégrante de l'approche du développement et de l'élimination de la pauvreté basée sur les droits de l'homme dont se font l'écho la Déclaration du Millénaire et les OMD. Le large écho réservé par les médias internationaux à l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano a conféré une grande visibilité aux efforts de l'UNESCO à cet égard, ce qu'a amplifié l'organisation du Colloque international de haut niveau sur la liberté d'expression tenu à Paris en octobre 2008.

57. L'UNESCO joue un rôle important et visible dans la promotion de la **sécurité des journalistes**. La violence dont sont victimes les professionnels des médias est une des plus grandes menaces contre la liberté d'expression : plus de 100 journalistes ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions en 2008. L'UNESCO est devenue un des principaux interlocuteurs des gouvernements et des organisations de journalistes s'efforçant d'assurer une meilleure sécurité pour les professionnels des médias. Outre la sensibilisation à cette question par l'organisation d'une grande exposition qui sera présentée dans de nombreux pays, les initiatives ont aussi porté sur une assistance au renforcement des capacités des reporters, en particulier dans les régions en conflit. En outre, l'UNESCO a poursuivi et approfondi ses activités destinées à soutenir l'élaboration de **normes déontologiques et professionnelles pour les professionnels des médias** et à faciliter la mise en place de systèmes de responsabilité des médias basés sur l'autoréglementation.

58. L'action de l'UNESCO tendant à promouvoir les multipartenariats internationaux pour favoriser l'**accès universel à l'information** et la **conservation de l'information** bénéficie d'un cadre solide depuis que le Conseil exécutif a entériné le **Plan stratégique pour le Programme Information pour tous (PIPT)** et ses cinq domaines prioritaires. Des groupes de travail ont été créés en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan et de mener les activités prioritaires. Des partenaires ont été identifiés afin de contribuer à élaborer des modèles de politique de l'information et de tenir à jour et gérer l'Observatoire en ligne sur la société de l'information. Une étude des comités nationaux pour le PIPT devrait aboutir à une coopération renforcée sur les questions relatives aux politiques de l'information.

59. Dans le cadre du **Programme Mémoire du monde**, les activités de promotion et de sensibilisation ont conduit à une augmentation du nombre de comités nationaux créés et de propositions d'inscription au Registre, consolidant ainsi la place du programme en tant que principal cadre d'accès au patrimoine documentaire et de préservation de ce patrimoine.

60. L'attention mondiale étant de plus en plus focalisée sur la crise financière, le changement climatique et d'autres questions très préoccupantes, l'Organisation a continué d'insister sur l'importance des TIC pour l'éducation, la science et la culture et la contribution qu'elles apportent pour relever certains de ces défis. L'accent a été mis sur l'utilisation des TIC au service de l'éducation pour tous et la facilitation de l'accès universel à l'information et au savoir, conformément aux conclusions du **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**. L'Organisation a continué de participer activement au processus global de mise en œuvre du SMSI, notamment en facilitant l'exécution des six axes d'action du Plan d'action de Genève par de multiples parties prenantes. À cet égard, la place qu'occupe l'UNESCO en tant que partenaire essentiel du **Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)**, forum multipartenaires ouvert, a été dûment reconnue. L'UNESCO a aussi acquis une grande visibilité grâce à l'organisation de plusieurs séances de travail du 3<sup>e</sup> FGI en décembre 2008.

61. S'agissant des stratégies et méthodes concernant les TIC au service de la création, de l'acquisition et du partage du savoir, l'UNESCO assume un rôle de chef de file dans la mise en place de partenariats avec des donateurs en vue de renforcer les capacités des gestionnaires de l'information mais aussi de contribuer à tirer parti des nouvelles technologies numériques au service du développement. Le cadre de compétences des enseignants en matière de TIC publié par l'UNESCO en 2008 avec des partenaires publics et privés permettra aux étudiants d'acquérir les compétences dont ils ont besoin, tout en améliorant celles des enseignants et de renforcer ainsi l'apprentissage des étudiants.

62. Les stratégies en vue de l'utilisation des **TIC au service du développement** ont servi à mettre en évidence le fait que les ordinateurs à bas coût devraient être adaptés aux besoins particuliers des utilisateurs. Certes, élaborer des stratégies efficaces n'est pas nécessairement coûteux, mais il peut s'avérer difficile, en particulier pour les pays les moins avancés, de consacrer des ressources au financement et au soutien adéquats des TIC au service du développement. Les questions relatives à la durabilité des équipements à bas coût et à la préservation de l'environnement doivent également être prises en considération, et l'UNESCO a donc commencé à s'attaquer aux problèmes rencontrés par les sociétés de l'information pour gérer les déchets électroniques.

63. En **Afrique**, l'accent a été mis sur l'amélioration des compétences des enseignants en matière de TIC et la création d'une coopération public-privé et sur la promotion de l'intégration du cadre de compétences des enseignants en matière de TIC élaboré par l'UNESCO dans les programmes de formation des enseignants approuvés par les gouvernements en tant qu'élément essentiel des politiques nationales des TIC en Afrique.

64. S'agissant de la promotion de l'**égalité entre les femmes et les hommes**, dans toutes les activités de formation, en particulier celles destinées aux enseignants de l'enseignement secondaire et les formations à la maîtrise de l'information, la priorité a été donnée aux femmes partout dans le monde. Les femmes ont joué un rôle essentiel dans les activités relatives à l'apprentissage tout au long de la vie, notamment l'utilisation des TIC au service de l'apprentissage, et elles ont de plus en plus participé à la formulation des politiques nationales de l'information.

65. Le **Programme international pour le développement de la communication (PIDC)** a continué à jouer son rôle de mécanisme de mobilisation des ressources afin de favoriser le développement des médias. Le succès du PIDC témoigne de la reconnaissance du rôle mondial de chef de file de l'UNESCO dans la promotion du développement de médias libres, indépendants et pluralistes. Grâce à un budget de près de deux millions de dollars, 70 projets ont été lancés en

avril 2008, avec le soutien du PIDC, dans 50 pays en développement. En outre, 90 nouvelles propositions de projets ont été reçues d'organisations de médias locaux en vue d'être présentées au Bureau du PIDC qui doit se réunir en février 2009. L'ensemble complet d'**indicateurs du développement des médias**, approuvé par le Conseil intergouvernemental du PIDC en mars 2008, a été publié en anglais, arabe, espagnol, français et russe, ainsi que dans d'autres langues. Il constitue un outil diagnostique important pour évaluer l'état des médias dans le contexte national et aider les parties prenantes à déterminer les domaines nécessitant une aide au développement. Ces indicateurs sont désormais reconnus comme un instrument majeur de normalisation par les parties prenantes et les organismes des Nations Unies chargés du développement des médias et de la bonne gouvernance. En coopération avec d'autres parties prenantes, l'UNESCO pilote les indicateurs du développement des médias dans un certain nombre de pays, notamment la Croatie, le Kirghizistan et le Mozambique.

66. L'UNESCO a poursuivi son initiative tendant à renforcer les capacités des **institutions de formation au journalisme** par le biais de consultations et ateliers régionaux auxquels ont participé près de 40 écoles de journalisme en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie-Pacifique et dans les Caraïbes. Ces rencontres ont étudié les moyens de développer les ressources locales afin d'adopter les programmes modèles d'enseignement du journalisme de l'UNESCO qui sont largement acceptés. Parallèlement à cette initiative, une stratégie de développement de centres potentiels d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique a été mise en œuvre par le biais à la fois d'activités du Programme ordinaire et de projets du PIDC.

67. La promotion d'**approches tenant compte des besoins des deux sexes** a été encouragée dans toutes les activités du Secteur CI en veillant particulièrement à assurer l'égalité de participation des femmes et des hommes aux manifestations parrainées par l'UNESCO, notamment aux ateliers de formation. L'Organisation a apporté son soutien aux efforts de la Fédération internationale des journalistes visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes dans les organisations médiatiques et les syndicats de journalistes et a lancé, en coopération avec la Fondation internationale des femmes dans les médias, le Rapport mondial sur le statut des femmes dans les médias dans 66 pays de toutes les régions.

68. L'activité destinée à favoriser les **médias communautaires** a bénéficié d'un coup d'accélérateur avec le lancement de la deuxième phase des centres multimédia communautaires (CMC) à plus grande échelle en Afrique, soutenu par la Direction du développement et de la coopération. Cette activité figure parmi les réalisations les plus significatives du CI pour répondre aux besoins de **l'Afrique** au cours de cette période. Douze projets ont été lancés avec le soutien du PIDC en vue de renforcer les capacités des médias communautaires au Kenya, en Namibie, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Somalie et en Zambie pour l'Afrique, au Kirghizistan, au Népal, au Timor-Leste et en Asie du Sud en général, au Guyana et au Nicaragua pour l'Amérique latine. Seize nouveaux projets tendant à mettre en place des médias communautaires seront présentés au Bureau du PIDC en février 2009, dont 7 en Afrique et 9 en Asie et dans le Pacifique. Les CMC ont également été encouragés au Cambodge, au Cameroun, au Congo, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie, à Saint-Kitts-et-Nevis et au Tchad. Trois autres propositions de financement ont été élaborées et soumises au Fonds-en-dépôt flamand, concernant le projet transfrontalier Angola/Namibie, l'Afrique du Sud et le Lesotho.

69. L'accent a été mis en particulier sur la consolidation de la stratégie de l'UNESCO visant à favoriser la communication pour le développement et à mobiliser à son service une démarche à l'échelle du système des Nations Unies. La participation active des conseillers du Secteur CI aux **activités du système des Nations Unies**, par exemple au Cap-Vert, en Équateur et en Uruguay, a conduit à incorporer des stratégies et des activités liées à la communication et l'information dans des plans-cadres pour l'aide au développement et dans des programmes conjoints au niveau des pays. À l'échelle mondiale, le renforcement de la **coopération entre les institutions** du système des Nations Unies dans le domaine de la communication au service du développement durable s'est poursuivi lors d'une réunion de suivi destinée à examiner les progrès accomplis depuis la 10<sup>e</sup> Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement. Un rapport détaillé a

été produit et diffusé aux institutions des Nations Unies afin qu'elles prennent des mesures de suivi. La 11<sup>e</sup> Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement, qui devrait avoir lieu à Washington D.C. du 11 au 13 mars 2009, portera sur le suivi, l'évaluation et l'institutionnalisation de la communication pour le développement dans le système des Nations Unies.

70. L'un des aspects importants du travail du Secteur CI consiste à renforcer les capacités des utilisateurs des médias pour qu'ils en fassent un usage critique (« **maîtrise des médias** »), ce qui permet d'obtenir un retour d'information utile sur les produits. L'UNESCO a renforcé sa coopération avec la Commission européenne, l'Alliance des civilisations, l'Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA) et d'autres parties prenantes. Elle a participé à la consultation sur le rapport au Parlement européen et la résolution du Parlement européen, qui a reconnu l'importance de la maîtrise des médias et le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation aux médias. L'UNESCO a été l'initiatrice d'un modèle universel de programme de formation des enseignants en vue de la maîtrise des médias et de l'information qui a recueilli un soutien vigoureux lors d'une réunion internationale d'experts organisée en juin 2008. Accroître la sensibilisation et la prise de conscience des responsables des politiques éducatives face à l'importance de la maîtrise des médias comme élément clé de la formation des enseignants, voire des programmes scolaires, reste un enjeu décisif, tout comme la nécessité de mettre en place une collaboration étroite entre les spécialistes de l'éducation, de la communication et de l'information.

71. Les médias libres et indépendants jouent un rôle essentiel dans les États fragiles et en situation de post-conflit, et les activités en 2008 se sont axées sur la fourniture d'une assistance en vue de la création d'un environnement propice à la liberté et l'indépendance des médias, ainsi que sur le renforcement des capacités des médias et des TIC dans les pays en transition et en situation de post-conflit afin de favoriser la gouvernance et la démocratie. L'UNESCO a, ces cinq dernières années, mis au point une stratégie globale d'aide aux **médias dans les zones de conflit et de post-conflit**, et 2008 a vu la traduction de cette stratégie en programmes d'aide dans plusieurs pays en conflit, dont bon nombre ont été financés par de solides fonds extrabudgétaires et se sont appuyés sur les capacités locales et la collaboration des Nations Unies. Les activités se sont concentrées non seulement sur les médias traditionnels et numériques mais aussi sur la consolidation ou la restructuration des **bibliothèques et archives** ainsi que les services éducatifs en ligne dans ce cadre.

72. Étant donné que l'UNESCO ne peut pas et ne devrait pas être seule à mettre en œuvre les activités à cet égard, un système très utile et souple de collaboration a été établi avec les principaux organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et PNUD) ainsi qu'avec des organisations locales, régionales et internationales œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse. Cette approche a permis à l'UNESCO d'être active dans de nombreux pays en dépit de ses ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord de renforcement des capacités est le fait le plus nouveau, très positif, qui est intervenu dans ce domaine.

73. En outre, les activités de l'UNESCO destinées à promouvoir le dialogue et faciliter les projets conjoints pour les pays en conflit ont montré que le secteur des médias et de la communication pouvaient être un élément important de **réconciliation**, de **reconstruction** et d'**édification de la paix**. L'accent plus fort mis sur les groupes de jeunes et les réseaux de femmes dans les programmes s'est avéré très efficace, en particulier dans les communautés rurales locales.

74. L'UNESCO a aussi renforcé sa coopération avec les médias, en respectant pleinement leur autonomie éditoriale, en vue de contribuer à la réalisation de tâches essentielles : contribuer à répondre aux attentes, construire la confiance, contribuer à la formation d'une identité nationale inclusive et favoriser une citoyenneté participative et engagée. Les activités menées ont aussi contribué à faire prendre davantage conscience de l'importance que les activités du secteur de la communication et des médias soient considérées comme des éléments techniques essentiels de

l'édification de la paix et de la gouvernance dans le contexte plus large de l'assistance aux États fragiles et en situation de post-conflit.

75. L'UNESCO s'est lancée dans une nouvelle activité, à savoir l'élaboration d'une stratégie sur le rôle que les médias locaux peuvent jouer dans l'**information humanitaire** et en faveur de celle-ci, en particulier pendant et immédiatement après les catastrophes. Cette activité, parallèlement aux actions entreprises dans les situations de conflit et de post-conflit, s'appuie sur une collaboration intersectorielle importante et sera pleinement mise en œuvre en 2009.

### **INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)**

76. Ayant pour objectif principal d'améliorer la qualité des données aux niveaux national et international, l'ISU a conçu une série d'initiatives nouvelles tout en harmonisant les stratégies et les procédures de ses activités centrales. Cette approche se révèle être une réussite comme le montre l'amélioration de l'actualité de ses données sur l'éducation. En octobre 2008, l'ISU a publié un ensemble préliminaire d'indicateurs clés pour 2007 avec six mois d'avance pour plus de 70 pays.

77. Au niveau national, l'ISU renforce sa présence sur le terrain, en particulier en Afrique, dans le but d'améliorer la qualité de ses données. Les équipes régionales de l'Institut travaillent en étroite collaboration avec les États membres afin d'évaluer la qualité des données au niveau national et de mettre au point des « plans statistiques » qui décèlent et corrigent les défaillances au niveau de la collecte et de l'utilisation des statistiques en vue de la planification de l'éducation. Remettre la présence sur le terrain au centre des préoccupations a été rendu possible grâce à la réussite d'une campagne menée pour élargir et diversifier l'assise financière de l'Institut pour ses activités de base.

78. Une présence renforcée sur le terrain facilite en outre la diffusion de nouveaux outils et évaluations méthodologiques. L'ISU a effectué les cinq essais du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) et procède actuellement au réajustement des instruments fondés sur l'analyse de ces données. Quatre autres pays ont commencé à appliquer le LAMP, l'Institut mettant en place des groupes consultatifs régionaux pour faciliter l'expansion à long terme du programme.

79. L'ISU entre dans la phase finale d'une série de consultations régionales sur son projet de cadre pour les statistiques culturelles, qui serviront de base à la collecte de données dans ce domaine. Les consultations ont pour but de faire en sorte que le nouveau cadre prenne bien en compte les besoins et contextes des pays en développement. Le document final sera présenté aux États membres lors de la Conférence générale de 2009.

80. L'Institut a mené à bien un important projet, financé par la Commission européenne, destiné à renforcer les capacités statistiques nationales pour le suivi de l'EPT. Ce projet a commencé en 2003, et 11 pays y ont participé (sept en Afrique, trois en Asie et un en Amérique latine). Selon une évaluation indépendante, le projet a permis de mettre en œuvre divers systèmes de gestion de l'information, procédures, approches méthodologiques, outils d'enquête et normes pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données. L'évaluation indique par ailleurs que diverses composantes de la qualité des données ont été nettement améliorées dans les pays participants.

81. L'amélioration de la disponibilité, de la précision et de l'actualité des données a été particulièrement remarquable au niveau infranational. Dans certains pays, le temps nécessaire à la production des données au niveau des districts a été réduit de 50 %. Ces changements ont également une incidence sur la qualité et la disponibilité des données au niveau international. Les auditeurs ont comparé les éditions 2004 et 2007 du Recueil de données mondiales sur l'éducation et ont découvert qu'il y avait 25 % de données disponibles supplémentaires dans les 11 pays participants. Concernant l'enseignement préprimaire, la disponibilité des données a augmenté de 95 %.

## **DÉCISIONS ET ACTIVITÉS RÉCENTES DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES INTÉRESSANT L'ACTION DE L'UNESCO**

### **I. PARTICIPATION À LA 63<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

82. L'UNESCO a participé à la 63<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue à New York du 16 septembre au 22 décembre 2008 sous la présidence de M. Miguel d'Escoto Brockmann (Nicaragua).

83. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, la réforme des Nations Unies et les nombreuses crises relatives à l'insécurité alimentaire ou au changement climatique ainsi que la crise économique et financière mondiale ont dominé les débats à l'Assemblée. Cette session marquait également le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

84. Le Directeur général a assisté au débat général et a pris part aux deux grandes réunions de haut niveau : (a) la table ronde sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives », (b) la réunion de haut niveau sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement convoquée par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale le 25 décembre 2008. Le Directeur général a été l'un des rapporteurs sur l'éducation et la santé, avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.

85. Le Directeur général a également pris part à plusieurs manifestations parallèles visant à consolider l'engagement politique et financier en faveur des objectifs de développement convenus au niveau international : (i) un débat de haut niveau sur le financement de l'éducation organisé par l'UNESCO, qui a réuni des ministres de l'éducation, des donateurs, des organisations multilatérales et des représentants de la société civile et du secteur privé, (ii) un événement organisé par la Campagne mondiale pour l'éducation à l'occasion duquel le Directeur général s'est joint aux dirigeants mondiaux et aux défenseurs de l'éducation pour lancer la « promotion 2015 » afin de susciter une volonté politique en vue d'atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous, (iii) une réunion ministérielle du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations, en présence du Secrétaire général de l'ONU et du Haut Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, au cours de laquelle le Directeur général a informé les participants sur la manière dont l'UNESCO progressait dans la mise en œuvre du Mémoire d'accord signé avec l'Alliance, insistant notamment sur le rôle de l'éducation et des médias dans la promotion du dialogue et de la compréhension interculturels, (iv) une manifestation parallèle du Fonds PNUD/Espagne sur la réalisation des OMD, les enseignements tirés et la marche à suivre ; le Directeur général y a notamment dit tout le bien qu'il pensait de l'idée de faire de la culture l'un des volets thématiques du Fonds, (v) un événement de haut niveau sur l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement.

86. L'UNESCO a remis les rapports complets suivants et contribué à plusieurs rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la « Mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ».
- Rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les « Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies » (soumis à l'Assemblée tous les deux ans).
- Rapport du Directeur général de l'UNESCO sur la « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ».

- Rapport intérimaire du Directeur général de l'UNESCO sur l'impact des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au cours de l'Année internationale des langues (2008). Un rapport final sur la mise en œuvre de cette année sera soumis à l'Assemblée générale à sa 64<sup>e</sup> session.

87. Plusieurs autres grandes réunions thématiques ont eu lieu pendant la session :

- une Réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (2 et 3 octobre 2008) ;
- une Table ronde interactive sur la crise financière mondiale a été organisée par l'Assemblée générale le 30 octobre 2008 ;
- une Réunion de haut niveau sur la culture de la paix s'est tenue les 12 et 13 novembre 2008 avec la participation de plusieurs chefs d'État et de gouvernement ;
- la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a eu lieu à Doha du 29 novembre au 2 décembre. L'UNESCO a pris une part active à cette réunion, notamment en organisant une manifestation parallèle spéciale en partenariat avec le Gouvernement du Qatar sur le thème « Financer l'éducation pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous » ;
- une Réunion commémorative de l'Assemblée générale pour la Journée internationale des droits de l'homme s'est tenue le 10 décembre 2008.

## II. **RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTÉRESSANT L'ACTION DE L'UNESCO<sup>5</sup>**

88. À sa 63<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 266 résolutions, 13 d'entre elles faisant référence à des programmes de l'UNESCO et/ou confiant une tâche spécifique à l'Organisation :

- « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous » (résolution 63/154)
- « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 » (résolution 63/113)
- « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (résolution 63/22)
- « Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction » (résolution 63/181)
- « La lutte contre la diffamation des religions » (résolution 63/171)
- « Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques » (résolution 63/174)
- « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » (résolution 63/5)
- « Les océans et le droit de la mer » (résolution 63/111)

<sup>5</sup>

Les membres du Conseil peuvent se procurer le texte de ces résolutions s'ils en font la demande.

- « Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien » (résolution 63/137)
- « Le droit des aquifères transfrontières » (résolution 63/124)
- « Les technologies de l'information et des communications au service du développement » (résolution 63/202)
- « Questions relatives à l'information » (résolution 63/100)
- Droits de l'homme et extrême pauvreté (résolution 63/175).

89. On trouvera ci-après plusieurs autres résolutions se rapportant particulièrement à l'action de l'Organisation :

(a) Questions liées au développement durable et à la prévention des catastrophes :

- Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolution 63/212)
- Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 63/213)
- Convention sur la diversité biologique (résolution 63/219), par laquelle l'Assemblée décide de convoquer une réunion de haut niveau d'une journée à sa 65<sup>e</sup> session et encourage à soutenir pleinement les activités envisagées pour la célébration de l'Année internationale de la biodiversité (2010) et à y participer
- Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolution 63/216)
- Catastrophes naturelles et vulnérabilité (résolution 63/217).

(b) Élimination de la pauvreté et travail décent :

- Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté (résolution 63/229)
- Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (résolution 63/230), par laquelle l'Assemblée décide que le thème de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) sera « Le plein emploi et un travail décent pour tous »
- Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (résolution 63/199).

(c) Développement social :

- Le droit au développement (résolution 63/178)
- Protection des migrants (résolution 63/184)
- Migrations internationales et développement (résolution 63/225)



- Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix (résolution 63/135)
- Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 63/152)
- La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme (résolution 63/176)
- Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées à travers la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 63/150).

(d) Questions relatives aux droits de l'homme :

- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 63/117)
- Déclaration sur le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (résolution 63/ 116)
- Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme (résolution 63/173)
- Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme (résolution 63/180)
- Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (résolution 63/242)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 63/243).

(e) Questions liées au genre :

- Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (résolution 63/155)
- Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 63/159).

(f) Questions relatives à l'information et à la communication :

- Les technologies de l'information et des communications au service du développement (résolution 63/202)
- Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité et continuité des opérations et reprise après sinistre (résolution 63/262).

(g) Affaires humanitaires :

- Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolution 63/139)

- Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement (résolution 63/141)
  - Nouvel ordre humanitaire international (résolution 63/147).
- (h) Questions liées aux ressources humaines et à la sécurité :
- Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies (résolution 63/138)
  - Gestion des ressources humaines (résolution 63/250)
  - Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 63/251)
  - Régime des pensions des Nations Unies (résolution 63/252)
  - Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 63/253).
- (i) Autres questions :
- Activités opérationnelles de développement (résolution 63/232)
  - Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (résolution 63/239)
  - Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (résolution 63/227)
  - Droits de l'enfant (résolution 63/241)
  - Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 63/90).

90. En outre, le Conseil des droits de l'homme a adopté les résolutions suivantes à sa 8<sup>e</sup> session ordinaire :

- Résolution A/HRC/8/L.2 sur le « Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels », qui constitue une étape importante en ce qu'elle permet à des individus d'adresser une requête à un organisme international chargé des droits de l'homme au sujet d'une violation de droits garantis par le Pacte. Elle recommande que le Protocole facultatif soit ouvert à la signature au cours d'une cérémonie de signature à Genève en mars 2009. Cette résolution a été adoptée sans procéder à un vote. Le droit à l'éducation est inclus dans ce Pacte.
- Résolution A/HRC/8/L.5 sur « Le droit à l'éducation ». La résolution se félicite de l'apport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de celui de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement que sont l'éducation primaire pour tous et l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation, ainsi que des objectifs de l'Éducation pour tous convenus au Forum mondial sur l'éducation (paragraphe 4) et engage tous les États à donner plein effet au droit à l'éducation.

### III. JOURNÉES, ANNÉES ET DÉCENNIES INTERNATIONALES PROCLAMÉES EN 2009

91. L'Assemblée générale a décidé de célébrer deux nouvelles journées internationales, une nouvelle année internationale et une nouvelle décennie internationale :

- le 8 juin sera la Journée mondiale de l'océan (résolution 63/111 du 5 décembre 2008) ;
- le 19 août sera la Journée mondiale de l'aide humanitaire (résolution 63/139 du 11 décembre 2008) ;
- 2011 sera l'Année internationale de la chimie (résolution 63/209 du 19 décembre 2008) ; l'UNESCO a été désignée organisme chef de file et centre de coordination de l'Année et organisera les activités à entreprendre durant l'Année, en collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies ;
- 2010-2020 sera la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (résolution 63/218 du 19 décembre 2008).

### IV. SESSION DE FOND DE L'ECOSOC

92. La session de fond 2008 de l'ECOSOC s'est déroulée au Siège de l'ONU à New York entre le 30 juin et le 25 juillet 2008. À cette session, les nouvelles fonctions attribuées à l'ECOSOC par le Sommet mondial 2005 sont entrées en vigueur : le forum de la coopération pour le développement, principale tribune pour le dialogue mondial et l'examen de politiques sur l'efficacité et la cohérence de la coopération internationale pour le développement ; et l'examen ministériel annuel, dont la discussion sur la « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable » s'est achevée sur l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle.

93. Le Directeur général a assisté au débat de haut niveau sur les politiques. Il a organisé et présidé, lors de ce débat de haut niveau, une table ronde sur le thème « *Politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation : clés du développement durable* » à l'occasion d'un petit déjeuner ministériel. Les débats ont porté en particulier sur la mise à profit des connaissances scientifiques grâce à des politiques efficaces, considérée comme un vecteur essentiel du développement durable dans ses États membres.

94. L'UNESCO a également participé aux quatre autres parties de la session de l'ECOSOC : les débats consacrés à la coordination, aux activités opérationnelles, aux affaires humanitaires et le débat général. Un rapport détaillé sur les travaux de la session a été remis aux États membres le 10 octobre<sup>6</sup>.

95. Les résolutions suivantes se rapportant particulièrement à l'action de l'UNESCO ont été adoptées par le Conseil :

- « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (résolution 2008/2)
- « Confidentialité des données génétiques et non-discrimination » (décision 2008/233)
- « Protection contre le trafic de biens culturels » (résolution 2008/23).

---

<sup>6</sup> Ce rapport est disponible sur demande.

## DEUXIÈME CONFÉRENCE DES INTELLECTUELS D'AFRIQUE ET DE LA DIASPORA (Salvador de Bahia, Brésil, 12-14 juillet 2006)

96. Dans le cadre du suivi des recommandations de la CIAD II, des échanges et réunions ont été organisés entre l'UNESCO, la Commission de l'Union africaine et la délégation permanente du Brésil. Ces rencontres ont permis de rappeler certains objectifs figurant dans la Déclaration et le Plan d'action de Salvador et d'ajuster ainsi la réponse de l'UNESCO à ces recommandations. Ce point sera notamment discuté lors de la Commission mixte UNESCO-Union africaine qui se tiendra au Siège en mars 2009.

97. Différentes activités ont été mises œuvre en réponse à la Déclaration de Salvador associant les ressources de la région Afrique et particulièrement celles issues de la diaspora. Parmi ces activités figurent certains grands projets de l'Organisation (Programme de la Route de l'esclave, Histoire générale de l'Afrique, Histoire générale de l'Amérique latine et des Caraïbes) qui, par essence, impliquent étroitement la diaspora.

### Activités mises en œuvre dans le domaine de la culture

98. Le projet de « **L'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique** » a été lancé début 2008 pour une durée de quatre ans, sur financement extrabudgétaire de la Jamahiriya arabe libyenne. Ce projet d'envergure vise à rénover l'enseignement de l'histoire en Afrique, à travers l'élaboration de manuels, d'un atlas historique et d'un CD-ROM éducatif, le développement d'un guide de l'enseignement d'histoire, la promotion et l'harmonisation de l'enseignement de l'Histoire générale de l'Afrique dans les institutions d'enseignement supérieur du continent.

99. L'orientation intellectuelle et scientifique du projet est placée sous la responsabilité d'un Comité scientifique dont les dix membres viennent d'être nommés par le Directeur général. La réunion d'installation du Comité aura lieu à Tripoli le 23 février 2009 tandis que la première réunion de début de ses travaux aura lieu au Siège de l'Organisation en mars 2009. Des experts et des organisations partenaires (Union africaine, Ministère de l'éducation et de l'égalité raciale du Brésil, organisations sous-régionales africaines et associations professionnelles africaines) y participeront en qualité d'observateurs.

100. Par ailleurs, l'UNESCO, en coopération avec le Ministère de l'éducation du Brésil, conduit actuellement la **traduction de l'Histoire générale de l'Afrique en portugais**. Cette traduction permettra la diffusion de cet ouvrage dans les universités et librairies publiques du Brésil et des autres pays lusophones de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Dans le cadre du projet **la Route de l'esclave**, une exposition a été organisée à Accra, en coopération avec le Brésil.

101. Par ailleurs, une **rencontre-débat sur « Culture, économie, intégration régionale »**, organisée par l'UNESCO et le Réseau africain des promoteurs et des entrepreneurs culturels (RAPEC), s'est tenue le 16 décembre 2008 au Siège de l'UNESCO, rassemblant plus de 300 participants pour la plupart issus de la diaspora africaine.

102. En étroite collaboration avec l'African Diaspora Heritage Trail (ADHT) et d'autres partenaires de la diaspora, l'Organisation (CLT) a lancé en 2008 la réalisation d'un « **Atlas sur les interactions entre l'Afrique et sa diaspora** » qui présente des cartographies illustrant la présence et la contribution africaine dans le monde, et notamment dans les Amériques. La publication de cet atlas est prévue fin 2009.

103. Une autre publication, « **The African Diaspora in Asia (TADIA) - explorations on a less known fact** », est parue en 2008 et a été largement diffusée. Elle est issue de la première Conférence internationale de TADIA qui s'est tenue à Panaji, Goa (Inde) en janvier 2006. La conférence a été organisée en étroite coopération et avec la participation de CLT et d'un membre du Comité scientifique du projet *La route de l'esclave*.

104. Du 19 au 22 septembre 2006 s'est tenu à la Sorbonne et à l'UNESCO le Cinquantenaire du 1<sup>er</sup> Congrès international des écrivains et artistes noirs. Les Actes du Colloque « Hommages, Bilans, Perspectives » tenu sous le haut patronage de M. Koïchiro Matssura, Abdou Diouf, Aimé Césaire et Wole Soyinka ont été publiés par la revue *Présence Africaine* (n° 174, n° 175, n° 176 et 177).

105. Le 3<sup>e</sup> Festival mondial des arts nègres (FESMAN 2009) sera organisé à Dakar du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 2009. Le thème retenu « *La Renaissance africaine* » permettra de réunir les artistes et les intellectuels des 80 pays de l'Afrique et de la diaspora. Le Président du Comité international d'orientation est M. Mame Birame Diouf, ministre de la culture du Sénégal tandis que M. Gilberto Gil, compositeur et musicien brésilien en est le vice-président.

### **Activités mises en œuvre dans le domaine des sciences humaines et sociales**

106. Le Secteur SHS a développé des activités veillant à sensibiliser les États membres au phénomène de **migration internationale**. Ainsi, le numéro spécial de la **Revue internationale des sociétés multiculturelles** qui portait sur le thème de la « connaissance transnationale à travers les réseaux de la diaspora » a connu une très large distribution.

107. Par ailleurs, des consultations ont été organisées en mai 2007, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations et le projet Migration pour le développement en Afrique (MIDA) entre des membres de la diaspora et les ministères de l'éducation de leurs pays d'origine, afin de faciliter un échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les gouvernements et leur diaspora.

108. Dans le cadre de l'initiative lancée en 2004 de la **Coalition internationale des villes contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance**, une **Coalition africaine** a été créée en 2006 à Nairobi. La Coalition internationale, qui a été officiellement lancée en juin 2008 à Nantes (France) en marge du 3<sup>e</sup> Forum mondial pour les droits de l'homme, a pour objectif de réunir les villes désireuses de mener ensemble une lutte concrète contre le racisme et leur permet d'échanger leurs expériences ou d'entreprendre des activités communes.

109. Par ailleurs, les activités mises en œuvre dans le cadre du **Forum « l'Horizon de la Grande Corne »** incluent la diaspora. Ce Forum établi en novembre 2007 est un projet visant à faire contribuer des intellectuels à la résolution pacifique des conflits dans la Corne de l'Afrique, notamment par la formulation et la mise en œuvre de politiques d'intégration régionales devant conduire à une coexistence pacifique.

110. Pour ce faire, des activités en faveur du dialogue et de la coopération transfrontalières sont mises en œuvre, en rassemblant les chercheurs, notamment de la Diaspora, et les décideurs politiques de la région. Le projet veille également à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent anticiper les défis futurs auxquels devra faire face la région.

### **Activités mises en œuvre dans le domaine de la communication et de l'information**

111. Le Secteur CI a mis en œuvre des activités destinées à développer les moyens de communication entre l'Afrique et sa diaspora. Dans ce cadre, le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a soutenu les projets veillant au renforcement des capacités des médias, en plaçant un accent particulier sur les initiatives conjointes associant les institutions de formation aux médias d'Afrique et du reste du monde.

112. Ainsi, le Bureau d'Addis-Abeba a organisé un atelier dans le cadre d'un Festival de films régionaux et internationaux, pendant lequel ont été soutenus des programmes de formation et d'échange entre des réalisateurs locaux et de la diaspora. L'utilisation d'outils de communication modernes a également été promue, encourageant ainsi la production, l'édition et la diffusion de contenus audiovisuels de qualité y compris en matière d'éducation.

113. À travers le projet « **Speak Africa** », l'UNESCO apporte un soutien à la collaboration virtuelle entre des jeunes d'Afrique et de la diaspora sur des questions économiques, culturelles, sociales et politiques. Par ailleurs, en coopération avec les Bureaux de Montevideo et de Brasilia, CI prévoit de contribuer à l'**Analyse de la Diaspora culturelle d'Afrique en Amérique latine**.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-unième session

**181 EX/4**  
**Partie I Add.**

PARIS, le 22 avril 2009  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE I**

**ADDENDUM**

**Résumé**

Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale.

L'addendum présente les faits marquants intervenus dans la participation des bureaux hors Siège (31 d'entre eux) aux exercices conjoints de programmation par pays des Nations Unies et les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'intégration de l'UNESCO dans ce mécanisme.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>AFRIQUE .....</b>	<b>1</b>
Bureau de l'UNESCO à Abuja.....	1
Bureau de l'UNESCO à Accra.....	3
Bureau de l'UNESCO à Bamako.....	3
Bureau de l'UNESCO à Harare .....	4
Bureau de l'UNESCO à Kinshasa.....	7
Bureau de l'UNESCO à Libreville .....	9
Bureau de l'UNESCO à Nairobi .....	9
Bureau de l'UNESCO à Windhoek.....	14
Bureau de l'UNESCO à Yaoundé .....	17
<b>ÉTATS ARABES .....</b>	<b>18</b>
Bureau de l'UNESCO à Beyrouth .....	18
Bureau de l'UNESCO à Rabat .....	21
Bureau de l'UNESCO à Ramallah .....	22
<b>ASIE ET PACIFIQUE.....</b>	<b>23</b>
Bureau de l'UNESCO à Almaty.....	23
Bureau de l'UNESCO à Bangkok.....	25
Bureau de l'UNESCO à Beijing.....	28
Bureau de l'UNESCO à Hanoi .....	31
Bureau de l'UNESCO à Islamabad .....	34
Bureau de l'UNESCO à Jakarta .....	37
Bureau de l'UNESCO à Kaboul .....	45
Bureau de l'UNESCO à Katmandou .....	47
Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh.....	47
Bureau de l'UNESCO à Téhéran .....	48
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES.....</b>	<b>53</b>
Bureau de l'UNESCO à Brasilia.....	53
Bureau de l'UNESCO à La Havane .....	55
Bureau de l'UNESCO à Kingston.....	57
Bureau de l'UNESCO à Montevideo .....	61
Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince.....	62
Bureau de l'UNESCO à San José.....	63
Bureau de l'UNESCO à Santiago .....	72
<b>EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD .....</b>	<b>74</b>
Bureau de l'UNESCO à Moscou .....	74
Bureau de l'UNESCO à Venise.....	76



## AFRIQUE

### Bureau de l'UNESCO à Abuja

1. Les priorités nationales de développement du Nigéria sont énoncées dans de grands documents de politique générale nationaux, dont la Stratégie nationale d'autonomisation et de développement économiques (NEEDS), la Vision 2020 et l'Agenda de réforme en sept points énoncé par le Président Umaru Musa Yar'Adua. Les programmes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le Bilan commun de pays (BCP) sont alignés sur les priorités et politiques nationales de développement. Les programmes et activités de l'UNESCO servent de soubassement aux efforts de développement du Nigéria dans les domaines de compétence de l'Organisation.

#### Principaux faits nouveaux en 2008

2. Dans le domaine de l'éducation, le Bureau de l'UNESCO à Abuja a travaillé en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour le développement afin de soutenir les politiques et les priorités nationales dans ce domaine, par des interventions ciblées en amont dans quatre grands domaines stratégiques : la coordination et les partenariats en faveur de l'EPT, l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), la formation des enseignants dans le contexte des initiatives TTISSA et EDUSIDA et la revitalisation de l'EFTP. Ces interventions avaient pour objet de contribuer à améliorer le dialogue sur les politiques, renforcer les capacités nationales de formulation des politiques et de planification, accroître l'engagement en faveur de l'éducation et de son financement et instaurer des partenariats efficaces et durables pour l'EPT au Nigéria. En 2008, le Bureau de l'UNESCO à Abuja a relancé le Forum du développement international, avec le soutien d'autres organismes des Nations Unies et donateurs présents au Nigéria. L'UNESCO copréside le Forum aux côtés de l'USAID et en assure le secrétariat. Ce forum offre l'occasion de partager des informations sur les programmes et projets éducatifs, d'échanger des vues sur des questions fondamentales et de faire converger les différentes approches s'agissant d'appuyer les plans et politiques des gouvernements dans le secteur de l'éducation. Les réunions mensuelles du Forum réunissent régulièrement l'UNICEF, la Banque mondiale, le DFID et la JICA. Il y a lieu de noter qu'il s'agit là du seul forum qui réunit des organismes multilatéraux et bilatéraux au Nigéria.

3. Le Bureau de l'UNESCO à Abuja a aidé à l'extension à l'échelle nationale du projet d'alphabétisation par la radio, qui est passé de 12 États pilotes à l'ensemble des 36 États et du territoire de la capitale fédérale du Nigéria. Cette réalisation était le fruit d'une campagne réussie de promotion en faveur de l'éducation des adultes et de l'éducation non formelle dans le pays. Un autre succès a trait à l'instauration de liens entre les institutions de formation des enseignants au Nigéria et l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) afin de renforcer la qualité de la formation des enseignants et de la gestion des établissements scolaires.

4. Du 6 au 9 janvier 2009, le Directeur général de l'UNESCO a effectué une visite officielle au Nigéria au cours de laquelle il a inauguré l'Institut (catégorie 2) pour la culture africaine et la compréhension internationale. En collaboration avec le Fonds du patrimoine mondial, le Ministère fédéral du tourisme, de la culture et de l'orientation nationale a organisé une réunion régionale du Fonds africain du patrimoine mondial (AWHF). Cette initiative s'est traduite par une plus grande sensibilisation à la question de la gestion des biens africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de faire ressortir lesquels de ces biens sont en péril.

5. Dans le Secteur des sciences exactes et naturelles, le Bureau d'Abuja a organisé un atelier de sensibilisation aux sources d'énergie alternatives, qui devrait déboucher sur le développement d'un cadre différent de politique énergétique. L'on prépare actuellement des activités de sensibilisation des législateurs des ressources en eau à la nécessité d'une gouvernance durable

de cette ressource. Au moyen de fonds extrabudgétaires, le bureau est aussi en train d'élaborer des modules d'enseignement sur le VIH/SIDA à l'intention des facultés de sciences et des écoles d'ingénieurs dans sept universités au Nigéria.

#### Apports aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies

6. L'UNESCO a participé activement à la préparation du PNUAD II (2009-2012), en contribuant aux travaux de l'équipe de gestion du programme et de l'équipe de pays des Nations Unies. Le bureau a notamment conduit les travaux du Groupe interorganisations constitué par le Coordonnateur résident pour finaliser le cadre de suivi et d'évaluation.

7. En tant que membre de l'équipe de gestion du programme, le bureau a participé à l'élaboration d'activités de programmation commune et de plans de travail uniques en vue de la mise en oeuvre du PNUAD II dans les six États sélectionnés à cet effet et le territoire de la capitale fédérale. L'UNESCO est une organisation chef de file dans un domaine prioritaire du PNUAD, celui de la transformation de la prestation des services sociaux dans l'un des six États susmentionnés. De même, en collaboration avec sept autres organismes, l'Organisation a contribué à l'élaboration d'une approche commune et cohérente des organismes des Nations Unies sur la question de l'égalité entre les sexes. Un audit sur cette question est actuellement en cours dans les organismes des Nations Unies participants au Nigéria.

8. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources, de rationaliser et d'harmoniser les politiques, les pratiques et les services opérationnels dans le sens d'une unité d'action des Nations Unies plus effective et efficace au Nigéria, le Bureau d'Abuja participe activement à divers réseaux interorganisations consacrés, par exemple, aux achats, aux TIC, à la gestion des ressources humaines et aux finances. L'UNESCO assure la vice-présidence de l'équipe de gestion opérationnelle des Nations Unies.

#### Difficultés et contraintes

9. Le Bureau d'Abuja a certes participé activement à la préparation du PNUAD II (2009-2012) par ses contributions aux travaux de l'équipe de gestion du programme, de l'équipe de gestion opérationnelle et de l'équipe de pays des Nations Unies mais il convient de noter que ses ressources humaines et financières étant limitées, il a été mis à rude épreuve pour assurer un niveau minimal de représentation et de participation aux forums et programmes conjoints du système des Nations Unies.

10. Il est manifestement nécessaire d'orienter le personnel du cadre organique vers les questions générales du développement et de la réduction de la pauvreté, et de renforcer de manière constructive ses capacités à faire le lien entre, d'une part, les actions de programme de l'UNESCO et, d'autre part, l'agenda du PNUAD. Le fait que les cycles programmatiques et budgétaires de l'UNESCO soient plus courts que ceux des programmes et fonds des Nations Unies - qui sont au premier rang du processus du PNUAD - et qu'ils ne soient pas synchronisés avec eux pose des problèmes à l'Organisation, en particulier lorsqu'il s'agit de s'engager financièrement, ou d'une autre manière, dans les programmes conjoints. Même si les engagements financiers de l'Organisation envers le PNUAD II sont minimales, les prochains préparatifs des cadres stratégiques de programmation dans chacune des quatre interventions de programme du PNUAD II seront pour l'UNESCO autant d'occasions de bien se positionner en vue d'obtenir sa juste part des ressources communes pour la mise en oeuvre de différents aspects du programme.

11. Une sérieuse difficulté a trait au passage prévu dans le PNUAD II à des programmes conjoints dans six États de la République fédérale du Nigéria. Sans une présence de l'UNESCO sur le terrain, qui s'explique par son mandat d'organisation intellectuelle agissant en amont pour fournir des conseils sur les politiques et une assistance technique essentiellement au niveau fédéral, les possibilités d'intervention de programme directes au niveau des États demeureront

assez limitées. Cela étant, le bureau apporte des contributions sous forme de conseils sur les politiques, d'analyses sectorielles précises et de soutien à l'innovation et aux expériences, lorsque cela est possible. Nos travaux récents sur un modèle de simulation des politiques et stratégies éducatives (EPSSim) menés dans certains États en soutien à l'UNICEF, au DFID et à la Banque mondiale lui ouvriront des possibilités d'intervention dans d'autres États.

### **Bureau de l'UNESCO à Accra**

1. En 2008, le bureau multipays d'Accra participait à la mise en œuvre d'activités relatives aux équipes de pays des Nations Unies dans les pays suivants : Ghana, Libéria, Togo, Bénin et Côte d'Ivoire.

2. Au Ghana, le bureau a participé de manière régulière à diverses réunions interorganisations (réunions mensuelles et retraites des chefs des organismes des Nations Unies, Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, réunion bimensuelle du Groupe interorganisations sur le programme et réunions de l'équipe de coordination humanitaire sur la gestion des inondations dans le nord du pays, réunion des responsables des communications des Nations Unies et réunions des attachés d'administration).

3. Entre autres activités, le Bureau a contribué à l'examen à mi-parcours du PNUAD, à la célébration de diverses journées des Nations Unies (Journée mondiale de la liberté de la presse, Journée mondiale de l'eau, Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, Journée mondiale des enseignants, Journée internationale de la femme) ainsi qu'au programme JUTA (équipe commune des Nations Unies sur le SIDA). Le bureau a également dirigé la préparation et la publication d'une étude conjointe des Nations Unies sur la contribution du secteur de l'éducation à la lutte contre le VIH et le SIDA au Ghana qui a été officiellement présentée le 12 février 2009.

4. Au Libéria, l'antenne de Monrovia a aussi participé à diverses réunions interorganisations. Le responsable désigné à cet effet a participé à de nombreuses réunions de chefs d'organisme. L'antenne est intervenue dans la mise en œuvre du PNUAD et dans son examen annuel. Le Bureau d'Accra a participé à la préparation d'un programme conjoint des Nations Unies en faveur de la jeunesse.

5. Au Bénin, le bureau a apporté une contribution active à la finalisation du PNUAD (2009-2013), travail engagé en 2007, et a plaidé pour une prise en compte explicite des questions scientifiques dans ce PNUAD. L'antenne du Bénin a participé à diverses réunions des Nations Unies.

6. En Côte d'Ivoire, le Bureau a apporté une contribution active à la préparation du PNUAD (2009-2013) et a participé à un certain nombre de réunions liées à cette préparation. S'agissant du Togo, en tant qu'institution non résidente, le bureau a participé aux retraites des chefs d'organisme.

### **Bureau de l'UNESCO à Bamako**

1. L'élaboration d'un programme conjoint « Promotion des droits humains et du genre au Mali », a été proposée par l'UNESCO qui préside le Groupe thématique droits humains et genre de l'équipe de pays. Ce programme est issu du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2008-2012, conçu par les agences, avec la collaboration du gouvernement, des partenaires au développement et de la société civile.

2. À travers ce programme conjoint, les agences du système des Nations Unies visent des résultats communs, travaillent avec des partenaires généralement identiques et dans les mêmes secteurs géographiques. Une action conjointe du système des Nations Unies permettra de

concentrer les efforts des agences afin de mener des activités coordonnées et efficaces. Un programme conjoint favorise de surcroît une meilleure lisibilité des actions du SNU tant auprès des partenaires nationaux que des bénéficiaires de ces actions.

3. Ce programme conjoint est destiné à promouvoir la connaissance des droits humains et leur mise en œuvre comme référentiel, dans la formulation des politiques publiques nationales et locales, à portée générale ou destinées à des cibles spécifiques.

4. En ciblant les populations les plus vulnérables, le programme va permettre d'identifier les leviers du changement et d'orienter les actions en faveur de la promotion des droits humains et du genre au Mali.

5. Le bureau a pu mobiliser la somme de 4 200 000 dollars au niveau du Mali, ce qui a permis de former tous les acteurs des droits humains des différentes entités (société civile, agences du système des Nations Unies, gouvernement).

### **Bureau de l'UNESCO à Harare**

1. Le Bureau de l'UNESCO à Harare a participé activement aux processus communs de programmation par pays des Nations Unies dans tous les pays qu'il couvre, y compris ceux où l'UNESCO est une institution non résidente, à savoir le Botswana, le Malawi et la Zambie.

2. L'une des réalisations générales a consisté à rétablir des contacts avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les trois pays où l'UNESCO est une institution non résidente. Des réalisations concrètes ont été toutefois enregistrées à des degrés divers dans ces différents pays en raison de la situation particulière de chacun mais aussi en fonction de l'ancienneté de la participation des différents pays au processus du PNUAD.

3. L'UNESCO a gagné en visibilité dans tous les pays du groupe, y compris ceux où elle n'est pas une institution résidente.

### Botswana

4. La matrice de résultats du PNUAD pour le Botswana a été finalisée à la fin du mois d'octobre 2008. Elle sera mise en œuvre au cours de la période 2010-2016, en harmonie avec le Plan de développement national du Gouvernement du Botswana (NDP 10) et Vision 2016.

5. L'UNESCO a participé activement à la rédaction et à la finalisation de la matrice de résultats du PNUAD dans le cadre des réunions de divers groupes de références et continue de contribuer à l'élaboration de la section descriptive qui doit être finalisée et signée au cours du premier trimestre de 2009.

6. L'UNESCO est l'un des organismes signataires de la Feuille de route pour un programme unique, document qui ratifie l'engagement des organisations à soutenir le gouvernement dans ses efforts de développement par le biais du PNUAD et énonce les mesures à prendre à cet effet. Ce document a été signé par le gouvernement et les chefs des institutions résidentes et non résidentes le 27 octobre, lors de l'ouverture d'un atelier des parties prenantes. Cet atelier marquait le début du processus d'approbation de la matrice de résultats du PNUAD, en particulier par les organismes de contrepartie gouvernementaux, et a enclenché le processus d'élaboration conjointe des principaux domaines de résultats pour chacun des produits. L'UNESCO est actuellement présente dans 25 produits couvrant les cinq réalisations escomptées du nouveau PNUAD.

7. Le Gouvernement du Botswana est bien conscient de la nécessité de trouver des voies différentes pour capitaliser l'économie alors que l'industrie du diamant entame un processus de déclin qui met en péril les perspectives de croissance. Compte tenu de ce scénario, la priorité retenue par le gouvernement, et inscrite tant dans le PNUAD que dans le NDP 10, sur une base de gouvernance commune, est la diversification économique. Dans ce cadre, aussi bien le

gouvernement que les institutions du système des Nations Unies se sont montrés particulièrement intéressés par les compétences de l'UNESCO dans le domaine de la culture en tant que moyen de développer des industries de la création et de la culture qui pourrait favoriser la diversification de l'économie sur la base d'une politique nationale de la culture du Botswana.

8. L'UNESCO a été désignée chef de file pour le produit 3.2.1 relatif à l'intégration de l'enseignement technique et professionnel dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il s'agit là aussi d'un domaine considéré comme pouvant permettre de renforcer les qualifications de la jeunesse et, partant, susciter et renforcer l'émergence d'entrepreneurs.

9. Il est un domaine dont l'intérêt stratégique va croissant dans le cadre des changements actuels du climat mondial, celui de la science. Dans le cas précis du Botswana, les apports de l'UNESCO concernent essentiellement l'utilisation et la bonne gestion des ressources en eau ainsi que les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. La participation de l'UNESCO aux réalisations escomptées dans le domaine de l'environnement et du changement climatique revêtent une importance stratégique.

10. L'UNESCO occupe au Botswana une position privilégiée par rapport à d'autres pays, du point de vue du positionnement dans le temps de son intervention, compte tenu de l'état d'avancement du processus et de l'entrée en temps voulu de l'UNESCO dans le PNUAD, le document stratégique qui va orienter l'agenda des Nations Unies pour le développement au Botswana pendant les années à venir.

### Malawi

11. Le Malawi est un pays qui s'est engagé de sa propre initiative dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies. Il a été reconnu en tant que pays pilote non officiel ayant engagé une réforme en même temps que les pays pilotes. Il a d'ores et déjà finalisé le PNUAD 2008-2011 et exécute actuellement un programme unique basé sur un plan de travail annuel pour 2008. Seize produits ont été définis comme essentiels sous cinq thèmes dans le cadre du PNUAD, conformément au document portant stratégie de croissance et de développement du Malawi.

12. Dans le cadre du sous-groupe Éducation du PNUAD, l'UNESCO a participé, dans le cadre du soutien au Ministère de l'éducation, à l'examen sectoriel conjoint du document portant stratégie nationale de l'éducation et, plus précisément, aux activités du groupe de travail sur l'enseignement secondaire et supérieur.

13. L'UNESCO a participé à l'opération de désignation des activités relevant de l'unité d'action des Nations Unies qui a été menée à bien au Malawi au cours des mois de juin et juillet 2008 pour sensibiliser davantage à la réforme et commencer à communiquer avec les partenaires en tant que système des Nations Unies agissant de manière unifiée. La publication établie à cet effet avait pour objet de présenter les activités des Nations Unies sous une forme à la fois captivante et convaincante.

14. La rédaction du plan de travail annuel pour 2008 a été effectuée au niveau des groupes thématiques et l'UNESCO a établi des contacts avec les chefs de file des groupes pertinents et participé aux réunions de groupes chargés d'élaborer les documents pour 2009. L'UNESCO contribue au travail de rédaction des plans pour l'année à venir et compte mettre en œuvre des activités relatives à des produits relevant de quatre groupes différents en 2009.

15. Le Plan national du secteur de l'éducation désigne clairement l'engagement en faveur des objectifs de l'EPT comme l'une des priorités à réaliser, ce qui ouvre pour l'UNESCO la perspective de renforcer sa présence au Malawi. La participation de l'UNESCO au PNUAD est particulièrement forte dans les groupes thématiques 3 et 4 qui sont, respectivement, les services sociaux de base et le VIH/SIDA.

16. Le plan d'action de pays pour l'EPT a été élaboré dans le cas du Malawi en pleine consultation avec le groupe thématique pertinent et en tenant compte des apports aussi bien des présidents et coprésidents du groupe des services de base que des chefs de file responsables des résultats pour l'éducation. L'objet de cette proposition était de s'attaquer, dans le sous-groupe de l'éducation, à un domaine où le soutien est nécessaire et auquel on accordait moins d'attention. Par ailleurs, ce projet de plan d'action part des besoins énoncés dans le plan national du secteur de l'éducation et vise à répondre à ces besoins.

17. Un autre domaine où l'UNESCO a un rôle stratégique à jouer a trait au groupe thématique 4, relatif au VIH/SIDA, et au programme EDUSIDA. Dans ce cadre, diverses discussions ont été organisées ou facilitées par l'UNESCO avec le Ministère de l'éducation et l'OIT pour aider à la mise en œuvre de la politique, réexaminée récemment, relative au VIH/SIDA sur le lieu de travail. De réelles possibilités s'offrent à cet égard, en ce sens que cette politique comporte divers aspects qui varient entre le secteur public et le secteur privé et que le Ministère de l'éducation aura besoin d'orientations pour la mettre en œuvre avec les enseignants.

18. La Stratégie de croissance et de développement du Malawi est répartie sur 25 groupes de travail sectoriels. Il a été convenu que le système des Nations Unies imprimerait sa marque par la structure en groupes programmatiques du PNUAD. L'UNESCO est représentée, par le biais des groupes 1, 3, 4 et 5 du PNUAD, dans six groupes de travail, et participe aux travaux de trois groupes en tant qu'organisme individuel.

19. Une question qui n'était pas clairement traitée dans le PNUAD du Malawi pour le cycle en cours mais qui commence à prendre de l'ampleur et de l'importance a trait aux changements climatiques. Il n'y a pas de nombreux produits ou réalisations escomptés qui portaient explicitement sur le changement climatique mais quelques-uns concernent les ressources naturelles et l'utilisation de l'eau dans le cadre du groupe Sécurité alimentaire. Il ressort clairement des réunions et conversations tenues jusqu'ici avec les membres des groupes thématiques que les compétences techniques dans ce domaine sont très limitées. Des communications ont été établies avec le PNUD pour étudier les possibilités de programmation conjointe dans le cadre de l'initiative de « Ceinture verte » dans le cas du Malawi.

20. Malgré les relations positives que l'UNESCO a établies dans le cadre des réunions de chefs d'organisme au Malawi et le soutien apporté par les institutions non résidentes, il semble que l'équipe de pays des Nations Unies ait quelques préoccupations concernant la volonté de participation desdites institutions et la mesure dans laquelle l'intérêt qu'elles manifestent depuis le début de la mise en œuvre du plan d'opérations pourrait s'expliquer par la volonté « de profiter de contributions non réservées dans le Fonds unique ». L'approbation récente du plan d'action de pays pour l'EPT a aidé l'UNESCO à contrebalancer cette perception et a accru sa capacité à entrer dans le processus au niveau du groupe thématique.

21. Jusqu'ici, la commission nationale a considérablement contribué au processus en assistant ou en participant aux réunions des groupes de travail et autres événements relevant de l'unité d'action des Nations Unies. Cela étant, le rôle essentiel des commissions nationales continue de croître en raison de l'importance accordée aux demandes du gouvernement dans le cadre du processus du PNUAD. L'UNESCO pourrait, et devrait, tirer parti du lien positif que les commissions nationales ont constitué jusqu'ici au Malawi.

## Zambie

22. En Zambie, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement zambien ont signé en 2007 le deuxième PNUAD, pour la période allant de 2007 à 2010. Le PNUAD actuel est guidé par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que par les priorités nationales énoncées dans le cinquième plan de développement national de la Zambie. Le PNUAD comporte quatre domaines prioritaires d'intervention, à savoir le VIH/SIDA, les services sociaux de base, la

sécurité alimentaire et la gouvernance, ainsi que l'égalité entre les sexes et la durabilité environnementale, qui sont les deux thèmes intégrés ou transversaux.

23. Il semble qu'il y ait une certaine contradiction entre la stratégie d'évaluation conjointe pour la Zambie et le PNUAD. Le premier document (qui est déterminé par les donateurs) semblait guider le processus de développement en Zambie, laissant le PNUAD quelque peu sur la touche.

24. Le PNUAD et le processus d'unité d'action des Nations Unies ne sont pas très actifs en Zambie. Cette situation est peut-être le résultat direct des considérations qui précèdent. Les communications électroniques relevant de l'unité d'action des Nations Unies à destination et en provenance de l'équipe de pays des Nations Unies par le biais de sa liste de distribution électronique étaient assez limitées, ce qui entraîne souvent le retard ou le report d'activités prévues. L'UNESCO a été invitée à participer à la retraite de 2009 des organismes des Nations Unies en Zambie, au cours de laquelle la rédaction du plan de travail annuel sera examinée.

25. Dans le PNUAD actuel, l'UNESCO est présente pour deux produits relevant des services sociaux de base, mais sans aucune indication de mobilisation de ressources ciblées. Cela étant, l'UNESCO pourrait avoir des activités dans le cadre de huit ou neuf produits autres que ceux où elle est actuellement présente dans l'ensemble des quatre réalisations escomptées.

### Zimbabwe

26. S'agissant du Zimbabwe, aucune décision n'a encore été prise quant au moment et à la manière de procéder à l'examen du PNUAD et, de ce fait, cet examen est actuellement en suspens. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'attention est concentrée sur le plan de relèvement, qui sert de schéma directeur à la reprise éventuelle de l'intervention de l'équipe de pays des Nations Unies dans le pays, et qui sert aussi de base à l'examen du PNUAD qui consistera très probablement à reformuler un nouveau PNUAD. L'UNESCO est membre de l'équipe spéciale chargée par l'équipe de pays des Nations Unies d'étudier ces questions.

27. Dans l'intervalle, par le biais d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, la communauté des donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies procèdent à des bilans dans ce domaine ; l'UNESCO préside le groupe sur l'éducation et la santé et dirige les études d'évaluation sur la gestion des ressources humaines et la gestion des données et de l'information. L'UNESCO participe activement aussi aux activités du groupe de travail sur l'infrastructure et ses rapports avec l'eau et l'énergie.

28. Différents groupes thématiques et groupes de travail ont procédé à des examens à mi-parcours et élaboré des plans de travail pour 2009. Un groupe sur le relèvement rapide est conduit par le PNUD. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires coordonne les efforts faits pour assurer la cohérence entre la réforme de l'action humanitaire et un réseau pour le relèvement rapide.

29. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a aussi coordonné la procédure d'appel global avec les responsables de l'action humanitaire, y compris les gouvernements donateurs, les organismes des Nations Unies, les ONG et d'autres parties prenantes, afin de mettre au point le scénario et le plan pour 2009. L'UNESCO participe activement à ce processus dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, pour le module Éducation.

### **Bureau de l'UNESCO à Kinshasa**

1. La participation du bureau et son apport au travail de l'équipe de pays est multiforme.

2. Le bureau est représenté dans l'équipe de gestion des programmes. La contribution du bureau a été déterminante dans cette équipe, surtout pour tout ce qui concerne l'Éducation, dans la mesure où les thèmes traités à ce niveau sont en rapport direct avec d'une part les travaux du Groupe thématique éducation (GTE, l'un des 15 groupes établis par le gouvernement courant

2008), d'autre part avec ceux du Comité de concertation des acteurs en éducation en République démocratique du Congo, structure créée par les parrains de l'EPT en 2003, donc antérieure au GTE et qui continue à travailler en amont des réunions de celui-ci, l'UNESCO en assurant à la fois la présidence (par le chef du bureau en personne) et le secrétariat. Le Comité de concertation continue à fonctionner comme un « think tank », où partenaires bilatéraux, multilatéraux et ONG internationales sont représentés. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé à l'UNESCO de préparer les termes de référence du SWAp Education prévu pour l'année 2009. Soit dit en passant, les produits du projet (extrabudgétaire) d'appui au Secteur de l'éducation (PASE), notamment en sa composante Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE), sont d'une importance capitale pour le secteur, vu l'accueil réservé aux premiers annuaires à jour depuis une vingtaine d'années et publiés en 2008.

3. Le bureau est représenté au sein de l'équipe de gestion des opérations. Le bureau contribue par exemple aux frais communs concernant la sécurité, l'infirmerie, les communications. Il se ravitaille en carburant à la source commune et s'est engagé en principe à s'inscrire dans la procédure du HACT. Les problèmes relatifs à l'équipe de gestion des opérations ont trait au paiement tardif des contributions par certaines agences, aux problèmes nouveaux surgissant après le paiement des contributions en début d'année (notamment dans le domaine de la sécurité et des communications), ce qui entraîne souvent un appel à contribution complémentaire de la part de l'équipe de pays, en cours d'année.

4. Le bureau est représenté également au sein de l'équipe de gestion des communications, mais celle-ci est la plus faible des trois équipes et n'a pas encore réussi à s'organiser convenablement, encore moins à proposer à l'équipe de pays une politique viable.

5. Le programme de travail de l'équipe de pays se fonde sur quatre documents fondamentaux et contribue également à l'atteinte des objectifs fixés par le chef de l'État lors de son investiture le 6 décembre 2006, pour ses cinq chantiers (infrastructures, santé et éducation, eau et électricité, habitat/logement, création d'emploi). Il s'agit des documents suivants :

- le Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) ;
- le programme du gouvernement ;
- le programme d'actions prioritaires du gouvernement (juillet 2007 à décembre 2008). Ce programme consiste en cinq piliers, soit : la bonne gouvernance, la croissance pro-pauvre, les services sociaux, le VIH/SIDA et la dynamique communautaire. L'UNESCO est impliquée dans les deuxième et troisième piliers surtout.

Le Cadre d'assistance au pays, couvrant la période 2007 à 2010. Cependant il a été observé récemment que les agences n'utilisent malheureusement pas ce document, jugé lourd et non gérable.

6. L'UNESCO est partie prenante dans la mise en œuvre d'un programme commun de lutte contre le VIH/SIDA avec le HCR et le PAM. L'UNICEF s'est engagé par ailleurs à mettre en œuvre avec l'UNESCO un projet sur l'éducation préventive au VIH/SIDA, dans la province du Bas Congo. Ces deux activités ne pourront se concrétiser qu'en 2009.

7. La mise en œuvre du programme conjoint d'appui à la stabilisation et prévention des conflits dans le Nord Kivu (UNDP-Spain MDG Achievement Fund), dont l'UNESCO est partie prenante avec six autres agences, est confrontée à la situation militaire préoccupante dans cette partie du pays, notamment dans le parc de la Virunga où les activités dont l'UNESCO est responsable étaient censées être menées.

8. Une collaboration étroite existe entre l'UNESCO d'un côté, l'UNICEF et l'UNFPA d'autre part pour tout ce qui a trait à la jeune fille et au genre et certaines activités dans ce domaine ont été



cofinancées par les trois agences. L'UNESCO et l'UNICEF ont également étroitement collaboré dans l'activité de suivi des acquis scolaires, activité dont l'importance a été unanimement reconnue par tous les partenaires comme critère de vérification de la qualité de l'éducation en République démocratique du Congo. L'UNICEF financera la publication du document final.

### **Bureau de l'UNESCO à Libreville**

1. Depuis 2007, conscient des moyens limités mis à sa disposition, le Bureau multipays de Libreville a adopté une démarche participative visant à développer la participation et la recherche de partenariat. Il s'agit de développer avec d'autres acteurs nationaux, de la société civile et avec le SNU des convergences d'action pour agir ensemble plus efficacement. Ceci nous a permis de tisser un véritable réseau d'échange et de coordination permettant de jeter des expériences entre nos différentes actions et expériences et permettant de partager les compétences et les bonnes pratiques.

2. C'est ainsi que le Bureau de l'UNESCO de Libreville s'est vu confier le leadership par l'équipe de pays du SNU de préparer une stratégie de communication pour 2007-2009 avec comme corollaire la supervision de la préparation d'un plan de communication annuel pour l'équipe. L'objectif visé est d'améliorer la visibilité du SNU au Gabon et de renforcer sa crédibilité. Un groupe de travail chargé d'élaborer le plan de communication a pour la première fois été créé au sein du SNU et présidé par le Directeur du Bureau de l'UNESCO.

3. Le bureau participe à toutes les réunions de l'équipe de pays du SNU aussi bien qu'à celles des Partenaires techniques et financiers (PTF) que celles sur le suivi de la Déclaration de Paris.

4. Le bureau a activement contribué à la préparation d'un plan de suivi et évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour 2007-2008. Dans le cadre du processus UNDAF Gabon, deux projets de programmes conjoints ont été préparés en 2007 par l'équipe de pays du SNU et soumis au Gouvernement gabonais. En 2008 ces deux projets ont été validés et cosignés par le gouvernement et les différentes agences du SNU dont l'UNESCO. Le premier programme conjoint vise l'appui au développement communautaire dans lequel l'UNESCO en partenariat avec l'UNICEF se chargera du volet éducation (éducation pour le développement durable) et du volet information et communication. Le deuxième programme concerne la lutte contre le VIH/SIDA dans lequel l'UNESCO, toujours avec l'UNICEF, sera responsable du volet éducation-prévention.

5. Le bureau participe aux travaux des différents groupes thématiques (GT) créés au sein des PTF, SNU, UNDAF. Notamment dans les GT suivants : Éducation et culture, VIH/SIDA Éducation préventive, harmonisation de l'aide publique au développement/déclaration de Paris et environnement.

### **Bureau de l'UNESCO à Nairobi**

1. Le Bureau multipays de Nairobi couvre six pays : Burundi, Érythrée, Kenya, Rwanda, Somalie et Ouganda. Toutefois, les activités menées au Burundi sont temporairement sous la direction du Bureau de Bujumbura. L'UNESCO a participé aux activités des équipes de pays des Nations Unies au Kenya, au Rwanda et en Somalie et a suivi de près, par l'Internet, les activités menées en Ouganda et en Érythrée.

2. En outre, l'Organisation a exécuté diverses activités de programme (relevant du budget ordinaire ou de fonds extrabudgétaires) dans ses domaines de compétence dans tous les pays relevant du bureau. On trouvera ci-dessous un rapport pour chacun de ces pays, l'accent étant plus particulièrement mis sur les activités des équipes de pays des Nations Unies, le processus du PNUAD et les tendances et faits nouveaux marquants.

## Kenya

3. L'équipe de pays du Kenya est la plus importante de la région, avec 19 organismes résidents au total. En tant que membre résident de l'équipe, l'UNESCO participe pleinement aux activités de celle-ci. En juin 2008, l'UNESCO a participé à la retraite des chefs d'organisme au cours de laquelle il a été procédé au bilan du PNUAD de 2007. Une autre retraite sur l'administration des services communs a été organisée en novembre 2008 et l'UNESCO y a participé.

4. Pendant l'année, l'équipe de pays des Nations Unies a révisé le PNUAD qui avait été signé en 2007 afin de prendre en compte les changements de la situation socioéconomique et politique issue de la crise électorale de 2007. L'UNESCO a participé à ce processus de révision et a pris en charge plusieurs activités inscrites dans le plan.

5. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi est aussi affilié à tous les services communs mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies. Ces services portent notamment sur les voyages, les soins de santé et les locaux communs.

6. En décembre, l'équipe de pays des Nations Unies a achevé l'élaboration du PNUAD 2009-2013. Après la crise post-électorale de janvier-mars 2008, la matrice de résultats du PNUAD a été révisée. L'UNESCO a participé à ce processus. À la différence des années précédentes, pendant lesquelles le PNUAD était basé sur les conclusions du Bilan commun de pays effectué par les Nations Unies, le PNUAD actuel est aligné sur la Vision 2030 du Kenya. Il est donc conforme aux priorités gouvernementales, comme l'exige la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il comporte trois domaines prioritaires et six réalisations escomptées. Les activités de l'UNESCO contribueront à la mise en œuvre de trois de ces réalisations.

7. En ce qui concerne les programmes conjoints, le seul qui a été très actif au cours de l'année et auquel l'UNESCO a participé était celui du VIH/SIDA. Le précédent PNUAD (2004-2008) n'a pas été soigneusement suivi par l'équipe de pays des Nations Unies, si bien qu'il n'y a pratiquement pas eu d'activités de programme conjointes. Pour 2009, en revanche, l'équipe de pays a identifié six domaines pour des programmes conjoints et l'UNESCO sera associée à trois d'entre eux.

8. Après l'achèvement du PNUAD, le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a préparé le document de l'UNESCO relatif à la programmation par pays pour le Kenya. Ce document identifie les domaines du PNUAD dans lesquels l'UNESCO pourrait apporter une contribution en 2008-2009. Par ce processus, l'UNESCO a été en mesure d'harmoniser son Programme ordinaire avec les priorités de développement national du pays.

9. En 2008, l'UNESCO a exécuté plusieurs activités relevant du Programme ordinaire et projets extrabudgétaires dans tous les domaines constituant son mandat. L'accent était mis sur les études qui contribuent à l'élaboration des politiques, les ateliers de sensibilisation et l'assistance technique destinés à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des conventions de l'UNESCO et le renforcement des capacités en matière d'enseignement des sciences et de communication.

10. Le début de l'année 2008 a été marqué par la crise post-électorale déclenchée au début de décembre 2007. Plus de 350 000 personnes ont été déplacées. Plus de 1 000 personnes sont mortes, 50 000 maisons ont été détruites et de nombreux enfants n'ont pas pu se rendre à l'école pendant un certain temps. Tout au long de l'année 2008, cette crise définissait la nature des activités de programme non seulement pour l'équipe de pays des Nations Unies mais pour l'ensemble des donateurs. Le soutien des donateurs aux activités des Nations Unies a été axé sur l'aide humanitaire, si bien qu'il a été difficile pour des organisations telles que l'UNESCO, qui ne sont pas faites pour l'intervention d'urgence, de poursuivre leur propre agenda.

11. En 2009, l'enjeu socioéconomique décisif sera celui de la sécheresse qui, selon le gouvernement, touchera dix millions de personnes (un Kenyan sur trois). Cette sécheresse créera

pour le pays de multiples difficultés dont certaines nécessiteront l'assistance de l'UNESCO. Ces difficultés sont, notamment, les suivantes : sécurité alimentaire, rareté de l'eau, pauvreté croissante, développement de l'absentéisme dans les écoles et dégradation de l'environnement. D'ores et déjà, le Gouvernement du Kenya a demandé le soutien des donateurs pour faire face à la pénurie de produits alimentaires. Dans le courant de l'année, d'autres enjeux à plus long terme tels que l'approvisionnement en eau et la dégradation de l'environnement seront traités. L'UNESCO et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies pourraient aussi aider à s'attaquer au problème du changement climatique qui accroît la fréquence des phases de sécheresse dans le pays.

### Rwanda

12. La présente section est consacrée à la participation de l'UNESCO aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies intéressant le programme de l'Organisation (y compris dans le cadre de programmes conjoints) et aux faits nouveaux marquants dans le pays.

13. L'UNESCO dispose d'un bureau au Rwanda. Pendant la première partie de l'exercice biennal en cours, l'Organisation était une institution non résidente. Toutefois, vers la fin de 2008, le Directeur général a créé le poste de responsable d'antenne/administrateur national du programme en éducation. Le titulaire de ce poste est censé assurer la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et aider à la mise en œuvre du programme relatif à l'éducation au Rwanda. Ce poste n'a pas encore été pourvu et le travail de liaison a été néanmoins temporairement assuré par un consultant recruté pour une courte durée. L'UNESCO a également signé avec le Programme alimentaire mondial un accord pour que les bureaux de l'antenne de l'UNESCO fassent partie des coûts du programme. Cet arrangement permettra à l'UNESCO d'avoir une présence visible dans l'équipe de pays des Nations Unies.

14. Bien qu'elle soit une institution non résidente à Kigali, l'UNESCO a participé à distance à de nombreuses activités de l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi fait rapidement des observations sur les documents et rapports relatifs aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies. En 2008, le Directeur du Bureau de Nairobi s'est rendu au Rwanda à cinq reprises et a participé à quatre réunions de l'équipe de pays. L'UNESCO a également dépêché au Rwanda plusieurs missions concernant le programme pour permettre à l'Organisation de participer pleinement à la mise en œuvre du programme unique. Au total, 14 missions ont été entreprises par différents responsables de programme en 2008.

15. En 2007, l'équipe de pays des Nations Unies a mené à bien le processus du PNUAD. Ce document est par la suite devenu le Document opérationnel commun (COD) pour 2008-2011 (c'est-à-dire le programme unique). Le PNUAD et le COD ont été alignés sur la stratégie nationale de développement économique et de réduction de la pauvreté. À l'exception du développement et de la sécurité des infrastructures, le PNUAD/COD touchait tous les secteurs de cette stratégie nationale. L'UNESCO est associée à la mise en œuvre de quatre des cinq domaines thématiques du PNUAD. L'Organisation a participé activement à la préparation du premier plan de travail annuel du COD (couvrant l'année 2008). L'année 2008 était la première année de mise en œuvre. Les activités de programme de l'UNESCO se sont vu allouer 8 % du budget total du Fonds unique des Nations Unies. D'autres organismes des Nations Unies membres de l'équipe de pays ont obtenu des allocations similaires, voire moindres.

16. En 2008, toutes les activités de l'UNESCO, qu'elles soient autonomes ou parties de programmes conjoints, étaient tirées du Programme unique, lui-même aligné sur les politiques nationales de développement par le biais de la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. À cet égard, toutes les activités de l'UNESCO au Rwanda servaient à soutenir les priorités gouvernementales. L'UNESCO a mené à bien des activités de programme dans quatre domaines thématiques : gouvernance, VIH/SIDA, éducation et environnement. Ainsi, l'Organisation a pu utiliser son expérience dans trois des domaines constituant son mandat (éducation, communication et science) pour aider le Gouvernement rwandais. Outre plusieurs

ateliers de formation et de sensibilisation, l'UNESCO a également organisé deux grandes conférences sous-régionales au Rwanda, l'une sur l'environnement (réserves de biosphère) et l'autre sur la communication.

17. En outre, un aspect important des activités de programme de l'UNESCO au Rwanda résidait dans le soutien fourni dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur l'éducation au service du développement, en utilisant les réserves de biosphère comme outil de démonstration des approches du développement durable. Les activités de programme comportaient aussi des travaux sur EDUSIDA et d'autres activités sur le VIH/SIDA financées par des ressources extrabudgétaires.

18. Les activités de l'UNESCO vont se développer dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Il y aura à l'avenir des possibilités de programmation conjointe et, par conséquent, l'UNESCO devrait identifier des créneaux précis sur lesquels elle devrait concentrer son action. Par ailleurs, afin de coordonner pleinement ses activités, il importe que l'UNESCO accroisse sa visibilité dans le pays. À cet égard, l'engagement du bureau antenne sera très important.

19. La seconde moitié de l'exercice biennal 2008-2009 sera marquée par l'introduction de plusieurs activités dans le domaine de la culture. Certes, le COD ne mentionne pas expressément la culture en tant que telle mais le Bureau de l'UNESCO à Nairobi s'est efforcé de contribuer au résultat 5 du « Programme unique », à savoir « *La population rwandaise profite de la croissance économique et est moins vulnérable aux chocs sociaux et économiques* », en préparant une série d'activités visant à soutenir le développement de l'artisanat au Rwanda. Il s'agit notamment de travaux de recherche menés par le Musée national du Rwanda sur le contexte historique de l'artisanat traditionnel et sur l'intérêt qu'il présente pour les industries culturelles. Un projet pilote, mené dans une prison de Kigali, est prévu pour stimuler la créativité des groupes socialement marginalisés.

20. Dans le domaine de la science, les questions relatives au changement climatique et les activités relatives à l'accès à l'eau (en particulier aux eaux souterraines) occuperont une place dominante dans le pays. L'UNESCO peut aussi être appelée à aider à la planification de la mise en œuvre de la politique de la science que l'Organisation avait aidé à élaborer en 2007.

21. L'intervention de l'Organisation dans le secteur de l'éducation continuera de croître en raison des nombreux domaines nationaux d'activité auxquels elle peut participer.

### Somalie

22. L'Organisation ne dispose pas d'un bureau à l'intérieur de la Somalie. Le Bureau de Nairobi couvre les activités menées dans ce pays. Tous les organismes des Nations Unies accrédités auprès de la Somalie sont basés à Nairobi, où l'équipe de pays des Nations Unies se réunit régulièrement. L'UNESCO participe à ces réunions et à d'autres activités de l'équipe.

23. L'UNESCO a un grand programme dans le secteur de l'éducation dans ce pays. Le programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction comporte de nombreuses activités éducatives en Somalie, portant notamment sur la formation, la fourniture de matériel pédagogique et la supervision des examens. Ce projet dispose de nombreux bureaux en Somalie, qui constituent de fait des centaines pour l'Organisation.

24. Il n'y a pas de PNUAD pour la Somalie. Toutefois, en 2006, il a été procédé à une évaluation conjointe des besoins qui sert de cadre pour l'aide au développement des Nations Unies.

25. Les activités menées par le Bureau de l'UNESCO à Nairobi en faveur de la Somalie en 2008 étaient donc tirées de cette évaluation conjointe des besoins. En ce qui concerne l'aide, dans le domaine de la culture, l'Organisation a entrepris plusieurs activités de réhabilitation de la culture somalie. Il s'agit notamment des activités suivantes : (i) soutien au Centre pour la culture somalie de Halabuur, à Djibouti ; (ii) projet extrabudgétaire (mené conjointement avec les Musées

nationaux du Kenya) sur la sauvegarde des arts du spectacle ; et (iii) traduction de manuels sur la protection du patrimoine mobilier.

26. Des activités analogues ont été également entreprises pour la formation de journalistes, en utilisant des ressources extrabudgétaires.

27. Compte tenu de la situation politique très instable qui prévaut en Somalie, les activités susmentionnées (à l'exception de celles du programme relatif à l'éducation dans le cadre du PEER) ont été entreprises avec le concours de communautés, d'institutions et d'experts somalis à l'extérieur du pays.

28. En 2008, le pays était secoué par un conflit qui a finalement débouché sur la démission du Président. Au cours de cette période, l'accord de paix de Djibouti, réunissant les différentes factions, a néanmoins été signé. En 2009, les principaux problèmes porteront, notamment, sur l'élection d'un nouveau président et la création d'une force de maintien de la paix. Une fois que le pays aura retrouvé quelque peu la paix, l'UNESCO sera en mesure de mener à bien un programme dans les domaines de la culture, de la communication et de l'éducation.

### Ouganda

29. L'UNESCO est une institution non résidente en Ouganda. Elle essaie de suivre les activités de l'équipe de pays des Nations Unies grâce à la communication par courrier électronique. Toutefois, en 2008, le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a conclu avec le coordonnateur résident de l'équipe de pays un arrangement permettant au Secrétaire général de la commission nationale ougandaise pour l'UNESCO de participer en qualité d'observateur à certaines réunions de l'équipe de pays. Ce dernier, à l'issue de toute réunion à laquelle il assiste, rend compte au Bureau de l'UNESCO à Nairobi des questions présentant un intérêt pour l'Organisation. Cet arrangement permet à l'UNESCO de suivre les discussions relatives aux activités conjointes de programme.

30. Le PNUAD ougandais arrive à expiration en 2010, si bien qu'il n'y a pas eu en 2008 de grande opération de programmation de l'équipe de pays des Nations Unies. L'UNESCO a néanmoins participé à l'élaboration d'un programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA et s'est vu confier l'exécution d'une activité.

31. Utilisant des fonds provenant du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, l'UNESCO a aussi mené à bien des activités dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science. Ces activités ont été toutes élaborées en réponse à des demandes du Gouvernement ougandais et sont considérées conformes aux priorités de développement établies par celui-ci.

### Érythrée

32. L'UNESCO ne dispose pas d'un bureau à Asmara. Les activités de l'Organisation sont exécutées à partir du Bureau de Nairobi. La distance qui sépare Nairobi d'Asmara et l'absence de liaisons aériennes directes font qu'il est difficile de dépêcher des missions de l'UNESCO dans le pays. Le Bureau de Nairobi suit les réunions et autres activités de l'équipe de pays des Nations Unies par le biais de l'Internet. Le bureau est inscrit sur la liste de distribution électronique de l'équipe de pays.

33. En 2008, l'UNESCO a dépêché des missions chargées d'identifier des activités de projet dans les domaines de la science et de la culture. En outre, le Directeur du Bureau de Nairobi s'est rendu en Érythrée et a eu avec l'équipe de pays des Nations Unies et des responsables gouvernementaux des discussions sur les activités de programme.

34. Le document de planification actuel pour l'équipe de pays des Nations Unies en Érythrée est le PNUAD 2007-2011. La première réunion annuelle d'examen a eu lieu en 2008. Cette réunion a confirmé que les priorités gouvernementales identifiées pour le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies dans le BCP et le PNUAD (2007-2011) demeuraient valables. En conséquence,

l'alignement des activités de l'UNESCO sur les diverses réalisations escomptées du PNUAD constitue un moyen d'assurer leur pertinence. Malheureusement, l'éducation est le seul domaine du mandat de l'UNESCO qui occupe une place prééminente dans le PNUAD. L'UNESCO a un rôle de chef de file pour l'enseignement supérieur.

35. En 2008, l'UNESCO a aussi mené à bien un certain nombre d'activités extérieures au PNUAD. Ces activités ont été mises au point en collaboration avec les responsables gouvernementaux et soutenaient les priorités de développement du gouvernement.

36. Par ailleurs, des projets extrabudgétaires dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation ont été mis au point. Les activités dans les domaines de la culture et de la science fourniront l'occasion d'étudier la contribution de la science et de la culture au développement du pays.

### **Bureau de l'UNESCO à Windhoek**

1. L'UNESCO fournit un appui en matière de développement des qualifications, à l'intention des jeunes et des groupes défavorisés en particulier, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, et dirige l'équipe de pays des Nations Unies pour le soutien à l'éducation au service du développement durable dans tout ce groupe de pays, par des travaux de recherche et de plaidoyer et la constitution de réseaux, en collaboration avec le PNUE. Le bureau a dirigé les manifestations publiques de célébration de journées internationales (Journée mondiale de la lutte contre le SIDA, Journée mondiale des enseignants, Journée internationale de l'alphabétisation).

2. La principale difficulté avait trait à la participation à la planification et au suivi des programmes conjoints. Le problème se posera de nouveau en 2009 pour la Namibie, l'Afrique du Sud et le Swaziland qui s'engagent dans les processus du PNUAD.

### Namibie

3. L'équipe de pays des Nations Unies a présenté deux propositions au Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD : elles portent sur deux programmes conjoints, l'un sur l'égalité entre les sexes et l'autre sur la culture. Ces deux programmes ont été financés et les travaux y relatifs ont commencé au début de 2009. Le programme conjoint sur le tourisme culturel dirigé par l'UNESCO est exécuté avec l'OIT, le PNUE et l'ONU-HABITAT, sous l'égide du Fonds PNUD/Espagne susmentionné.

4. Par ailleurs, l'UNESCO s'emploie conjointement avec le PNUD à coordonner tous les efforts des Nations Unies axés sur les San afin de les inclure dans les programmes sectoriels nationaux. L'UNESCO s'est occupée de l'éducation des enfants San dans deux des 13 régions de la Namibie, par le biais de l'approche internationale de l'éducation du Programme de développement des San et par l'octroi d'un financement par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (interventions ciblant l'égalité entre les sexes qui doivent être mises en œuvre par l'UNESCO).

5. L'UNESCO a en outre participé aux travaux du comité technique national qui a examiné un rapport faisant le bilan des progrès vers la réalisation des OMD.

6. La mise en œuvre du PNUAD namibien a démarré au début de 2006. Chaque année le Gouvernement namibien et le système des Nations Unies procèdent à un examen conjoint du PNUAD. Pendant son élaboration et sa mise en œuvre, l'UNESCO a été un participant actif à ce processus. Ce PNUAD compte trois groupes thématiques : (1) lutte contre le VIH et le SIDA ; (2) moyens d'existence et sécurité alimentaire ; et (3) capacité de mise en place des services essentiels. L'UNESCO est représentée dans les trois groupes. À titre d'exemple, les activités de l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH/SIDA ont pris pour domaines stratégiques prioritaires pour 2009 deux des domaines d'intervention de l'UNESCO, à savoir (1) le plaidoyer en faveur d'un leadership propre à maintenir l'urgence et l'attention accordées au VIH/SIDA dans le

discours public, et (2) le renforcement des capacités organisationnelles des personnes vivant avec le VIH/SIDA pour améliorer la coordination, le leadership et la communication. Le financement des domaines stratégiques prioritaires de cette équipe conjointe sera recherché auprès du Fonds d'accélération programmatique (FAP) d'ONUSIDA.

### Angola

7. L'UNESCO a préparé à l'intention du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD un projet de proposition (Culture) mais qui n'a pas été beaucoup soutenu par les organismes résidants, à un moment où le spécialiste de la culture était très occupé par une opération similaire en Namibie et en Afrique du Sud. Cette proposition prometteuse, conforme aux priorités du gouvernement, n'a pas été acceptée.

8. Une révision du PNUAD précédent (2005-2008) a été effectuée et le PNUAD 2009-2013, aligné sur le plan de développement à moyen terme du gouvernement, est sur le point d'être signé. L'UNESCO a participé activement à l'ensemble de ce processus intensif (un administrateur national du programme bénéficiant des concours d'un consultant a assuré la liaison avec les spécialistes de programmes sectoriels). Le PNUAD comporte quatre domaines d'appui : gouvernance, justice et données pour le développement, secteurs sociaux (santé et éducation), VIH/SIDA et développement économique durable. L'UNESCO est présente dans ces quatre domaines :

Domaine 1, promotion de l'égalité entre les sexes et de l'emploi féminin par des actions portant sur les droits de l'homme, la protection juridique contre la discrimination fondée sur le VIH ; la constitution de réseaux de jeunes ; le renforcement des capacités des services statistiques dans les ministères techniques, tout en incorporant ces derniers au système statistique national et la mise en œuvre de programmes sur la communication et la création de centres multimédias de formation et de documentation servant de catalyseur du développement.

Domaine 2, l'UNESCO est directement associée aux activités visant à accroître le nombre des garçons et des filles qui ont accès à un enseignement préscolaire et primaire de qualité dans certaines municipalités, à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'alphabétisation et l'accélération de l'apprentissage dans toutes les provinces et à renforcer les programmes d'enseignement scolaire par l'inclusion des questions transversales (avec le FNUAP et le PNUD).

Domaine 3, l'UNESCO fournira un appui technique destiné à accroître les capacités du Ministère de l'éducation et à promouvoir l'intégration d'informations sur le VIH aux programmes d'enseignement scolaire, la formation des enseignants et la fourniture de matériels.

Domaine 4, l'UNESCO est directement associée à la promotion de l'innovation.

9. L'UNESCO collaborera plus avant avec l'UNICEF et le PNUD pour optimiser les diverses compétences des Nations Unies en matière de communication, par une stratégie de communications propre à faciliter la constitution de réseaux et par des travaux de recherche sur les questions relatives au développement durable, ainsi que la diffusion de l'information au moyen d'outils et de réseaux de communication spécifiques au sein des ministères et entre ces derniers et les organismes des Nations Unies.

### Lesotho

10. Le contexte fondamental dans lequel s'inscrivent les aspirations nationales est défini par la Vision nationale 2020. Les quatre résultats du PNUAD, convenus d'un commun accord par toutes les parties prenantes sont les suivants : (1) renforcement des capacités convenues d'un accès

universel durable à la prévention, au traitement, aux soins, au soutien en ce qui concerne le VIH/SIDA et atténuation de l'impact de ce fléau ; (2) amélioration et extension de l'accès à des soins de santé de base, à une éducation et à des services de protection sociale de qualité pour tous ; (3) développement de l'emploi et de la sécurité alimentaire des ménages et amélioration de la gestion des ressources naturelles et culturelles et de l'environnement ; et (4) renforcement des institutions de gouvernance afin d'assurer l'égalité entre les sexes, l'offre de services publics et les droits de l'homme pour tous.

11. L'UNESCO contribue à la deuxième réalisation escomptée du programme de pays dans le cadre de la réalisation escomptée 3 du PNUAD en veillant à ce que les capacités nationales soient renforcées en vue de créer des possibilités d'emploi pour les femmes, les hommes et les jeunes. L'un des produits du programme de pays qui servira de vecteurs à cette réalisation du programme de pays a trait au soutien au renforcement des capacités d'intervention sur le patrimoine naturel et culturel afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de création de revenus dans les zones rurales.

12. Le troisième produit du programme qui n'est pas sans pertinence pour cette troisième réalisation escomptée du PNUAD est axé sur le renforcement des capacités en matière de politique et d'institutions touchant l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. L'UNESCO apporte une contribution à cette fin, entre autres, en soutenant le patrimoine naturel et culturel et en renforçant les capacités de gestion intégrée des ressources en eau.

#### Afrique du Sud

13. Une opération intensive de consultation a été menée pendant six mois en 2005 et a été couronnée par un colloque sur le BCP d'où est issue l'analyse de pays établie par le gouvernement. Ce document a servi de base à la poursuite des travaux qui ont abouti au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Afrique du Sud 2007-2010.

14. Les résultats escomptés du PNUAD, convenus d'un commun accord par toutes les parties prenantes sont les suivants : (1) renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la bonne administration ; (2) soutien aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux pour accélérer la croissance économique et le développement au profit de tous ; (3) renforcement des institutions sud-africaines et sous-régionales afin de consolider l'Agenda de l'Afrique, promouvoir la gouvernance mondiale et la coopération Sud-Sud ; (4) renforcement des efforts faits par le gouvernement pour promouvoir la justice, la paix, la sûreté et la sécurité ; et (5) intensification des interventions axées sur l'élimination de la pauvreté.

15. L'UNESCO contribuera au succès de la réalisation escomptée 2 du PNUAD par le renforcement de la capacité du gouvernement de mettre en œuvre des interventions de « Première économie », en identifiant et en soutenant les possibilités d'interaction et d'accès aux économies de marché pour les PME, en collaboration avec l'OIT, l'ONUDI et le PNUD.

16. L'UNESCO contribuera aussi au succès de la réalisation escomptée 3 du PNUAD en soutenant le programme conjoint de pays pour le renforcement des capacités de l'Afrique du Sud en matière d'appui à la Commission de l'UA et autres institutions en rapport avec les politiques (NEPAD, Mécanisme d'évaluation intra-africaine, Parlement panafricain, Cour africaine de Justice et des droits de l'homme, etc.), et à la SADC pour s'attaquer aux questions socioéconomiques, de maintien de la paix, et politiques en vue de mettre en œuvre l'Agenda de l'Afrique.

17. L'UNESCO contribue à la réalisation escomptée 5 en élargissant l'accès à l'éducation et en améliorant sa qualité par l'amélioration de la formation à l'éducation de base des adultes et la facilitation de la formation professionnelle dans le cadre de l'infrastructure existante, en tant que vecteur de transfert des compétences culturelles et entrepreneuriales propres à accroître l'activité économique au niveau local.



18. La mise en adéquation des qualifications et des besoins de l'économie est soutenue par les moyens donnés aux communautés locales de participer à l'activité économique en réduisant les facteurs qui handicapent l'accès aux marchés et la mise en place d'un transfert viable et durable des qualifications et de vecteurs d'accès aux marchés par la centralisation des ressources.

### **Bureau de l'UNESCO à Yaoundé**

1. Le bureau multipays de l'UNESCO couvre trois pays à savoir le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad. Il a une antenne basée à Bangui. Différentes activités du bureau multipays ont été menées en collaboration avec les autres agences du système des Nations Unies selon leur mandat.

2. En RCA, la stratégie sectorielle de l'éducation a été élaborée avec l'appui du Secteur de l'éducation. Sa mise en œuvre associe la Banque mondiale, l'UNICEF, la France et autres partenaires techniques et financiers.

3. Au Cameroun, la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation, dans son volet formation professionnelle se fera en collaboration avec le Bureau international du Travail « BIT ». Une proposition technique pour l'accélération de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes dans la partie septentrionale du Cameroun a été élaborée à l'intention du Gouvernement camerounais avec la contribution technique de l'UNICEF, le PAM, le PNUD et l'UNFPA.

4. Les actions de l'UNESCO en matière d'égalité de genre se sont réalisées en collaboration avec l'UNIFEM. Celles relatives à l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et au dialogue interculturel ont été organisées avec le soutien technique du Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

5. La production des programmes harmonisés d'éducation au VIH et SIDA par les experts/pays et leur validation par les ministres en charge de l'éducation des pays de la zone CEMAC s'est réalisée en collaboration avec l'ONUSIDA, l'UNFPA et l'UNICEF.

6. Dans le cadre de la préservation de l'environnement et en collaboration avec le PNUD, le PNUE et l'UNICEF, le Bureau a appuyé le Ministère camerounais de l'environnement et de la protection de la nature pour la préparation de la conférence mondiale des enfants sur l'environnement, Tunza 2008. Concernant la gestion durable des ressources naturelles, l'UNESCO, le PNUD et le PNUE prennent part aux réunions du Cercle de concertation des partenaires des Ministères en charge de l'environnement (CCPM) dont le PNUD et le PNUE.

7. Au Cameroun, une grande partie des activités en 2008 a été réalisée en collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires internationaux qui ne sont pas du système des Nations Unies.

8. En RCA, des activités se basant sur le rôle de la culture pour le rétablissement de la paix et de la cohésion sociale ont été proposées dans le cadre du « Peace Building Fund » et ont été retenues pour un montant de 1 050 000 dollars des États-Unis. Elles seront mises en œuvre en collaboration avec le Bureau des Nations Unies à Bangui « BONUCA ».

9. Au Tchad, suite aux différentes rencontres qui ont eu lieu en novembre 2008, le PNUD est disposé à travailler avec l'UNESCO dans le cadre de la sensibilisation à la culture de la paix des élèves et de la population de l'est du Tchad. Une mission conjointe PNUD-UNESCO devrait avoir lieu au cours de cette année 2009.

10. Au Cameroun, le bureau est membre du UN Communication Group et ce dans le cadre du CCA/UNDAF ; cette instance de coordination ne fonctionne pas effectivement pour des raisons liées probablement à l'absence d'un coordonnateur du système qui est toujours attendu au Cameroun.

11. Avec le PNUD, dans le domaine des radios communautaires, une évaluation des 21 radios communautaires commencera en janvier 2009 et ce jusqu'en mars 2009. L'un des objectifs de cette évaluation est d'inscrire les radios communautaires du Cameroun dans la production et la diffusion d'émissions sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

12. Avec le HCR et le PAM dans le domaine de la mise en œuvre d'une radio communautaire à l'est du Cameroun, précisément à Garoua Boulai où se trouve une forte concentration de réfugiés Centrafricains et où se posent des problèmes de cohabitation pacifique, des questions foncières sur le partage des terres de cultures, des questions de pression humaine sur les massifs forestiers et des questions de développement (santé, éducation,...). Une mission conjointe UNESCO-PAM et HCR s'est rendue au mois d'août 2008 sur le terrain (700 km de Yaoundé) pour évaluer les atouts et les contraintes de cette mise en œuvre de la radio communautaire.

13. Avec la FAO, l'expérience de l'UNESCO dans le domaine des radios communautaires l'intéresse. Il sollicite le concours du Bureau pour installer la radio communautaire d'Eseka, dans le centre du Cameroun, à environ une centaine de kilomètres de Yaoundé. La FAO voudrait collaborer également avec l'UNESCO pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour son Bureau de Yaoundé.

14. Avec l'UNFPA, l'UNESCO collabore dans le domaine de l'utilisation des radios communautaires pour produire et diffuser des émissions pour les adolescents et les jeunes.

15. Tous les secteurs du bureau ont contribué aux réflexions sur l'élaboration du projet conjoint « Village du Millénaire » à l'extrême nord du Cameroun. Le bureau a participé aux réunions et missions conjointes organisées par les agences du système des Nations Unies dans le cadre de ce projet.

16. Le bureau a contribué à l'élaboration des documents du « Plan-cadre d'assistance des Nations Unies UNDAF » dans les pays du Cluster. Dans le secteur de l'éducation, des activités ont été menées et cadrent parfaitement avec la planification faite dans les documents susmentionnés. Le bureau s'est battu pour faire inscrire les activités de la culture au cours de l'élaboration et de la révision de l'UNDAF Cameroun mais sans succès. La culture a été considérée par la coordination du système des Nations Unies comme transversale et par conséquent aucun axe d'action prioritaire propre à la culture n'a été retenu.

17. Tous les programmes ont contribué à la planification et à la mise en œuvre des activités prévues dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté « DSRP » en RCA. Les activités de l'UNESCO se retrouvent dans les quatre axes stratégiques suivants : (i) consolider la paix et prévenir les conflits ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit ; (iii) rebâtir et diversifier l'économie et (iv) développer le capital humain.

18. Pour le Cameroun, cette planification couvre des activités de soutien à la formulation de lois, politiques et de programmes sociaux, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des politiques et programmes sociaux.

## **ÉTATS ARABES**

### **Bureau de l'UNESCO à Beyrouth**

#### Liban

1. L'exercice PNUAD au Liban a commencé en 2008 et couvrira la période 2010-2014. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a participé activement à tous les stades de sa préparation en veillant à être représenté à toutes les réunions et au sein de tous les groupes de travail, ainsi que pendant l'établissement du document du PNUAD. Il apportera son concours à un certain nombre d'activités au Liban relevant de son mandat, en collaboration avec d'autres organismes des

Nations Unies ou dans le cadre de projets autonomes distincts. Ses principales contributions consisteront à soutenir le secteur de l'éducation, dans lequel il sera le principal agent d'exécution, avec des apports de l'UNICEF. D'importantes contributions seront également apportées dans tous les autres principaux domaines d'action définis dans le PNUAD : développement socioéconomique et disparités régionales, gouvernance, égalité des sexes, droits de l'homme et environnement.

2. Cet exercice a revêtu la plus haute importance pour les travaux de l'UNESCO au Liban et a abouti au développement des activités de l'Organisation en faveur du Liban dans le cadre du PNUAD en assurant la cohérence de ses principaux domaines d'intervention avec les priorités nationales identifiées dans l'exercice de BCP ainsi qu'avec les objectifs stratégiques et les résultats escomptés ultérieurs du PNUAD. La participation du Bureau de l'UNESCO à Beyrouth à l'exercice PNUAD a considérablement amélioré la visibilité de l'Organisation parmi les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'auprès du gouvernement et des autres partenaires nationaux, et a permis d'approfondir la collaboration avec eux.

3. L'UNESCO est l'institution chef de file du Projet conjoint des Nations Unies sur l'autonomisation et la participation des jeunes. Dans le cadre de l'équipe spéciale des Nations Unies sur la jeunesse, et en consultation et coordination étroites avec les quatre organismes participants (UNICEF, PNUD, UNESCO et OIT), diverses activités conjointes ont été entreprises pour : (a) renforcer la participation des jeunes Libanais dans toutes les sphères de la vie publique, et (b) soutenir les réformes du système de prise de décision et des politiques en encourageant le processus de formulation conduisant à terme à l'adoption d'une politique nationale de la jeunesse au Liban. Ce projet, qui a démarré en août 2008, s'appuie sur les travaux préparatoires et les actions de sensibilisation engagés par les organisations de la société civile et bénéficie du soutien du Ministère de la jeunesse et des sports.

4. L'UNESCO a participé à l'établissement du chapitre sur l'éducation dans le rapport d'étape national sur les OMD intitulé « Objectifs du Millénaire pour le développement au Liban 2008 ». Ce chapitre est une mise à jour du rapport antérieur s'agissant des deux OMD liés à l'éducation, à savoir l'enseignement primaire universel et l'égalité des sexes dans le pays.

5. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth est un membre actif du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Il a coparrainé des activités conjointes sur la prévention du VIH/SIDA au Liban, comme la Journée nationale de la lutte contre le SIDA (1<sup>er</sup> décembre). Cet événement, de même que d'autres activités conjointes, s'inscrivent dans le cadre du plan d'action du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui est coordonné par le Programme national de lutte contre le SIDA et soutient directement les efforts déployés au plan national.

6. L'UNESCO appuie les efforts visant à mieux préparer le système éducatif libanais à réagir à des situations d'urgence telles qu'une guerre ou la sortie d'un conflit. Plus précisément, elle a collaboré avec l'UNICEF à un projet conjoint sur le soutien psychosocial à apporter aux enfants affectés par la guerre. Cette collaboration, instaurée en 2006 après la guerre au Liban, se poursuit avec le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et l'UNICEF dans le prolongement de leurs efforts conjoints de 2008 et 2009. Dans le contexte de ce projet, l'UNESCO se concentre sur la formation en établissement scolaire. Il s'agit notamment de renforcer la capacité des directeurs d'école et des enseignants de faire face aux problèmes psychologiques et aux besoins des enfants affectés par la guerre, ainsi que d'intervenir directement auprès d'eux par le biais d'activités extrascolaires.

7. Ce travail a ouvert la voie à une collaboration plus stratégique et durable avec le gouvernement, qui a demandé qu'on l'aide de façon plus systématique et durable à mener des activités extrascolaires dans ce domaine.

8. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth travaille avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG internationales sur la Procédure d'appel global (CAP) en faveur de l'Iraq, dirigée par le HCR, au Liban dans le domaine de la formation des enseignants.

### République arabe syrienne

9. L'UNESCO est une institution non résidente en République arabe syrienne. L'absence de bureau pose plusieurs problèmes pour la conduite de ses activités. La coopération dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies est cruciale pour assurer la promotion voulue des objectifs de l'Organisation et faire en sorte que ceux-ci correspondent aux priorités nationales. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a l'intention de collaborer plus étroitement avec l'équipe de pays en prenant des mesures spéciales pour assurer sa présence dans le pays, par exemple en effectuant plus fréquemment des missions sur place afin de participer aux réunions conjointes et de collaborer avec ses homologues du gouvernement.

10. Pour la première fois durant la période biennale en cours, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a signé un Memorandum d'accord avec le Gouvernement syrien et le PNUD en vue de l'exécution d'un projet multisectoriel et global visant à développer le tourisme culturel dans la province reculée de Deir Ezzor, au riche patrimoine matériel et immatériel. Le Memorandum d'accord, signé en août 2008, a bénéficié d'une large couverture médiatique. La coopération entre l'UNESCO et le PNUD est fondée sur les avantages comparatifs des deux organisations, l'UNESCO étant une institution technique fournissant une vaste expertise dans son domaine de compétence et le PNUD s'occupant de toutes les questions de développement avec pour principal thème transversal l'éradication de la pauvreté et l'émancipation de la femme grâce au développement d'un tourisme viable reposant sur la promotion des sites du patrimoine (pont suspendu de Deir Ezzor et Ancien souk ottoman), mais également sur la revitalisation de l'artisanat traditionnel.

11. En collaboration avec le Service de l'éducation des adultes du Ministère syrien de la culture, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a créé 10 centres d'apprentissage communautaires dans des quartiers défavorisés de Damas et dans les zones rurales proches de la capitale. Ces centres offrent des possibilités d'éducation permanente et non formelle à des adultes irakiens et syriens. Les cours de formation types qu'ils dispensent portent notamment sur les domaines suivants : initiation à l'informatique, couture, alphabétisation de base, création de petites entreprises, activités extracurriculaires pour les enfants scolarisés, éducation en matière de santé et d'environnement. Les centres, supervisés par le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et le Service syrien de l'éducation des adultes, sont gérés au quotidien par des réfugiés irakiens volontaires, auxquels le Bureau de l'UNESCO offre une formation permanente sur la gestion des centres d'apprentissage communautaires et sur certains domaines du développement. Le Bureau de l'UNESCO a présenté une proposition de projet extrabudgétaire au Fonds-en-dépôt japonais en vue de développer ces centres pour en faire bénéficier un plus grand nombre de réfugiés irakiens dans des zones situées en dehors de Damas.

12. Par ailleurs, le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a collaboré avec l'UNICEF et le Ministère syrien de l'éducation nationale afin d'améliorer les compétences pédagogiques des enseignants expérimentés travaillant dans des écoles syriennes comprenant un grand nombre de réfugiés irakiens, l'accent étant mis sur les méthodes d'apprentissage actif. Cela assurera l'intégration des enfants réfugiés syriens et irakiens ainsi que l'appropriation par le pays, l'état de préparation et la viabilité.

13. Fort du succès du projet, le gouvernement a demandé davantage d'interventions viables et, à cet effet, l'UNESCO et l'UNICEF ont commencé à organiser une série de séminaires et d'ateliers conjoints sur les approches et méthodes d'apprentissage actif en vue de mettre au point un plan d'action national pour améliorer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage en Syrie, en mettant l'accent sur l'apprentissage actif.

14. L'UNESCO a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG internationales à la Procédure d'appel global (CAP) en faveur de l'Iraq en Syrie, sous la direction du HCR. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a soumis, pour la CAP 2009, trois propositions axées sur l'apprentissage à distance en faveur des réfugiés irakiens, l'ENF et l'amélioration de la

qualité de l'enseignement dispensé aux réfugiés tant iraqiens que syriens. Les principaux objectifs de ces propositions sont :

- d'instituer la méthode d'apprentissage actif dans les écoles destinées aux réfugiés iraqiens en Syrie ;
- d'offrir des programmes d'éducation (formelle et non formelle) ciblés sur les enfants réfugiés iraqiens en Syrie, notamment les élèves en difficulté mais aussi les apprenants adultes (conditions de vie, éducation, etc.), en dispensant un enseignement à distance au moyen de la télévision éducative syrienne ;
- d'assurer une ENF aux réfugiés iraqiens en développant les centres d'apprentissage communautaires ;
- de contribuer au maintien à l'école des enfants réfugiés iraqiens en améliorant la qualité des pratiques d'enseignement/apprentissage grâce à des programmes d'apprentissage actif, des cours de rattrapage du soir, et des programmes accélérés.

### **Bureau de l'UNESCO à Rabat**

1. Dans la programmation par pays et sous-régionale de ses activités, le Bureau de l'UNESCO à Rabat s'est avant tout référé aux objectifs stratégiques adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO, aux bilans communs de pays (BCP), aux Cadres d'assistance des Nations Unies au Développement (UNDAF), aux diverses stratégies et initiatives nationales de développement, ainsi qu'aux objectifs de développement découlant de la Déclaration du Millénaire.

2. Le Bureau de l'UNESCO à Rabat s'est engagé dans le cadre de la préparation des BCP et UNDAF pour le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Par ailleurs, le Bureau de Rabat a été fortement impliqué dans plusieurs programmes conjoints du SNU financés dans le cadre des Fonds espagnols pour la réalisation des OMD (MDGF). L'UNESCO est chef de file pour deux d'entre eux à savoir :

« Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc » pour un budget global de 5 000 000 dollars des États-Unis (budget UNESCO 2 846 254 dollars des États-Unis), et : « Patrimoine, tradition et créativité au service du développement durable de la Mauritanie » pour un budget global de 7 500 000 dollars des États-Unis (budget UNESCO 3 490 709 dollars des États-Unis).

3. Le Bureau de l'UNESCO à Rabat est également partenaire dans deux autres fenêtres du MDGF :

- « Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification » prévu pour la Mauritanie.
- « Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles » prévu pour le Maroc (pour l'UNESCO : 620 866 dollars des États-Unis). Ce programme s'inscrit dans le résultats D de l'UNDAF du Maroc pour la période 2007-2010, relatif à l'atteinte de « progrès significatifs en matière d'égalité de genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle ». Il vise à prévenir et protéger les femmes et les filles de toutes formes de violences (physique, verbale, psychologique, sexuelle, trafic, économique) en faisant le lien avec leur état de pauvreté et de vulnérabilité.

4. Ces programmes présentent une réponse commune des agences et fonds des Nations Unies aux besoins des pays concernés et poursuivent en particulier les objectifs visant à la

protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et de façon générale à la réduction de la pauvreté en procurant aux populations des moyens de subsistance durables.

5. Par ailleurs, le Bureau de l'UNESCO à Rabat s'est engagé dans la préparation d'autres fenêtres dans les autres pays concernés par les MDGF et notamment pour la Tunisie.

### **Bureau de l'UNESCO à Ramallah**

1. Du fait de la sérieuse détérioration de la situation humanitaire à Gaza, causée par le conflit qui a duré trois semaines, de fin décembre 2008 à début janvier 2009, la coordination de l'aide humanitaire et de l'assistance pour un relèvement rapide est devenue, pendant cette période, une question prioritaire pour l'équipe de pays des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé. Toutefois, l'équipe de pays des Nations Unies a continué, en parallèle, à accorder son attention à des exercices de programmation commune par pays à l'appui de la réforme et du programme de développement de l'Autorité palestinienne.

2. Le 18 janvier 2009, date à laquelle deux cessez-le-feu unilatéraux ont été proclamés, le Secrétaire général a demandé que soit lancé d'urgence un appel éclair à l'aide humanitaire et que soit établi, en trois semaines, un rapport d'évaluation sur le relèvement rapide de Gaza et les travaux de réparation essentiels à y effectuer.

3. L'UNESCO a participé à l'appel humanitaire éclair lancé ultérieurement, le 2 février 2009, avec des projets portant sur la remise en état des services éducatifs essentiels et sur la sécurité et la protection des professionnels des médias, représentant un montant total d'environ 3 millions de dollars des États-Unis. Cette contribution à la réponse humanitaire globale a été conçue par suite de la participation active de l'UNESCO au système des groupements, en particulier ceux chargés de l'éducation, de la protection et du relèvement rapide, afin d'assurer une coordination complète et d'éviter des doubles emplois avec les opérations d'autres acteurs humanitaires, en particulier les organismes des Nations Unies.

4. Les projets de l'UNESCO s'inscrivant dans le cadre de l'Appel éclair s'appuient sur les normes et le mandat de l'Organisation et sur les compétences qu'elle a acquises dans les pays touchés par une crise, qu'il s'agisse d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO a encouragé l'adoption d'une approche globale du rétablissement de services d'éducation de qualité de base. Elle a mis l'accent sur les domaines tels que l'enseignement secondaire et supérieur, qui sont généralement omis de toute action humanitaire. De plus, on a veillé tout particulièrement à garantir le respect des normes de qualité minimum lors du rétablissement des services éducatifs, et notamment à faire des écoles des lieux sûrs. Les cinq projets éducatifs de l'UNESCO liés à l'Appel éclair reflètent ces priorités. Un autre projet de l'UNESCO relevant du groupement chargé de la protection répond à la nécessité d'améliorer la sécurité et la protection des professionnels des médias, en particulier ceux des médias locaux opérant à partir de Gaza dans des conditions relatives de sécurité encore très précaires.

5. La préparation du relèvement rapide et de la reconstruction à Gaza est dirigée par l'Autorité palestinienne, qui envisage de lancer le Plan de relèvement et de reconstruction de Gaza (GRRP) début mars en Égypte. Les Nations Unies ont fourni une assistance technique sous la forme de données sur les dégâts et les besoins, ainsi que des conseils et des informations sur les meilleures pratiques s'agissant des mesures prioritaires à prendre face à ces besoins. Dans ce processus, l'UNESCO a apporté des contributions aux chapitres du GRRP portant sur les secteurs économique et social, notamment dans les domaines de l'éducation et du patrimoine culturel. De plus, les organismes des Nations Unies opérant dans le territoire palestinien occupé ont l'intention de donner suite au GRRP après son lancement début mars, en révisant le Plan d'intervention à mi-parcours de l'équipe de pays des Nations Unies de façon à y inclure une assistance axée spécifiquement sur le relèvement et la reconstruction de Gaza. Dans ce contexte, l'UNESCO, qui copréside le Groupe de stratégie sociale de l'équipe de pays des Nations Unies, sera donc en

mesure de coordonner la révision des contributions relatives à l'éducation et à la culture apportées au Plan d'intervention.

6. D'autres exercices de programmation commune par pays ayant eu lieu pendant la période à l'examen, à savoir les deux projets financés par le F-OMD en faveur des territoires palestiniens, relevant respectivement des fenêtres thématiques Égalité des sexes et Culture et développement, ont été finalement approuvés. Les fonds destinés au projet sur l'égalité des sexes ont été débloqués et la mise en œuvre du projet a commencé. L'UNESCO participe aux deux projets.

7. Enfin, l'UNESCO a été invitée à formuler, en collaboration avec la FAO et l'UNRWA, une proposition sur la sécurité humaine dans la vallée du Jourdain, aux fins d'examen par le Fonds pour la sécurité humaine. La composante UNESCO proposée porte sur l'autonomisation des communautés en vue du développement durable au niveau local, moyennant le renforcement de leur savoir-faire d'ordre culturel, en particulier la relance de l'architecture en terre dans la vallée du Jourdain. La proposition conjointe a été soumise au Fonds pour la sécurité humaine en octobre 2008.

## **ASIE ET PACIFIQUE**

### **Bureau de l'UNESCO à Almaty**

#### Kazakhstan

1. Au Kazakhstan, l'année 2008 a été marquée pour l'équipe de pays des Nations Unies par la préparation du nouveau PNUAD (2010-2015), qui a pris en compte les buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Stratégie de développement du Kazakhstan jusqu'en 2030, le concept de Transition du Kazakhstan vers un développement durable jusqu'en 2024, et d'autres documents stratégiques pertinents, notamment l'évaluation à mi-parcours de l'Éducation pour tous effectuée par le gouvernement en 2007-2008 avec le concours de l'UNESCO et de l'UNICEF.

2. Trois domaines prioritaires liés entre eux se sont dégagés pour le PNUAD. L'UNESCO apportera sa collaboration dans le premier domaine prioritaire, concernant l'amélioration de la situation socioéconomique et de l'état de santé de l'ensemble de la population, et en particulier des groupes vulnérables, en apportant son appui en vue d'assurer une éducation inclusive, de rendre le secteur artisanal traditionnel plus compétitif, et d'améliorer la recherche, l'analyse et la collecte de données sur les questions migratoires. L'Organisation poursuivra également ses travaux sur l'information, l'éducation et la communication (IEC) préventives concernant le VIH/SIDA. Dans le deuxième domaine prioritaire - une gouvernance efficace grâce à l'implication des acteurs publics et de la société civile - l'UNESCO contribuera notamment à la mise en œuvre du plan d'action de la Commission des droits de l'homme et aidera la société civile, en particulier les médias, à être mieux à même d'engager un dialogue et une collaboration efficaces pour l'élaboration des politiques. Dans le troisième domaine prioritaire, concernant des mécanismes et des partenariats plus efficaces propres à promouvoir la viabilité environnementale, la planification préalable aux catastrophes ainsi que l'adaptation au changement climatique et son atténuation, les travaux de l'UNESCO porteront essentiellement sur l'IEC en vue du développement durable, notamment sur l'information scientifique. La culture est reconnue comme un thème transversal dans le nouveau PNUAD.

3. L'UNESCO a également pris une part active à la mise en œuvre du PNUAD 2005-2009 pour le Kazakhstan en participant à tous les groupes thématiques des Nations Unies et en présidant celui qui porte sur la gouvernance, les droits de l'homme et la société civile. Elle a également contribué à l'établissement de documents stratégiques de l'équipe de pays des Nations Unies et/ou du gouvernement, comme le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

2007, qui a amené le gouvernement à accepter officiellement le programme OMD+. La question de l'égalité des sexes a été intégrée à toutes les activités concernant l'éducation.

#### Kirghizistan

4. Le PNUAD actuel du Kirghizistan a été prolongé d'un an pour couvrir la période 2005-2011 et correspondre à la révision en cours de la Stratégie de développement du pays. À la demande du Ministère du développement économique et du commerce, la communauté des donateurs a été invitée à formuler conjointement des commentaires. Le système des Nations Unies a préparé, au sujet de la Stratégie révisée de développement du pays, sa propre réponse collective à la communauté des donateurs fondée sur l'Unité d'action des Nations Unies. Les donateurs ont également établi une Stratégie conjointe d'appui au pays (JCSS) pour harmoniser leur soutien à la Stratégie de développement du pays. Les organismes des Nations Unies y participent.

5. Les domaines prioritaires du PNUAD en cours au Kirghizistan sont la réduction de la pauvreté et les services sociaux, la gouvernance démocratique et le VIH/SIDA. L'UNESCO a participé au « Projet global Action 2 » regroupant diverses organisations (PNUD, UNICEF, UNHCR, HCDH, UNESCO, OMS, FNUAP et UNIFEM) et dont la seconde année s'est terminée fin 2008. Ses activités visaient à intégrer l'approche fondée sur les droits de l'homme aux travaux de l'équipe de pays au Kirghizistan, et à aider des partenaires nationaux, notamment la Commission nationale pour l'UNESCO, à promouvoir les droits de l'homme et à renforcer les systèmes de protection. Avec le PNUD, l'UNIFEM et les VNU, l'UNESCO a participé aux préparatifs d'un projet conjoint sur le thème « Voix et responsabilisation », pour le financement duquel une décision n'a toujours pas été prise.

#### Tadjikistan

6. Le nouveau PNUAD du Tadjikistan pour 2010-2014, qui doit être signé en mars 2009, a pour but d'aider ce pays à atteindre les buts de sa Stratégie nationale de développement et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les quatre grands axes du nouveau PNUAD sont la *réduction de la pauvreté et la gouvernance ; l'eau potable, l'environnement viable et l'énergie ; des services de base de qualité ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

7. En collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'UNESCO apportera son concours dans les trois premiers domaines prioritaires du PNUAD, notamment pour adopter des pratiques de gouvernance démocratiques fondées sur des normes internationales et sur le droit international ; mettre en œuvre de façon inclusive et participative des initiatives de développement ; assurer une gestion viable de l'environnement ; lutter contre le VIH et le SIDA, élargir l'accès à l'enseignement pré-primaire et faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants, en particulier les filles, reçoivent une éducation de base complète. La culture est reconnue comme un thème transversal dans le PNUAD du Tadjikistan.

8. L'éducation et la protection de la petite enfance constituent un domaine clé de coopération dans le cadre du PNUAD actuel à la suite du déclin du système EPPE au cours des dix dernières années. Une attention particulière est également accordée à l'éducation des filles compte tenu du fait que l'évaluation nationale à mi-parcours de l'Éducation pour tous risque de montrer que le Tadjikistan n'a pas réalisé l'objectif fixé en ce qui concerne l'égalité des sexes. Dans les deux cas, l'UNICEF est le partenaire des Nations Unies le plus proche. Dans le domaine de la culture, les travaux de conservation et de préservation du monastère bouddhiste d'Ajina Tepa, financés par le Fonds-en-dépôt japonais, ont été achevés en décembre 2008. Ce monastère, l'un des complexes bouddhistes les plus représentatifs d'Asie centrale, fait partie des sites dont l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pourrait être demandée par le Tadjikistan, pays qui ne figure pas sur cette Liste.



### Activités sous-régionales

9. Avec le soutien de l'UNESCO et de l'UNICEF, les ministères de l'éducation d'Asie centrale ont décidé de maintenir en activité le Forum de l'éducation d'Asie centrale (CAEF) pendant deux années supplémentaires pour contribuer au renforcement des capacités en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. En décembre 2008, la Commission nationale du Tadjikistan a accueilli la réunion des coordonnateurs de l'EPT d'Asie centrale chargée d'examiner les évaluations nationales à mi-parcours de l'EPT du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan, et d'avaliser les conclusions du rapport de synthèse sous-régional sur ces évaluations. Les participants ont formulé des recommandations de politique générale visant à traduire les conclusions des évaluations en mesures concrètes pour faire en sorte que les six objectifs de l'EPT soient atteints d'ici à 2015.

10. L'UNESCO a été un membre actif du groupe de travail conjoint sur le VIH et le SIDA du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan. Dans ces trois pays, son bureau a familiarisé des formateurs d'enseignants avec l'éducation préventive et des professeurs de journalisme avec des pratiques professionnelles objectives et respectueuses de la vérité et des principes déontologiques.

11. La préparation d'une éventuelle demande d'inscription collective des Routes de la soie d'Asie centrale et des sites de pétroglyphes sur la Liste du patrimoine mondial, l'élaboration de méthodes types d'inventaire du patrimoine immatériel et l'amélioration de la viabilité du secteur de l'artisanat et de la conception en Asie centrale sont autant d'activités autonomes importantes dans le domaine de la diversité culturelle, qui constitue un puissant moteur de dialogue et un facteur majeur de cohésion sociale dans les pays multiculturels de la région.

12. En 2008, le Bureau d'Almaty a entrepris des travaux intersectoriels sur « Les médias en tant que partenaires de l'éducation au service du développement durable » pour appuyer les efforts de l'unité chargée de l'éducation et prendre en compte le rôle clé de la viabilité environnementale dans les PNUAD du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan.

### **Bureau de l'UNESCO à Bangkok**

#### République démocratique populaire lao

1. En août 2008, de fortes précipitations dans le bassin du Mékong et ses environs ont causé les inondations les plus dévastatrices qu'a connues la République démocratique populaire lao ces dernières années. Au total, 865 villages situés dans onze provinces (soit 48 925 familles représentant quelque 200 000 personnes) ont été touchés. Une évaluation rapide effectuée par l'équipe de pays du Comité permanent interorganisations pour la préparation de la réaction aux catastrophes naturelles a révélé que les crues avaient eu de graves effets sur la santé, la nutrition et les conditions sanitaires, et qu'elles compromettaient sérieusement les sources de subsistance dans le secteur agricole. Le premier appel international jamais lancé pour obtenir une assistance - l'appel conjoint pour la reconstruction et la réhabilitation après les inondations en République démocratique populaire lao - l'a été par des institutions des Nations Unies et des partenaires qui ont aidé le gouvernement à faire face à la catastrophe.

2. Tandis que les Nations Unies tentent de promouvoir une cohérence globale au niveau du système, l'équipe de pays des Nations Unies en République démocratique populaire lao élabore des programmes intégrés. Des institutions spécialisées dont l'UNESCO partagent leur expérience et leurs compétences pour atteindre des objectifs de développement communs et promouvoir des moyens de subsistance durables avec le Programme conjoint des Nations Unies relatif aux modes de subsistance viable (JSLP). Le JSLP fait porter l'essentiel de ses efforts sur les hautes terres du Nord du pays, en particulier sur l'Oudomxay, l'une des provinces les plus pauvres qui connaît de graves problèmes du point de vue de l'environnement et des conditions de vie de la population. Le programme fait appel aux diverses compétences d'un grand nombre de partenaires avec un

objectif : faire en sorte que les populations, en particulier les plus vulnérables, améliorent durablement leurs conditions de vie en fonction de leurs priorités grâce à un meilleur accès aux ressources et à des services de qualité.

3. Toujours en 2008, des organismes des Nations Unies ont collaboré à plusieurs activités et programmes conjoints, consistant notamment à coordonner des réponses à la grippe aviaire et humaine dans le cadre desquelles ils ont apporté leur concours au gouvernement pour des activités de surveillance, de réponse aux poussées épidémiques, de communication, de sensibilisation et d'endiguement rapide, ainsi que pour planifier la préparation aux pandémies dans le secteur de la santé. En collaboration avec la BAD et la Banque mondiale, l'équipe de pays des Nations Unies a aidé le Bureau national de coordination de la lutte contre la grippe aviaire et humaine (NAHICO) à réagir rapidement aux épidémies de grippe aviaire dans quatre provinces (Luangnamtha, Luangprabang, Oudomxay et Xayabury), et à les endiguer.

4. En ce qui concerne l'élimination des munitions non explosées, le processus global d'Oslo a atteint en 18 mois seulement l'objectif ambitieux de conclure un traité interdisant l'utilisation des armes à sous-munitions. À la conférence qui s'est tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande) en février 2008, la République démocratique populaire lao a été au nombre des pays qui ont demandé que soit conclu un traité clair et concis pour assurer l'interdiction totale de ces armes mortelles. En octobre 2008, elle a accueilli à Xiengkhuang la Conférence régionale d'Asie du Sud-Est relative à la Convention sur les armes à sous-munitions, la première du genre dans une région gravement touchée par les munitions non explosées. Grâce à des visites à des classes de sensibilisation au danger, à des démonstrations de déminage et à des entretiens avec des personnes ayant survécu à des accidents liés à des munitions non explosées, les délégués ont pu observer certaines des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés ceux qui sont constamment exposés à ce type de danger.

5. Les principaux partenaires pour le développement et les membres du Groupe de travail du secteur de l'éducation ont apporté d'importantes contributions au développement du système éducatif national en fournissant une assistance technique pour l'élaboration d'un plan relatif au secteur de l'éducation en vue de poursuivre en connaissance de cause l'expansion du système éducatif, notamment une croissance rapide dans un système d'enseignement scolaire beaucoup plus vaste. Le cadre de développement du secteur de l'éducation a été élaboré pour couvrir les opérations de planification et d'investissement dans l'ensemble du secteur éducatif. Il permettra de procéder à une estimation et à une projection détaillées des besoins de ce secteur, d'assurer son développement de façon plus équilibrée et régulière, et servira de base à un programme d'aide extérieure au développement plus ciblé et mieux coordonné.

### Myanmar

6. 2008 a été une année difficile, tant pour le Myanmar que pour ses partenaires du développement, après les ravages causés par le cyclone Nargis dans les districts de Yangon et d'Ayeyawady les 2 et 3 mai 2008, entraînant de lourdes pertes humaines et des dégâts matériels considérables, ainsi que la destruction de familles, de communautés et de moyens de subsistance. Le système éducatif des zones touchées a beaucoup souffert, les infrastructures scolaires ayant été fortement endommagées et le corps enseignant et l'apprentissage des enfants ayant été très affectés.

7. Avec le concours du Gouvernement du Myanmar et des communautés locales et internationales, les efforts de réhabilitation et de reconstruction ont commencé, et quelques écoles endommagées ont ainsi été réparées, reconstruites et rouvertes. Des écoles ont rouvert leurs portes dans certaines des zones touchées. Pendant toute l'année, le gouvernement et ses partenaires se sont efforcés sans relâche de rouvrir toutes les écoles et amener les enfants à y retourner et à reprendre leurs études pour créer un sentiment de retour à la normale en leur faisant reprendre leurs habitudes quotidiennes. Dans le cadre de la réponse des Nations Unies à cette catastrophe, l'UNESCO s'est employée avec le Gouvernement du Myanmar à fournir des services

techniques, de gestion et de soutien dans le domaine de l'éducation dans un contexte de sortie de situation d'urgence au Myanmar. Dans le cadre d'une coordination assurée par les Nations Unies, l'UNESCO a participé activement aux travaux du Groupe sur l'éducation dans les situations d'urgence, et dirige le sous-groupe sur l'éducation à la réduction des risques (DRR Ed). Le mandat de l'UNESCO inclut un soutien au système éducatif dans son ensemble depuis l'élaboration de la politique jusqu'au soutien psychosocial en classe, en passant par la planification et la gestion de l'éducation, l'élaboration des programmes scolaires et la formation des enseignants.

8. En tant que point focal de la région Asie-Pacifique pour les catastrophes naturelles, le Bureau de l'UNESCO à Bangkok participe activement, pour le cyclone Nargis, au groupe sur l'éducation dans les situations d'urgence dirigé par l'UNICEF et Save the Children. Ce groupe a été formé au Myanmar pour assurer une réponse cohérente et efficace en mobilisant des groupes d'organismes, d'organisations et d'ONG afin de réagir de façon stratégique dans tous les secteurs ou domaines d'activité clés à la situation dramatique causée par le cyclone. À l'issue des débats qui ont eu lieu lors des réunions qu'il a tenues en juillet 2008, le groupe sur l'éducation a estimé qu'il fallait créer en son sein un sous-groupe de travail sur la réduction du risque de catastrophe dans le secteur de l'éducation et que celui-ci devrait être réuni par l'UNESCO.

9. L'UNESCO a organisé à ce jour sept réunions du groupe de travail sur l'éducation à la préparation et à la réponse aux catastrophes. Pendant ces réunions, on s'est mis d'accord sur le mandat du groupe de travail, des moyens pédagogiques ont été partagés et des activités précises ont été proposées pour le groupe de travail. Celui-ci, qui rassemble des représentants de l'UNICEF, de Save the Children, World Vision, de Plan International et de l'UNESCO ainsi que des responsables du Ministère de l'éducation et des responsables du groupe éducation, travaille actuellement à une stratégie de sensibilisation et à l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage sur l'éducation à la préparation et à la réponse aux catastrophes.

#### Singapour

10. Moins d'un an après avoir réintégré l'UNESCO, Singapour est passée immédiatement à l'action, tout d'abord en participant aux diverses activités organisées par l'UNESCO, comme la réunion de consultation du Bureau multipays de Bangkok à Luang Prabang (République démocratique populaire lao) en mars 2008 pour discuter des priorités du programme pour la prochaine période biennale (35 C/5), suivie du lancement officiel de la Commission nationale, et en organisant en même temps son premier programme - un atelier sous-régional destiné aux éducateurs (novembre 2008).

11. Cette réunion a été suivie le 4 décembre 2008, d'une visite du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura qui y a rencontré de hauts responsables du gouvernement avec qui il a discuté des perspectives d'une intensification rapide de la coopération de l'UNESCO avec son 193<sup>e</sup> État membre. Le Directeur général a exprimé au Premier Ministre la grande satisfaction que lui inspirait le retour de Singapour au sein de l'UNESCO après 22 ans d'absence, déclarant que l'une des priorités absolues du programme de réforme de l'Organisation était d'assurer l'universalité de son action.

12. Le Directeur général a passé en revue les responsabilités mondiales de l'UNESCO, insistant tout particulièrement sur le rôle de l'Organisation en tant que coordonnateur global des efforts déployés au plan international pour assurer une Éducation de base pour tous (EPT), signalant la demande croissante d'assistance des États membres à d'autres niveaux d'éducation, en particulier l'enseignement supérieur et la recherche, tout en félicitant Singapour de ses succès dans ce domaine. Il a ensuite encouragé le pays à ratifier la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, afin de stimuler la mobilité et la coopération internationales, et à ratifier également la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, compte tenu du rôle croissant de Singapour comme centre culturel et principale destination touristique dans la région.

## Thaïlande

13. La Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) 2008-2013 pour la Thaïlande est en préparation et sera communiquée au Ministère de l'éducation début 2009. Les principaux partenaires du développement dans le secteur de l'éducation en Thaïlande sont l'UNICEF (écoles primaires conviviales) et la Banque mondiale (évaluation de l'enseignement secondaire en Thaïlande et étude sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement), tandis que l'UNESCO a apporté une assistance technique qui couvre une vaste gamme d'activités, allant de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur dans des contextes formels et non formels, et portant sur des thèmes transversaux tels que l'égalité entre les sexes, le VIH/SIDA, les TIC dans l'éducation et l'éducation au service du développement durable (EDD) dans le cadre de programmes aussi bien nationaux que régionaux.

14. En Thaïlande, l'UNESCO et d'autres institutions des Nations Unies restent décidées à collaborer avec le Ministère de l'éducation pour améliorer la qualité du système éducatif, depuis les programmes d'EPPE jusqu'à l'enseignement supérieur, en passant par l'éducation formelle, l'éducation des adultes et l'EFTP. L'UNESCO continue à participer aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur les cinq provinces méridionales de la Thaïlande. Un cadre de planification a été achevé en 2008, et toutes les institutions concernées continuent à faire le point de leurs initiatives respectives. De plus, l'Organisation a créé une Chaire UNESCO pour la paix et les études de résolution de conflit à l'Institute for Peace Studies de l'Université Prince of Songkhla (PSU). Cette chaire est censée collaborer avec une chaire identique en cours de création à l'Unité de recherche sur la politique de l'éducation de l'Universiti Sains Malaysia (REPUSM).

15. En 2008, avec toute l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par le Coordonnateur résident, l'UNESCO a participé avec plusieurs ministères tels que ceux de l'éducation, de la culture, du travail et de la science et de la technologie, à des réunions/séances d'information sur des questions et des domaines propices à une collaboration. L'Organisation a participé à l'enquête ainsi qu'à diverses réunions portant sur le rôle de la Thaïlande comme pays à revenu intermédiaire (PRI) et donateur émergent, ainsi que sur la formulation d'une stratégie visant à accroître la cohérence et l'efficacité de l'action des Nations Unies dans ce pays.

## **Bureau de l'UNESCO à Beijing**

### Chine

1. L'UNESCO est un membre actif de l'équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes (DMT) en Chine et a participé à la préparation et au lancement de l'Appel des Nations Unies pour l'aide au relèvement rapide de ce pays à la suite du grave tremblement de terre survenu dans la province du Sichuan le 12 mai 2008. Le Directeur général a apporté un appui aux premières mesures de secours prises par le Gouvernement chinois avec une contribution de 50 000 dollars.

2. Le système éducatif a subi d'énormes pertes sur les plans humain, matériel et économique. Au nom des Nations Unies, le Bureau de Beijing a dirigé la première mission d'enquête dans les zones touchées du Sichuan avec l'UNICEF, le PNUD et la Commission nationale chinoise pour évaluer la situation des écoles, des élèves et des enseignants et recenser les besoins de reconstruction à court et long terme. Dans le cadre de l'Appel des Nations Unies pour l'aide en faveur de la Chine, le secteur de l'éducation du Bureau de Beijing a mobilisé des moyens financiers et techniques pour :

- traduire en chinois, imprimer et distribuer diverses normes internationales relatives à la planification et à la reconstruction dans le secteur de l'éducation après un tremblement de terre, notamment les Normes minimales d'éducation en situation d'urgence, de crises et de reconstruction de l'INEE pour aider les principaux planificateurs et responsables de la politique de l'éducation ;

- aider techniquement le Ministère de l'éducation à fixer des normes relatives à la conception et à la construction des écoles ;
- aider à organiser un atelier international sur les expériences de reconstruction après un tremblement de terre, en collaboration avec les Nations Unies et le Gouvernement chinois.

3. Le Bureau de l'UNESCO à Beijing compte recevoir un financement extrabudgétaire de 500 000 dollars du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite suite à l'Appel des Nations Unies pour l'aide à la Chine afin de poursuivre les activités susmentionnées et former 2 000 planificateurs de l'éducation, un groupe restreint de formateurs du Ministère de l'éducation et de la Commission d'éducation du Sichuan ainsi que des responsables de l'éducation au niveau du pays à l'application des normes internationales les mieux adaptées à la reconstruction des écoles après un tremblement de terre.

4. Adoptant une approche intersectorielle des secours à apporter après une catastrophe, le Bureau de Beijing a fait appel aux compétences et aux ressources des secteurs de la culture, de la communication et des sciences sociales et humaines pour venir en aide aux régions touchées par le tremblement de terre en Chine. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial au Siège, a accordé une aide d'urgence d'un montant de 80 000 dollars pour assurer la protection de deux sites du patrimoine mondial qui se trouvent dans la zone sinistrée. Le Bureau de Beijing a obtenu pour sa part de Mercedes Benz Chine une contribution extrabudgétaire de 439 882,69 dollars pour la remise en état des deux sites. CI a aidé à rétablir la capacité de radiodiffusion d'une station de télévision située dans des régions du Sichuan à population tibétaine en lui fournissant du matériel et une formation. Un atelier de formation a également été organisé à l'intention des journalistes de la région touchée par le tremblement de terre en collaboration avec France International, afin de renforcer leur capacité de couvrir les efforts de réhabilitation à long terme. SHS a contribué à l'élaboration d'un programme conjoint avec trois autres institutions spécialisées des Nations Unies sur la prévention des violences domestiques et la réponse à y apporter après le tremblement de terre du Sichuan. Ce programme sera probablement financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine basé à l'UNIFEM, à New York. Enfin, avec le financement extrabudgétaire attendu de l'Arabie saoudite, l'UNESCO est en mesure de jouer un rôle clé dans les efforts de reconstruction à long terme du secteur éducatif.

5. En tant que membre actif de la communauté des Nations Unies en Chine, l'UNESCO a participé au processus d'appel d'offres pour le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, avec d'autres institutions spécialisées. Elle a obtenu de participer aux programmes conjoints suivants dans le cadre desquels elle joue actuellement le rôle de partenaire d'exécution :

- Culture et développement (Culture et Éducation)
- Environnement et changement climatique (Sciences exactes et naturelles)
- Jeunesse, emploi et migration (Éducation et Sciences sociales).

6. Le Bureau de l'UNESCO à Beijing a dirigé la préparation du volet culture et développement du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD, en consultation avec le Secteur de la culture au Siège, et il est maintenant coorganisateur du programme conjoint. Les programmes conjoints financés par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD ont fourni aux agences des Nations Unies une plate-forme utile pour travailler de concert dans les domaines jugés prioritaires par le Gouvernement chinois. Le processus de formulation et de mise en œuvre des programmes en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies a permis de mieux faire connaître les mandats et les avantages comparatifs de chacun, encouragé le travail d'équipe et permis à l'UNESCO de définir sa position stratégique.

7. En Chine, les Nations Unies s'efforcent de mettre en œuvre le PNUAD (2006-2010) par l'intermédiaire des cinq groupes thématiques, dont chacun correspond à un résultat majeur. L'UNESCO préside le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité entre les sexes et vice-président du Groupe thématique des Nations Unies sur la pauvreté et les inégalités. L'Organisation

a apporté un précieux concours aux travaux du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le SIDA, particulièrement en renforçant la réponse de l'éducation à la pandémie.

8. Enfin, les Nations Unies en Chine ont commencé la préparation d'un nouveau PNUAD pour 2011-2015, qui sera achevée fin 2009. Auparavant, des travaux d'analyse auront été effectués pour identifier les priorités du développement national. Simultanément, le PNUAD actuel (2006-2010) fera l'objet d'une évaluation. L'UNESCO sera appelée à superviser et mettre en œuvre des programmes conjoints avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Cela nécessitera un temps et des efforts considérables de la part des hauts responsables et du personnel d'encadrement. Trouver un juste équilibre entre les priorités des Nations Unies et les responsabilités de l'UNESCO est un défi à relever.

9. La tendance à la mobilisation de ressources extrabudgétaires en complément des maigres budgets sectoriels devrait s'accroître. Il faudra pour cela renforcer les capacités du personnel chargé des programmes et du personnel administratif en matière de formulation de projets, de recouvrement des coûts et de RBM.

#### République populaire démocratique de Corée

10. En l'absence d'un système fonctionnel de coordonnateurs résidents des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, les institutions des Nations Unies opèrent souvent en ordre dispersé. L'UNESCO et l'UNICEF ont pris l'initiative de mettre en place le Réseau de donateurs du secteur de l'éducation qui comprend des agences des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des organisations non gouvernementales. Ce réseau a pour principale fonction de faciliter le partage d'informations entre les organismes opérant dans le secteur de l'éducation et de promouvoir une future coopération dans ce domaine.

11. L'UNESCO envisage d'élaborer une Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) en République populaire démocratique de Corée en 2009. Des discussions sont en cours avec l'UNICEF et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies opérant dans ce pays en vue de procéder à une évaluation commune du secteur de l'éducation de ce pays, qui viendra s'intégrer à l'UNESS.

#### Mongolie

12. En Mongolie, l'UNESCO est un membre actif des Groupes thématiques sur le VIH et le SIDA, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes, et participe à trois des cinq programmes conjoints des Nations Unies actuellement mis en œuvre sous l'égide du système des Nations Unies : (a) suivi des OMD, (b) VIH/SIDA et (c) prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants.

13. L'UNESCO coordonne et dirige actuellement la préparation d'une proposition de projet dont la mise en œuvre doit être assurée conjointement par quatre agences des Nations Unies (UNESCO, PNUD, OMS et UNICEF). Il s'agit d'améliorer la sécurité des populations rurales défavorisées de Mongolie en encourageant un développement politique, social et économique durable.

14. Le Gouvernement mongol a mis en place un mécanisme qui a pour objet de coordonner l'action des donateurs et des organismes intervenant dans le secteur de l'éducation et de faire en sorte que l'aide extérieure soit fournie de façon harmonieuse. L'UNESCO est un membre clé du Mécanisme consultatif des donateurs dans le secteur de l'éducation (EDCM) qui rassemble tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions spécialisées des Nations Unies, des ONG et d'autres acteurs du développement de l'éducation en Mongolie.

15. Le rôle de responsable de la coordination qu'a joué l'UNESCO en Mongolie montre comment l'Organisation peut intervenir efficacement dans les différents secteurs en tant qu'institution non résidente.

### **Bureau de l'UNESCO à Hanoi**

1. Le processus « Unis dans l'action » rassemble 14 organismes des Nations Unies au Viet Nam. Il est mené en étroite collaboration avec le gouvernement et la communauté des donateurs. Bien que le processus de réforme ait débuté en 2005, le Viet Nam n'a officiellement été désigné pays pilote pour l'initiative « Unis dans l'action » qu'en 2007, après quoi l'équipe de pays des Nations Unies a adopté un plan unique révisé plus inclusif<sup>1</sup>. Celui-ci, qui est le pilier central de la réforme pour la période 2006-2010, a été signé en juin 2008.

#### Un plan unique

2. Le Plan unique pour le Viet Nam est totalement inclusif. Par conséquent, le programme de l'UNESCO dans le pays en fait partie intégrante, avec ses cinq secteurs de programme et les initiatives régionales pertinentes. Ce *Plan unique* a été approuvé par le gouvernement et signé en juin 2008.

3. Dans le droit fil du processus de planification commune, un nouveau *BCP* (ou exercice équivalent) doit être préparé d'ici à la fin 2009. Il sera particulièrement important qu'il prenne en considération les défis de l'accession prochaine au statut de *pays à revenu intermédiaire*.

4. À cet égard, et en vue de promouvoir dans le Plan unique le rôle de la culture et de la *programmation dans un contexte culturel sensible*, le Bureau de l'UNESCO à Hanoi prévoit de réaliser une évaluation de l'état et de la place de la culture relativement à un certain nombre de questions émergentes (crise économique, changement climatique, jeunesse...) dans le cadre d'une initiative conjointe avec les groupes de travail sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. De même, il apparaît désormais clairement que le Bureau d'Hanoi a besoin d'un *plan stratégique* pour l'ensemble de son programme dans le contexte du développement économique et du plan unique à venir.

#### Un budget unique/Un fonds du Plan unique

5. Des sommes importantes ont été versées au Fonds du Plan unique en 2008 et les organismes participants des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord avec le PNUD en tant qu'agent administratif du Fonds. Parallèlement, les discussions se poursuivent au sujet du mécanisme et des critères d'allocation de ressources, de même qu'à propos d'un système de règlement des différends. Il est prévu que les premières allocations de ressources aux 14 organismes interviennent au début de 2009.

#### Un chef de file unique et un bureau unique

6. Un mémorandum d'accord relatif au rôle du Coordonnateur résident (CR) en tant que chef de file unique a été mis au point et expérimenté sur une période de 6 mois. Après cet essai initial,

<sup>1</sup> L'initiative « Unis dans l'action » au Viet Nam a d'abord été décrite à grands traits dans un document de travail (septembre 2005), avant de faire l'objet d'une feuille de route plus détaillée (début 2006) : elle est donc antérieure aux recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies. Initialement, elle regroupait les trois organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNICEF, PNUD et FNUAP), lesquels ont été rejoints par ONUSIDA, les Volontaires des Nations Unies (VNU) et l'UNIFEM au second semestre 2006. Ensemble, ces six organismes ont élaboré le Plan unique 1 et le Budget unique 1, en s'inspirant largement des programmes de pays existants. Huit autres institutions des Nations Unies (FAO, FIDA, OIT, UNESCO, ONU-Habitat, ONUDI, ONUDC et OMS) se sont jointes au début de 2007. Parmi les organismes résidents, seuls l'OIM et l'UNHCR ne font pas partie de l'initiative.

quelques révisions mineures ont été apportées et approuvées par l'équipe de pays des Nations Unies, en intégrant entre autres les observations de l'UNESCO. Des progrès notables ont également été enregistrés sur la question du bureau unique, et l'analyse de rentabilité concernant un bureau unique respectueux de l'environnement a été présentée aux sièges des organisations respectives début octobre 2008. Le CR a réussi à lever des fonds importants auprès de donateurs bilatéraux à Hanoi pour la réhabilitation « écologiques » du bâtiment concerné.

#### Un ensemble unique de pratiques de gestion

7. Début 2008, le *Programme de gestion du Plan unique* a été finalisé sous la forme d'un document ajustable. Il porte principalement sur la création de *groupes de coordination du programme* (GCP), nouvelle structure d'exécution du Plan unique. De plus, des *Directives pour la gestion harmonisée des programmes et projets* ont été élaborées par trois organismes des Nations Unies (PNUD, FNUAP et UNICEF) et le gouvernement ; elles portent essentiellement sur la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts monétaires et sur le décret 131 du gouvernement relatif à l'APD. Dans le cadre du processus de gestion du changement, l'équipe de pays des Nations Unies a réalisé une *évaluation des capacités* ainsi qu'une *analyse des parties prenantes* et une *enquête auprès du personnel* des Nations Unies au Viet Nam.

#### Exécution du Plan unique : les groupes de coordination du programme

8. Onze GCP ont été créés en mai/juin 2008, dont deux sont codirigés par l'UNESCO : éducation (avec l'UNICEF) et développement durable (avec la FAO). Le bureau participe également à six autres GCP<sup>2</sup>. Le rôle principal de ces groupes est d'œuvrer ensemble à planifier des programmes autour de thèmes spécifiques, à coordonner leur exécution, à contrôler leur bon déroulement et à produire des rapports à leur sujet. Ils ont aussi un rôle important à jouer dans l'action commune de promotion et dans la préparation de stratégies communes. Jusqu'à présent, les GCP se sont principalement attachés à trouver des moyens de travailler ensemble et à définir des stratégies et plans de travail communs. Fin 2008, ils ont conduit un premier cycle d'exams annuels communs (réunions annuelles d'examen des rapports annuels avec les représentants du gouvernement). La création des GCP a eu pour effet qu'en 2008, le personnel chargé des programmes s'est nettement plus impliqué dans le processus « Unis dans l'action ».

9. Le GCP sur le développement durable a un champ d'action très vaste qui couvre la gestion des ressources naturelles, le patrimoine culturel, l'énergie, la pollution industrielle, l'agriculture et le développement rural. Il réunit huit organismes des Nations Unies. Les programmes de l'UNESCO dans les domaines de la culture et des sciences relèvent de ce groupe, qui entretient par ailleurs des liens étroits avec l'éducation au service du développement durable. Le GCP élabore actuellement une stratégie commune pour le développement durable au Viet Nam et coordonne en outre les travaux sur le changement climatique.

10. Le GCP sur l'éducation est codirigé par l'UNICEF et l'UNESCO. Ses autres membres sont les VNU, le FNUAP, l'OIT et l'OIM. L'essentiel du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation est couvert par ce groupe<sup>3</sup>. Grâce à son champ d'action très clairement défini, ce GCP offre la possibilité de renforcer l'action commune de planification et de promotion dans le domaine éducatif. À ce titre, il cofinance l'élaboration d'une stratégie d'appui à l'éducation nationale (UNESS) au Viet Nam et travaille à l'organisation conjointe de journées internationales (Journée de l'alphabétisation, Journée des enseignants).

<sup>2</sup> En plus de présider les GCP sur l'éducation et le développement durable, l'UNESCO participe activement aux groupes suivants : Égalité entre les sexes ; VIH ; Politique sociale ; Commerce, emploi et développement des entreprises ; Santé ; et Gouvernance. En revanche, elle ne participe pas aux GCP sur les Services de protection, les Catastrophes naturelles ni sur les Maladies transmissibles.

<sup>3</sup> Les activités de formation technique et professionnelle relèvent du GCP sur le commerce, l'emploi et le développement des entreprises ; celles liées au VIH/SIDA sont abordées par le GCP sur le VIH ; et le Programme conjoint sur l'égalité entre les sexes relève, là encore, du groupe traitant de ce thème.



## Programmes de l'UNESCO

11. L'UNESCO a maintenu son appui au Gouvernement vietnamien dans ses efforts pour améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous. Les activités dans le domaine de l'éducation ont continué de s'inscrire dans le cadre global de l'EPT et ont porté plus particulièrement sur la qualité et l'égalité, tandis que l'éducation au service du développement durable (EDD) est devenue le cadre général de l'éducation fondée sur les valeurs au Viet Nam. Dans ce contexte, une approche intersectorielle et interdisciplinaire a été mise au point s'agissant du rôle des langues et savoirs locaux dans le développement durable. Au titre de l'EPT, des interventions ont été menées dans les domaines de la formation des enseignants, des possibilités d'éducation non formelle et d'apprentissage tout au long de la vie, de la réforme de l'enseignement supérieur et du développement des compétences techniques et professionnelles. On a particulièrement eu soin d'aider le Gouvernement vietnamien à produire des rapports sur le processus de l'EPT et à recueillir et analyser des données. La Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale a été étendue à l'ensemble du système des Nations Unies et transformée en une stratégie d'appui des Nations Unies à l'éducation.

12. L'épidémie de VIH au Viet Nam en est encore à un stade concentré mais si le pays progresse rapidement vers la réalisation de la plupart des OMD, il ne risque pas moins de rencontrer des difficultés pour atteindre la cible 7 de l'OMD 6 : avoir enrayé la propagation du VIH et du SIDA et avoir commencé à inverser la tendance d'ici à 2015. Sur la base des nouveaux éléments fournis dans le rapport de 2008 de la Commission sur le SIDA en Asie, l'UNESCO a pris l'initiative d'ajuster les efforts déployés par le secteur éducatif en réponse au VIH pour lutter plus efficacement contre les comportements qui jouent un rôle déterminant dans la propagation de l'épidémie au Viet Nam<sup>4</sup>, principalement en aidant à mettre en place un nouveau mécanisme institutionnel au sein du Ministère de l'éducation et de la formation afin de mieux coordonner la réponse.

13. Le Viet Nam est connu pour appuyer officiellement l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes par le biais de politiques juridiques fortes. Il lui reste à développer les données ventilées par sexe et les recherches empiriques sur ces questions, d'autant qu'une étude récente semble indiquer que le rapport de masculinité à la naissance commence à se déséquilibrer<sup>5</sup>. L'UNESCO a joué un rôle actif dans le GCP sur l'égalité entre les sexes qui s'attache principalement à mettre en œuvre le Programme conjoint sur l'égalité entre les sexes (Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD) afin d'aider le gouvernement à faire appliquer la loi dans ce domaine, notamment dans l'éducation et les médias.

14. La culture est l'une des priorités du gouvernement. Malgré des progrès notables, il demeure nécessaire de renforcer encore la capacité du Viet Nam à préserver ses richesses culturelles et de mieux souligner l'importance de la culture dans la vie économique, politique et sociale. Le programme de l'Organisation dans le domaine de la culture vise pour l'essentiel à aider les autorités à appliquer les conventions ratifiées par le Viet Nam en la matière<sup>6</sup>. La principale priorité du gouvernement dans ce domaine est de modifier la loi de 2001 sur le patrimoine culturel afin de mieux l'aligner sur les Conventions de 1972 et 2003, et une assistance technique a été mise à sa disposition dans ce but.

<sup>4</sup> La réponse du secteur éducatif au VIH et au SIDA a également été reconnue comme l'une des principales priorités du Programme conjoint sur le VIH et le SIDA (2008-2010).

<sup>5</sup> Le rapport national de masculinité à la naissance était, selon l'étude de 2006, de 110 garçons pour 100 filles, soit légèrement plus que le rapport attendu de 105-107 garçons pour 100 filles. FNUAP, *Population Growth in Viet Nam*, Hanoi, 2007, p. 4.

<sup>6</sup> Le Viet Nam a ratifié quatre conventions de l'UNESCO : la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

15. L'un des principaux défis consiste à concilier la sauvegarde du patrimoine culturel avec le développement durable du tourisme et des industries artisanales. L'inclusion de la culture dans le GCP sur le développement durable devrait y contribuer. S'agissant en particulier des sites du pays inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il faut mettre davantage l'accent sur le développement du tourisme durable. Le Viet Nam, avec l'aide de l'UNESCO, est désormais reconnu comme un acteur de premier plan dans la sauvegarde de son patrimoine immatériel. Un certain nombre d'efforts significatifs sont en cours et ceux que l'UNESCO a déployés ont abouti à l'adoption d'un nouveau décret qui insiste sur le rôle de la communauté dans le recensement, la documentation et la sauvegarde de ce patrimoine. De même, en ce qui concerne les sites protégés du patrimoine mondial et les réserves de biosphère, l'UNESCO œuvre pour une participation plus active des communautés locales à la gestion et au développement des moyens de subsistance.

16. Dans le contexte du programme « Unis dans l'action », l'UNESCO joue un rôle moteur dans la promotion d'approches qui tiennent compte des aspects culturels du développement. À cet égard, les Nations Unies au Viet Nam sont en train de mettre au point des stratégies et outils de rationalisation communs pour l'égalité entre les sexes, la culture et les droits de l'homme. Le Bureau de l'UNESCO à Hanoi a également pris part au lancement de l'État de la population mondiale 2008 du FNUAP, qui porte sur la culture, le genre et les droits de la personne. Outre la nécessité d'accroître encore ces capacités de rationalisation, le besoin se fait jour de disposer de données culturelles plus détaillées.

17. Le Viet Nam a pris des mesures importantes en vue d'établir un cadre juridique et d'action pour un développement écologiquement durable. Les activités relevant des sciences exactes et naturelles portent sur une meilleure gestion des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère, en particulier s'agissant de la participation des communautés à la gestion des sites et de la recherche de moyens d'existence alternatifs et durables.

## **Bureau de l'UNESCO à Islamabad**

### Contribution aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies

1. L'UNESCO a contribué à la mise en œuvre du programme Unité d'action des Nations Unies et s'est efforcée d'exploiter les synergies existantes entre les différents programmes de l'UNESCO, ainsi qu'entre les programmes conjoints en cours d'élaboration. L'Organisation assure la coprésidence du groupe de travail technique sur l'éducation (avec l'UNICEF) et siège aux quatre autres groupes de travail technique. Elle participe également aux groupes de travail sur les composantes du programme conjoint<sup>7</sup> chargés de l'élaboration détaillée. L'UNESCO a notamment organisé le JPC 3/DRM JP.

2. La participation active et constante de l'UNESCO au processus d'élaboration du programme a renforcé sa position en tant que partenaire de développement clé au Pakistan, où elle a fait la preuve de sa capacité à fournir une assistance, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la culture<sup>8</sup> et de la gestion des risques de catastrophe, pour lesquels le bureau a des capacités sur place. L'Organisation a également été en mesure de jouer un rôle important dans l'élaboration du programme conjoint sur l'environnement grâce aux fonds mis à disposition par le Siège.

3. Initiatives intersectorielles : la commission nationale de la formation professionnelle et technique a reçu un appui pour la création d'un conseil national des compétences en vue de rehausser le niveau et la compétitivité des savoirs artisanaux. Les travaux portant sur l'artisanat sont venus compléter ceux de l'Unité chargée de la culture.

<sup>7</sup> Le programme conjoint comprend cinq volets : agriculture, développement rural et réduction de la pauvreté ; santé et population ; éducation ; environnement ; gestion des risques de catastrophe. Chaque domaine programmatique compte un certain nombre de composantes de programme conjoint (CPC). Le programme d'ensemble a également quatre thèmes transversaux : égalité entre les sexes ; participation de la société civile ; droits de l'homme ; et réfugiés.

<sup>8</sup> Dans le cadre du programme conjoint sur l'agriculture, le développement rural et la pauvreté.

4. Éducation : des volets importants du projet d'amélioration de la formation des enseignants au Pakistan (STEP) ont été menés à bien en 2008, notamment la définition des premières normes nationales pour les enseignants. Cela représente une contribution stratégique à la réforme institutionnelle des établissements supérieurs et des universités, qui facilitera l'évaluation et la certification des professeurs ainsi que le perfectionnement de la transmission et de l'acquisition des connaissances. En outre, les contributions de l'UNESCO ont permis de mieux sensibiliser à l'EPT, de renforcer la nouvelle politique éducative nationale et, en collaboration avec l'UNICEF, d'accentuer l'engagement du gouvernement en faveur de l'éducation de la petite enfance.

5. Sciences exactes et naturelles : un projet visant à consolider le système d'alerte aux tsunamis, formulé en collaboration étroite avec l'UNESCO/COI, renforcera la capacité de réaction du Gouvernement pakistanais en cas de catastrophe.

6. Culture : face à la dégradation des conditions de sécurité, la cartographie des richesses culturelles matérielles et immatérielles de la province frontalière du Nord-Ouest représente une étape importante afin de préserver le patrimoine menacé du Pakistan et jettera des bases solides pour des initiatives ultérieures, portant notamment sur l'éducation au patrimoine et l'élaboration de matériels scolaires. De même, les activités de conservation du Fort et des jardins de Shalimar, à Lahore, ont mis en lumière l'urgence d'agir dans ce domaine et renforcé les liens avec le Ministère de la culture et l'École des beaux-arts de Lahore.

7. Interventions d'urgence : le bureau a continué de faire montre de sa capacité à répondre aux situations d'urgence que connaît le Pakistan du fait des catastrophes naturelles et de la poursuite des conflits. Cela lui a permis d'obtenir un financement du CERF et de recueillir 1,2 million de dollars des États-Unis pour les travaux de reconstruction dans l'une des régions touchées par le tremblement de terre de 2005. La participation de l'UNESCO à une mission d'évaluation interinstitutions sur la hausse des prix alimentaires au Pakistan et son retentissement sur l'éducation a abouti à la mise en place d'un programme conjoint avec le PAM (850 000 dollars pour l'Organisation). Parallèlement, l'UNESCO a fourni une assistance technique à une équipe interinstitutions des Nations Unies, créée pour établir un programme d'investissement de moyen à long terme en vue de réagir à la flambée des prix alimentaires au Pakistan. Son rôle consistait à garantir l'inclusion de l'éducation comme domaine prioritaire dans l'élaboration de la politique sociale. Il importe de noter que l'appui ferme et constant de l'unité PCPD au Siège s'est révélé crucial dans la contribution du bureau aux interventions d'urgence au Pakistan.

8. Articulation avec les objectifs et priorités du développement national : le Pakistan dispose de processus solides en ce qui concerne les DSRP et le PNUAD, et le Programme conjoint veille à aligner étroitement les programmes des Nations Unies sur les priorités du Gouvernement pakistanais. L'élaboration du programme conjoint proprement dit s'est faite avec la participation des ministères compétents aux niveaux fédéral et provincial. Cela transparaît également dans la structure et les modalités opérationnelles du programme. En 2008, l'UNESCO a contribué activement à la préparation du deuxième DSRP - aujourd'hui prêt pour adoption par le Gouvernement pakistanais - en particulier dans le but d'insister sur les objectifs de l'EPT.

#### Tendances et évolutions marquantes touchant l'exécution du programme

9. L'élaboration du Programme conjoint des Nations Unies a nécessité un surcroît considérable de ressources et de travail de la part du personnel. Le processus a été retardé (de plus de 18 mois) et des enseignements importants doivent être tirés afin d'établir à l'avenir des calendriers plus réalistes pour les initiatives de ce genre, compte tenu de la capacité de tous les acteurs principaux à comprendre la démarche, renforcer la confiance dans l'approche suivie et favoriser l'engagement et la discipline nécessaires pour une exécution efficace.

10. Une direction forte et efficace est un préalable essentiel au processus de développement du programme Unité d'action des Nations Unies, à l'instar d'une répartition plus claire des rôles et responsabilités clés et de « pare-feu » plus performants, susceptibles de favoriser une confiance

accrue dans les organismes des Nations Unies à titre individuel. Nouveau processus oblige, il faut s'attendre à ce que ces organismes cherchent à maintenir tous les programmes en cours, à dissimuler les lacunes en termes de capacités et, même lorsque leurs manques sont avérés, à ce qu'ils se montrent réticents à concéder du terrain aux organismes disposant des moyens requis.

11. La capacité à mobiliser des fonds extrabudgétaires et à exécuter les projets extrabudgétaires en cours a été mise à mal par les processus d'élaboration du programme conjoint mais, chaque fois que les fonds ont pu être réunis, l'UNESCO a su les utiliser pour démontrer une aptitude accrue à agir en tant que partenaire dans le cadre de ce programme. Le défi sera de maintenir une telle aptitude.

12. Le Programme conjoint pour l'éducation a été mis au point et approuvé dès le début du mois de septembre 2008. Il n'a toutefois pas encore été signé, cela pour plusieurs raisons. Bien qu'il s'agisse d'un processus inclusif et caractérisé par la participation du gouvernement à un échelon élevé, il a fallu du temps pour s'accorder sur les détails, notamment quant aux flux de ressources et au rôle des ministères concernés aux niveaux fédéral et provincial.

13. Les activités de sensibilisation de l'UNESCO ont abouti à une meilleure prise en compte des besoins éducatifs des écoles primaires et secondaires, ainsi que de l'éducation de base non formelle, parmi les membres du module éducation (comme en témoignent les moyens débloqués par le CERF). Il reste toutefois encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'inclusion, le renforcement des compétences et l'alphabétisation.

14. Comme indiqué plus haut, la collaboration avec les ministères concernés a été cruciale pour accentuer l'appropriation du Programme conjoint des Nations Unies, de même que pour le succès de plusieurs autres initiatives, dont le projet STEP. Une relation étroite et fructueuse a été solidement établie avec la Commission nationale pakistanaise pour l'UNESCO à la suite de sa participation, en novembre, à la réunion de Hanoi sur les programmes Unité d'action.

#### Un succès constant dans la mobilisation de ressources extrabudgétaires

15. Centrant son appui sur les zones de l'Azad Kashmir sinistrées après le tremblement de terre, les populations de la province frontalière du Nord-Ouest touchées par la guerre et les parties du Balouchistan frappées par un séisme, l'Unité d'intervention d'urgence et de gestion des risques de catastrophe a fait montre d'une grande capacité à adapter et exécuter rapidement les programmes face aux réalités du terrain.

16. La coopération et l'appui de partenaires tels que la Fondation Getty et la Norvège donnent plus de poids aux efforts de l'UNESCO à Islamabad en faveur de la conservation du patrimoine, offrant ainsi aux communautés locales des possibilités d'emploi et de revenus. La démarche de cartographie et de préservation des richesses culturelles du Pakistan pour les générations futures bénéficie d'une aide considérable du Gouvernement norvégien. Cela permettra de faire de la culture un instrument pour le développement d'une économie à la fois cyclique et autonome.

#### Domaines appelant une amélioration

17. Si l'appui technique de certains bureaux du Siège à la mise en œuvre du programme de réforme des Nations Unies est généralement bon, sur le fond comme en termes de temps consacré, leur participation peut encore être améliorée au moyen de conseils techniques prodigués par différentes sections/sous-sections du Siège afin d'affiner la conception des interventions de l'UNESCO dans le cadre du programme Unité d'action. Pareille démarche est particulièrement cruciale quand les bureaux hors Siège n'ont pas d'expertise multisectorielle dans les domaines thématiques.

18. Pour mieux se positionner au sein du programme Unité d'action et par rapport au gouvernement, l'UNESCO doit rester en mesure de démontrer sa capacité à agir efficacement. Or

cette capacité se voit compromise par de faibles allocations de ressources ordinaires et devrait donc être prise en considération dans l'allocation au titre du budget ordinaire pour les pays concernés par un tel programme.

20. La capacité du bureau à réagir promptement en cas d'urgence nécessite un accès rapide à des ressources en attendant les contributions des donateurs. L'existence d'un fonds de l'UNESCO pour les situations d'urgence lui permettrait de faire face aux besoins pendant cette période intérimaire.

21. Le bureau a besoin de renforcer ses programmes en matière de SHS et de communication par une interaction plus poussée avec le Siège et les autres bureaux hors Siège.

22. Le bureau traite un volume important de ressources budgétaires et un grand nombre de projets. Ces derniers doivent être rationalisés, afin de concentrer les ressources financières et humaines, et il faut parallèlement renforcer les compétences en matière de planification axée sur les résultats, de manière à améliorer ceux-ci.

### **Bureau de l'UNESCO à Jakarta**

1. Les cinq pays couverts par le Bureau de l'UNESCO à Jakarta sont très différents à plusieurs égards : superficie, population, développement socioéconomique, état d'avancement des OMD et étendue de la coopération avec le système des Nations Unies. Le PIB par habitant du Brunéi Darussalam, qui ne compte que 400 000 habitants environ, s'établit à 50 700 dollars des États-Unis, soit presque quinze fois celui de l'Indonésie (3 700 dollars des États-Unis), dont la population avoisine les 240 millions d'habitants. Le système des Nations Unies est très présent en Indonésie, au Timor-Leste et aux Philippines. La présence et le programme des Nations Unies en Malaisie se limitent à quelques organisations, la plupart disposant d'effectifs réduits, tandis que d'autres, dont l'UNESCO, couvrent la Malaisie depuis d'autres endroits de la région. Le système des Nations Unies n'a pas de bureau au Brunéi Darussalam, bien que les médias aient récemment émis des hypothèses quant à l'éventuelle ouverture d'un bureau dans le pays (*Brunei Times*, 28 février 2008, [www.bt.com.bn](http://www.bt.com.bn)).

2. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta remplit les deux fonctions suivantes : (a) bureau multipays représentant l'UNESCO au Brunéi Darussalam, en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et au Timor-Leste dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, et (b) bureau régional pour la science couvrant la région Asie et Pacifique, avec des programmes dans les domaines de l'eau douce, des océans, des sciences environnementales, des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur, et des sciences de la terre, ainsi que pour les zones côtières et les petites îles. Le Bureau a mis en œuvre une stratégie qui vise à maximiser - en termes d'efficacité, d'impact et de visibilité - l'exécution du programme dans les pays relevant du bureau multipays ainsi que dans la région (ASPAC). Les principaux éléments de cette stratégie comprennent :

- L'élaboration de programmes cohérents et répondant à une demande axés sur les pays (UCPD), qui précisent le rôle joué par l'UNESCO dans le Plan de développement national et le Programme conjoint des Nations Unies (PNUAD). Un UCPD novateur a été mis au point pour l'Indonésie en octobre 2007, et l'élaboration d'UCPD pour le Timor-Leste et les Philippines a commencé en 2008 (disponibles début 2009).
- L'établissement de partenariats solides dans la région, tant au niveau national (avec les gouvernements, les commissions nationales, les parties prenantes et les donateurs) qu'au niveau régional, notamment avec la SEAMEO (un nouveau mémorandum d'accord a été signé par le Directeur général en mars 2008), l'ASEAN (un nouveau mémorandum d'accord est en cours d'élaboration), le CIUS, l'AIT, la BAD, des réseaux universitaires et des centres de catégorie 2. Le renforcement de la coopération avec les commissions nationales fait l'objet d'une attention particulière et, par exemple, a abouti aux Philippines,

où l'UNESCO est une institution non résidente, à la participation du Secrétaire général de la NATCOM à l'équipe de pays des Nations Unies (statut d'observateur).

- L'amélioration de l'efficacité du programme, qui est essentielle compte tenu des ressources limitées disponibles au titre du Programme ordinaire. Il s'agit de modifier progressivement le portefeuille de projets, qui comptent actuellement un grand nombre d'activités de faible envergure, souvent isolées et ponctuelles, pour recentrer le programme et en faire un ensemble cohérent (régional et national). En 2008, une nouvelle modalité de coopération avec le Ministère japonais de l'éducation a été adoptée. Elle a conduit à la mise en place d'un programme scientifique régional pour l'Asie et le Pacifique, coordonné par le Bureau de l'UNESCO à Jakarta. À terme, le programme du JFIT sera développé pour devenir un programme régional sur « La science et la technologie au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique ». De même, au niveau national, les UCPD (et les PNUAD) orienteront la mise en place d'initiatives extrabudgétaires de plus grande ampleur. De telles initiatives permettent d'accroître l'impact et de collaborer avec des partenaires, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies.

3. Les UCPD pour l'Indonésie, le Timor-Leste et les Philippines ont été/sont élaborés dans le cadre de consultations avec tous les ministères d'exécution et organismes publics correspondant au mandat de l'UNESCO. Cette méthode a nettement renforcé la coopération avec les commissions nationales dans ces pays (la future NATCOM dans le cas du Timor-Leste), tout en permettant à l'Organisation de mieux se positionner dans les débats engagés au sein du système des Nations Unies sur les initiatives de programmation conjointe dans ces pays. L'UNESCO participe activement (en amont) à l'équipe de pays des Nations Unies en Indonésie et au Timor-Leste. En Indonésie, l'équipe de pays a décidé d'élaborer des programmes conjoints des Nations Unies pour trois régions (Aceh/Nias, Nusa Tenggara Timur et Papouasie). Au Timor-Leste, le système des Nations Unies a établi un nouveau PNUAD (2009-2013), mis au point grâce à des séances de consultation régulières avec le gouvernement. Le nouveau PNUAD a été signé en septembre 2008 et entrera en vigueur en janvier 2009. Le statut d'« observateur » du Secrétaire général de la Commission nationale auprès de l'équipe de pays des Nations Unies aux Philippines a amélioré la communication et l'échange d'informations. Il n'a néanmoins toujours pas permis de faire évoluer les attitudes dans l'équipe de pays, l'UNESCO ayant eu des difficultés à participer et à asseoir son rôle dès que des possibilités de financement s'offraient (par exemple le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD).

4. L'élargissement de l'équipe des directeurs régionaux Asie-Pacifique constitue une étape très encourageante pour le système des Nations Unies dans la région en 2008. La première réunion de cette équipe élargie a eu lieu en novembre 2008. Des membres et des représentants de 14 organismes des Nations Unies y ont participé - OIT, HCR, UNIFEM, HABITAT, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, UNICEF, FNUAP, PAM, PNUD, OMS, UNESCO, PNUE, FAO et CESAP. L'équipe des directeurs régionaux ASPAC se réunira au moins quatre fois par an. Une de ces réunions coïncidera avec les réunions multipays des coordonnateurs résidents (CR) afin de faciliter l'organisation d'une rencontre d'une journée entre l'équipe des directeurs régionaux et les CR. Cette nouvelle modalité et l'inclusion de la nouvelle équipe des directeurs régionaux devraient améliorer sensiblement l'interaction, la coopération, et l'unité d'action du système des Nations Unies dans la région.

#### Brunéi Darussalam

5. Le Brunéi Darussalam a officiellement adhéré à l'UNESCO en tant qu'État membre en mars 2005. La Commission nationale du Brunéi Darussalam pour l'UNESCO a été créée début 2007 et inaugurée en mai de la même année. Par la suite, le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Jakarta a invité les membres de la NATCOM à visiter le Bureau et la Commission nationale en Indonésie pour prendre connaissance des activités de l'UNESCO ainsi que des fonctions et activités de la Commission nationale indonésienne. Début 2008, deux membres de la Commission nationale pour

l'UNESCO de Brunéi se sont rendus à Jakarta. Il a été convenu à cette occasion d'organiser une visite de suivi à laquelle participeraient d'autres membres de la NATCOM. Une proposition de la Commission nationale du Brunéi Darussalam s'inscrivant dans le cadre du Programme de participation a récemment été approuvée, et la visite de deux groupes de membres de la NATCOM est programmée pour mars 2009. L'objectif de cette visite est de renforcer les capacités des membres du secrétariat de la Commission nationale du Brunéi Darussalam pour qu'ils soient pleinement opérationnels et puissent s'acquitter de leurs fonctions.

6. Le système des Nations Unies n'est pas présent au Brunéi Darussalam et aucun programme permanent des Nations Unies n'a été mis en place dans le pays. Cela s'explique par la solide situation économique du pays, qui dépend énormément des recettes pétrolières. Le pays est déterminé à élargir sa base économique en développant des secteurs autres que celui du pétrole, fondement actuel de son économie. Il va de soi que cela nécessitera l'établissement d'une base scientifique et technologique solide, mais les dépenses publiques qui sont actuellement consacrées à ces domaines se situent encore bien en deçà de l'objectif fixé par l'OCDE, à savoir 3 % du PIB (elles représentent aujourd'hui 0,053 % environ). C'est pourquoi l'UNESCO continuera de conseiller le Ministère du développement pour l'élaboration d'une solide politique scientifique et technologique. Sans une planification et un renforcement des capacités systématiques, le Brunéi Darussalam risque aussi de ne pas disposer des ressources humaines nécessaires à la diversification de ses activités économiques. Le Brunéi, qui n'a accédé à l'indépendance qu'en 1984, poursuit encore l'élaboration de politiques nationales dans divers secteurs. L'UNESCO pourrait assister le pays dans ce domaine. À ce jour, l'Organisation a aidé le Brunéi à formuler des politiques concernant la biodiversité à Bornéo, la science et la technologie, et le patrimoine culturel.

7. En mai 2006, le Directeur général s'est rendu officiellement au Brunéi afin de déterminer les principaux domaines de collaboration. Cette visite a été suivie d'une série de missions effectuées par des spécialistes de programme du Bureau de Jakarta en 2006-2007 (malheureusement, il n'y a pas eu de missions en 2008). Ces missions ont contribué à la mise au point de politiques et stratégies scientifiques et technologiques, à l'exécution d'initiatives concertées en matière de formation professionnelle et d'activités axées sur la jeunesse, ainsi qu'à la formulation de stratégies de conservation reposant sur l'écotourisme et le zonage. Il existe de bonnes possibilités de coopération avec l'Université nationale du Brunéi. La conservation de la biodiversité et la recherche dans ce domaine offrent d'autres perspectives.

### Indonésie

8. L'Indonésie a assuré la présidence de l'E-9 en 2008. Elle a organisé une réunion très réussie, la « Septième réunion ministérielle sur l'Éducation pour tous », à Bali, du 10 au 12 mars 2008, puis une réunion de hauts responsables, tenue à Jakarta du 22 au 24 octobre 2008. Le Directeur général de l'UNESCO, M. Matsuura, a assisté à la réunion de l'E-9 à Bali et rencontré à cette occasion S. E. le Vice-Président de la République d'Indonésie, M. Yusuf Kalla, le Ministre de l'éducation, M. Bambang Sudibyo, et les ministres de l'éducation des pays de l'E-9. La réunion ministérielle avait pour thème « L'amélioration de la formation des enseignants au cœur de la réforme du système éducatif ». Les débats ont débouché sur la « Déclaration de Bali », dans laquelle tous les auteurs se sont engagés à renforcer la coopération pour parvenir à une éducation de qualité pour tous. Une grande partie des débats a été consacrée à la coopération Sud-Sud. D'autres organismes des Nations Unies (UNICEF, OIT et PNUD) et la Banque mondiale ont également participé à ces deux réunions.

9. L'UNESCO a participé en amont à l'équipe de pays des Nations Unies en Indonésie, contribuant ainsi aux nouvelles approches adoptées par le système des Nations Unies dans ce pays. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a invité le nouveau coordonnateur résident (CR), arrivé en avril 2008, pour lui présenter en détail les activités et initiatives de l'Organisation en Indonésie. Il a pris plusieurs initiatives pour mener des activités conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. À titre d'exemple, le projet intitulé « Création de communautés d'apprentissage

pour les enfants », mis en œuvre en collaboration avec l'UNICEF et avec l'appui de NZAID (budget de 8,6 millions de dollars des États-Unis), connaît un franc succès. En novembre 2008, l'UNICEF et l'UNESCO ont soumis une nouvelle proposition en vue d'étendre ce projet à Aceh et à Nias (budget de 5,5 millions de dollars). Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a proposé la création de deux nouveaux groupes de travail au sein du système des Nations Unies en Indonésie, un sur l'éducation, l'autre sur le changement climatique. Une proposition de projet conjointe sur l'adaptation au changement climatique a été formulée par l'UNESCO, le PNUD et les VNU avant d'être soumise à l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (budget de 12 millions de dollars environ). Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta mène une autre initiative portant sur la création d'un sous-groupe de travail sur « l'éducation relative au VIH et au SIDA » dans le cadre du Groupe de travail du Secteur de l'éducation en Indonésie, qui rassemble tous les partenaires de développement dans le domaine de l'éducation. Ce sous-groupe de travail a été établi en août 2008.

10. L'équipe de pays des Nations Unies en Indonésie a organisé deux retraites en 2008 pour étudier les possibilités de travailler ensemble et d'aligner davantage l'exécution du programme de l'UNESCO sur la stratégie nationale de développement, ainsi que les difficultés s'y rapportant. Compte tenu de la superficie de l'Indonésie, du grand nombre d'îles (environ 17 500), et des écarts importants observés au niveau du développement socioéconomique et de l'état d'avancement des OMD dans différentes parties du pays, l'équipe de pays, en concertation avec le gouvernement, a défini trois zones prioritaires nécessitant une collaboration des organismes des Nations Unies, à savoir :

- (a) le territoire de Papouasie ;
- (b) la province orientale de Nusa Tenggara (NTT) ;
- (c) la province d'Aceh.

(a) *Territoire de Papouasie*

11. *Tanah Papua* (Territoire de Papouasie)<sup>9</sup> regroupe deux des provinces les plus riches en ressources d'Indonésie : la province de Papouasie et la province de Papouasie occidentale. La partie indonésienne de la Papouasie abrite d'abondantes ressources minérales et minières (les ressources en cuivre notamment sont estimées à 2 milliards de tonnes) ainsi que d'importantes réserves de gaz naturel. Elle abrite également d'autres gisements importants et potentiels de ressources minérales et minières : or, argent, platine, fer, charbon, nickel, marbre et grès. Malgré la richesse de ses ressources, cette région reste une des plus pauvres d'Indonésie. Tanah Papua a obtenu une autonomie spéciale en Indonésie et les efforts déployés par les autorités locales en vue d'un développement axé sur la population créent des perspectives sans précédent pour qu'à l'avenir, les populations pauvres bénéficient du développement. Ces efforts sont néanmoins freinés par l'insuffisance des capacités locales, qu'il faut renforcer. De nombreuses évaluations ont souligné que le manque de capacités constituait probablement le plus grand défi à relever pour accélérer le développement dans la région. Afin de faire face à ces difficultés, le système des Nations Unies en Indonésie a élaboré le Cadre de programme conjoint des Nations Unies pour Tanah Papua. Celui-ci vise à renforcer la capacité des partenaires locaux d'atteindre les objectifs de développement fixés au niveau local, tels qu'énoncés dans les plans de développement à long et moyen terme, et à refléter les stratégies mises en avant par le Gouverneur de Papouasie aux fins de collaboration avec les organismes internationaux de développement. Ce cadre de programme conjoint sera axé sur les principaux thèmes et secteurs ci-après pour une coopération à long terme :

- 1. Réduction de la pauvreté
- 2. Santé
- 3. VIH/SIDA

<sup>9</sup> Deux pays se partagent l'île de Papouasie : la partie occidentale appartient à l'Indonésie et la partie orientale forme la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans le présent rapport, il est uniquement fait référence à la partie occidentale de l'île, qui fait partie de l'Indonésie.



4. Éducation
5. Gouvernance démocratique
6. Durabilité de l'environnement
7. Réduction des risques de catastrophe et Édification de la paix.

12. Le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a participé à plusieurs missions conjointes et contribué à l'élaboration du Cadre de programme conjoint des Nations Unies, en particulier la partie relative à l'éducation et à la durabilité de l'environnement. Le projet éducatif « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants », une initiative conjointe entre l'UNESCO, l'UNICEF et le Gouvernement indonésien, a également démarré à Tanah Papua.

(b) *Province orientale de Nusa Tenggara (NTT)*

13. Nusa Tenggara Timur (NTT) est une des provinces les plus pauvres d'Indonésie, avec une incidence de la pauvreté de 27,9 %<sup>10</sup>, contre 16 % au niveau national. La partie occidentale de l'île de Timor, où les moyens de subsistance dépendent très largement de l'agriculture, est particulièrement touchée (80 %). Un climat instable et des phénomènes climatiques extrêmes provoquent régulièrement la perte des récoltes et exposent de nombreuses personnes à l'insécurité alimentaire. Cette situation est particulièrement inquiétante car, en raison du changement climatique, la fréquence et l'impact du phénomène El Niño se sont accrus, ce qui rend les populations pauvres encore plus vulnérables. Par le passé, les épisodes d'El Niño survenaient tous les 3 à 7 ans mais, ces dix dernières années, on a observé des cycles de 2 à 4 ans entraînant une augmentation de la fréquence des sécheresses et des pluies imprévisibles. Pour pallier cette situation, il faut adopter, dans la province orientale de Nusa Tenggara, une approche intégrée du développement rural qui allie (1) la nécessité de mieux s'adapter et, de ce fait, de surmonter les causes dites profondes de l'insécurité alimentaire et (2) la création de sources de revenus nouvelles et de substitution, notamment grâce au potentiel offert par les marchés du carbone.

14. L'équipe de pays des Nations Unies a choisi le district de Belu comme premier site pour la mise en place du programme conjoint des Nations Unies, car il s'agit d'un des districts les plus défavorisés de la province. Le plan stratégique du district de Belu pour 2004-2008 indique que près de 75 % des ménages qui y sont installés vivent sous le seuil de pauvreté. La situation se caractérise également par un fort taux de mortalité infantile, la malnutrition des enfants, de mauvaises conditions sanitaires et un taux élevé d'abandon scolaire. Le Programme conjoint abordera les six domaines ci-après qui contribuent aux volets du PNUAD correspondants : (1) plus grande fréquentation scolaire au niveau de l'enseignement primaire (volet 1.1 du PNUAD - possibilités d'éducation accrues) ; (2) amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes enceintes ou qui allaitent (1.2 - amélioration de la santé et de la nutrition) ; (3) baisse de la morbidité et de la mortalité maternelles (1.2 - amélioration de la santé et de la nutrition) ; (4) réduction de la pauvreté et développement économique (1.4 - amélioration des moyens d'existence durables) ; (5) efficacité, responsabilité, transparence et participation à la gouvernance accrues (2.2 - meilleure prestation des services publics) ; et (6) intégration durable et édification de la paix pour les anciens réfugiés et les communautés d'accueil (3.4 - baisse de la vulnérabilité des populations victimes de catastrophes sociales et naturelles). Dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies à Belu, l'UNESCO collabore avec l'UNICEF pour apporter de l'aide dans le domaine de l'éducation (par l'intermédiaire du projet « Création de communautés d'apprentissage pour les enfants »).

15. L'UNESCO, en partenariat avec le PNUD et les VNU, a mis en place un projet d'adaptation au changement climatique pour faire face à la désertification croissante dans la région. La proposition de projet, intitulée « *Promouvoir une agriculture pouvant s'adapter au climat ainsi que la gestion des ressources naturelles pour améliorer l'état nutritionnel et créer davantage de revenus à partir de ressources disponibles et nouvelles* », a été soumise en novembre 2008 à

<sup>10</sup> Gouvernement indonésien, données Susenas, 2004.

l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI). Ce projet vise à atténuer les effets de la désertification et à améliorer la qualité de l'environnement pour un meilleur mode de vie.

(c) *Province d'Aceh*

16. Quatre ans après la catastrophe provoquée par le tsunami de décembre 2004, qui a causé la mort de près de 167 000 personnes dans cette province occidentale de l'Indonésie, la phase de relèvement et de réhabilitation approche de sa fin, et les autorités ainsi que les organismes d'aide cherchent des moyens de consolider une paix fragile. La paix a été instaurée en août 2005 avec la signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement et le Gerakan Aceh Merdeka (GAM), le mouvement indépendantiste pour un Aceh libre, qui a mis un terme à trente années de conflit. Début 2007, la première élection au suffrage direct du gouverneur de la province a permis à un ancien chef de l'opposition au Gouvernement indonésien d'accéder aux plus hautes fonctions de la province.

17. Le mandat de l'organisme de réhabilitation et de reconstruction (BRR) pour Aceh-Nias, établi en 2005 par le Président afin de gérer toutes les aides publiques et internationales pour la reconstruction des régions d'Aceh et de Nias, arrivera à son terme en avril 2009. Après la dissolution du BRR, le renforcement des capacités, la formation, l'éducation, la santé et la fourniture de moyens de subsistance sont les prochaines priorités s'agissant en particulier des anciens combattants du mouvement pour un Aceh libre et des communautés auxquelles ils appartiennent. Les activités des Nations Unies à Aceh sont pour la plupart coordonnées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le relèvement à Aceh et Nias, dont la mission est d'assister le système des Nations Unies dans la mise en œuvre de son programme de relèvement et de développement pour Aceh et Nias.

18. Globalement, l'UNESCO a participé très activement à la réforme du système des Nations Unies. L'Organisation a récemment approuvé la signature de « l'Engagement de Jakarta », une feuille de route visant à harmoniser l'aide internationale en Indonésie. Ce document, élaboré à l'initiative du Gouvernement indonésien en concertation avec les partenaires de développement en Indonésie, fait suite à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra. En 2008, l'équipe de pays des Nations Unies a procédé à un examen à mi-parcours du PNUAD et pris des mesures pour préparer l'établissement d'un nouveau PNUAD, qui sera finalisé après les élections législatives et présidentielles en Indonésie, courant 2009. Le nouveau PNUAD sera élaboré en 2009 et s'alignera sur le nouveau plan de développement national, qui devrait être prêt six mois après les élections présidentielles.

19. Le 11 novembre 2008, le système d'alerte rapide aux tsunamis pour l'Indonésie a été officiellement lancé par le Président de la République d'Indonésie. L'UNESCO a fourni des conseils techniques et assuré la coordination entre les nombreux organismes et institutions participant à la mise en place de ce système d'alerte de haute technologie. Le nouveau centre d'alerte s'appuie sur des méthodes scientifiques et des technologies nouvelles en vue de la création d'un système d'alerte rapide unique au monde. Ce système permet de réduire à quelques minutes seulement le temps nécessaire pour détecter un séisme et mesurer les risques de tsunami. Il s'agit du système le plus rapide actuellement dans le monde.

20. Autres faits importants :

- en août 2008, le Parlement a approuvé le budget de l'État pour 2009 qui, pour la première fois, consacre 20 % des dépenses publiques à l'éducation ;
- la proposition d'inscription du paysage culturel de Bali sur la Liste du patrimoine mondial a été rejetée lors de la 32<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, tenue à Québec en juillet 2008.

## Malaisie

21. La Malaisie a accueilli la 43<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (SEAMEO), tenue à Kuala Lumpur du 12 au 14 mars 2008. Le Directeur général de l'UNESCO, M. Matsuura, était également présent. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Directeur général a signé un mémorandum d'accord actualisé avec le nouveau Directeur de la SEAMEO, M. Ahamad bin Sipon (Malaisie). M. Matsuura a expliqué que le renouvellement du premier mémorandum d'accord, signé en 1975, visait à mieux adapter la collaboration entre l'UNESCO et la SEAMEO aux besoins changeants de la sous-région, et que ce nouveau document offrirait un cadre de travail plus structuré pour élargir la coopération entre les deux organisations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture à travers l'Asie du Sud-Est. Au moment de la visite du Directeur général en Malaisie, le nouveau gouvernement n'avait pas encore été formé suite à l'élection générale du 8 mars 2008, à l'issue de laquelle M. Abdullah Ahmad Badawi avait été réélu premier ministre de la Malaisie. Le nombre de ministères du nouveau Cabinet a été ramené de 32 à 27, et plus de la moitié d'entre eux ont été assignés à de nouvelles figures politiques. Le Ministre de l'éducation, M. Datuk Seri Hishammuddin Hussein, a été reconduit dans ses fonctions. Au cours de sa visite, le Directeur général, après avoir eu l'occasion de saluer le Roi de Malaisie, Sa Majesté le Sultan Mizan Zainal Abidin, a assisté à l'ouverture d'un concert organisé en l'honneur du Roi.

22. En 2008, la Malaisie a poursuivi la mise en place du Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, dont l'établissement en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO a récemment été approuvé. Les plans de construction ont été conçus et le budget pour la construction et la dotation en personnel fixé. Le nouveau centre sera situé dans le campus du parc scientifique et technologique à Kuala Lumpur, et accueillera également les locaux du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) du CIUS. En juillet 2008, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a organisé un atelier d'un jour pour examiner les programmes et priorités communs avec M. Nordin Hassan, directeur exécutif du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) du CIUS, et M. Apichai Sunchindah, de la fondation ASEAN.

23. Le site de Melaka et George Town, « villes historiques du détroit de Malacca » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO lors de la 32<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, tenue à Québec en juillet 2008. Cette première nomination de biens culturels en Malaisie coïncide avec le renforcement récent, dans le pays, du cadre administratif et juridique relatif à la protection du patrimoine culturel. À l'occasion de l'inscription de Melaka et George Town sur la Liste du patrimoine mondial, le Gouvernement malaisien a organisé, le 22 décembre 2008, une célébration nationale dans le stade Merdeka de Kuala Lumpur (Stade de l'indépendance).

24. La présence et les programmes des Nations Unies sont limités en Malaisie en raison de son statut de pays en transition.

## Philippines

25. L'UNESCO n'a pratiquement pas participé à la programmation conjointe des Nations Unies aux Philippines, d'une part parce qu'elle n'est pas présente sur place et, d'autre part, en raison de la réticence de l'équipe de pays des Nations Unies et du CR à faciliter la participation d'institutions non résidentes. En 2008, l'équipe de pays des Nations Unies aux Philippines a joué un rôle actif dans la présentation de propositions répondant aux différents appels lancés dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Pour plusieurs de ces demandes, le Bureau de l'UNESCO à Jakarta a fourni des informations, formulé des suggestions et demandé à être intégré dans les équipes de projet, jusqu'à présent sans succès. Cette situation est due au fait que le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies n'ont pas donné suite à nos demandes et, dans un cas récent, ont avancé qu'il y avait déjà trop de partenaires. En vue d'améliorer la communication avec l'équipe de pays, deux mesures ont été prises en 2008 : (a) le Directeur du Bureau de Jakarta a négocié la participation du Secrétaire général de la commission

nationale à la réunion de l'équipe de pays, et (b) un consultant de l'UNESCO a été chargé de donner suite aux initiatives conjointes des Nations Unies et de travailler sur l'UCPD. Il faut espérer que ces initiatives amélioreront la situation relative à la participation de l'UNESCO aux initiatives conjointes des Nations Unies aux Philippines en 2009.

26. En 2008, le système des Nations Unies a commencé à travailler sur un nouveau cycle de programmation conjointe des Nations Unies (PNUAD), et plusieurs réunions ont été organisées à cet effet. En août 2008, le Gouvernement philippin a demandé aux organismes des Nations Unies dans le pays de reporter l'élaboration d'un nouveau PNUAD afin de le mettre en adéquation avec le prochain Plan de développement à moyen terme des Philippines (2011-2017). L'équipe de pays des Nations Unies a donc décidé de repousser la mise au point du PNUAD et de travailler plutôt à la prolongation sur deux années des documents de programmation par pays respectifs de ces organismes. Ce nouveau calendrier permettra d'harmoniser la programmation par pays des Nations Unies avec le cycle de programmation du gouvernement national et celui de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAD). En 2008, l'UNESCO a commencé l'élaboration de l'UCPD pour les Philippines. Le document devrait être prêt début 2009. Une Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) a également été mise au point pour les Philippines et sera finalisée en février 2009.

27. Le fait important le plus récent concernant les Philippines est lié au conflit à Mindanao. Lors d'une récente réunion, l'équipe de pays des Nations Unies a étudié les conditions de sécurité, les éventuelles interventions des Nations Unies (appui à Mindanao), à savoir aide humanitaire et au développement, ainsi que les exigences et besoins prioritaires pour l'avenir proche. L'UNESCO a participé à cette réunion et fait part de sa volonté d'appuyer des interventions dans les domaines de l'éducation et de la communication.

28. La Commission nationale des Philippines a accueilli la 14<sup>e</sup> conférence quadriennale des commissions nationales pour l'UNESCO de la région Asie-Pacifique, ainsi que la consultation du Directeur général avec les commissions nationales de cette région. Cet événement, très bien organisé, s'est tenu à Manille du 19 au 23 mai 2003. La Conférence a été ouverte par la Présidente des Philippines, S. E. Gloria Macapagal-Arroyo, qui a prononcé un discours devant les délégués.

29. En mars 2008, les Philippines ont accueilli un atelier régional sur l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable. L'atelier, organisé dans le cadre de la résolution 59/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), fait aussi partie de l'initiative prise par les Philippines en vue d'accueillir un centre de catégorie 2 sur l'apprentissage tout au long de la vie au service du développement durable. Un projet de proposition pour ce centre a été élaboré, et l'UNESCO a fait réaliser une étude de faisabilité au milieu de l'année 2008.

### Timor-Leste

30. Le Timor-Leste a démarré l'année 2008 par une crise politique ; le 11 février, on a tiré sur le Président devant son domicile. Peu après, le Premier Ministre Xanana Gusmao a instauré l'état d'urgence pendant 48 heures, y compris un couvre-feu nocturne. Depuis, la stabilité et le calme sont revenus et le Président s'est totalement rétabli.

31. L'UNESCO a pleinement participé à l'élaboration du nouveau PNUAD pour le Timor-Leste (2009-2013). Outre l'éducation, le PNUAD fait précisément référence à la mission de l'UNESCO dans les domaines de la science, de la culture, de la communication et de l'information. Le Plan définit un certain nombre d'objectifs particuliers pour lesquels l'Organisation a un rôle à jouer, essentiellement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Le budget total pour la mise en œuvre du PNUAD s'élève à environ 90 millions de dollars des États-Unis. Ce montant doit être en grande partie recueilli au moyen d'initiatives extrabudgétaires. Le Directeur du Bureau de Jakarta a étudié avec le Coordonnateur résident une stratégie de mobilisation des ressources,

une question qui devra être dûment examinée au début de la nouvelle période du PNUAD (début 2009). Parallèlement au processus du PNUAD, le Bureau de Jakarta et l'unité de mise en œuvre du programme à Dili ont également commencé à élaborer le Document UNESCO de programmation par pays du Timor-Leste (TL-UCPD) et l'UNESS. Ces documents, en cours de finalisation, seront prêts pour impression début 2009. Plusieurs notes de synthèse relatives à des projets ont été établies et seront examinées de manière approfondie avec les ministères concernés et les partenaires de développement.

32. En décembre, le Ministère de l'éducation a organisé, dans la capitale Dili, le deuxième Congrès sur l'éducation nationale. Cet événement, qui s'est tenu pour la première fois en 2003, a lieu tous les cinq ans.

33. Le renforcement des capacités dans tous les secteurs et à tous les niveaux reste un défi majeur pour le pays. Le budget accordé en 2008 au Timor-Leste au titre du programme étant limité, l'UNESCO a donc fait de la participation de responsables timorais aux manifestations de l'Organisation une priorité, en apportant son soutien financier. Cela a permis de faire mieux connaître la mission et les programmes de l'UNESCO et a contribué à améliorer les compétences techniques des participants.

34. Au cours de l'année, le Directeur du Bureau de Jakarta a rencontré à plusieurs reprises Mme Kirsty Gusmao ; le Ministre de l'éducation, M. Joao Cancio Freitas ; et le Ministre des affaires étrangères, entre autres, au sujet de la création de la commission nationale du Timor-Leste pour l'UNESCO. Le nom des membres de la nouvelle NATCOM a été communiqué au cours de la séance de clôture du 2<sup>e</sup> Congrès sur l'éducation nationale. L'inauguration officielle est prévue en mars 2009. La commission nationale pour l'UNESCO est composée des mêmes membres que la commission de l'éducation nationale (présidée par Mme Kirsty Gusmao), ainsi que de quelques autres membres. En décembre, le Timor-Leste et l'UNESCO ont signé l'accord avec le pays hôte.

### **Bureau de l'UNESCO à Kaboul**

1. La Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008 et à laquelle ont assisté plus de 80 délégations et organismes des Nations Unies (dont l'UNESCO) a eu deux grands résultats qui feront date, à savoir le lancement de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (ANDS 2008-2013) et la promesse des bailleurs de fonds de verser 21,4 milliards de dollars des États-Unis dans les cinq prochaines années pour soutenir l'application de la feuille de route de l'ANDS. Conformément avec les engagements pris lors de la conférence de Paris, l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan a décidé que le PNUAD en cours, qui devait s'achever en 2008, se prolongera jusqu'à la fin de 2009.

2. Le PNUAD comprend actuellement quatre volets prioritaires : (1) gouvernance, état de droit et droits de l'homme, (2) moyens de subsistance durables, (3) santé et éducation, et (4) environnement et ressources naturelles. Les activités menées en 2008 au titre du 34 C/5 (avec un taux d'exécution global de 37,1 %, dont 38,7 % pour ED, 42,5 % pour CLT, 32 % pour CI et 2,5 % pour SC) ont contribué de manière générale à la réalisation des résultats escomptés pour le PNUAD, en ce qui concerne en particulier les axes d'action et les objectifs stratégiques définis par l'UNESCO. Les activités de soutien technique d'amont inscrites dans le 34 C/5, telles que renforcement des capacités et élaboration de politiques et de stratégies, dont ont bénéficié le Ministère de l'éducation et le Ministère de la culture et de l'information, ont été saluées par ces derniers, ainsi que par les organismes des Nations Unies et les bailleurs de fonds. Le travail en amont accompli dans les secteurs de l'éducation et de la culture a permis à l'UNESCO de jouer un rôle de premier plan en matière d'assistance technique et de coordination.

3. L'UNESCO a également pris une part active à l'exécution du Programme conjoint des Nations Unies en 2008, en pilotant le programme d'alphabétisation commun et en participant à d'autres programmes dans les domaines de la jeunesse et de la santé à l'école. Certains éléments

des activités prévues dans le 34 C/5 ont été modifiés sur des points stratégiques pour que l'Organisation puisse répondre aux besoins identifiés dans ces programmes conjoints.

4. Il convient également de noter que le niveau de participation de l'UNESCO à l'élaboration du prochain PNUAD (2010-2013), dans le cadre de l'exécution du 34 C/5, a été très élevé, du fait de l'énorme travail effectué en amont en 2008 dans les domaines de l'éducation et de la culture, et bien accueilli. L'équipe de pays est convenue d'articuler le prochain PNUAD autour de trois piliers, à savoir (a) gouvernance, paix et stabilité, (b) moyens de subsistance durables (agriculture, sécurité alimentaire et création de revenus), et (c) services sociaux de base (santé, éducation, et eau et assainissement). Le Bureau de l'UNESCO à Kaboul copréside, avec l'UNICEF et l'OMS, le volet relatif aux services sociaux de base, pilote le groupe de travail sur l'éducation. La promotion de la culture est une activité transversale.

5. Mobilisation des ressources extrabudgétaires : les ressources allouées au titre du budget ordinaire du 34 C/5 qui ont été affectées pour l'essentiel à des activités d'amont telles que l'élaboration de politiques et de stratégies, le renforcement des capacités et la coordination, ont facilité la mobilisation de fonds. C'est ainsi que le projet d'ED relatif à la « Mise en œuvre du plan d'action national pour l'Initiative LIFE en Afghanistan » (100 000 dollars des États-Unis) a débouché sur un projet de « Renforcement de l'alphabétisation en Afghanistan », financé par le Japon (15 millions de dollars pour la période 2008-2011). De même, le projet pour la « Mise en œuvre effective de la Convention du patrimoine mondial » mené par CLT (100 000 dollars des États-Unis), a permis au Bureau de Kaboul d'obtenir des ressources supplémentaires pour le projet UNESCO-UNMAS de « Soutien au programme de lutte antimines à Bamiyan » (financé par le Japon à hauteur de 409 128 dollars des États-Unis pour un an). Le budget ordinaire de l'UNESCO étant plus modeste que celui d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et la situation sur le plan de la sécurité n'autorisant pas des opérations de grande envergure sur le terrain, il convient d'affecter une part accrue des ressources ordinaires au travail d'amont, à savoir le renforcement des capacités, l'aide à l'élaboration des politiques, la coordination et la recherche.

6. Collaboration entre les instituts, les bureaux hors Siège et les bureaux régionaux : l'IPE a apporté au bureau un soutien technique particulièrement apprécié pour le renforcement des capacités du Département de la planification du Ministère de l'éducation au titre du projet de « Reconstruction du système éducatif en Afghanistan » financé par les États-Unis à hauteur de 3,5 millions de dollars. Le Bureau régional de Bangkok a lui aussi apporté un précieux soutien technique au « Développement du système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle ». Cette collaboration étroite et concrète entre les bureaux hors Siège, les bureaux régionaux et les instituts et la bonne articulation des activités permettront d'obtenir les meilleurs résultats dans le cadre d'un budget limité.

7. Situations de post-crise et de post-catastrophe : l'Afghanistan, qui sort d'un conflit, sollicite fréquemment une assistance humanitaire urgente ou immédiate. Faute de ressources financières et humaines suffisantes, l'UNESCO est souvent dans l'incapacité de répondre à ces demandes. Lors de l'établissement des plans de travail du 35 C/5, il conviendrait de tenir compte des activités d'assistance humanitaire, notamment en faveur des pays en situation de post-crise ou de post-catastrophe.

8. Établissement du plan de travail : le modèle de plan de travail pour l'Afghanistan élaboré par le PNUD a servi à la planification et au suivi des activités du 34 C/5. Ce modèle s'est avéré fort utile pour communiquer le plan et la position de l'UNESCO aux ministères et aux organismes des Nations Unies concernés et pour intégrer les activités dans le PNUAD. Il a conduit à la signature d'un mémorandum d'accord sur la mise en œuvre du programme avec le Ministre de l'éducation et le Ministre de la culture et de l'information, une première pour le Bureau de Kaboul. Le mécanisme de planification et de suivi de SISTER devrait être mieux aligné sur les normes appliquées par les Nations Unies au niveau national.

9. Avantage comparatif de l'UNESCO : l'approche thématique et interdisciplinaire de l'UNESCO est bien adaptée aux besoins des pays en situation de post-crise et de post-catastrophe (notamment la promotion de la paix, le dialogue interculturel et religieux, le développement communautaire et la préservation de l'environnement). Exemples concrets d'une activité intersectorielle, deux activités menées par ED et SHS, « Promotion de l'égalité entre les sexes, de l'accès des filles à l'éducation et de leur maintien dans le système éducatif en Afghanistan » et « Renforcement des capacités en matière d'études sur le genre en Afghanistan » ont été intégrés au niveau national pour aider le pays à promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes. Le rôle de chef de file mondial joué par l'UNESCO dans ces domaines doit trouver sa traduction au niveau national, grâce à un vigoureux travail de plaidoyer.

### **Bureau de l'UNESCO à Katmandou**

1. Pendant toute l'année 2007, le Bureau de Katmandou est resté sans responsable à sa tête, ce qui a entravé la participation de l'UNESCO aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et aux exercices de programmation, ainsi que la coopération concrète avec les autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

2. Au Népal, le nouveau coordinateur résident a encouragé des projets conjoints au titre du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, dont la première phase s'est déroulée en octobre. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le coordonnateur résident sont extrêmement soucieux de veiller à ce que les programmes de développement de la famille onusienne soient adaptés à la situation de transition que connaît le pays au sortir du conflit. Il s'agira notamment de relever l'immense défi que représente le passage d'un système centralisé faible, avec une faible capacité d'exécution, à un État fédéral plus complexe, dont le pays n'a aucune expérience. La nouvelle constitution devrait être promulguée en avril 2010.

3. La résorption des séquelles immédiates de la longue insurrection s'est traduite par une modification considérable du PNUAD actuel, à laquelle l'UNESCO a contribué en participant à trois des quatre groupes thématiques. Le contexte post-conflit a également suscité l'émergence de groupes rassemblant les Nations Unies et les acteurs bilatéraux, notamment autour de questions telles que le centre de documentation de l'assemblée constituante, le fédéralisme, les droits de l'homme et l'inclusion sociale. La coordination reste toutefois un point faible.

4. Ces groupes et l'équipe de pays ont offert à l'UNESCO une tribune pour défendre un programme spécifique en faveur du fédéralisme (alimentant le débat constitutionnel sur l'éducation, la culture et la communication), qui en est au stade de l'élaboration de projets pour des financements extrabudgétaires dans les domaines de l'éducation et de la communication. Le bureau a bénéficié du soutien de la plate-forme relative aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et de l'unité Urgence Éducation, qui cherchent des moyens de financer la dotation à court terme en personnel supplémentaire. Dans l'idéal, ce programme à court terme, axé en particulier sur le « développement préventif » dans la région du Teraï et la gouvernance, devrait être suivi par un programme UNESCO portant sur le renforcement effectif des institutions, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

5. Des contacts ont été pris avec l'OIT, le HCDH, le PNUD, le FNUAP, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, en vue d'une coopération sur des projets spécifiques mais, sauf dans le cas du FNUAP (éducation des jeunes filles et des femmes) et, dans une certaine mesure, du HCDH (formation aux médias), ces projets n'ont pas encore donné de résultats.

### **Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh**

#### Réunion de l'équipe de pays des Nations Unies

1. Du 17 au 20 septembre 2008, l'UNESCO a joué un rôle actif lors du séminaire de l'équipe de pays qui s'est tenu à Siem Reap afin de débattre des questions non résolues et de les clarifier, et

de s'accorder sur un ensemble d'actions qui seraient directement intégrées dans le programme de travail de l'équipe de pays pour 2009. Le processus du prochain PNUAD ainsi que le programme de réforme de l'équipe de pays et la cohésion du système des Nations Unies ont aussi été évoqués. Le séminaire a été l'occasion pour l'équipe de pays de voir les activités menées par l'UNESCO sur le site du patrimoine mondial d'Angkor. Elle a pu se faire ainsi une idée plus claire du rôle de l'UNESCO dans les travaux de préservation et de développement et l'a mieux compris après avoir visité plusieurs sites de restauration.

2. Le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh joue le rôle de chef de file dans la coordination des programmes et activités de l'EPT au Cambodge et soutient aussi le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en faisant le lien entre le Gouvernement cambodgien et les autres institutions donatrices œuvrant dans le domaine de l'éducation au Cambodge. Le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh a assuré la présidence du Groupe de travail du Secteur de l'éducation de 2001 à 2007. En 2008, selon le principe du roulement, cette fonction est revenue à l'UNICEF, mais l'UNESCO assure toujours la vice-présidence. Les principaux membres du Groupe de travail du Secteur de l'éducation - UNESCO, UNICEF, FNUAP, PAM, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Commission européenne, JICA, USAID et ONG Education Partnership - se réunissent une fois par mois. Pour donner suite à la recommandation du Groupe de travail, un groupe de travail technique conjoint donateurs/gouvernement a été mis en place ; l'UNESCO y joue un rôle de facilitateur, en coopération avec l'UNICEF, afin de discuter des politiques et stratégies pour le développement de l'éducation. Ce mécanisme est très efficace.

3. L'UNESCO est l'institution chef de file en ce qui concerne le cadre stratégique du volet culturel des OMD relatif aux industries créatives et coordonne les activités de l'OIT, de l'ONUDI et de la FAO. Elle œuvre en étroite coopération avec le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP à l'élaboration d'une politique relative aux jeunes. Elle assure la vice-présidence du Groupe de travail de l'ONU sur le VIH au Cambodge.

### **Bureau de l'UNESCO à Téhéran**

1. Le Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran assure la représentation de l'UNESCO auprès de la République islamique d'Iran et du Turkménistan et est pleinement responsable de l'exécution des programmes de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication, tels qu'ils sont définis dans les documents 34 C/4 et 34 C/5. Au titre de ce mandat, le Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran coopère étroitement avec les Gouvernements de l'Iran et du Turkménistan et les équipes de pays des Nations Unies présentes sur le terrain à la mise en œuvre du PNUAD, de l'UCPD et de la coopération interinstitutions. Le bureau multipays dessert aussi l'Afghanistan et le Pakistan, avec pour mission principale d'aider les bureaux de l'UNESCO à Islamabad et à Kaboul à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre du programme, et de soutenir leur travail de coordination aux fins des processus du PNUAD.

2. La situation de ces quatre États membres sur le plan du développement et des défis auxquels ils font face est très variable. Ils sont diversement affectés par les problèmes mondiaux et régionaux liés à la pauvreté, à la paix et à la sécurité, à la qualité de l'éducation, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, à la diversité culturelle, aux droits d'expression et à l'accès au savoir et à l'information. La crise financière mondiale actuelle, dont les effets sont encore à venir, ajoute à leurs difficultés. Les tensions politiques internationales demeurent en outre vives dans la région. La guerre qui fait actuellement rage à Gaza est pour tous une source de graves préoccupations, qui contribue à détériorer les relations internationales de certains d'entre eux.

3. La situation sociale et politique des quatre pays et l'expérience acquise à la faveur des activités de l'Organisation confirment la pertinence de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 et de ses priorités stratégiques. Les observations des gouvernements et des autres partenaires et parties prenantes montrent que les quatre États membres ont tous besoin d'un soutien non seulement continu mais encore renforcé de l'UNESCO, dans tous ses domaines



de compétence. On note aussi un intérêt accru pour les initiatives sous-régionales et régionales menées dans le cadre des programmes de l'Organisation, pour lesquelles apparaissent des possibilités nouvelles.

#### Afghanistan

4. Bien qu'il ne participe pas encore aux processus du BCP/PNUAD en Afghanistan, le Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran travaille en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Kaboul pour tous les secteurs de programme.

5. Dans le domaine de l'éducation, il a facilité la formation d'experts afghans du Ministère de l'éducation à l'élaboration des programmes de l'enseignement technique et professionnel. Les activités futures seront axées sur (a) une meilleure diffusion des publications de l'UNESCO sur l'EPT en langues dari et farsi ; (b) la mise sur pied d'un programme conjoint visant à améliorer les qualifications des enseignants par une formation dispensée dans les universités iraniennes ; (c) un soutien à l'éducation des réfugiés afghans en Iran, en coopération avec l'UNHCR (à Kaboul et Téhéran) et l'UNICEF.

6. Dans le domaine des sciences, une formation aux systèmes d'information géographique et à la télédétection a été dispensée aux fonctionnaires du Ministère de l'eau et de l'énergie, ainsi qu'à des ingénieurs en hydraulique travaillant à la gestion du bassin hydrologique de Kaboul. Un premier contact a été pris avec le PNUE, la WCS et le PNUD concernant une proposition de création d'une première réserve de biosphère (corridor du Wakhan). Des discussions ont par ailleurs été engagées en vue de la création d'un géo-parc de l'UNESCO dans le nord de l'Afghanistan, et des consultations menées sur le renforcement des compétences fondamentales en sciences et en technologies, volet majeur de la contribution du Bureau de l'UNESCO à Kaboul à la mise en œuvre du PNUAD en Afghanistan.

7. Dans le domaine de la culture, le Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran a organisé avec le Ministère de la culture afghan une formation visant à promouvoir la conservation et la gestion du patrimoine urbain. Le Bureau de l'UNESCO à Kaboul, l'Université Shahid Beheshti (Iran) et des spécialistes de la conservation du patrimoine ont contribué à cette activité. Un expert afghan a participé à la table ronde internationale sur le Label d'excellence UNESCO pour l'artisanat, ainsi qu'à la session et à la formation du jury 2008 dans la sous-région. Des consultations ont été lancées en vue d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (lacs du Band-e-Amir).

8. Dans le domaine de la communication, des consultations ont été menées avec le Bureau de l'UNESCO à Kaboul, le Ministère de la culture et de la communication, et Radio Television of Afghanistan (RTA). Le programme Mémoire du monde, ainsi que les activités en faveur des langues autochtones et le renforcement des capacités techniques en matière de radiodiffusion et de reportage ont été identifiés comme des éléments prioritaires de la contribution du Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran en 2009 en raison de leur intérêt national.

9. Un volet essentiel de la coopération portera à l'avenir sur la formation et le renforcement des capacités de la Commission nationale afghane.

#### République islamique d'Iran

10. La contribution de l'UNESCO dans le pays englobe tous les secteurs de programme et la plupart des questions transversales classées prioritaires par le 34 C/5. Bien que le contexte général ait été difficile pour les institutions internationales ces dernières années, l'UNESCO maintient une présence appréciée et constructive dans le pays.

11. Dans le secteur de l'éducation, l'EPT est le programme essentiel, concernant en particulier la qualité de l'éducation et le renforcement des capacités en matière de politiques et de planification

nationales dans le domaine de l'éducation. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008 a été traduit en farsi et largement diffusé. Le gouvernement a réalisé une évaluation à moyen terme de l'EPT ainsi qu'un premier projet d'UNESS. Des consultations de haut niveau ont continué d'être menées entre l'UNESCO et le Ministère de l'éducation par le biais de forums et plates-formes de l'UNESCO. Des contributions ont été faites en faveur des écoles du Réseau et de l'école de Bam restaurée par l'UNESCO après le séisme de 2005. Le programme d'éducation de l'Organisation contribue tant au processus du PNUAD en cours (2005-2009) qu'au nouveau (2010-2014). Des défis restent à relever, notamment pour (a) atteindre les objectifs gouvernementaux dans le domaine de l'enseignement supérieur pour tous, et dispenser une éducation qui débouche sur un emploi pour un nombre croissant d'étudiants, en particulier les jeunes femmes ; (b) améliorer les programmes d'enseignement et la qualité de l'enseignement primaire pour les communautés marginalisées ; (c) faire face à la pénurie d'enseignants et aux excédents en améliorant la gestion des ressources humaines ; (d) proposer des programmes d'enseignement technique et professionnel qui débouchent sur de meilleurs emplois pour la jeunesse ; (e) renforcer l'éducation physique et la pratique du sport chez les deux sexes.

12. Dans le domaine des sciences, la gestion durable des ressources en eau, des ressources terrestres et de la diversité biologiques restent des priorités. Des experts iraniens ont participé à des échanges importants organisés par l'UNESCO, notamment, par exemple, la Conférence de Madrid sur les réserves de biosphère et le Conseil du PHI (pour la 7<sup>e</sup> phase du PHI), et ont contribué aux ateliers techniques régionaux de l'UNESCO sur l'irrigation, la gestion intégrée traditionnelle des ressources en eau, la gestion de la recharge artificielle, la collecte de l'eau, la gestion des eaux urbaines et les stratégies d'adaptation au changement climatique pour les pays situés dans des zones arides. Le modèle iranien de partage des eaux a été décrit pour le WWAP et le 3<sup>e</sup> Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Neuf réserves de biosphère iraniennes sont en train d'être aménagées comme site d'apprentissage de l'UNESCO pour le développement durable, tandis que sept nouveaux sites en sont au stade du processus de candidature. En ce qui concerne la politique des sciences, l'UNESCO continue d'encourager de nouveaux mécanismes de transfert scientifique et technologique, et a mis au point une feuille de route pour regrouper des parcs scientifiques et technologiques. En sciences sociales et humaines, l'éthique des sciences, la biosécurité et les droits de l'homme ainsi que les défis du développement urbains sont considérés avec le plus grand intérêt. Le programme des sciences de l'UNESCO contribue tant au PNUAD en cours (2005-2009) qu'à l'élaboration du nouveau (2010-2014), en termes de transferts scientifiques et technologiques, de viabilité environnementale et de préparation aux catastrophes naturelles. Les principaux défis consistent à (a) répondre aux exigences en matière de gouvernance durable de l'eau ; (b) améliorer les services des centres de catégorie 2 de l'UNESCO ; (c) développer des mécanismes scientifiques et technologiques au service du développement ; (d) améliorer les systèmes nationaux d'alerte précoce pour les risques et catastrophes naturels ; (e) protéger les océans et les zones côtières ; et (f) mettre au point des initiatives impulsées par le pays dans le domaine de la recherche sur les droits de l'homme, en rapport avec la diversité culturelle.

13. La culture est un domaine d'intérêt crucial pour l'Iran au sein des programmes de l'UNESCO. Les axes d'action sur le dialogue culturel, la diversité culturelle et la conservation et la promotion du patrimoine culturel (matériel et immatériel) ont acquis une importance nationale, donnant lieu à des actions louables, et le savoir-faire de l'UNESCO en matière de conservation du patrimoine culturel et la planification urbaine continuent de jouer un rôle important en Iran. Les instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine culturel ont été publiés et leur utilisation favorisée dans la langue locale, et une formation a été dispensée par des experts iraniens de l'UNESCO à des responsables en Afghanistan et en Iraq. Suite à l'inscription des monastères arméniens des provinces iraniennes de l'Azerbaïdjan occidental et oriental sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, l'Iran compte désormais neuf sites du patrimoine mondial, le nombre le plus élevé d'Asie occidentale. Des consultations ont par ailleurs été entamées en vue de la candidature éventuelle d'un site du patrimoine mondial naturel. Le programme de Label d'excellence UNESCO pour l'artisanat a donné lieu à l'attribution de 40 récompenses à l'Iran en 2008. Le programme relatif à la culture contribue tant au PNUAD en cours (2005-2009) qu'à l'élaboration du nouveau (2010-

2014). En effet, dans le nouveau PNUAD, la culture est mise en avant comme étant l'un des principaux piliers du développement. Les principaux défis consistent à (a) améliorer la gestion et la préservation des sites du patrimoine ; (b) intégrer le développement urbain ; (c) sensibiliser au patrimoine culturel immatériel ; et (d) promouvoir le dialogue interculturel et interconfessionnel.

14. Durant l'exercice biennal actuel, le Secteur de la communication et de l'information en Iran met l'accent sur l'accès universel à l'information et sur le renforcement des capacités des professionnels des médias. Une attention particulière est accordée aux questions transsectorielles et au rôle des TIC dans l'éducation, les sciences et la culture. En guise de contribution au PNUAD, une formation technique a été dispensée à l'intention des producteurs et reporters de télévision iraniens. Afin d'améliorer la diffusion des messages clés de l'UNESCO dans le domaine de la communication et de l'information, il a été convenu avec la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO de traduire les principales publications de ce secteur de l'Organisation en farsi. Le renforcement des capacités du programme Mémoire du monde a suscité beaucoup d'intérêt dans le pays. Le programme du Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO contribue à la fois au PNUAD en cours (2005-2009) et à l'élaboration du nouveau (2010-2014), les objectifs principaux étant d'accroître l'équité socioéconomique dans l'accès au savoir et à l'information, de relever les défis éducatifs, environnementaux et culturels ainsi que de veiller à la préparation aux catastrophes naturelles par le biais des TIC. Les principaux défis concernent (a) les politiques sur la libre circulation de l'information ; (b) l'amélioration du journalisme de qualité dans les communautés professionnelles des médias ; (c) l'accès technique et l'initiation à l'information, en particulier dans les zones défavorisées et rurales.

15. Pour la planification future, les enseignements tirés des précédentes activités menées en Iran indiquent que dans tous les secteurs, des approches cohérentes et coordonnées, faisant intervenir différentes autorités et parties prenantes, sont essentielles si l'on veut avoir une incidence durable. Il faut donc que l'UNESCO s'attache avant tout à créer et cultiver des réseaux de parties prenantes aux niveaux international, national et local. Par ailleurs, bon nombre des défis urgents sont complexes, et la meilleure façon de les relever est d'adopter des approches transversales faisant intervenir plusieurs secteurs de l'UNESCO. La capacité de l'Organisation d'intégrer et d'appliquer avec souplesse les savoir-faire de ses secteurs peut être encore développée. Une attention particulière devrait aussi être accordée aux modalités selon lesquelles les programmes de l'UNESCO peuvent contribuer à répondre à des défis sociaux, qui sont immatériels mais exercent une profonde influence, comme par exemple les questions liées à la confiance sociale, à la cohésion sociale, à l'adhésion à des normes sociales, à la solidarité, et à l'engagement positif des personnes en faveur de la société et de son avenir.

16. L'Iran en est actuellement à son 4<sup>e</sup> Plan national de développement (2005-2009). Le pays en élabore un 5<sup>e</sup> (2010-2014), qui constituera la principale référence pour le PNUAD (2010-2014) et les programmes de l'UNESCO en Iran. Des consultations portant sur les programmes et centres d'intérêt de l'UNESCO sont en cours avec les ministères compétents, afin de définir les priorités de l'Iran pour le nouveau plan national de développement.

17. L'année 2008 a été celle du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'appartenance de l'Iran aux États membres de l'UNESCO et de la création de la Commission nationale iranienne. Une série de manifestations nationales a été organisée avec la commission nationale et ses principaux homologues au sein du gouvernement. L'attention du public et la visibilité de l'UNESCO dans les médias ont montré un intérêt et une demande clairs pour une présence permanente et renforcée de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence. Les partenariats établis avec les ministères concernés, les sociétés universitaires, les centres UNESCO, les chaires UNESCO, les sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphère et les ONG constituent une large et solide base pour la coopération future et reflètent le sentiment d'appartenance du pays aux programmes de l'UNESCO.

### Pakistan

18. La contribution du Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran au processus du PNUAD au Pakistan, l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre de l'initiative axée sur l'unité d'action des Nations Unies, est coordonnée par le Bureau de l'UNESCO à Islamabad. Jusqu'à présent, cette contribution s'est limitée aux questions environnementales, en particulier concernant l'eau et la biodiversité, par le biais de séminaires et d'ateliers régionaux en lien avec le PHI et le programme MAB. Grâce au rôle de facilitateur joué par le bureau multipays, le Pakistan a mené une étude de cas nationale, contribuant ainsi au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. Les activités menées ont concerné notamment le renforcement des capacités et la création du Centre régional de recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides au Pakistan. La nécessité et l'intérêt sont réels s'agissant d'élaborer une stratégie nationale de protection des sites du patrimoine mondial naturels et mixtes, ainsi que de dresser une liste indicative du patrimoine mondial en vue d'une première candidature au titre du patrimoine mondial naturel et de créer une deuxième réserve de biosphère au Pakistan. Jusqu'à présent, les progrès sur ces points ont été lents, mais il est à espérer que la situation du pays évoluera dans le sens d'une stabilité et d'une sécurité accrues, ce qui facilitera les travaux portant sur la mise en œuvre de ces priorités dans le cadre du PNUAD en 2009.

### Turkménistan

19. En 2008, le cadre de coopération entre l'UNESCO et le Turkménistan a été considérablement renforcé. Au plan politique, plusieurs séries de consultations dans les domaines de travail de l'UNESCO ont été menées, en liaison directe avec les plus hautes sphères dirigeantes de l'État membre. Ceci a permis à l'UNESCO, bien qu'elle ne possède pas de bureau au Turkménistan, de jouer un rôle prépondérant en tant qu'institution spécialisée et prestataire de services de haut niveau. Un sondage auprès du grand public, organisé par le FNUAP à la fin 2007, a révélé que l'UNESCO était l'institution la plus connue et la plus respectée au sein de la famille onusienne. Cette image positive est attribuée à l'action de l'Organisation dans les domaines de la culture et du patrimoine, de l'éducation et des sciences. Au plan technique, les programmes concernant l'éducation et la culture continuent de progresser ; ceux concernant les sciences et la communication sont devenus plus actifs. L'UNESCO prévoit de parvenir, durant la période restante couverte par le 34 C/5, à s'impliquer pleinement dans le cadre de tous ses grands programmes au Turkménistan.

20. La contribution du Bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran au processus du PNUAD en cours au Turkménistan (2005-2009) a principalement porté sur l'éducation. En revanche, sa contribution au nouveau processus du PNUAD (2010-2014) fait intervenir tous les secteurs de l'UNESCO. Le bureau a participé au Bilan commun de pays ainsi qu'à l'élaboration du document du PNUAD et des matrices de résultats. Les apports des secteurs de programme ont été définis conjointement avec les autres institutions et programmes du système des Nations Unies au titre de chacune des priorités nationales et de chacun des résultats du PNUAD.

21. Dans le domaine de l'éducation, le bureau multipays a aidé le Ministère de l'éducation à achever la rédaction d'un avant-projet de rapport d'évaluation à mi-parcours sur l'EPT, et élaboré un programme d'échanges éducatifs de haut niveau avec le Royaume-Uni, l'IIPE et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO à Paris. Afin de combler les lacunes en termes de capacités, un cours de formation à l'intention des planificateurs de l'éducation a été organisé à l'IIPE. Dans le cadre d'une initiative transversale avec le Secteur de la communication et de l'information, des activités portant sur les TIC au service de l'éducation (élaboration d'un prototype de programme d'enseignement électronique et de principes directeurs destinés aux écoles pour l'enseignement des TIC, notamment) ont été mises au point de concert avec le gouvernement. Les activités touchant à l'éducation au Turkménistan sont depuis 2005 menées en tant que programme conjoint de l'UNESCO et de l'UNICEF, générant une vaste coopération. Les principaux défis concernent (a) les politiques relatives aux langues ; (b) l'élaboration de programmes d'enseignement qui concilient l'héritage du passé et les nouveaux systèmes internationaux ; (c) l'enseignement de

qualité ; (d) l'élaboration de contenus éducatifs de qualité à l'aide des TIC ; (e) le renforcement des évaluations globales de l'enseignement supérieur.

22. En matière de sciences, des progrès ont été faits dans les domaines de l'eau douce et de la diversité terrestre et biologique, en particulier en ce qui concerne la gestion des zones arides, par le biais du PHI et du programme MAB de l'UNESCO. Le Turkménistan a accueilli d'importants ateliers régionaux avec le soutien de l'UNESCO, du Ministère de la protection de la nature, du Ministère de l'eau et de l'irrigation et du PNUD. Ces ateliers régionaux ont abouti à la formulation de recommandations régionales pour la coopération concernant la gestion transfrontières de l'eau, les systèmes d'irrigation efficaces, la gestion des zones arides, la conservation de la biodiversité, le suivi écologique à long terme, et la préparation de dossiers de candidature pour la création de nouvelles réserves de biosphère dans les pays d'Asie centrale et occidentale. L'UNESCO étudie, à la demande du Président du Turkménistan, des mécanismes de conservation et de gestion durable du désert du Karakoum, qui représente environ 80 % du territoire du Turkménistan. Les nouvelles activités en 2009 incluront le développement de l'écotourisme. Les principaux défis sont les suivants : (a) activation des points focaux nationaux sur le PHI afin de renforcer la participation aux programmes du PHI et aux programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau ; (b) renforcement et autonomisation des homologues de l'UNESCO sur les questions de biodiversité ; (c) élaboration des politiques scientifiques ; (d) initiation des scientifiques et des chercheurs à la langue anglaise.

23. Dans le domaine de la culture, le Turkménistan a participé à la table ronde internationale organisée par l'UNESCO sur la Reconnaissance d'excellence en matière d'artisanat, ainsi qu'à la session sous-régionale du jury et aux activités de formation du jury organisées à ce niveau en 2008. Le bureau multipays met en œuvre les activités du Fonds du patrimoine mondial à l'appui des efforts du gouvernement pour conserver les trois sites du patrimoine mondial. L'action menée par le Turkménistan en faveur du patrimoine mondial naturel bénéficie également d'un plein appui. Les principaux défis concernent notamment : (a) le renforcement des capacités en matière de conservation du patrimoine culturel immatériel et matériel ; (b) la préparation des dossiers de candidature pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial naturel.

24. Jusqu'ici, les activités du secteur de la communication au Turkménistan sont restées limitées mais, en 2008, les TIC au service de l'éducation ont été développées dans le cadre d'une initiative transversale associant le Secteur de l'éducation. Les besoins et le potentiel dans ce domaine sont importants et doivent être envisagés à long terme. L'UNESCO, par le biais du nouveau PNUAD, initiera la coopération sur les programmes relatifs aux TIC au service de la diversité culturelle, de la viabilité environnementale, des droits de l'homme, de la sensibilisation au VIH et au SIDA et de la préparation aux catastrophes naturelles. La formation au journalisme pourra constituer aussi un domaine de coopération éventuel.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **Bureau de l'UNESCO à Brasilia**

1. Le Bureau de Brasilia (UBO) participe régulièrement à la plupart des débats de l'équipe de pays des Nations Unies au Brésil et est reconnu comme l'un des principaux acteurs de l'équipe de pays. Pendant l'exercice biennal en cours, l'UNESCO a siégé et activement participé aux sept groupes thématiques de l'équipe de pays. Le Coordonnateur résident au Brésil a récemment mené une réforme réduisant au nombre de trois les groupes permanents de l'équipe de pays qui se réunissent régulièrement pour discuter de stratégies communes pour le Brésil (SIDA, genre et race et équipe de coordination du dispositif de sécurité). UBO participe néanmoins à toutes ces discussions et jouera un rôle actif dans deux nouveaux groupes de travail de l'équipe de pays, portant sur le changement climatique et la coopération Sud-Sud.

2. Le Bureau de Brasilia avait joué un rôle prépondérant dans la coordination du groupe de la communication de l'équipe de pays, ce qui s'était traduit par de meilleures stratégies de

communication des Nations Unies au niveau national (campagnes, commémoration de dates internationales des Nations Unies et activités ad hoc ou séminaires centrés sur le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme). DIR/UBO préside aujourd'hui le groupe élargi ONUSIDA au Brésil et une plus grande importance sera accordée aux initiatives d'éducation préventive (dont EDUSIDA de l'UNESCO) après les premières réunions de l'équipe de pays qui sont prévues au premier semestre 2009.

3. UBO adhère également à la réforme des Nations Unies et, avec le PNUD au Brésil, a commandé une étude sur le rôle des Nations Unies pour les pays à revenu intermédiaire, avec une attention particulière pour les pays dans lesquels l'exécution nationale (NEX) est une modalité privilégiée de coopération internationale. Cette étude, qui sera publiée au premier semestre 2009, apportera des éclairages et des contributions pour aider au repositionnement des Nations Unies dans un pays où les projets autofinancés représentent un pourcentage important des portefeuilles de projets des institutions onusiennes.

4. Compte tenu de la volonté politique affichée par les autorités brésiliennes de promouvoir de nouvelles voies dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier avec les pays lusophones, l'équipe de pays (dont UBO) participe également à des discussions de haut niveau avec le Ministère des affaires étrangères et l'Agence brésilienne de coopération (ABC) afin de trouver des fonds et des niches d'intervention pour les projets des Nations Unies. L'UNESCO est considérée comme un « partenaire de choix » potentiel, du fait de l'avantage comparatif que lui confère la présence de bureaux nationaux ou multipays dans des pays prioritaires pour le Brésil, tels que le Mozambique, l'Angola et Haïti.

5. Le Bureau de Brasilia s'efforce également de mieux réfléchir aux stratégies sectorielles pour le Brésil. La première Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) pour le Brésil, qui vient d'être élaborée, résulte directement d'un vaste processus de consultation avec les autorités éducatives et la société civile brésilienne. Les principales conclusions ainsi que les résultats escomptés de l'UNESS ont également été examinés au sein de l'équipe de pays.

6. Outre une meilleure formulation de ses priorités stratégiques et programmatiques pour le pays, l'UNESCO joue un rôle de premier plan dans le réexamen du PNUAD (2007-2011). UBO, par délégation du Coordonnateur résident des Nations Unies au Brésil, pilote la révision du PNUAD avec l'appui de toutes les institutions des Nations Unies présentes dans le pays. Cette initiative favorisera de nouvelles synergies, sur les plans programmatique, opérationnel et institutionnel, entre les diverses composantes du système des Nations Unies au Brésil.

7. En ce qui concerne la « programmation conjointe », au moins deux projets interinstitutions seront développés en 2009. L'un de ces projets, mis en œuvre à Sao Paulo grâce à des fonds japonais acheminés par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, est centré sur la sécurité humaine et la prévention de la violence ; il a pour chef de file l'UNESCO et bénéficie du soutien du FNUAP, de l'UNICEF et de l'OMS. Un second projet pourrait débuter en 2009 suite à l'approbation d'une note conceptuelle de l'UNESCO/PNUD/UNICEF/OIT/UN-HABITAT par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD (fenêtre thématique : prévention des conflits et consolidation de la paix).

8. Un nouveau processus d'appel d'offres visant à sélectionner une agence de voyages unique pour l'ensemble du système des Nations Unies au Brésil a été mené à bien par le Coordonnateur résident au nom de l'Équipe de pays et il reste au comité d'adjudication du PNUD à faire connaître sa décision finale. UBO estime qu'il s'agit là d'une amélioration majeure qui permettra un contrôle renforcé de la gestion des voyages. En outre, UBO a adopté en 2008 un manuel de convergence pour les achats et autres procédures administratives, commun à l'ensemble du système des Nations Unies et approuvé par le Siège.

9. UBO renforce également ses liens opérationnels avec les autres entités du système des Nations Unies au Brésil. Une « Maison commune des Nations Unies » sera créée dans la ville de

Salvador, afin de maximiser la visibilité et l'avantage comparatif des Nations Unies dans une ville brésilienne stratégique, où de nombreuses institutions onusiennes sont déjà physiquement présentes.

### **Bureau de l'UNESCO à La Havane**

1. Le Bureau de l'UNESCO à La Havane a été créé en 1950 en tant que Bureau régional de l'UNESCO pour l'hémisphère occidental. En 1972, il est devenu le Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes. Avec la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO depuis 2001, le Bureau est également devenu Bureau multipays pour l'Amérique latine et les Caraïbes et représente l'UNESCO auprès des gouvernements de Cuba, de la République dominicaine et d'Aruba. Il couvre également Haïti, qui dispose d'un bureau national de l'UNESCO.

### Bureau régional pour la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes

2. Le Bureau régional soutient l'intégration et la coopération régionales grâce à des mécanismes intergouvernementaux, notamment le Forum des ministres de la culture et des responsables des politiques culturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Portail de la culture latino-américaine et de la culture caraïbe, ainsi qu'à des institutions, festivals, rencontres et congrès régionaux. Il exécute des activités et programmes régionaux dans différents domaines : politiques culturelles, gestion du patrimoine culturel - tant matériel qu'immatériel -, mise en place de réseaux sur les religions et cultures autochtones et afro-américaines, promotion des conventions de l'UNESCO relatives à la culture, sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, langues en danger, diversité culturelle et industries culturelles (l'accent étant mis sur le cinéma et l'artisanat), éducation artistique et approche culturelle de la prévention du VIH et du SIDA. Le Bureau s'attache à promouvoir la création de réseaux et la diffusion par le biais de son Portail consacré à la culture, de son centre de documentation et de deux publications régionales (*Oralidad et Cultura y Desarrollo*).

3. En 2008, le Bureau a enregistré d'importants progrès dans le développement de ses fonctions de centre d'échange d'informations, de facilitateur et de coordonnateur. La première réunion régionale des spécialistes de la culture d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue à La Havane en novembre 2008 : elle a constitué un tournant dans la création de synergies et la mise en place d'un travail d'équipe. Le Bureau a consolidé un programme régional d'activités et de services qui sont également liés aux programmes culturels mis en œuvre aux échelons national et sous-régional, ainsi qu'au niveau du groupe de pays. Sur cette base, il sera également en mesure de renforcer sa communication avec les États membres de la région, ainsi qu'il avait été demandé lors de la réunion de consultation régionale avec les commissions nationales en juin 2008.

### Bureau multipays (Cuba, République dominicaine, Haïti et Aruba)

4. Le bureau multipays dessert trois États membres (Cuba, la République dominicaine et Haïti) et un Membre associé (Aruba) et il existe un Bureau national en Haïti. À ce titre, le bureau favorise les consultations multipays, met en œuvre des activités de programme à Cuba, en République dominicaine et à Aruba et aide le Bureau d'Haïti à assumer ses fonctions. Dans le domaine de l'éducation, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité de l'éducation pour tous, et dans celui des sciences, sur la préparation aux catastrophes. S'agissant de la culture, les principaux points à retenir sont les programmes qui ont été mis en œuvre en coopération avec les Bureaux de Port-au-Prince et Kingston, à savoir le programme de renforcement des capacités concernant le patrimoine mondial dans les Caraïbes et l'Exposition itinérante de films caraïbes. En matière de communication et d'information, l'accent est mis en particulier sur la formation des professionnels de la communication dans des domaines tels que les ouragans, les sciences fondamentales, l'éducation et l'approche culturelle de la prévention du VIH et du SIDA. Le nombre d'activités intersectorielles a considérablement augmenté.

5. Les bureaux de La Havane, de Port-au-Prince et de Kingston couvrent conjointement la sous-région des Caraïbes, laquelle appelle une coordination et une coopération renforcées pour prendre en compte les intérêts et les besoins spécifiques de ses seize États membres et quatre Membres associés.

6. À Cuba, le bureau continue de prendre une part active à l'action de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses cinq groupes de travail thématiques interinstitutions, tous alignés sur les cinq domaines prioritaires énoncés dans le PNUAD : (1) le développement humain local, (2) les catastrophes naturelles, (3) l'environnement et l'énergie, (4) la santé, et (5) la sécurité alimentaire. En 2008, la coopération de Cuba avec l'Union européenne et ses États membres a été rétablie, ouvrant de nouvelles voies de coopération pour le système des Nations Unies, notamment la soumission de notes conceptuelles au Fonds pour la réalisation des OMD au titre des volets relatifs à la sécurité alimentaire et au secteur privé.

7. L'année 2008 a été marquée par le passage de quatre ouragans (Fay, Gustav, Hanna et Ike) qui ont eu des effets dévastateurs sur la production alimentaire, les services de santé, le logement et les institutions éducatives et culturelles. L'Équipe de pays des Nations Unies a réussi à obtenir la mise en place de deux fonds d'urgence (CERF) auprès du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dont l'un comportant une aide à la reconstruction des infrastructures éducatives, proposé et mis en œuvre par l'UNESCO. Un plan d'action global des Nations Unies en réponse aux ouragans, comprenant des projets axés sur l'éducation, l'environnement et la culture, a reçu d'importants fonds de la part de la Norvège pour soutenir la revitalisation des institutions culturelles.

8. Si les circonstances décrites ci-dessus ont exigé des efforts considérables de la part de l'ensemble du personnel, parfois au détriment de l'exécution des activités prévues, elles ont également été l'occasion d'instaurer une collaboration interinstitutions et d'apporter une réponse conjointe efficace aux besoins particuliers recensés dans cet État membre.

9. En République dominicaine, l'UNESCO a cosigné le PNUAD en avril 2006 et participe à la programmation et à la mise en œuvre de ses quatre domaines prioritaires : (1) gouvernance démocratique, (2) croissance et développement équitable, (3) services sociaux de qualité pour tous, et (4) gestion durable de l'environnement, gestion des risques et intervention face aux situations d'urgence et aux catastrophes. En 2007, le bureau a coordonné l'élaboration du document UNESS, travail auquel le personnel national de contrepartie et un certain nombre d'institutions des Nations Unies ont largement collaboré. Il a également participé à la rédaction de notes conceptuelles destinées au Fonds pour la réalisation des OMD et assumé le rôle de chef de file pour le volet relatif à la culture et au développement. En dépit des circonstances défavorables dues aux ouragans, le bureau est parvenu à mettre en œuvre un certain nombre d'activités importantes dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la culture et de la communication et de l'information.

10. La mise en place d'un point focal de l'UNESCO au Bureau du coordonnateur résident et le renforcement des capacités de la commission nationale ont beaucoup contribué à la bonne exécution des activités et à la pleine participation à l'action du système des Nations Unies. Le statut d'institution non résidente continue de poser des difficultés, surtout dans les situations d'urgence imputables aux ouragans, dans lesquelles il est quasiment impossible de prendre une part active aux mécanismes d'intervention mis en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies.

11. La collaboration avec Aruba a été renforcée par le canal de la commission nationale et les besoins particuliers ont été identifiés (comme par exemple un enseignement multilingue). Aruba s'est montrée tout à fait disposée à participer aux activités du groupe de pays, ce qui s'est avéré profitable pour tous les participants.

12. En ce qui concerne Haïti, pour l'exercice en cours, les Bureaux de La Havane et de Port-au-Prince ont maintenu une collaboration très étroite, ainsi qu'une programmation et une



budgetisation conjointes, en particulier pour la culture et la communication et l'information. Une collaboration a également été instaurée dans le domaine de l'éducation. Cela a permis une utilisation optimale des ressources humaines et financières et une participation systématique d'experts haïtiens aux activités du groupe de pays.

### **Bureau de l'UNESCO à Kingston**

1. Les 16 pays relevant du Bureau multipays de Kingston appartiennent tous à la catégorie des petits États insulaires en développement (PEID) en raison de leur faible taille géographique et de leur faible population ainsi que de leur insularité. La sous-région constitue l'un des groupes géographiques prioritaires pour les actions de programme de l'UNESCO. Les principaux défis du développement dans les PEID des Caraïbes sont (i) la vulnérabilité aux catastrophes d'origine humaine et naturelle, séismes, éruptions volcaniques et impact du changement climatique notamment - comme l'indiquent les passages d'ouragans chaque année ; en 2008, trois ouragans ont provoqué des dégâts/catastrophes considérables dans certains des pays du groupe, dont le Belize, la Jamaïque et Sainte-Lucie ; (ii) l'augmentation des migrations vers des pays développés ; (iii) le taux élevé de prévalence du VIH/SIDA ; et (iv) la hausse du taux de criminalité et de violence, surtout chez les jeunes. Les États membres du groupe se caractérisent aussi par leur stabilité politique et leurs principes démocratiques. Au cours des deux années écoulées, des changements de gouvernement ont été enregistrés au Belize, aux Bahamas, à la Barbade, à la Grenade, à la Jamaïque et à Sainte-Lucie. Comme d'autres pays, les PEID des Caraïbes relevant du Bureau multipays de Kingston ont été secoués par les crises financières et alimentaires internationales qui ont marqué la majeure partie de l'année 2008. Pour élaborer des réponses appropriées à ces crises, les gouvernements de la sous-région ont demandé l'aide des agences des Nations Unies et des partenaires internationaux du développement et le Bureau multipays de l'UNESCO à Kingston a activement participé aux discussions menées avec les gouvernements de l'ensemble de la sous-région concernant les stratégies, mesures et activités opérationnelles destinées à répondre ou remédier aux crises financières et alimentaires internationales ainsi qu'à d'autres défis du développement.

2. Compte tenu du nombre de pays qu'il couvre, le Bureau multipays de l'UNESCO à Kingston relève de trois équipes de pays des Nations Unies (à la Jamaïque, au Guyana et au Suriname) et de deux équipes sous-régionales des Nations Unies, à savoir celle pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et celle pour Trinité-et-Tobago et les Antilles néerlandaises. Participer et contribuer efficacement aux travaux de ces mécanismes conjoints afin de fournir aux États membres l'aide au développement du système des Nations Unies dans le contexte de l'unité d'action des Nations Unies et collaborer avec d'autres partenaires internationaux pour le développement œuvrant dans les pays concernés continue de poser des problèmes majeurs au bureau. Néanmoins, entre janvier et décembre 2008, il a participé à de nombreuses réunions et séances de réflexion du système des Nations Unies à la Jamaïque, au Guyana, au Suriname, à Trinité-et-Tobago ainsi qu'à l'équipe sous-régionale pour la Barbade et les États membres de l'OECO (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Îles Vierges britanniques, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines).

3. Méritent d'être mentionnées ici la réunion de l'équipe de directeurs régionaux du système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec le Comité exécutif de gestion du Secrétariat de la CARICOM (Georgetown, Guyana, avril 2008) ; la réunion de l'équipe de directeurs régionaux du système des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes avec de hauts responsables du Gouvernement du Suriname sur la question de la cohérence du système des Nations Unies dans ce pays ; et la réunion du Groupe de directeurs régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes sur le VIH/SIDA, les deux dernières réunions ayant eu lieu à Paramaribo les 3 et 4 avril 2008. Les apports du bureau en ces occasions ont contribué à la prise en compte des opinions et domaines d'intérêt de l'UNESCO dans les discussions et recommandations. Au cours de l'année, le bureau a également continué de participer à la mise en œuvre des PNUAD en Jamaïque, au Guyana, au Suriname et à Trinité-et-Tobago ainsi qu'à

poursuivre l'élaboration d'un PNUAD sous-régional pour la Barbade et les États membres de l'OECD. Le Bureau multipays de Kingston a conservé la présidence du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le SIDA à la Jamaïque en 2008 ; le mandat de deux ans de l'UNESCO à la présidence de ce groupe s'est achevé en décembre 2008 et l'OMS devrait prendre la suite début 2009. L'UNESCO a également été membre du Groupe thématique des Nations Unies sur le genre et le développement dans l'équipe sous-régionale des Nations Unies pour la Barbade et l'OECD. Il n'est pas inutile de noter ici qu'en sa qualité d'institution non résidente et étant donné l'insuffisance des ressources financières et du personnel disponibles pour effectuer des missions afin de participer aux nombreuses réunions, la participation physique aux réunions des équipes de pays et des équipes sous-régionales des Nations Unies ainsi que des groupes thématiques (en dehors de celles qui se tiennent à la Jamaïque) est limitée et que la participation/contribution de l'Organisation se fait essentiellement par téléconférence et courrier électronique.

4. En 2008, la mise en œuvre des activités du Programme ordinaire et de projets extrabudgétaires par le Bureau multipays de Kingston pour les Caraïbes a visé à aider les pays du groupe à faire face à certains des défis du développement auxquels ils sont confrontés. Dans le domaine de l'éducation, il s'agit principalement de la nécessité d'améliorer la préparation scolaire des enfants qui entrent dans le primaire, surtout en renforçant la qualité de l'éducation de la petite enfance, ainsi que l'octroi d'une importance accrue aux résultats des élèves à tous les niveaux. Les gouvernements étudient l'élaboration de politiques et stratégies destinées à faire augmenter les taux de scolarisation dans le secondaire et d'achèvement de ce cycle afin de favoriser les possibilités de développement humain, social et économique. Dans ce cadre, les politiques et stratégies visant à assurer une éducation de qualité pour tous doivent se concentrer sur les groupes les plus vulnérables, comme les jeunes garçons, les peuples autochtones, les jeunes des centres urbains et les personnes handicapées. On veille avec une attention renouvelée à ce que les systèmes éducatifs dotent les élèves de connaissances et de compétences entrepreneuriales qui leur permettront de faire face à la concurrence dans le cadre du Marché et économie uniques de la CARICOM (CSME) et dans le contexte mondial plus large, tout en promouvant des compétences citoyennes comme la participation démocratique, le respect du droit et le respect des droits de l'homme afin de faire face à la violence croissante des sociétés caribéennes, à l'école comme à l'extérieur. La volonté de renforcer la réponse de l'éducation à la pandémie de VIH/SIDA, en s'assurant que les systèmes éducatifs jouent pleinement leur rôle en matière de prévention ainsi que dans la lutte contre les préjugés et la discrimination, est tout aussi vigoureuse.

5. Pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT et du PRELAC dans le groupe de pays en 2008, le programme éducation du Bureau multipays de l'UNESCO à Kingston a soutenu le renforcement des capacités en matière (a) d'assurance qualité à tous les niveaux de l'enseignement ; de collecte et d'analyse des données relatives à l'éducation au Belize, aux Bahamas, à la Barbade, à la Dominique et à Trinité-et-Tobago afin de faciliter une prise de décisions éclairée ; la réalisation de recherches en vue de la formulation de politiques en connaissance de cause, et en particulier d'études sur l'égalité des sexes, l'enseignement secondaire, l'éducation sur le VIH et le SIDA et le développement durable. Le bureau a également poursuivi son action pour accroître la contribution des systèmes éducatifs du groupe de pays à la lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA en renforçant les capacités au Belize, aux Bahamas, au Guyana, à la Jamaïque, à Sainte-Lucie et à Saint-Kitts-et-Nevis en partenariat avec la Banque mondiale, le Partenariat pour le développement de l'enfant de l'Imperial College à Londres, et le Centre de développement de l'éducation. Pour aider à améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance, l'UNESCO, en partenariat avec l'UNICEF, a appuyé l'élaboration par le secrétariat de la CARICOM, de normes régionales minimales pour l'éducation et les soins destinés à la petite enfance. Ces principes directeurs ont été approuvés par les ministres de l'éducation de la CARICOM et rendus publics au Guyana en novembre 2008. L'UNESCO et l'UNICEF soutiennent également l'élaboration et l'expérimentation d'indicateurs de suivi de la qualité des services d'éducation et de soins destinés à la petite enfance. Pour sensibiliser davantage les responsables politiques et les éducateurs au problème croissant de la violence à l'école, l'UNESCO a collaboré avec le Gouvernement des Bahamas et l'Organisation des États américains (OEA) à l'organisation

d'une conférence caribéenne ayant pour objectif l'échange de bonnes pratiques et la mise au point d'éventuelles mesures communes pour remédier à ce problème.

6. Le Programme relatif à la culture vise à mettre celle-ci au centre des objectifs de développement dans les pays des Caraïbes, ce qui suppose notamment de collaborer avec le secrétariat de la CARICOM ainsi que les ministères et les administrations de la culture de la région en encourageant, élaborant, mettant en œuvre et actualisant des politiques culturelles portant sur la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel, sur le développement des industries créatives et sur la participation des jeunes à la protection des sites du patrimoine naturel et culturel. Le Projet Youth PATH réussit à faire participer des jeunes, principalement de communautés rurales de 11 des pays du groupe relevant du Bureau de Kingston, à un tourisme durable pour les communautés et à la préservation des sites du patrimoine culturel et naturel. Il met l'accent sur l'établissement de liens effectifs entre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, la préservation du patrimoine naturel et culturel ainsi que la création d'emplois. La formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des sites du patrimoine culturel et naturel sont pour lui une priorité constante. L'identification et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont beaucoup progressé grâce à l'établissement d'inventaires et de centres culturels pour la protection et la promotion de la musique et des traditions culturelles des populations maronnes de la Jamaïque et de la musique traditionnelle de la Dominique. La collaboration avec diverses agences culturelles a favorisé les mesures de protection et de remise en état des biens culturels en péril au musée national de la Grenade. Sainte-Lucie a bénéficié de la coopération avec la Barbade en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation du public au développement des musées.

7. Le soutien apporté à la création du premier Observatoire culturel régional des Caraïbes, « The Creative Industries Exchange », installé sur le campus de l'Université des Antilles occidentales à la Barbade, a été pour beaucoup dans la recherche et le recensement systématiques des contributions économiques et sociales du secteur créatif dans la région des Caraïbes, facilitant ainsi l'échange et la diffusion d'informations sur l'économie culturelle et les politiques culturelles. L'Observatoire constitue un forum régional unique qui contribue à une action concertée de protection de la diversité des expressions culturelles dans les PEID des Caraïbes. La monumentale publication de l'UNESCO intitulée « Histoire générale des Caraïbes » présente l'histoire de la région sous un nouveau jour et encourage le dialogue interculturel. Des efforts systématiques ont été faits pour défendre et promouvoir la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) ; la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) ; et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Des ateliers et des discussions avec les Ministres de la culture de la CARICOM ont ensuite été organisés ; ces efforts pourraient amener davantage d'États membres des Caraïbes à ratifier les conventions en question. Le lancement du projet sur l'approche culturelle de l'éducation préventive concernant le SIDA et sur l'autonomisation contribue, en recourant aux langues autochtones, à la sensibilisation des communautés autochtones aux questions relatives au VIH et au SIDA au Belize, au Guyana, au Suriname et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

8. Pendant la période considérée, le Programme de communication et d'information a continué de soutenir des activités visant à édifier des sociétés du savoir inclusives dans les Caraïbes par le biais de l'information et de la communication. De nombreux indices témoignent des progrès constants et des tendances positives enregistrés dans les domaines de la communication et de l'information dans les pays du groupe. Le renforcement d'un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information a beaucoup progressé dans la sous-région grâce au soutien apporté par l'UNESCO au lancement du portail du Centre d'excellence des Caraïbes pour l'e-gouvernance, à un nouveau plan d'action régional pour la société de l'information en Amérique latine et aux Caraïbes ainsi qu'à l'organisation de la 10<sup>e</sup> Conférence annuelle des médias et de la communication des Caraïbes et du premier Sommet des médias des Caraïbes pour célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse (mai 2008). En outre, 16 demandes d'inscription au Registre de la mémoire du monde émanant d'Amérique latine et des Caraïbes ont été enregistrées

en 2008, dont six de pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes. L'augmentation du nombre de candidatures suggère une prise de conscience accrue de l'importance de la préservation du patrimoine documentaire des pays des Caraïbes. La promotion du développement de médias libres, indépendants et pluralistes en soutenant la création de centres multimédias communautaires (CMC) a donné des résultats analogues. Trois nouvelles initiatives concernant des CMC ont été lancées avec l'appui financier du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Il s'agit du premier centre multimédia communautaire mobile des Caraïbes *iStreet Lab* (centre ville de Kingston, Jamaïque), une benne à ordures roulante reconfigurée, équipée d'ordinateurs portables, d'un émetteur radio et dotée d'un journal communautaire électronique, de l'accès sans fil à Internet et d'autres périphériques ; de la première radio de l'Association des agriculteurs de la région, JET FM 88.1, également à la Jamaïque ; et de la première bibliothèque radiophonique communautaire, Infolight FM 108.0, aux Bahamas.

9. Par ailleurs, un soutien a constamment été fourni afin d'améliorer les capacités des professionnels de l'information et des médias, notamment grâce à l'atelier de bibliothéconomie numérique aux Caraïbes, qui s'est tenu Belize ; une série d'ateliers sur les médias et le système judiciaire des Caraïbes et le Caribbean Media and Communication Resource Centre, a été organisée en association avec TV Court. Pendant cette période, les relations avec des partenaires comme Caribbean Vizion, l'Alliance pour la prévention de la violence, l'Université des Antilles occidentales, l'Association des bibliothèques universitaires de recherche et institutionnelles de la Caraïbe (ACURIL) et le Caribbean Telecommunications Partnership se sont développées. Une plate-forme de collaboration sur l'utilisation des TIC dans l'éducation a été lancée. Cette stratégie fera participer l'initiative Jamaica Collaborative for Universal Technology Education for Development et d'autres initiatives caribéennes à l'adoption de modèles pertinents et de bonnes pratiques pour l'application des TIC dans l'éducation.

10. Pendant l'année, les principales orientations du Programme relatif aux sciences sociales et humaines ont été la promotion de la stratégie de SHS sur les petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui a pour approche thématique « Le développement durable et les ressources côtières dans les PEID des Caraïbes » et la préparation du premier Forum de ministres du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les grandes réalisations ci-après sont à noter : (i) l'établissement d'un réseau sous-régional de chercheurs en sciences sociales étudiant le développement dans les PEID des Caraïbes ; (ii) la promotion de la coopération Sud-Sud pour la réalisation d'études de recherche conjointes ; (iii) le nombre accru de pays du groupe qui ont ratifié la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Jamaïque, Bahamas, Barbade, Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie et Saint-Kitts-et-Nevis) ; (iv) la sensibilisation au coût élevé de la pauvreté dans les Caraïbes grâce au soutien apporté à une conférence sur ce sujet qui s'est tenue à Kingston, Jamaïque, en mars 2008 ; et (v) la reconnaissance par les gouvernements de la CARICOM de la nécessité de donner la priorité au sport comme outil de développement et de paix, exprimée dans la Déclaration de Kingston sur le sport au service de la paix et du développement, qui a été adoptée lors du Congrès international sur ce thème organisé conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement de la Jamaïque (Kingston, septembre 2008).

11. Le programme des sciences exactes et naturelles a, pendant la période considérée, été principalement axé sur la reconnaissance accrue de l'importance de la science et de la technologie dans le développement par le biais du soutien apporté à la Conférence sur « A Decade of CARISCIENCE: Its Impact and Future » (Port of Spain, Trinité-et-Tobago, septembre 2008), pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire du réseau CARISCIENCE. Une analyse de la situation des ressources en eau dans les pays de la CARICOM a été effectuée. Elle est en cours de préparation en vue de sa publication en 2009 et la stratégie sur la science et la technologie au service du développement durable dans les petits États insulaires en développement (PEID), lancée en 2007, est achevée ; il est prévu de la publier et de la diffuser. La sensibilisation aux questions concernant le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) à la Dominique, à la Jamaïque, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie ainsi qu'à Trinité-et-Tobago et de renforcement des capacités dans ces États membres, pour

préparer des candidatures de réserve de biosphère ont également bénéficié d'une aide. Dans le cadre de l'application de la plate-forme intersectorielle sur la contribution à la mise en œuvre du programme d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement, un soutien a été apporté à la Fondation Sandwatch à Saint-Kitts-et-Nevis afin de renforcer les activités Sandwatch et les mécanismes de mise en réseau et de promouvoir le programme Sandwatch au niveau interrégional.

12. La mise en œuvre, en collaboration et en partenariat, d'activités du Programme ordinaire et de projets extrabudgétaires au cours de l'année considérée a contribué à resserrer les relations entre le Bureau multipays de Kingston et des parties prenantes aussi importantes que des institutions et organismes du système des Nations Unies travaillant dans ce groupe de pays, la Banque mondiale, les commissions nationales pour l'UNESCO des États membres, les Secrétariats de la CARICOM et de l'OECD et des partenaires internationaux pour le développement et à mieux faire connaître la position, les mandats et l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le contexte du principe d'unité d'action des Nations Unies.

### **Bureau de l'UNESCO à Montevideo**

1. Le Bureau de l'UNESCO à Montevideo assume aussi les fonctions de Bureau régional pour la science en Amérique latine et aux Caraïbes et de représentation de l'UNESCO auprès du MERCOSUR ainsi qu'en Argentine, au Paraguay et en Uruguay. De ce fait, les programmes en cours d'exécution ont surtout une portée régionale et sous-régionale et sont mis en œuvre dans le cadre d'actions menées au niveau national.

2. La stratégie du bureau vise à relier entre eux ces trois niveaux d'action : régional, sous-régional et national. Il favorise une coopération multinationale en appuyant le transfert horizontal de connaissances et d'expériences entre les institutions de la région et en promouvant des activités multinationales. Il complète les efforts déployés au niveau local en fournissant des conseils techniques et un appui financier (partiel) et en contribuant à l'identification, à la formulation et à l'exécution des projets et des programmes aux niveaux local ou régional.

3. Le bureau a centré son action sur les domaines prioritaires et soutenu l'identification et la formulation de projets opérationnels. Il a fait porter plus particulièrement ses efforts sur la coopération interinstitutions en exécutant des projets et des activités conjointes avec d'autres organisations de coopération internationale et le système des Nations Unies.

4. Dans ce contexte, le Bureau de l'UNESCO à Montevideo participe au processus de conception et d'exécution du PNUAD 2007-2010 et du programme « Unis dans l'action » 2007-2010 en Uruguay et, en même temps, au processus de conception du PNUAD de l'Argentine et du Paraguay, actuellement en cours, ainsi qu'à la révision du PNUAD de l'Uruguay.

5. La proposition du Gouvernement uruguayen pour l'exécution du Programme conjoint 2007-2010 « Unis dans l'action » a été la résultante des initiatives émanant de différents organes de l'État. Le cadre de cette proposition, intitulé « Renforcement des capacités nationales et transformation de l'État en vue de promouvoir un développement intégral », comporte trois grands axes :

- (a) « Renforcer les capacités de l'État en ce qui concerne la planification des stratégies de développement » ;
- (b) « Promouvoir la participation citoyenne et le développement local » ;
- (c) « Renforcer les politiques sociales, les programmes d'insertion sociale et les plans de lutte contre les différentes causes d'inégalité ».

6. Les résultats escomptés du PNUAD/Programme « Unité d'action » des Nations Unies ont été définis comme suit :

- d'ici à 2010, le pays aura progressé dans la création des capacités nécessaires pour intégrer les connaissances, les innovations et la diversification dans les processus de production des biens et services, en vue d'assurer une croissance soutenue et durable ;
- d'ici à 2010, le pays aura avancé dans la formulation et la gestion de politiques de réduction et d'élimination de la pauvreté.
- d'ici à 2010, le pays aura avancé dans la formulation et la gestion de politiques qui rendent possibles l'accès à des services sociaux de meilleure qualité et plus équitables, la réduction de la discrimination et la promotion des processus d'intégration sociale ;
- d'ici à 2010, le pays aura progressé en ce qui concerne la mise en conformité effective de la législation et des pratiques nationales avec les engagements internationaux, et le renforcement des institutions publiques et de la société civile en vue de la formulation, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

7. Au terme d'un processus de négociation, l'UNESCO dirige deux des dix projets du Programme conjoint (environnement et éducation) et coexécute le projet conjoint sur la participation citoyenne et le développement local (avec le PNUD pour chef de file). L'UNESCO est en outre le chef de file du projet interinstitutions pour la fenêtre thématique sur « La culture et le développement » du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

8. Avec le FNUAP et le PNUD, l'UNESCO dirige le groupe interinstitutions sur les OMD, les droits de l'homme et la société civile. Le Coordonnateur résident a invité ces organisations à concevoir à ce sujet un projet conjoint qui sera financé à l'aide du Fonds de cohésion.

### **Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince**

1. Dans le cadre des activités du Bureau d'Haïti pendant la deuxième partie de l'année 2008, notamment pour celles en rapport avec les autres agences du système des Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), dans la logique d'une approche intégrée (Deliver as one), le Bureau a participé activement à :

L'élaboration et la finalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2009-2011.

2. Le document relatif à l'UNDAF a été approuvé formellement par le Gouvernement haïtien le 28 novembre 2008. Trois domaines de coopération ont été ciblés, tenant compte que la vision du SNU en Haïti est fondée sur l'inclusion et la protection sociale :

1. Gouvernance démocratique
2. Développement humain durable
3. Gestion de l'environnement et de risques naturels.

3. Ces trois axes prioritaires d'intervention se retrouvent également dans le document de la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), approuvé par le Gouvernement haïtien en 2007. Ce DSNCRP courant 2008-2010 a servi de cadre de référence pour l'UNDAF. Ce dernier est la réponse coordonnée et holistique du SNU pour 2009-2011.

4. L'élaboration de l'UNDAF a été faite sur une base participative d'abord au sein des agences et organismes de l'ONU présents en Haïti et ensuite en partenariat étroit avec le Gouvernement haïtien, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers travaillant en Haïti. L'UNESCO a participé, de manière permanente, au Groupe technique interagences qui a été créé pour faciliter une participation large et harmonieuse des agences et la proposition d'une matrice de résultats pour répondre aux exigences politiques, sociales et économiques du pays.

5. Concernant les trois domaines prioritaires, l'intervention de l'UNESCO se décline comme suit :

- (a) **Cadre du partenariat de la gouvernance démocratique**  
La conformité avec les conventions internationales ratifiées ou en voie de ratification para Haïti : Il s'agit essentiellement des Conventions internationales ayant trait au domaine culturel, adoptées par les États membres de l'UNESCO en 2001 (patrimoine subaquatique) ; 2003 (patrimoine immatériel) et 2005 (diversité culturelle). Pour ces trois Conventions qui n'ont pas encore été ratifiées par l'État haïtien, il s'agira de continuer le plaidoyer en vue de leur ratification et en conformité avec les lois nationales en vigueur.
- (b) **Cadre du partenariat du développement humain durable**  
Des ressources techniques et financières seront mises à la disposition par le gouvernement et les PTF afin que la stratégie nationale de l'éducation pour tous (EPT), approuvée par Haïti en 2007 puisse être mise en œuvre notamment pour favoriser l'accès universel et gratuit à l'école (l'UNESCO coordonne depuis 2003 le Groupe sectoriel d'éducation des partenaires techniques et financiers en Haïti).
- (c) **Cadre du partenariat de la gestion de l'environnement et des risques naturels**  
Des structures de gestion de l'environnement et des ressources naturelles seront mises en place et/ou renforcées. Dans le cas des ressources hydriques, par le biais du PHI et son Comité national, l'UNESCO continuera à appuyer les structures universitaires qui font de la recherche en matière d'eau potable, les dangers de la contamination et l'épuisement des nappes hydriques dû à la déforestation et l'usage non contrôlé des sources d'eau potable.

Également, dans le cadre de l'UNDAF, avec les autres agences du SNU, l'UNESCO va continuer à accorder une attention particulière aux domaines clés des droits humains, la jeunesse, les questions relatives au genre ainsi que le VIH/SIDA qui seront traités de manière transversale.

6. Dans le cadre d'une mission intégrée et en collaboration avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et sa Division de l'information et la communication au public, le Bureau de l'UNESCO en Haïti a mis en place, avec des fonds alloués au titre du RP/CI/34 C/5, des cours de formation qui s'adressent aux journalistes locaux. C'est ainsi, que la MINUSTAH, qui a ouvert une dizaine de Centres multimédias (CMM), dans tout le territoire national, met à la disposition leurs CMM et les formateurs nécessaires pour assurer cette formation. Les contenus sont tirés de la plate-forme sectorielle CI et traduits en français et en créole ; lors du 2<sup>e</sup> semestre 2008 (octobre et novembre), des cours, d'une durée de trois jours dans chaque localité, portant sur : « Le Journalisme et les situations de post-conflit » ont été organisés en trois départements du pays (le pays en compte 10) avec succès et une participation des différentes associations des journalistes. Ces cours de formations devront continuer en 2009 sur le thème de l'utilisation et accès à l'Internet de la part des journalistes. Également, un journaliste haïtien de la MINUSTAH a reçu un cours de formation sur le journalisme scientifique à La Havane en décembre 2008, grâce au concours du Bureau régional CLT de La Havane.

### **Bureau de l'UNESCO à San José**

1. Le Bureau de San José a adopté une approche opérationnelle de la réforme des Nations Unies en participant activement aux exercices de programmation conjointe menés dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (F-OMD). Les projets communs proposés au titre des différents volets thématiques du Fonds doivent s'articuler concrètement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du pays concerné. Le Fonds a été pour les membres des équipes de pays des Nations Unies une puissante incitation à travailler ensemble dans un esprit de coopération.

2. L'expérience acquise par le Bureau de San José en matière de programmation conjointe requise du fait des exigences du Fonds PNUD/Espagne montre qu'il importe de conserver le principe de la « ligne rouge », selon lequel chaque partenaire doit agir dans le strict cadre de son mandat et dans le respect du mandat des autres partenaires. Ce principe s'est révélé essentiel pour résoudre les conflits et éviter les doubles emplois et les chevauchements au moment de définir les activités en vue d'établir les matrices de résultats.

3. Nous participons à trois projets sur la culture et le développement - au Honduras, au Nicaragua et au Costa Rica - à quoi s'ajoutent deux autres projets sur le changement climatique et la gouvernance économique au Nicaragua. En outre, nous avons pris part au Costa Rica et au Panama, à l'élaboration des descriptifs des projets soumis au titre du volet Résolution des conflits et consolidation de la paix et, au Costa Rica, à l'établissement de documents similaires concernant le volet Jeunesse, emploi et migration. Ces projets attendent le feu vert de New York.

4. Le Bureau de San José a appliqué l'approche « Unis dans l'action » de la réforme des Nations Unies à la mise en œuvre de ses activités relevant du Programme ordinaire ou financées par des ressources extrabudgétaires. Ainsi, le volet thématique Résolution des conflits a amené SHS, ED et CI à travailler ensemble à des activités intégrées ayant pour objet la formation de jeunes, de représentants de communautés et d'enseignants aux méthodes d'encadrement et de gestion des conflits, l'utilisation des médias par les jeunes en vue de promouvoir la tolérance et le respect des droits, notamment l'égalité des sexes et l'élimination de la violence sexiste, et l'apprentissage non formel. CI et SHS ont en outre collaboré à l'exécution de projets en faveur du développement de la jeunesse s'attachant également à promouvoir l'égalité des sexes. SC et CI collaborent par ailleurs au projet sur les effets du changement climatique au Nicaragua financé par le Fonds PNUD/Espagne.

5. L'approche « Unis dans l'action » a également donné lieu à une coopération horizontale entre les Bureaux de San José, du Guatemala et du Mexique dans le cadre des volets thématiques, ainsi qu'à une coopération verticale entre les Bureaux de San José et les secteurs parents au Siège.

6. Nous participons davantage aux réunions régulières de l'équipe de pays des Nations Unies dont nous sommes un membre non résident, soit directement, soit au moyen du dispositif de vidéoconférence par Internet dont le PNUD dispose au Costa Rica.

7. Nos spécialistes de programme prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'articuler les activités du Programme ordinaire non seulement aux résultats escomptés figurant dans le C/5, mais aussi au PNUAD des pays desservis par le bureau. Celui-ci participe régulièrement aux exercices de suivi et d'évaluation entrepris par les différentes équipes de pays des Nations Unies, ce qui lui permet de suivre les progrès accomplis dans sa contribution aux résultats des PNUAD. L'élaboration de nos activités en vue de l'établissement du 35 C/5 fournira de nouvelles occasions d'articuler aux PNUAD nos plans de travail relatifs au Programme ordinaire en continuant de privilégier l'approche pays.

8. Nos trois projets extrabudgétaires sur la formation des jeunes et la prévention de la violence juvénile, financés par le Fonds-en-dépôt japonais, montrent que l'approche pays peut également être appliquée à un problème sous-régional. Les trois projets sont menés de façon indépendante au Honduras, au Nicaragua et à El Salvador mais ont en commun des objectifs, des résultats escomptés et des activités similaires. Ces projets, une fois menés à leur terme (celui d'El Salvador a pris fin en décembre 2008) produiront dans les trois pays des résultats formant un ensemble cohérent.

9. En 2008, l'unité chargée de l'éducation a également achevé la rédaction des documents relatifs à la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) au Costa Rica, à El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et au Panama, qui prévoit toute une série de mécanismes de coopération avec les États membres concernés dans le domaine de l'éducation.



10. L'approche pays ne devrait pas signifier l'abandon de projets régionaux ou sous-régionaux.
11. La gestion des ressources naturelles est un des domaines dans lesquels le Bureau de San José s'attache tout particulièrement à resserrer la coopération sous-régionale. Le bureau a participé à des activités de promotion du réseau des Comités nationaux et points focaux ibéro-américains et caribéens du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ainsi que du Réseau de réserves de biosphère de Mésoamérique visant à faciliter la coordination internationale, le renforcement des capacités, le partage des compétences et des bonnes pratiques, et l'établissement de stratégies communes pour une gestion moderne des réserves de biosphère.
12. Les activités culturelles en faveur de groupes transnationaux tels que les Garifunas sur les côtes caribéennes du Belize, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua se prêtent également davantage à une approche sous-régionale.
13. L'unité chargée de la culture du Bureau de San José a publié, en coopération avec l'Université du Costa Rica, une série de matériels pédagogiques sur l'histoire des afro-descendants en Amérique centrale. Un autre projet sous-régional a porté sur la mise au point d'indicateurs de la culture mesurant l'impact de l'activité culturelle sur le développement économique et le produit national brut. Le Bureau de San José et l'Institut de statistique de l'UNESCO ont coopéré en vue de l'organisation d'une réunion sous-régionale sur ce thème, qui a eu lieu en janvier 2009.
14. Le Bureau de l'UNESCO à San José et la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) ont engagé des négociations en vue de conclure un accord de renforcement de la coopération stratégique et technique entre les deux organisations dans la sous-région. L'unité ED a également élaboré une nouvelle stratégie en matière d'alphabétisation dans la sous-région qui sera mise en œuvre en 2009 et prévoit la fourniture aux États membres d'une assistance technique en matière de planification, de budgétisation, de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation conçue pour renforcer leurs initiatives.
15. L'Institut interaméricain des droits de l'homme basé à San José mène actuellement, avec l'appui du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), des recherches appliquées sur les opportunités, les risques et les défis rencontrés par les médias à l'ère du numérique. Le Bureau de San José a également prêté son concours à l'Association interaméricaine de la presse pour l'organisation à Guatemala d'un séminaire sous-régional, qui avait pour thème le reportage d'investigation sur la corruption et le blanchiment d'argent, et dont une séance était consacrée aux problèmes de sécurité que soulève le journalisme à haut risque.
16. Autre exemple de coopération intersectorielle, l'unité SHS du Bureau de San José a participé aux « III Jornadas sobre Cooperación Iberoamericana de Cultura de Paz y Educación en Derechos Humanos » organisées à San José par le Bureau régional pour l'éducation en Amérique latine. SHS a présenté un exposé centré sur ses activités visant à promouvoir le droit à l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes.
17. Plusieurs grands enjeux dans la sous-région correspondent à des priorités de l'UNESCO :
- Réduction du taux de chômage et du taux élevé d'abandon scolaire chez les jeunes - un objectif qui demande une attention particulière, justifiant une approche intersectorielle. Il convient de concevoir des stratégies axées sur des projets conçus pour maintenir les jeunes à l'école ou leur offrir des possibilités de reprendre leur scolarité ou de bénéficier d'initiatives d'apprentissage non formel destinées à renforcer leurs compétences en vue de leur future insertion professionnelle. Associer les jeunes à des projets touchant aux médias est un moyen éprouvé de leur faire prendre conscience de leur potentiel, de les détourner d'activités génératrices de violence comme la participation à un gang, et de contribuer à prévenir la migration.

- Promotion de l'égalité des sexes, des droits des femmes et des possibilités d'éducation et de formation comme moyen de favoriser l'autonomisation ; des actions de sensibilisation sont également nécessaires pour lutter contre la violence sexiste.
- Consolidation des systèmes éducatifs, en particulier de l'enseignement secondaire, notamment par des activités de formation des enseignants, de renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation, de gestion et de budgétisation ; développement des initiatives de formation des adultes.
- VIH/SIDA : collaboration avec les États membres de la sous-région aux fins du développement de l'éducation préventive et des programmes d'information, y compris la formation des enseignants.
- Renforcement des capacités pour permettre de relever le défi du changement climatique, l'accent étant mis en particulier sur la constitution de réseaux et la mise en œuvre de politiques de développement durable dans les domaines de l'eau, de l'écologie et des sciences de la terre.
- Gestion des ressources naturelles, qu'il convient d'articuler à des pratiques en matière de gestion des écosystèmes soucieuses du développement durable.
- Culture et développement. Les trois projets mis en place dans le cadre du Fonds PNUD/Espagne peuvent donner l'impulsion incitant à une meilleure prise en compte de la dimension culturelle du développement dans les PNUAD.
- Promotion du patrimoine mondial matériel et immatériel.
- Promotion d'une bonne gouvernance et d'un comportement citoyen, notamment par le développement des services en ligne et autres ressources numériques nouvelles.

### Costa Rica

18. Au Costa Rica, le Bureau de San José a collaboré étroitement aux initiatives du gouvernement visant à renforcer le système éducatif par une meilleure formation des enseignants, une réforme de la gestion axée notamment sur la décentralisation, et des efforts pour accroître les possibilités de formation offertes aux femmes. Ces activités s'accordent avec le renforcement des capacités des institutions publiques qui compte parmi les résultats escomptés du PNUAD et avec la priorité donnée par celui-ci au développement humain durable et équitable. Au nombre des autres domaines clés dans lesquels l'UNESCO collabore avec le Ministère de l'enseignement public figurent le renforcement de la formation éthique, esthétique et civique, la réduction des inégalités en matière d'accès à l'éducation, et le suivi des activités de formation et l'évaluation de leur impact sur la qualité de l'éducation.

19. En matière de coopération intersectorielle, les unités CI et ED travaillent par exemple avec le Ministère de l'éducation à l'élaboration d'une politique de réponse au VIH/SIDA, prévoyant notamment la création d'un site Internet offrant aux jeunes des espaces pour communiquer entre eux.

20. Conformément à l'objectif du PNUAD qui consiste à promouvoir la participation des citoyens, le Bureau de San José a appuyé les activités d'une ONG, l'Instituto de Prensa y Libertad de Expresión (IPLEX), en faveur de l'accès public à l'information et formé des professionnels de la communication au concept de journalisme citoyen. Le renforcement des capacités des radios communautaires, mené en partenariat avec l'Instituto Costarricense de Enseñanza Radiofónica (ICER), a également favorisé la participation des citoyens et l'accès à l'information.

21. L'unité chargée des sciences a participé à l'organisation de plusieurs ateliers visant à faciliter la mise en réseau et le renforcement des capacités techniques dans le domaine de la gestion des réserves de biosphère et de la gestion intégrée des ressources en eau. Elle s'est aussi employée à promouvoir la coordination entre les pays de la sous-région en ce qui concerne le développement durable des aquifères transfrontières et des réserves de biosphère.

22. L'unité chargée de la culture du Bureau de San José a été l'un des principaux acteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet financé par le Fonds PNUD/Espagne sur les « politiques interculturelles en faveur de l'insertion sociale et de la création d'opportunités ». Ce projet, dont la mise en œuvre a débuté au second semestre 2008, vise à autonomiser les communautés rurales et les communautés urbaines marginalisées, par l'affirmation de leurs formes d'expression culturelles et de leurs droits, et à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion des ressources culturelles. Il a également pour objet le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des politiques culturelles. C'est l'un des principaux domaines d'intervention dans lequel le Bureau de San José travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des Nations Unies - le PNUD, l'UNICEF, l'OMS et la FAO - et en s'attachant, à travers ces activités, à réaliser les objectifs du PNUAD dans le domaine prioritaire du renforcement des pratiques socioculturelles propres à favoriser le respect des droits de l'homme, la non-discrimination et la diversité culturelle et ethnique.

23. La participation du Bureau de San José à la rédaction des descriptifs des projets soumis au titre des volets thématiques Jeunesse, emploi et migrations, et Résolution des conflits et consolidation de la paix du Fonds PNUD/Espagne, lui a offert une nouvelle occasion de resserrer les liens avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères gouvernementaux collaborant aux projets, notamment ceux qui sont chargés de la planification, de l'éducation, de l'emploi, de la justice, de la culture et de la jeunesse. Les activités proposées ont un caractère intersectoriel et font intervenir SHS, ED et CI. Comme recommandé par les Nations Unies, la promotion de l'égalité des sexes sera une importante composante des deux projets, qui s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Notre contribution aux deux projets sera centrée sur le développement des jeunes, en ce qui concerne notamment l'éducation formelle et non formelle, la formation à l'utilisation des médias et des TIC (aux fins notamment de l'apprentissage d'une deuxième langue en ligne), et la formation des jeunes au leadership et aux techniques de résolution des conflits.

### El Salvador

24. El Salvador a été le premier des trois pays où le Bureau de San José a mis en place - sous la direction de l'unité SHS - un projet pour le développement de la jeunesse et la prévention de la violence financé par le Fonds-en-dépôt japonais. Les deux autres sont le Honduras et le Nicaragua. Bon nombre des activités de ce projet ont eu pour cadre les centres de développement de la jeunesse d'El Salvador (Centros Integrales de Desarrollo Juvenil) et pour cible les jeunes exposés au risque d'être enrôlés dans des gangs. Le projet de développement de la jeunesse a contribué à la réalisation du PNUAD d'El Salvador dans trois domaines prioritaires : investissement dans le capital humain et social, développement économique et réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et gouvernance démocratique, concernant en particulier la sécurité des citoyens et le renforcement des capacités en matière de prévention de la violence.

25. Parmi les activités menées en 2008 dans le cadre du projet ont figuré des ateliers de formation sur l'égalité des sexes et la culture de la paix et de la tolérance, ainsi que des ateliers de formation au développement de petites entreprises sur le thème « Faites de votre entreprise une réalité », à l'issue desquels les meilleurs concepts développés par de jeunes entrepreneurs ont été récompensés par des prix. Des ateliers de formation au leadership ayant pour thème la gestion des conflits ont été organisés à l'intention des jeunes, des enseignants et des parents ; des modules de formation sur la résolution des conflits avaient été élaborés à cet effet par le Bureau régional d'éducation de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

26. Des jeunes ont été formés à l'utilisation des médias et des technologies numériques lors d'ateliers sur la conception de programmes de radio, la rédaction d'articles de presse et la production de documentaires vidéo. L'Agence allemande de coopération technique (GTZ) a contribué à soutenir l'atelier consacré aux documentaires en finançant l'achat de caméras vidéo numériques. Le secrétariat pour la jeunesse et l'Universidad Centroamericana José Cañas ont également collaboré avec l'UNESCO pour l'organisation des ateliers de formation aux médias.

27. En vue de donner suite à ce projet, le Bureau de San José prépare, en concertation avec le Ministère de l'éducation et le secrétariat pour la jeunesse, un projet de formation à la prévention de la violence qui sera soumis pour financement à des sources extrabudgétaires. De caractère intersectoriel, il fera intervenir les unités ED, SHS et CI.

28. Le Bureau de San José a fourni des conseils techniques au Ministère de l'éducation sur des questions se rapportant à la formation des enseignants, à l'élaboration des programmes et à la planification. Le Bureau de Mexico a également fourni une assistance technique dans le domaine de la budgétisation de l'éducation. El Salvador figurait parmi les pays sur lesquels ont porté l'étude réalisée par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (OREALC) avec le soutien du Bureau de San José sur le coût de l'analphabétisme (Costo de No-Alfabetizar). Et l'étude sous-régionale sur *L'Éducation, les droits de l'homme, la culture de la paix et le vivre-ensemble en démocratie*.

29. El Salvador a accueilli le 10<sup>e</sup> Sommet d'information sur l'eau et le Forum de l'eau d'Amérique centrale qui s'est tenu en juin 2008. Le pays accueillera également la réunion de 2009 du réseau IberoMAB sur la promotion de la coopération internationale dans la gestion des réserves de biosphère. Il participe à la mise en place du Réseau de réserves de biosphère de Mésoamérique. Ces activités relèvent du volet du PNUAD relatif à la gestion durable de l'environnement.

#### Honduras

30. En 2008, le Bureau de San José a entrepris de mettre en place au Honduras son deuxième Projet pour le développement de la jeunesse et la prévention de la violence financé par le Fonds-en-dépôt japonais. Piloté par l'unité SHS, ce projet bénéficie également de contributions techniques des unités CI et ED. La Première Dame du Honduras a présidé la cérémonie de lancement du projet, à la mise en œuvre duquel le gouvernement participera dans le cadre du Programme pour la jeunesse du Honduras créé à l'initiative du Président. D'une durée de deux ans, le projet a donné lieu, entre autres, l'an dernier à l'établissement d'un réseau d'institutions honduriennes partenaires susceptibles de collaborer à la planification et à l'exécution de ses activités, à la sélection de coordonnateurs issus de la communauté locale et à la planification d'ateliers pour la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Dans le cadre de ce même projet, le Bureau de l'UNESCO à Brasilia travaille à l'organisation d'ateliers visant à présenter le concept « Écoles ouvertes/espaces libres » qu'il a défendu avec succès au Brésil. Ce projet de développement de la jeunesse aborde également plusieurs volets essentiels du PNUAD, tels que l'investissement dans les ressources humaines et la gouvernance démocratique, en ce qui concerne notamment la participation des citoyens et l'amélioration de la sécurité.

31. Toujours pour soutenir la gouvernance démocratique et améliorer la capacité des médias de faciliter le débat sur les politiques publiques, l'unité CI a financé un atelier ayant pour objet de former les agents des médias communautaires au concept de « Medios de Intermediación », qui consiste à ne plus se contenter de diffuser l'information mais à prendre une part plus active au débat public et à la résolution des conflits.

32. Dans le domaine de l'éducation, le Bureau de San José a entrepris des activités axées sur la réalisation de l'éducation pour tous, qui figure parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement, et de l'objectif du PNUAD consistant à garantir « un accès équitable et universel aux services éducatifs formels, non formels et culturels ». L'unité chargée de l'éducation a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement à l'élaboration des politiques nationales concernant

l'éducation de base et l'alphabétisation, et notamment l'éducation des adultes et des jeunes non scolarisés. Elle a également apporté son concours technique à l'évaluation du programme national d'alphabétisation. Le Honduras a par ailleurs participé à une étude sous-régionale sur l'éducation, les droits de l'homme, la culture de la paix et la démocratie, ainsi qu'à des séminaires sous-régionaux sur la formation des enseignants.

33. Le Honduras est l'un des trois pays où le Bureau de San José participe aux programmes communs sur la culture et le développement financés par le Fonds PNUD/Espagne. Le Projet « Créativité et identité culturelle au service du développement local » lancé en 2008 pour une durée de trois ans, vise à recenser les ressources culturelles du pays et à en faire des atouts pour stimuler le développement.

34. Le Honduras est aussi l'un des quatre pays bénéficiaires du projet financé par le Fonds-en-dépôt japonais qui vise à préserver et revitaliser la culture des Garifuna, un groupe d'afro-descendants vivant sur la côte des Caraïbes, et à favoriser la transmission de leurs formes d'expression culturelle aux générations futures. La langue, la danse et la musique des Garifuna ont été inscrits en 2001 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

35. L'unité chargée de la culture a facilité l'élaboration de matériels éducatifs concernant les conséquences de l'esclavage sur l'histoire et la culture du Honduras, et a organisé un Colloque international sur le thème « Esclavage, citoyenneté et mémoire ». Le bureau a également mené des activités visant à renforcer les capacités des musées d'anthropologie et d'histoire en matière de conservation de leurs collections, à améliorer leur gestion et à les inciter à collaborer plus étroitement avec les collectivités afin que la population locale fasse un usage accru de leurs ressources. Ces activités culturelles ont contribué à la réalisation de l'objectif du PNUAD relatif à l'amélioration de l'accès aux services éducatifs et culturels dans le domaine prioritaire de l'investissement dans les ressources humaines.

36. S'agissant des sciences, l'unité compétente du Bureau de San José a contribué à la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion durable des réserves de biosphère. Le bureau soutient les initiatives visant à établir de nouvelles réserves de biosphère transfrontières au Honduras, notamment dans des zones transfrontières communes avec le Nicaragua, El Salvador et le Guatemala, et associe le Honduras à la constitution d'un réseau de réserves de biosphère de Mésoamérique.

### Nicaragua

37. Le Bureau de San José participe activement à trois projets à programmation conjointe financés par le Fonds PNUD/Espagne, qui portent respectivement sur le changement climatique, l'eau et l'assainissement (volet relatif à la gouvernance économique) et la culture et le développement. L'exécution du projet sur le changement climatique a débuté au dernier trimestre 2008, et celle des deux autres projets commencera au début de 2009. Ces projets financés par le Fonds PNUD/Espagne auront une durée de trois ans et constitueront un élément important de la coopération de l'UNESCO avec le Nicaragua durant cette période. Les activités du projet sur le changement climatique seront centrées sur la Réserve de biosphère des Bosawa, tandis que le projet sur l'eau et l'assainissement et celui sur la culture et le développement cibleront les régions autonomes de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud (RAAN et RAAS).

38. Les projets financés par le Fonds PNUD/Espagne correspondent à différents volets du PNUAD tels que la gouvernance démocratique, la protection des droits sociaux, la réduction des inégalités, la promotion de l'identité culturelle, la préservation de l'environnement, le renforcement des institutions et la participation des citoyens.

39. Le bureau a adopté une approche intersectorielle de la planification de ses activités relevant des volets thématiques du Fonds PNUD/Espagne. Les unités SC et CI vont travailler ensemble sur les projets concernant le changement climatique, d'une part, et l'eau et l'assainissement, d'autre

part, tandis que le projet relatif à la culture et au développement comportera des activités nécessitant un appui technique des unités CI et ED. Point tout aussi important, ces projets offrent au Bureau de San José une occasion de resserrer ses liens avec ses partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec les ministères et les organismes participant à leur mise en œuvre.

40. Comme dans d'autres pays de la sous-région, le Bureau de San José a contribué à l'organisation d'ateliers sur la gestion durable des ressources naturelles et des réserves de biosphère, et à la promotion de la coopération transfrontière dans le domaine des aquifères et de la préservation de la biodiversité. Le Nicaragua prend également part aux activités du Système de savoirs locaux et autochtones (LINKS) auquel participent les communautés Mayangna. Un livre intitulé « Conocimientos del Pueblo Mayangna sur la Convivencia del Hombre y la Naturaleza: Peces y Tortugas » a été publié dans ce cadre.

41. Le Bureau de San José collabore étroitement avec le Ministère de l'éducation à la réforme de l'enseignement secondaire et cette collaboration se poursuivra en 2009. Il a organisé des activités de formation des enseignants portant notamment sur l'élaboration des programmes, la gestion du stress et l'utilisation des TIC dans l'enseignement. Ces activités contribuent à une initiative globale du gouvernement visant à améliorer la qualité de l'éducation. Le bureau a également inclus le Nicaragua dans l'étude sous-régionale sur *L'éducation, les droits de l'homme, la culture de la paix et le vivre-ensemble en démocratie*.

42. Le Nicaragua est l'un des trois pays où le Bureau de San José met en œuvre un projet pour le développement de la jeunesse et la prévention de la violence avec le soutien du Fonds-en-dépôt japonais. L'unité chargée des sciences sociales a organisé l'an dernier des activités culturelles telles que des ateliers de théâtre destinés aux jeunes ou des ateliers sur la gestion des risques et la gestion des conflits destinés aux parents et aux conseillers éducatifs. Le projet se poursuivra en 2009 et comprendra des activités visant à former les jeunes à l'utilisation des médias numériques afin qu'ils puissent produire leurs propres programmes radio et vidéo.

43. Dans le cadre des activités du PNUAD visant à renforcer les institutions et l'administration publique, l'unité CI a organisé, en collaboration avec le Conseil national pour la science et la technologie du Nicaragua, un séminaire destiné à divers services gouvernementaux sur l'interopérabilité des systèmes d'information.

44. À travers son initiative GOBeNIC, le Gouvernement du Nicaragua s'est fermement engagé sur la voie du développement de l'e-gouvernement dans le domaine de l'administration publique comme dans celui de l'information et des services transactionnels. L'atelier sur l'interopérabilité a mis l'accent sur le fait que la compatibilité entre eux des systèmes d'information électroniques, sur le plan de la technologie comme des logiciels, ainsi que de la syntaxe et de la terminologie utilisées pour la création de commandes, d'archives, de bases de données, etc., est un facteur essentiel d'efficacité maximale, qu'il s'agisse des opérations internes comme de l'accès public à l'information. L'interopérabilité est également nécessaire sur le plan organisationnel - identification des objectifs, terminologie, utilisations, etc. Elle implique en outre que tous les systèmes d'e-gouvernement soient normalisés et uniformisés en ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de protection de la confidentialité, mais aussi les politiques adoptées dans ces domaines et la transparence.

45. Le Nicaragua est l'un des quatre pays participant au projet financé par le Fonds-en-dépôt japonais sur la langue, la musique et la danse de la culture Garifuna établie sur la côte atlantique sud du Nicaragua. L'unité chargée de la culture met également en œuvre, avec l'Institut national de la culture et la commission nationale, un autre projet financé par le Japon qui vise à sauvegarder El Güegüense, théâtre de rue traditionnel mêlant danse, musique, costumes et masques inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel en 2005. Le projet El Güegüense a pour objet de promouvoir cette tradition culturelle, en particulier auprès des jeunes, de raviver l'intérêt et la participation de la collectivité, et de constituer un fonds documentaire pour le bénéfice des générations futures.

46. Les projets relatifs à la culture Garifuna et à la tradition El Güegüense montrent aussi comment des projets extrabudgétaires peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du PNUAD, en l'occurrence la protection des droits, notamment par la prise en compte de pratiques culturelles dans les politiques publiques.

### Panama

47. L'unité ED a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Panama à l'élaboration d'une méthodologie dans le cadre de son programme visant à éliminer l'analphabétisme chez les adultes, en formulant notamment des recommandations concernant le suivi et l'évaluation des résultats. Cette campagne d'alphabétisation demeurera un élément clé de la coopération entre le Bureau de San José et le Panama en 2009.

48. En 2008, le Bureau du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au Panama et le Bureau de San José ont conclu un mémorandum d'accord portant sur des activités communes d'éducation préventive contre le VIH/SIDA, telles que la modernisation du site Internet du Conseil national pour la jeunesse (CONJUPA) et la production d'un bulletin d'information électronique sur les droits en matière de sexualité et de reproduction, sur le VIH/SIDA, ainsi que sur des thèmes liés au leadership et à la participation citoyenne. Cet accord prévoit également une collaboration avec le Médiateur en vue de l'élaboration de principes directeurs pour la protection des droits des personnes séropositives et la prévention de la discrimination à leur encontre. Les unités CI et ED ont contribué au financement de cette coopération entre l'UNESCO et le FNUAP.

49. Le Panama participe à une série d'études sur le stress auquel sont exposés les enseignants en vue de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer leurs conditions de travail. Ces études sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau de San José et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

50. Comme au Costa Rica, le document de projet sur la résolution des conflits et la consolidation de la paix a été le fruit d'un travail conjoint des unités CI, ED et SHS du Bureau de San José, des partenaires des Nations Unies et des ministères panaméens chargés de la justice, de l'éducation et du développement social. Le projet sera centré sur les jeunes délinquants, la prévention de la violence, notamment de la violence sexiste, la formation à la résolution des conflits et aux questions des droits de l'homme dans le cadre du maintien de l'ordre.

51. Dans le cadre des ateliers sur l'e-gouvernement et l'interopérabilité, l'unité CI a organisé, en liaison avec l'Autorité du canal de Panama et la Chaire UNESCO de communication créée à l'Universidad Especializada de las Américas, un séminaire de formation pour les spécialistes des technologies de l'information qui avait pour objet d'évaluer l'état d'avancement des services d'e-gouvernement au Panama, de partager les meilleures pratiques et de formuler des recommandations pour l'amélioration des politiques gouvernementales. Ces recommandations serviront de base aux activités de suivi menées en 2009, dans le cadre des objectifs du PNUAD relatifs à la gouvernance et à la modernisation de l'État, et contribueront à la mise en œuvre de l'axe d'action 2 du grand programme V, sur la promotion de l'accès universel à l'information.

52. L'unité chargée de la culture a organisé un atelier sur les outils servant à la conception d'indicateurs de la culture en vue de l'élaboration d'une méthodologie qui permette de mesurer la contribution des activités culturelles à la croissance économique du Panama. Le séminaire faisait partie d'un projet sous-régional mené dans ce domaine et ses résultats seront présentés lors de la réunion sur les indicateurs culturels organisée par le Bureau de San José et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) au début de 2009 à San José.

53. Le Panama a participé à des manifestations mondiales et régionales telles que le troisième Congrès mondial sur les réserves de biosphère et les réunions du Réseau IberoMAB, qui visaient à promouvoir les pratiques optimales en matière de gestion durable des réserves de biosphère. Le

renforcement accru des capacités techniques dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles sera un élément essentiel des activités de l'unité SC en 2009.

### **Bureau de l'UNESCO à Santiago**

#### Progrès réalisés à ce jour

1. - Renforcement de la coordination (exécutive, opérationnelle et programmatique) interinstitutions.
  - Progrès dans la mise en œuvre du PNUAD.
  - Appui apporté pour l'établissement et la diffusion du deuxième Rapport national sur la réalisation des OMD.

#### L'UNESCO et le processus PNUAD

2. Le Bureau régional a entrepris des activités d'assistance technique, en collaboration avec les institutions des Nations Unies, en élaborant des programmes conjoints dans le cadre du PNUAD. Les trois principaux domaines de collaboration ont été :

- le Groupe de travail interinstitutions sur les OMD.
- le Groupe de travail interinstitutions sur les populations autochtones et les droits de l'homme.
- le Groupe de travail interinstitutions sur le VIH et le SIDA.

3. Le Bureau de l'UNESCO à Santiago dirige également le Groupe de travail thématique sur l'éducation, récemment créé, avec la participation du PNUD, de la CEPALC et de l'UNICEF, les objectifs étant les suivants :

- (a) formuler et coordonner la réponse du système des Nations Unies aux besoins du Ministère de l'éducation, des universités, des enseignants et des autres acteurs de l'éducation au Chili ;
- (b) effectuer des recherches et des études pour orienter la politique d'éducation au Chili.

#### Activités conjointes

4. Au Chili, sous la direction du FNUAP, l'UNESCO s'est jointe à l'équipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les stratégies visant à réduire la violence à l'encontre des femmes. Les autres institutions sont l'OMS et le PNUD. L'équipe de travail a pour but de mettre en œuvre une programmation conjointe sur la violence à l'encontre des femmes dans 10 pays (dont le Chili). Elle s'apprête à publier la première Évaluation de base sur la violence à l'encontre des femmes au Chili (avril 2009).

5. Au niveau régional, en collaboration avec la CEPALC et EuroSocial (programme de coopération technique de la Commission européenne visant à promouvoir la cohésion sociale en Amérique latine), le Bureau de l'UNESCO à Santiago contribue à une étude sur les « Pratiques exemplaires relatives au budget de l'éducation » dans trois pays : Chili, Argentine et Costa Rica, qui constitue l'un des volets d'une grande étude sur « le coût de l'analphabétisme » réalisée dans le cadre du PRELAC. Il s'agit là d'un domaine prioritaire clé dans le contexte de la crise économique.



### Dialogue avec les autochtones

6. Le conflit avec des groupes autochtones du Chili a constitué un thème majeur pour l'équipe de pays des Nations Unies en 2008. Il en est résulté un accord signé avec le gouvernement pour soutenir l'élaboration d'une politique à l'égard des autochtones chiliens pour la période 2008-2010.

7. Cet accord, qui porte sur la réduction du conflit, met plus particulièrement l'accent sur les droits de l'homme et le développement. Deux projets ont été préparés : le premier a déjà été approuvé par le BCPR (Bureau pour la prévention des crises et le relèvement, PNUD). Intitulé « Soutien à l'élaboration d'une politique à l'égard des autochtones au Chili », il est doté d'un budget de 578 000 dollars des États-Unis.

8. Le second, approuvé par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD et intitulé « Renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion des conflits interculturels au Chili », est doté d'un budget de 2,5 millions de dollars. L'UNESCO participe aux deux projets, dont l'exécution est prévue pour le début de 2009.

9. Avec le concours du BCPR, une formation au dialogue social et à la prévention des conflits a également été dispensée au personnel des Nations Unies et à des fonctionnaires chiliens.

10. Après la ratification de la Convention 169 de l'OIT par le Chili le 15 septembre 2008, neuf ateliers sur la mise en œuvre de la Convention ont été organisés à l'intention de responsables autochtones et de responsables gouvernementaux dans neuf régions du pays.

### PNUAD et OMD

11. La préparation et la diffusion du « Deuxième rapport national sur les OMD » ont été l'un des aspects marquants de l'action de l'équipe de pays en 2008. Le rapport intègre la perspective des droits de l'homme dans l'analyse et les indicateurs, et recense les lacunes qui font obstacle à la réalisation des OMD. Il comprend également un chapitre sur les informations qualitatives concernant l'Objectif 8. Des séminaires régionaux ont été organisés pour le lancement du rapport, auquel les médias ont fait une large place.

### Avancement des travaux dans les domaines de coopération du PNUAD

12. Les institutions spécialisées des Nations Unies au Chili sont convenues d'apporter leur assistance dans trois domaines pendant la période 2007-2010 :

- Domaine d'assistance 1 : Réduire les inégalités économiques, sociales, démographiques et territoriales et celles qui sont liées au sexe et à l'origine ethnique dans le pays.
- Domaine d'assistance 2 : Intensifier la décentralisation et le développement local.
- Domaine d'assistance 3 : Renforcer la participation du Chili à la coopération Sud-Sud avec l'Amérique latine, les Caraïbes et d'autres pays en développement.

13. S'agissant du domaine 2, l'équipe de pays des Nations Unies a créé un Groupe inter-institutions sur le développement local et les OMD pour mettre en œuvre le projet conjoint intitulé « Soutien du processus de réforme en vue d'aider les municipalités à atteindre les OMD », avec la participation du Sous-Secrétaire au développement régional (SUBDERE) et de l'Association des municipalités chiliennes (ACHM), du PNUD, de la FAO, de l'OIM, de l'OPS, de l'OIT, de l'UNESCO et de l'UNICEF.

14. Le projet avait pour but de renforcer les capacités des municipalités et de les préparer à assumer de nouvelles responsabilités dans le cadre du processus de réforme municipale en vue d'atteindre les OMD au Chili.

15. En 2008, trois documents portant sur l'équité territoriale ont été élaborés (cadre relatif à l'équité et à l'égalité, cadre relatif à la participation et à la citoyenneté et cadre relatif à l'équité et au territoire). De même, 30 auditions publiques sur la réforme municipale ont été organisées, et un nouveau système de formation concernant les expériences municipales a été mis en place.

16. Dans le domaine 3, l'équipe de pays a établi des relations étroites avec l'Agence chilienne de coopération internationale (AGCI). Cette institution a signé l'accord relatif au projet conjoint intitulé « Appui à la coopération Sud-Sud entre le Chili et l'Amérique latine, les Caraïbes et d'autres pays en développement » et portant sur un montant de 422 480 dollars. La principale activité menée dans le cadre de ce projet a été l'organisation en novembre 2008 d'un séminaire régional pour la coopération Sud-Sud qui a rassemblé 50 responsables de la coopération internationale de 17 pays de la région Amérique latine-Caraïbes. Les participants ont passé en revue les problèmes que connaît la région, les domaines d'action prioritaires et les modalités de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud.

## **EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD**

### **Bureau de l'UNESCO à Moscou**

1. Le Bureau de Moscou s'est engagé dans une stratégie visant à une exécution de qualité des programmes dans les pays du groupe, en termes de responsabilisation, d'efficacité et de visibilité. Les principaux éléments de cette stratégie sont les suivants : (i) passage progressif à des programmes cohérents, consolidés, déterminés par la demande et axés sur le pays, tout en préservant les activités régionales et sous-régionales ; (ii) accent mis sur un petit nombre de domaines prioritaires du programme soigneusement choisis, conformément à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO ; (iii) renforcement de la coopération avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies dans les pays du groupe et (iv) partenariats solides dans ces pays pour un impact plus visible et tangible.

#### Arménie

2. Afin d'harmoniser et de coordonner les actions au niveau du pays avec celles des autres institutions spécialisées des Nations Unies dans le contexte du processus de réforme du système onusien, et pour mieux adapter aux besoins de l'Arménie ses activités de programme ainsi que sa contribution au développement national, l'UNESCO a établi le document relatif à la programmation (UCPD) pour l'Arménie sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en cours, des priorités nationales de développement et des avantages comparatifs de l'UNESCO.

3. Le Gouvernement arménien a participé activement à cet exercice ; l'UCPD a été signé en mars 2008 par le Ministre des affaires étrangères, l'UNESCO et le Coordonnateur résident des Nations Unies en Arménie. Au cours des deux prochaines années, les activités de l'UNESCO seront surtout axées sur la sensibilisation, le renforcement des capacités, la recherche, la concertation sur les politiques et l'octroi d'une assistance technique en partenariat avec des institutions sœurs des Nations Unies et d'autres organisations dans les domaines de compétence de l'UNESCO : l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

4. Conformément à l'UCPD, l'UNESCO est intervenue en amont en faveur de la réforme des politiques dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, par le biais de recommandations d'experts adressées au gouvernement.

5. De plus, l'UNESCO a participé activement à l'élaboration de propositions de projet et de partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies afin de promouvoir les liens entre culture, tourisme et artisanat.

6. L'UNESCO a établi la Stratégie d'appui à l'éducation nationale (UNESS), qui a été soumise au Ministère de l'éducation pour examen et accord final.

7. Dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), l'UNESCO a mis en œuvre un projet visant à établir une liaison télévisuelle directe entre la région de Lori et la capitale, afin de promouvoir des médias libres, indépendants et pluralistes dans cette région en fournissant une assistance technique pour le renforcement des capacités.

8. L'UNESCO a participé régulièrement à toutes les étapes du processus du nouveau PNUAD (2010-2014). Les domaines prioritaires définis de concert avec la Commission nationale ont été intégrés aux six catégories de résultats du PNUAD : développement des opportunités économiques, soins de santé, services sociaux, gouvernance démocratique, droits de l'homme, questions environnementales et gestion des crises. L'UNESCO a participé activement aux travaux des groupes techniques de travail créés au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier ceux qui s'occupent des services sociaux, de l'environnement et des opportunités économiques, une attention particulière étant accordée au tourisme culturel.

9. Il est à noter que l'année 2008 a été marquée par une intégration plus poussée des activités de l'UNESCO en Arménie dans l'action d'ensemble du système Nations Unies.

#### Azerbaïdjan

10. L'équipe des Nations Unies en Azerbaïdjan préconise un développement du pays fondé sur la conversion de son « or noir » (le pétrole) en « or humain » (valorisation du capital humain). Elle s'emploie à fournir des connaissances, une expérience et des ressources pour aider le peuple azerbaïdjanais à améliorer ses conditions de vie en partenariat avec le gouvernement et la communauté internationale, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Le principal domaine d'activité en Azerbaïdjan concerne le soutien à une éducation de qualité, le but étant en particulier d'améliorer l'alphabétisation et l'enseignement professionnel et technique.

12. En ce qui concerne le PNUAD, le Gouvernement azerbaïdjanais a demandé que le nouveau cycle du PNUAD soit reporté à 2009 en raison des prochaines élections présidentielles. L'UNESCO a redoublé d'efforts pour jouer un rôle plus visible au sein de l'équipe de pays des Nations Unies en participant plus activement au processus d'examen et de préparation du PNUAD.

#### Bélarus

13. Suivant la matrice des résultats conjoints de l'équipe de pays des Nations Unies (cycle de programme 2006-2010), la prévention du VIH et du SIDA, la gestion des migrations et la protection de l'environnement sont les principaux domaines d'activité de l'UNESCO au Bélarus.

14. Dans le cadre de la prévention du VIH et du SIDA, l'UNESCO a établi, en collaboration étroite avec l'Académie d'études de troisième cycle, une note d'orientation sur l'éducation préventive, qui a été officiellement approuvée par le Ministère de l'éducation.

15. Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'UNESCO a continué à apporter son appui à la création d'une réserve de biosphère transfrontalière dans la région de Polessy.

#### Moldova

16. En 2008, un effort particulier a été consenti pour aligner les activités du programme du Bureau de l'UNESCO à Moscou sur les objectifs nationaux de développement fixés dans le document du PNUAD et sur d'autres stratégies. À la suite de cette initiative, la version finale de l'UCPD sera établie en mai 2009.

17. En collaboration étroite avec l'UNICEF, l'UNESCO apporte un soutien au Ministère de l'éducation et de la jeunesse pour la mise en œuvre accélérée du Programme EPT et

l'amélioration des services d'éducation préscolaire. En 2008, le Conseiller pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA/EPT), dont les services sont financés par l'UNESCO et l'UNICEF, s'est employé activement à donner des orientations et une assistance au Ministère de l'éducation pendant la mise en œuvre des activités financées au moyen de la subvention IMOA/EPT tout en veillant à l'institutionnalisation des centres communautaires, parallèlement aux jardins d'enfants.

18. Il est à signaler que l'UNESCO a joué un rôle clé en apportant une assistance spécialisée dans le cadre de l'harmonisation de la législation relative à l'éducation ainsi qu'en fournissant un appui technique aux forums internationaux sur l'éducation et la science et en contribuant à l'élaboration d'un nouveau Code de l'éducation, ultérieurement approuvé par le Gouvernement moldave en décembre 2008.

### Fédération de Russie

19. En 2008, les institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNESCO, ont continué à harmoniser les efforts déployés conjointement par les Nations Unies et la Russie pour mener à bien les plans nationaux de développement grâce à des mécanismes de coordination souples - groupes thématiques et groupes de travail se réunissant régulièrement - ainsi qu'à la mise en place d'un groupe spécial sur les questions démographiques, toutes initiatives qui témoignent de l'attention qu'accordent les organismes des Nations Unies aux domaines jugés prioritaires par le gouvernement.

20. L'UNESCO est un membre actif des groupes thématiques et de travail suivants : gestion de la sécurité, communication, gestion opérationnelle, SIDA, jeunesse, handicapés et régions arctiques.

21. L'une des activités conjointes des organismes des Nations Unies a été l'établissement d'un rapport d'orientation intitulé « La politique démographique en Russie : de la réflexion à l'action ». Ces travaux sont importants en ce sens qu'ils ont montré comment la politique démographique est liée à une politique sociale de plus grande envergure, et ont mis en évidence les conséquences délétères d'une politique sociale qui ne prendrait pas en compte la démographie. Ils ont permis en outre de définir des tâches concrètes aux différents échelons d'exécution de la politique démographique (fédéral, régional et local). Le Bureau de l'UNESCO à Moscou a fourni un concours financier et consultatif pour ce projet.

22. L'UNESCO participe activement à la préparation du Programme conjoint des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA dans la Fédération de Russie pour 2009-2010, programme qui regroupe pour la première fois toutes les institutions spécialisées des Nations Unies dans un cadre commun pour soutenir directement les efforts des partenaires nationaux.

23. Sur le front opérationnel, à l'issue d'un processus de négociation approfondi, les organismes des Nations Unies en Russie ont réussi à régler les questions relatives à la répartition optimale des locaux et aux modalités de financement de la Maison des Nations Unies à Moscou. À partir de décembre 2008, celle-ci accueillera dix institutions spécialisées des Nations Unies. Toutefois, le Bureau de l'UNESCO à Moscou dispose de locaux distincts. De plus, le Gouvernement de la Fédération de Russie lui a accordé une aide financière substantielle pour assurer son entretien.

### **Bureau de l'UNESCO à Venise**

1. Les activités du bureau profitent aux pays d'Europe du Sud-Est, ainsi que d'autres pays méditerranéens et d'Europe centrale, membres ou non de l'Union européenne (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, Malte, Monténégro, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie).

2. La coopération s'est parfois étendue à certains pays d'Europe de l'Est compte tenu de leur coopération avec les pays d'Europe du Sud-Est dans certains domaines, ou à la demande expresse de l'équipe de pays des Nations Unies (Ukraine).

3. La forte représentation du Bureau de Venise en Europe du Sud-Est (nombre d'activités et missions fréquentes) s'est encore accrue avec l'ouverture d'une antenne en Bosnie-Herzégovine et de deux antennes du projet Culture en Albanie et en Turquie (qui devraient être pleinement opérationnelles au début de 2009), permettant ainsi au BRESCE de prendre une part active aux initiatives conjointes du système des Nations Unies au niveau des pays.

#### Évaluation globale - Unité d'action du système des Nations Unies, PNUAD et programmes conjoints

4. En 2008, le BRESCE a entamé une réorientation majeure, passant d'activités sectorielles autonomes de l'UNESCO à des activités de programme du bureau de plus en plus liées aux processus de réforme du système des Nations Unies.

5. Le Directeur général a approuvé les procédures qui lui avait été recommandées par le BRESCE le 6 juin 2008 pour la planification, l'exécution et l'établissement de rapports concernant les PNUAD/BCP (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement - Bilan commun de pays), le projet pilote axé sur l'unité d'action des Nations Unies en Albanie, le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (F-OMD), et les projets spéciaux du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

6. Le Directeur du BRESCE a été nommé coordonnateur pour la participation de l'UNESCO au projet pilote axé sur l'unité d'action des Nations Unies entrepris en Albanie et le déploiement du PNUAD dans trois pays en 2008 : Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie. En outre, le Bureau de Venise a été prié de prêter son concours au CEPES pour le PNUAD en Roumanie. Dernièrement, au cours de l'année 2008, il a également été sollicité pour participer à l'examen à mi-parcours du PNUAD Ukraine.

7. Sur le plan stratégique, le Directeur du BRESCE représente l'UNESCO et est responsable de l'ensemble des activités liées à l'initiative « Une seule ONU », au PNUAD, au F-OMD et à tous les autres programmes conjoints au niveau des pays. Il est secondé par un coordonnateur des opérations (CO) et par l'attaché d'administration (AO) pour assurer la coordination globale.

8. Afin de garantir une participation adéquate de l'UNESCO à ces processus et de veiller à ce que l'Organisation prenne pleinement part aux activités des équipes de pays des Nations Unies, y compris l'élaboration de programmes et la planification de mesures rapides, des points focaux ont été désignés pour chaque pays dans lequel un PNUAD doit être déployé en 2008, ainsi que pour chaque groupe de travail thématique s'occupant des PNUAD ou du programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies en Albanie.

9. En vue de la mise en œuvre des programmes conjoints, des responsables de projet du BRESCE ont été nommés pour l'élaboration et l'exécution de chaque projet. Ils rendent directement compte de leurs opérations au Directeur du BRESCE, tout en tenant informés les spécialistes principaux du programme. Pour l'Albanie et la Turquie, ils seront assistés d'un ALD/NOA en poste dans les antennes du projet Culture récemment établies.

10. Pour veiller à ce que les commissions nationales pour l'UNESCO soient consultées et assurer leur participation au processus de réforme du système des Nations Unies dans la région, le BRESCE a continué d'organiser des réunions de coopération avec les commissions nationales, leurs comités et les organismes connexes (chaires, instituts, clubs, etc.), qui constituent un atout précieux pour l'Organisation. Il s'agit là d'une orientation politique essentielle pour resserrer les liens avec les États membres d'Europe du Sud-Est et au sein de ces États.

11. Afin de permettre au bureau de jouer son rôle de coordonnateur UNESCO, l'Organisation a alloué, à ce jour, un montant de 47 000 dollars pour les pays dans lesquels un PNUAD sera déployé en 2008 et de 15 000 dollars pour le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies en Albanie, en utilisant les fonds prévus au budget ordinaire de BFC (Bureau de coordination des unités hors Siège) au titre d'une activité intitulée « Renforcer à temps les bureaux hors Siège participant aux initiatives conjointes des Nations Unies au niveau des pays ». En outre, 25 000 dollars ont été reçus du budget ordinaire de BSP au titre de la formule des 2 % destinée à soutenir des activités de programme.

12. Tous ces éléments doivent être considérés comme une contribution importante de l'UNESCO au processus de réforme du système des Nations Unies ainsi qu'aux initiatives de normalisation de l'action commune des Nations Unies aux niveaux national et sous-régional. Les processus engagés en Europe du Sud-Est renforcent la coopération interinstitutions, l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et l'utilisation plus efficace des ressources, ce qui se traduit par une plus grande visibilité de l'UNESCO et de ses programmes.

13. Le processus exige en outre des actions plus intégrées et intersectorielles, ainsi que de nouvelles structures et procédures internes, de la part de l'UNESCO. Il appelle une transparence et une souplesse plus grandes compte tenu du processus de développement accéléré et de l'adhésion à l'UE des pays d'Europe du Sud-Est.

#### Albanie

14. Le processus d'unité d'action du système des Nations Unies a été officiellement lancé avec la participation du Premier Ministre albanais et du Président du GNUD. Le Bureau était représenté à la cérémonie.

15. Le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies a été signé par le Premier Ministre et le coordonnateur résident des Nations Unies et officiellement lancé le 24 octobre 2007.

16. Douze institutions, fonds et programmes ont pris part au programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies, à savoir l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, l'UNIFEM, les VNU, l'ONUSIDA, l'OMS, le HCR et des institutions non résidentes telles que le BIT, la FAO, le PNUE et l'UNESCO.

17. Le PNUAD en cours n'ayant débuté qu'en janvier 2006, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de s'appuyer sur les domaines prioritaires qui y étaient recensés. Les quatre domaines suivants ont été définis à partir des domaines de résultats du PNUAD en place :

- Gouvernance plus transparente et plus responsable
- Participation accrue à la formulation des politiques et à la prise de décisions
- Accès plus large à des services de base de qualité
- Développement régional.

Les domaines transversaux importants s'agissant de l'appui du système des Nations Unies sont le développement des capacités, le renforcement de l'action concernant l'égalité entre les sexes et la consolidation du rôle des Nations Unies en matière d'environnement pour répondre aux priorités nationales.

18. Le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies en Albanie couvre la période 2007-2010 et constitue un plan d'action de programme de pays. L'équipe a convenu que le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies ne se substituerait pas aux accords en vigueur entre les institutions et le gouvernement, aux accords de partage des coûts pour les projets et programmes en cours, aux plans de travail, etc.

19. En 2008, l'UNESCO a contribué à la mise en œuvre des activités du programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation, comme suit :

- OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 1 : GOUVERNANCE PLUS TRANSPARENTE ET PLUS RESPONSABLE

*RÉSULTAT 1.1 : Faire en sorte que les institutions nationales et le secteur public soient à même de répondre à ce qu'exige le processus d'adhésion à l'UE, notamment à la mise en œuvre de programmes intégrés.*

Activité menée par l'UNESCO : « Améliorer la qualité de la gouvernance en matière de science, d'enseignement supérieur et d'innovation en Albanie grâce à des outils décisionnels fondés sur des données factuelles » ; activité destinée à contribuer à l'élaboration de la stratégie scientifique nationale et à la réforme du système universitaire et scolaire ainsi qu'à l'organisation d'un atelier sur la statistique. Ce projet a bénéficié du concours financier (25 000 dollars des États-Unis) du Fonds unique de cohésion du système des Nations Unies en Albanie.

*RÉSULTAT 1.3 : Le gouvernement adopte une politique économique, ainsi que des cadres réglementaire et institutionnel, qui favorisent la croissance au profit des populations pauvres et une autonomisation juridique et économique propice à l'intégration sociale.*

Activités menées par l'UNESCO : le BRESCE a contribué à cette composante grâce à ses propres projets extrabudgétaires en cours : (i) Renforcement des capacités pour la préservation et la restauration du patrimoine culturel de la République d'Albanie (fonds-en-dépôt UNESCO-Italie) ; (ii) Restauration du centre historique de Gjirokastra en Albanie (fonds-en-dépôt UNESCO-Albanie) ; (iii) Sauvegarde de l'iso-polyphonie albanaise - chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité reconnu par l'UNESCO (fonds-en-dépôt UNESCO-Japon).

Financement du projet conjoint UNESCO-PNUD dans les domaines de la culture et du développement au titre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD : « *Patrimoine et culture au service du développement social et économique* ». L'exécution de ce programme a été conçue comme un partenariat entre le PNUD et l'UNESCO, en étroite consultation avec le Ministère du tourisme, de la culture, de la jeunesse et des sports et le Ministère des affaires étrangères, afin d'assurer la cohérence avec les priorités du gouvernement et les stratégies sectorielles. Ce programme permettra aux acteurs nationaux - en particulier les deux ministères précités, le Ministère de l'éducation, l'Institut des monuments culturels, l'Organisation nationale du tourisme, ainsi que les autorités locales/régionales, les universités et les organisations de la société civile - de renforcer leurs capacités dans les domaines de la culture et du développement et de mieux exposer l'identité et le patrimoine culturels de l'Albanie dans les efforts visant à promouvoir l'image du pays à l'étranger. Financé par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD au profit de la culture et du développement, ce programme conjoint sera notamment axé sur des activités de transformation telles que : la conversion du musée de l'histoire nationale en institution culturelle moderne ; la protection de deux des plus importants parcs archéologiques du pays, Apollonia et Antigonea, et l'accès à ces parcs ; le renforcement des capacités des fonctionnaires nationaux et autres professionnels de la culture en matière de gestion, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel de l'Albanie ; la démonstration de la viabilité des nouvelles possibilités économiques offertes par le tourisme culturel à Gjirokastra et Berat ; le renforcement des politiques nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel albanais et le développement de nouvelles capacités nationales pour promouvoir une image plus exacte de la culture albanaise à l'étranger. L'Unité de gestion du programme est désormais au complet et occupe actuellement les locaux précédemment loués par le coordonnateur principal. Le projet définitif de plan de travail annuel pour la première année a été finalisé.

- OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT 3 : ACCÈS PLUS LARGE ET PLUS ÉQUITABLE À DES SERVICES DE BASE DE QUALITÉ

*RÉSULTAT 3.2 : Mise en place d'un cadre institutionnel éducatif qui encourage une éducation de qualité inclusive pour tous les enfants.*

Activité menée par l'UNESCO : « Promouvoir l'éducation de qualité pour tous : l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie en Albanie ». Ce projet financé par un fonds-en-dépôt (Italie) s'est achevé au milieu de l'année 2008.

20. L'UNESCO a pleinement participé et activement contribué à la finalisation et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication conjointe pour le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies, ainsi qu'à l'élaboration des principes de travail et du cadre de responsabilisation de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'Albanie.

21. Conformément à la décision de son Directeur général, l'UNESCO a établi une antenne du projet Culture du BRESCE en Albanie pour la période de mise en œuvre du projet conjoint F-OMD relevant du volet Culture et développement, en nommant un membre du personnel résident afin de représenter les intérêts de l'Organisation. Cette dernière étant une institution non résidente en Albanie, son rôle est important pour garantir la qualité de l'exécution du Programme conjoint et resserrer la coopération avec les institutions nationales.

22. L'UNESCO a contribué de manière active au programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies en Albanie et le Directeur du BRESCE est membre du Comité exécutif conjoint pour l'unité d'action des Nations Unies, d'autres fonctionnaires du BRESCE participant à des groupes de travail techniques s'occupant de ce thème (dans les domaines de la gouvernance, de la participation, du développement régional, des services de base et de l'environnement) afin d'assurer la coopération de l'UNESCO aux niveaux stratégique et opérationnel.

23. La présence et le rôle de l'UNESCO dans le programme-cadre axé sur l'unité d'action des Nations Unies et dans le projet conjoint F-OMD démontrent :

- que l'UNESCO a prouvé qu'elle pouvait être un partenaire crédible et expérimenté parmi les organismes des Nations Unies, malgré son statut d'institution non résidente. L'Organisation a acquis un rôle important et reconnu en matière de gouvernance de la science et de la recherche, de préservation du patrimoine culturel et de tourisme culturel, activités pour lesquelles elle exerce un rôle de chef de file ;
- qu'il est possible d'accroître le financement des activités de programme ;
- que la priorité du gouvernement est d'assurer la viabilité de l'environnement.

#### Bosnie-Herzégovine

24. En 2008, le Directeur général de l'UNESCO a décidé de transformer le Bureau du Projet Culture à Sarajevo en antenne permanente du Bureau de l'UNESCO à Venise (BRESCE), facilitant ainsi la participation de l'Organisation au processus du BCP/PNUAD. L'UNESCO est un membre à part entière de l'équipe de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine depuis plusieurs années, et ses locaux se trouvent à la Maison de l'ONU à Sarajevo. L'Organisation a participé à la rédaction des documents suivants :

- Projet de rapport 2008 sur le BCP de la Bosnie-Herzégovine ;
- Rapports de bilan du 27 mars 2008.

25. L'UNESCO a participé dès le début à la mise en place du PNUAD en Bosnie-Herzégovine en 2008, par l'intermédiaire d'un responsable de l'antenne du BRESCE, qui a pris part à la fois à la



séance de réflexion de l'équipe de pays des Nations Unies, les 15 et 16 avril 2008, et à l'atelier de planification stratégique, du 7 au 9 octobre 2008. Les participants à cet atelier étaient des chefs d'institution, des partenaires nationaux (gouvernement et OSC) et internationaux et des membres du personnel de programme des Nations Unies prenant part au processus du BCP/PNUAD. À la fin de l'atelier, l'équipe de pays et les autres participants ont, sur la base du Bilan commun de pays (BCP) des Nations Unies :

- (i) formulé les éventuels résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ;
- (ii) renforcé leurs connaissances et compétences en ce qui concerne l'approche fondée sur les droits de l'homme et les méthodes de gestion axées sur les résultats (RBM) nécessaires à la finalisation de la matrice de résultats du PNUAD ;
- (iii) examiné les principaux problèmes de développement nationaux et validé les avantages comparatifs de l'équipe de pays des Nations Unies tels qu'énoncés dans le Bilan commun de pays (BCP) ;
- (iv) traduit ces hautes priorités en éventuels résultats du PNUAD et, dans la mesure du possible, défini les résultats à attendre des institutions participantes sur la base des outils et des principes de la RBM ainsi que de l'approche fondée sur les droits de l'homme ;
- (v) examiné un plan d'action destiné à finaliser le PNUAD et prévoyant des stratégies visant à associer des parties prenantes essentielles.

26. Le projet final de PNUAD pour la Bosnie-Herzégovine pour la période 2009-2014 a été élaboré et diffusé auprès des institutions participantes. Les observations consolidées du groupe des pairs du Bureau régional du PNUD à Bratislava ont été reçues fin décembre 2008. Les éclaircissements concernant les observations formulées ainsi que la correction des documents doivent être finalisés avant le 21 janvier 2009. Il est prévu de soumettre la version finale du PNUAD au gouvernement au cours de la première semaine de février 2009, afin de lancer le processus d'approbation officielle par le gouvernement, qui devrait s'achever fin mars 2009 au plus tard. Les compétences essentielles de l'UNESCO ont été prises en compte s'agissant des quatre piliers du PNUAD :

- (i) inclusion sociale ;
- (ii) environnement ;
- (iii) gouvernance économique ;
- (iv) sécurité humaine.

Par ailleurs, l'Organisation participe à trois projets conjoints pour un montant total de 2 167 184 dollars des États-Unis.

27. Outre le processus des BCP et PNUAD, l'UNESCO, en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, participe activement aux processus du Fonds pour la réalisation des OMD, financé par le Gouvernement espagnol, et deux projets conjoints ont déjà été approuvés à ce jour :

- (a) « *Amélioration de la compréhension culturelle en Bosnie-Herzégovine* », pour lequel un montant total de 8 millions de dollars des États-Unis a été approuvé, 1 790 289,63 dollars, soit 22,38 % du montant total du projet approuvé, provenant de l'UNESCO. Ce programme conjoint offre un moyen de réaliser ce changement par la promotion de la compréhension et du dialogue interculturels. Il vise à renforcer la compréhension interculturelle : (i) en améliorant la politique culturelle et le cadre juridique de la culture, (ii) en favorisant la compréhension entre les cultures, (iii) en développant les industries culturelles, et (iv) en renforçant la tolérance à l'égard de la diversité. Cela contribuera à

accroître la cohésion sociale, à susciter un plus grand respect pour une approche interculturelle et à mieux sensibiliser l'opinion aux points communs entre les cultures. L'équipe de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine soutient l'objectif du gouvernement de créer un « système démocratique fort et pluriethnique », et la promotion de la compréhension et de la tolérance interculturelles aura une incidence importante et positive sur les progrès réalisés à cette fin. De plus, les résultats du programme conjoint sont conformes aux deux premiers résultats du PNUAD, à savoir : (1) le renforcement de la responsabilité du gouvernement et de son aptitude à répondre aux attentes de citoyens volontaristes, et (2) l'amélioration de l'accès aux services d'éducation de base, de santé et de protection sociale ainsi que de leur qualité. Le programme a été conçu comme un partenariat entre le PNUD, l'UNICEF et l'UNESCO, en étroite collaboration avec le Ministère central des affaires civiles, les ministères d'entité de la culture et de l'éducation, ainsi que d'autres institutions chargées de l'éducation et de la culture. L'Ambassade d'Espagne, le Conseil de l'Europe (culture et éducation), l'OSCE et la délégation de la Commission européenne ont également participé étroitement à la formulation du programme. Les OMD pertinents qui sont principalement visés sont les OMD 1 et 8, dont la réalisation servira les efforts menés dans le secteur de l'éducation pour atteindre les OMD 2 et 3. Le programme s'appuie sur les initiatives déjà entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine dans les domaines de la protection et de la revalorisation du patrimoine culturel, du dialogue interethnique, du renforcement de la tolérance dans l'éducation, et des approches de la programmation fondées sur les droits de l'homme, notamment l'inclusion sociale. La formulation du programme s'est concentrée sur l'identification des atouts et des avantages comparatifs des institutions des Nations Unies et sur la mise en place de liens solides avec les programmes existants, y compris ceux gérés par d'autres donateurs. Cela a non seulement favorisé la coordination, mais aidera aussi à assurer la durabilité.

- (b) « *Intégrer la gouvernance environnementale : le lien entre action locale et action nationale en Bosnie-Herzégovine* », dans le cadre de la fenêtre thématique sur l'environnement et le changement climatique. Le budget total approuvé pour ce programme conjoint s'élève à 5 499 863 dollars des États-Unis, dont 150 000 dollars sont financés par l'UNESCO, soit 3 % du montant total approuvé. Le programme conjoint proposé est conçu pour s'attaquer aux obstacles importants qui compromettent l'efficacité de la prestation des services environnementaux et de la gestion de l'environnement au niveau local en Bosnie-Herzégovine, en vue de les surmonter. C'est pourquoi une approche à plusieurs niveaux, combinant un gouvernement local réactif, une meilleure exécution sur le plan local et le développement d'activités nationales, est nécessaire. Ces points sont reflétés dans les trois résultats de programme suivants :

- amélioration de la planification de l'environnement au niveau local ;
- renforcement de la gestion des ressources environnementales et de la prestation de services environnementaux ; et
- amélioration de l'information et de l'action environnementales sur le plan national, en localisant et en atteignant les OMD.

28. Le programme proposé sera mis en œuvre conjointement par la FAO, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et les VNU, et s'attaquera aux obstacles qui entravent la prestation des services environnementaux et la gestion de l'environnement au niveau local en Bosnie-Herzégovine, en vue de les surmonter.

29. De plus, l'UNESCO met en œuvre le programme conjoint intitulé « Réconciliation communautaire à travers la réduction de la pauvreté », financé par le Fonds des Nations Unies

pour la sécurité humaine. Le budget total de ce programme s'élève à 2 286 269 dollars des États-Unis, dont 300 000 dollars sont financés par l'UNESCO. Ce projet vise à promouvoir la réconciliation des communautés, qui est nécessaire à une vision commune de l'avenir fondée sur le développement des communautés ethniques dans la région, et dont toutes les communautés bénéficieront à court mais aussi à long terme. Il est essentiel de garantir la coopération intercommunautaire, car elle aidera les individus, les groupes et les communautés dans leur ensemble à surmonter leurs peurs, hostilités et idées fausses à l'égard des personnes d'origine ethnique différente en renforçant les liens entre eux et en éliminant les clichés ethno-nationaux.

30. En outre, l'UNESCO a participé à l'élaboration de la note conceptuelle intitulée « La croissance durable au service de la création d'emplois en Bosnie-Herzégovine », dans le cadre de la fenêtre thématique « Développement et secteur privé ». Le budget proposé pour cette note est de 70 630 144 dollars, dont 484 282 dollars, soit 6,35 % du budget total, seraient financés par l'UNESCO. Le programme conjoint proposé se penchera sur une des priorités principales du pays pour assurer la croissance économique et la création d'emplois, à savoir le renforcement de ses compétences économiques et commerciales essentielles en vue de tirer parti de la demande sur le marché.

### Serbie

31. Le processus d'élaboration du PNUAD a été lancé en juin 2008 par un atelier de quatre jours sur la question, organisé et soutenu par l'École des cadres du système des Nations Unies. L'UNESCO, par le biais de son Bureau à Venise (BRESCE), a été invitée à prendre part à ce processus, notamment en raison de sa visibilité dans le pays (due en particulier aux sites du patrimoine mondial), et a participé activement à l'atelier d'élaboration du PNUAD, organisé à Belgrade du 3 au 6 juin 2008.

32. La Serbie est un pays en transition, qui se remet rapidement d'une décennie de crises et procède actuellement aux réformes qui lui permettront d'adhérer à l'Union européenne et de rejoindre le groupe des pays à revenu intermédiaire. À l'heure actuelle, elle est une candidate potentielle à l'UE. Le nouveau gouvernement, établi en juillet 2008, a mis au point un plan à moyen terme ambitieux faisant de l'intégration à l'UE un thème prioritaire.

33. En outre, le BCP relatif à la Serbie définit les priorités ci-après du gouvernement, lesquelles sont structurées en fonction des critères requis pour atteindre les OMD et intéressent les activités et le mandat de l'équipe de pays des Nations Unies en Serbie :

- (i) développement inclusif (emploi et travail, développement régional et rural, égalité entre les sexes) ;
- (ii) responsabilité sociale (protection sociale, éducation, santé) ;
- (iii) gouvernance, lutte contre la corruption et état de droit ;
- (iv) droits de l'homme.

34. Certaines circonstances ayant changé, l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de remettre la finalisation du PNUAD à 2009. Un projet final de BCP, incorporant la plupart des observations du groupe des pairs, a été diffusé et sera examiné en tant que document interne, en attendant que le processus du PNUAD soit relancé.

35. La Serbie est considérée comme un des pays auxquels le PNUAD sera étendu en 2009, le but étant que celui-ci y soit opérationnel en 2011.

36. L'équipe de pays des Nations Unies a fixé quatre priorités transversales essentielles pour 2008-2009, qui serviront à déterminer les domaines prioritaires du prochain PNUAD (2010-2014) :

- (i) *développement intégrateur* : l'accent mis sur le développement intégrateur concerne : (a) les populations vulnérables (handicapés, Roms, jeunes, personnes déplacées à l'intérieur du pays et réfugiés, personnes vivant avec le VIH/SIDA et autres personnes et groupes vulnérables et marginalisés), (b) les procédures et méthodes appliquées pour concrétiser ce développement (état de droit, gestion des risques, communication et activités de sensibilisation), et (c) des questions transversales relatives aux droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes et au processus d'intégration dans l'Union européenne ;
- (ii) *renforcement des capacités* : focalisation sur les institutions publiques aux niveaux local et national, gestion des crises et des catastrophes, prestation de services, renforcement des organismes gouvernementaux et des organisations de la société civile, élaboration de politiques fondées sur des données factuelles grâce à la mise en place de partenariats, lutte contre la corruption et état de droit ;
- (iii) *développement régional et local* : création de partenariats locaux et renforcement de l'attention accordée aux actions locales. Amélioration des capacités locales en matière de prestation de services administratifs et autres aux citoyens ;
- (iv) *élaboration de politiques et activités de sensibilisation* : aide à la formulation des cadres stratégiques, notamment dans le domaine social, soutien à l'établissement de mesures de protection sociale plus vigoureuses, renforcement de l'appropriation nationale et des capacités nationales. Mise en place de partenariats public-privé, mais aussi engagement dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et renforcement du dialogue social.

37. Les activités scientifiques menées par l'UNESCO-BRESCE en Serbie en 2008 tendaient à la mobilisation de la politique et du savoir scientifiques en faveur du développement durable. En particulier, en contribuant à l'intégration du patrimoine culturel et environnemental dans la planification territoriale et à l'édification de sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication, le bureau peut favoriser l'adoption de conceptions et de stratégies de développement communes. En revitalisant les savoirs traditionnels, en instaurant une gestion moderne des musées, en promouvant le patrimoine immatériel ainsi que les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, l'UNESCO a contribué activement à la création de valeur ajoutée dans les domaines de la culture et de l'écotourisme.

38. Les actions de l'UNESCO-BRESCE en cours et à venir en Serbie incluent et incluront, concrètement, des activités sur la coopération transfrontière, les bassins hydrographiques partagés et la durabilité des écosystèmes en ce qui concerne le couloir parcouru par la Drave et la Mur et le bassin hydrographique de la Save, ainsi que le renforcement de la capacité des parties prenantes d'utiliser les outils les plus modernes en matière d'aménagement du territoire et de gouvernance territoriale. À titre de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, les activités prévoient aussi d'utiliser les réserves de biosphère en tant que lieux propices à l'apprentissage du développement durable. L'UNESCO encourage le Gouvernement serbe à adopter des plans intégrés de gestion territoriale et encourage également la coopération avec les programmes intergouvernementaux (par exemple le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Programme hydrologique international (PHI)), ainsi que d'autres initiatives pertinentes, telles que la Convention du patrimoine mondial.

39. D'autres actions, soutenues par l'UNESCO-BRESCE au titre d'une initiative-cadre régionale en Serbie, accompagnent le processus de transformation du système d'enseignement supérieur, notamment scientifique, afin de répondre aux normes internationales et de définir le rôle de ce système dans la société. Le bureau encourage les réseaux des sciences fondamentales et de l'ingénieur et renforce les possibilités offertes aux jeunes et aux femmes dans le domaine des sciences. Il développe des activités relatives à la diversité culturelle et au dialogue interculturel afin de parvenir à la cohésion sociale, la réconciliation et la paix.

40. Les activités de protection du patrimoine matériel et immatériel constituent des domaines prioritaires, de même que la transmission des techniques et compétences de gestion. En coopération avec les ministères et institutions compétents, l'UNESCO-BRESCE a continué, en 2008, de participer activement à la protection, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel de la Serbie. En outre, le bureau met actuellement en œuvre des initiatives relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel de la région.

41. L'UNESCO a participé à la Semaine des Nations Unies 2008 en Serbie, essentiellement consacrée aux questions intéressant les Roms et les minorités. À cette occasion, l'Organisation a aussi contribué à l'élaboration d'une brochure, publiée en serbe et en anglais, visant à sensibiliser la société civile et différentes organisations aux activités actuellement menées par l'équipe de pays des Nations Unies dans le pays.

42. En outre, l'UNESCO-BRESCE a pris part à l'élaboration de la note conceptuelle relative à la fenêtre thématique « Développement et secteur privé ». La note conceptuelle intitulée « Le tourisme durable au service du développement rural » a été élaborée conjointement par le PNUD (organisation chef de file), l'UNICEF, l'OMT (organisation résidente), la FAO (organisation non résidente), le PNUE et l'ONUDI ; l'UNESCO a été invitée à apporter son soutien à l'OMT dans la mise en œuvre de la partie consacrée au tourisme en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère dans le pays.

#### ex-République yougoslave de Macédoine

43. Depuis son indépendance en 1991, l'ex-République yougoslave de Macédoine a sensiblement progressé sur la voie de la démocratie ainsi que dans sa transition vers une économie de marché fonctionnelle. La réalisation d'un développement équitable et durable continue toutefois de poser problème. Le pays se remet encore des répercussions économiques, politiques et sociales d'une transition prolongée.

44. L'adhésion à l'Union européenne (UE) est le principal objectif du pays et le moyen le plus sûr de parvenir à un développement humain accéléré ; aussi l'admission dans l'UE est-elle au cœur des activités de développement du pays depuis que le Conseil européen lui a accordé le statut de candidat à l'UE en décembre 2005. Le plan d'adhésion à l'UE agit également comme un catalyseur social et bénéficie du large soutien de l'ensemble de la population, au-delà des clivages ethniques et politiques.

45. L'ambition du pays de devenir membre de l'UE a engendré une forte dynamique en faveur d'une réforme politique, économique et sociale, laquelle est renforcée par l'engagement de respecter la Déclaration du Millénaire et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À ce sujet, la promotion d'un développement équitable et inclusif fondé sur les droits de l'homme sert de cadre au futur plan national de développement. Pour appliquer ce plan, le gouvernement a élaboré un programme ambitieux visant à soutenir la croissance économique, à améliorer les conditions de vie de tous les citoyens, à créer des emplois, à combattre la corruption, à multiplier les possibilités en matière d'éducation, à développer la démocratie et à améliorer les relations interethniques.

46. L'UNESCO, en tant qu'institution non résidente, est présente en ex-République yougoslave de Macédoine depuis 1993 (adhésion à l'ONU), une présence renforcée en 2001 au lendemain de l'« Accord-cadre d'Ohrid ».

47. La coopération avec la commission nationale est restée exemplaire. Bien qu'étant en sous-effectifs, la Commission s'occupe de tous les domaines couverts par le mandat de l'UNESCO et réussit à transmettre clairement le message de l'Organisation, à obtenir d'importants résultats et à assurer la visibilité. Les effets concrets de cette coopération concernent le dialogue interculturel et interreligieux, un secteur dans lequel l'ex-République yougoslave de Macédoine joue un rôle important sur le plan sous-régional.

48. Le processus de déploiement du PNUAD pour 2010-2014 a démarré en 2008. Les principales compétences de l'UNESCO ont été intégrées aux trois piliers de programme du PNUAD :

- Inclusion sociale
- Gouvernance locale et développement territorial
- Zone de protection de l'environnement/Résultats du PNUAD.

49. En 2008, l'UNESCO (Bureau de Venise) s'est particulièrement attachée à resserrer la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'agissait essentiellement de développer le projet conjoint du F-OMD, « Renforcement du dialogue et de la collaboration communautaires interethniques en ex-République yougoslave de Macédoine », relevant de la fenêtre thématique Prévention des conflits et consolidation de la paix. Le montant total requis pour ce projet conjoint est de 4 millions de dollars, la part incombant à l'UNESCO s'élevant à 926 000 dollars.

50. Les deux exercices seront menés à terme en 2009 et entreront dans la phase de mise en œuvre. Ils ont sensiblement contribué au renforcement des capacités du Bureau de Venise s'agissant de la programmation conjointe du système des Nations Unies en Europe du Sud-Est et des activités axées sur les pays.

51. Dans ce contexte, le principal objectif de la coopération de l'Organisation avec l'ex-République yougoslave de Macédoine demeure la fourniture d'un appui pour le développement des capacités institutionnelles et stratégiques en vue de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre d'activités relevant du mandat et des domaines de compétence de l'UNESCO.

52. Le différend qui persiste autour du nom et l'absence de solution définitive et satisfaisante pèsent lourdement sur la situation politique, économique et sociale nationale ainsi que sur l'image internationale de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'absence de solution nuit également aux efforts déployés par le gouvernement pour renforcer l'État membre en tant que société multiculturelle et multireligieuse.

### Turquie

53. L'UNESCO n'a pas encore participé à la préparation du déploiement du PNUAD prévu pour 2009. Depuis la mi-2008, le BRESCE est prié d'appliquer le programme conjoint des Nations Unies, « Alliances pour un tourisme culturel en Anatolie orientale ». Ce programme, déjà approuvé, est financé par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD dans le cadre du volet Culture et développement et rassemble l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMT et le PNUD.

54. Le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la culture et du tourisme de la République de Turquie ont signé le document de programmation conjointe les 16 et 18 juin 2008, respectivement.

55. Comme suite à la décision du Directeur général de l'UNESCO concernant le renforcement temporaire de la présence et des capacités du personnel de l'Organisation par l'établissement d'une antenne de projet chargée d'assurer la bonne exécution des projets approuvés dans les pays où l'UNESCO est une institution non résidente, le BRESCE a engagé la procédure de recrutement d'un administrateur national (ALD/NOA).

56. Le BRESCE, qui entretient une bonne relation de coopération avec la Commission nationale turque pour l'UNESCO, a sollicité sa participation à la sélection de l'administrateur national de l'antenne de projet ainsi que son assistance afin de trouver des bureaux pour l'antenne du projet Culture dans ses locaux. La Commission nationale turque a décidé de ne pas prendre part à ce projet conjoint. Le Directeur du BRESCE a donc négocié avec le PNUD afin d'installer le bureau

de l'antenne dans les locaux du PNUD ou du projet conjoint relevant du F-OMD. Cela garantira également la participation de l'UNESCO-BRESCE au déploiement du PNUAD en 2009.

57. Le programme a été officiellement lancé le 18 novembre 2008 à Ankara, en présence du Secrétaire général de la Commission nationale turque pour l'UNESCO.

58. Le programme conjoint des Nations Unies, « Alliances pour un tourisme culturel en Anatolie orientale », mobilisera le secteur de la culture dans la région turque d'Anatolie orientale. Il débouchera sur un modèle de gouvernance participative pour l'orientation stratégique, la hiérarchisation et la coordination de la protection du patrimoine culturel et de la mise en place d'un tourisme culturel dans les régions peu développées de Turquie en général, et entraînera une hausse des revenus de la population de Kars en particulier, où la mise en œuvre aura lieu.

59. Le programme conjoint contribuera donc à la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 1 au niveau local en s'employant à réduire les écarts de développement entre les différentes régions de Turquie. Concrètement, il renforcera le secteur du tourisme culturel à Kars et favorisera ainsi la cohésion sociale en consacrant le pluralisme et en réduisant les disparités de revenus entre la population de Kars et le reste du pays.

60. Le programme conjoint sera géographiquement concentré dans la province de Kars dans la région turque d'Anatolie orientale et à la frontière du pays avec la Géorgie et l'Arménie. Cette région turque abrite un patrimoine culturel et naturel. Kars, en particulier, abrite la ville antique d'Ani, une des zones les plus riches en architecture et en art médiévaux. La mobilisation du secteur de la culture en Anatolie orientale, notamment à Kars, est importante car cela aidera à établir des modèles de gestion rationnelle des biens matériels et immatériels en Turquie ainsi que sur le plan local, et permettra ainsi d'appeler l'attention sur l'intérêt porté à ces biens par de nombreuses traditions et cultures et d'en tirer parti pour promouvoir le développement durable au niveau local. Le programme conjoint repose sur les enseignements tirés d'activités de programmation antérieures menées en Turquie et s'appuie sur l'appropriation et la coordination au niveau national en tant que stratégies de mise en œuvre directrices.

61. Le programme conjoint utilisera les capacités respectives de quatre organismes des Nations Unies (PNUD, UNESCO, OMT, UNICEF), en coordination avec le Ministère turque de la culture et du tourisme, pour assurer sa propre mise en œuvre sur la base des stratégies nationales existantes, notamment le 9<sup>e</sup> Plan de développement (2007-2013), le Plan d'action stratégique du gouvernement pour le tourisme (2007-2013) et la Stratégie touristique pour 2023, afin de mobiliser les valeurs culturelles en tant qu'atout complémentaire pour promouvoir le tourisme.

62. L'appropriation du programme conjoint par le pays sera assurée grâce à la cohérence effective des produits du programme avec le dispositif institutionnel chargé de la gestion de la politique culturelle et du tourisme culturel dans le pays, et des objectifs du programme avec ceux des autorités nationales compétentes.

63. Les fonctions et activités de l'UNESCO dans le cadre du programme conjoint consisteront principalement à renforcer les capacités des parties concernées dans la zone visée s'agissant de l'identification, de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel, sous ses diverses formes (matérielle et immatérielle). La contribution de l'UNESCO constituera ainsi la base même sur laquelle les activités des autres organismes se développeront en vue de promouvoir les biens culturels comme vecteur du développement durable, du dialogue interculturel, et de la protection de la diversité culturelle.

64. Le code budgétaire pertinent a été activé et les fonds mis à disposition en décembre 2008. Le BRESCE participe actuellement au recrutement de l'équipe du programme conjoint, qui sera complète à la fin du mois de janvier 2009. La première réunion du Comité de gestion du programme et l'atelier de lancement du programme conjoint sont provisoirement prévus pour la mi-février 2009 (dates non encore fixées). En attendant, le BRESCE est en train de définir le

mandat des consultants et experts qui seront déployés pour la conduite des activités prévues pour la première année du programme. Les procédures de sélection correspondantes seront engagées à la fin de janvier 2009.

### Ukraine

65. Par l'intermédiaire de son Bureau de Venise (UNESCO-BRESCE), l'UNESCO a été invitée par l'équipe de pays des Nations Unies en Ukraine à participer à l'examen à mi-parcours du PNUAD en tant qu'institution non résidente. Le BRESCE définit actuellement les mesures qui peuvent être proposées dans le cadre des documents PNUAD révisés, l'accent étant particulièrement mis sur la contribution de la culture et de la science aux processus de réforme institutionnelle, d'autonomisation de la société civile, et d'atténuation de la pauvreté.

66. Le BRESCE renforcera le rôle joué par l'UNESCO en Ukraine en participant activement au déploiement du PNUAD. L'Ukraine n'étant pas couverte par le bureau multipays de Moscou, une participation d'envergure du BRESCE est à la fois réclamée et nécessaire.





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

# 181 EX/4

## Partie I Add.2

PARIS, le 27 mars 2009  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### ADDENDUM 2

#### Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013

#### Résumé

Le présent document contient le **Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013** demandé dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4). Il présente des informations concernant :

- les mesures stratégiques mises en œuvre par les Secteurs de programme en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que les résultats escomptés et indicateurs de performance correspondants, pour 2008-2013 ;
- les principaux aspects de la mise en œuvre et du suivi de l'action en faveur de la priorité globale Égalité entre les sexes, ainsi que de l'élaboration de rapports à ce sujet ;
- les mécanismes institutionnels mis en place pour atteindre l'objectif de l'égalité entre les sexes au sein de l'Organisation, l'accent étant mis sur le développement des capacités, l'obligation de rendre des comptes et la représentation égale des hommes et des femmes aux niveaux décisionnels du Secrétariat.

Le Plan d'action, qui constitue un document stratégique d'accompagnement du 34 C/4 pour la priorité globale Égalité entre les sexes, a été harmonisé avec le projet de 35 C/5. Il n'y a donc pas d'incidences administratives ou financières autres que celles déjà prises en compte dans le C/5.

Aucune décision n'est proposée.

## PARTIE A

### Contexte et antécédents

1. Le *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013* constitue la feuille de route qui permettra de traduire en actions et résultats spécifiques l'engagement de l'Organisation en faveur de la « Priorité globale Égalité entre les sexes » énoncée dans sa Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, en adoptant de manière concertée et systématique une démarche axée sur l'égalité entre les sexes. Il décrit les actions qui seront menées par l'UNESCO entre 2008 et 2013, par le biais de ses Secteurs de programme, dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et de l'information, pour que les programmes et initiatives de l'Organisation contribuent pleinement et activement à l'objectif de l'autonomisation des femmes et aux efforts en faveur de l'égalité entre les sexes.
2. Le Plan d'action s'appuie sur la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 en intégrant ses priorités globales, ses objectifs primordiaux et stratégiques de programme et son orientation intersectorielle. Il s'inspire également des stratégies et programmes déjà en place dans les secteurs lorsqu'il s'agit d'appliquer le principe de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes.
3. Le Plan d'action porte essentiellement sur le premier axe stratégique énoncé au paragraphe 11 de la Stratégie à moyen terme, c'est-à-dire promouvoir, dans la programmation de l'UNESCO, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans les États membres. Le deuxième axe stratégique figurant au paragraphe 11, à savoir les mesures internes prises en faveur de l'égalité des perspectives de carrière et d'une meilleure parité entre les sexes aux niveaux décisionnels, a été mis en œuvre dans le cadre d'un Plan d'action distinct élaboré par HRM et présenté au Conseil exécutif à sa 179<sup>e</sup> session (179 EX/5 Partie I, pages 8-16, et Annexe, pages 17-19).
4. L'UNESCO s'attache à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes depuis de nombreuses décennies, même si l'orientation et les modalités de cet engagement ont évolué au fil du temps. Dans la Stratégie à moyen terme précédente, pour 2002-2007 (31 C/4), les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés avaient été définis comme « domaines à intégrer », ce qui signifiait que tous les secteurs et programmes devaient répondre aux besoins et nécessités de ces groupes. S'agissant de l'intégration de la question des femmes, la Stratégie notait en outre : « En ce qui concerne les femmes, la problématique qui leur est propre sera intégrée dans la planification des politiques, la programmation, l'exécution et l'évaluation, à travers tous les domaines de compétence de l'UNESCO, afin de promouvoir leur autonomisation et d'atteindre l'objectif de l'égalité entre les sexes ».
5. À travers cette attention particulière portée à la prise en compte des besoins des femmes, l'UNESCO a mis au point et testé des instruments essentiels de son approche de l'intégration des questions d'égalité entre les sexes, ainsi que plusieurs éléments de son architecture. La Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 constituera la deuxième phase de mise en œuvre de cette approche propre à l'UNESCO, caractérisée par une intégration ciblée et un renforcement de la programmation sexospécifique grâce à l'accent mis sur des résultats spécifiques en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que sur l'obligation redditionnelle, le renforcement des capacités et les partenariats à cet égard.

6. La Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 accorde une priorité globale à l'égalité entre les sexes et à l'Afrique. Leur statut prioritaire y est présenté comme suit (pages 8-10) :

### **Partie A.II - Priorités**

« **5. L'Afrique et l'égalité entre les sexes seront les priorités** de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence pendant toute la période de la Stratégie à moyen terme. Des **interventions spécifiques** seront en outre envisagées en ce qui concerne les groupes prioritaires et groupes de pays suivants : [...]

**10. Priorité à l'égalité entre les sexes** : Comme il était demandé dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la priorité sera également donnée à la poursuite de l'objectif de **l'égalité entre les sexes** par le biais d'activités dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO, sur la base d'une double approche visant à la fois l'autonomisation des femmes [grâce à une programmation sexospécifique] et **l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes** dans les États membres et au sein de l'Organisation.

**11.** L'UNESCO mènera une série d'actions visant à promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans les États membres :

- les questions d'égalité entre les sexes seront intégrées tout au long du cycle de programmation à tous les stades du programme ; un plan d'action axé sur les résultats sera établi afin de définir l'action envisagée par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, ainsi qu'il est prévu dans les documents C/5 ; il sera rendu compte des résultats obtenus par rapport à des indicateurs de genre spécifiques ;
- la volonté, les compétences et les facultés nécessaires pour intégrer les questions relatives à l'égalité entre les sexes seront renforcées grâce à des mesures de développement des capacités et à des ressources spécialement consacrées à cette fin ;

À l'intérieur de l'UNESCO :

- l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel sera favorisée de même que les conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée ;
- la représentation des femmes aux niveaux décisionnels sera progressivement accrue au sein du Secrétariat pour atteindre 50 % d'ici à 2015. »

### **Encadré 3**

Sur le milliard de pauvres parmi les pauvres recensés dans le monde, les trois cinquièmes sont des femmes et des filles.

Les femmes représentent les deux tiers des 960 millions d'adultes de par le monde qui ne savent pas lire.

57 % des 77 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.

En Afrique subsaharienne, 57 % des gens vivant avec le VIH sont des femmes, et les jeunes femmes entre 15 et 24 ans courent au moins trois fois plus de risques d'être infectées que les hommes du même âge.

Les femmes ne représentent qu'un quart des chercheurs dans le monde.

La fracture entre les hommes et les femmes est l'une des inégalités les plus marquées observées dans le cadre de la fracture numérique ; elle concerne tous les groupes sociaux et toutes les tranches de revenus.

Le développement durable, le respect des droits de l'homme et la paix aux niveaux mondial, régional et local sont des objectifs qui ne peuvent être atteints que si les hommes et les femmes jouissent, dans une plus large mesure et sur un pied d'égalité, de possibilités, de choix et de capacités leur permettant de vivre librement et dans la dignité. L'égalité entre hommes et femmes

*existe lorsque les deux sexes sont en mesure de partager à part égale pouvoir et savoir ; ont les mêmes possibilités, droits et obligations en matière de travail ou de production de revenus ; ont accès, dans des conditions d'égalité, à une éducation de qualité ainsi qu'à des possibilités d'améliorer leurs compétences tout au long de la vie et dans tous les domaines, et sont à même de développer toutes leurs potentialités et de réaliser leurs ambitions personnelles. L'égalité des sexes est un droit fondamental de l'être humain, une valeur communément partagée et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris tous les OMD.*

*La stratégie de l'UNESCO en faveur de l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes fait en sorte qu'hommes et femmes bénéficient au même titre du programme et des politiques. Elle est conçue pour influencer sur le développement de façon que l'égalité devienne à la fois une fin et un moyen. Elle vise à la réalisation de tous les objectifs internationaux de développement, y compris, mais pas uniquement, ceux qui tendent explicitement vers l'égalité entre les sexes. Intégrer les questions relatives à l'égalité entre les sexes signifie :*

- *identifier les disparités entre les sexes au moyen d'analyses selon le genre et de données ventilées par sexe ;*
- *faire prendre conscience des disparités ;*
- *mobiliser des soutiens en faveur du changement par une action de sensibilisation et en instaurant des alliances/partenariats ;*
- *élaborer des stratégies et des programmes afin de combler les écarts existants ;*
- *mettre en place des ressources adéquates et l'expertise nécessaire ;*
- *assurer le suivi de la mise en œuvre ;*
- *tenir les particuliers et les institutions comptables des résultats.*

7. Le 34 C/4 traite également de l'égalité entre les sexes dans le cadre de la définition stratégique et programmatique de la Priorité Afrique - Contribuer au développement et à l'intégration régionale par le biais de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. L'Encadré 2 du 34 C/4 précise, entre autres : « Une importance particulière sera accordée à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes ».

8. Le Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes a pour objectifs :

- de réaffirmer la double approche de l'UNESCO, qui vise à la fois l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes et le soutien aux actions/initiatives spécifiques axées sur l'autonomisation des femmes grâce à des programmes sexospécifiques ;
- de définir les mesures stratégiques, ainsi que les effets et résultats escomptés correspondants, les indicateurs de performance et les allocations de ressources par secteur de programme pour une durée de trois exercices biennaux ;
- d'exposer les principaux éléments permettant d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'une programmation fondée sur des données factuelles et axée sur les résultats en faveur de l'égalité entre les sexes, ainsi que d'en rendre compte ;
- de décrire les mécanismes institutionnels favorisant l'égalité entre les sexes au sein de l'Organisation, l'accent étant mis sur le développement des capacités, l'obligation de rendre des comptes et la représentation égale des hommes et des femmes aux niveaux décisionnels du Secrétariat.

9. Le Plan d'action est également en rapport avec la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies concernant en particulier la promotion de l'égalité entre les sexes dans la programmation, notamment dans le cadre de la réforme tendant à l'unité d'action du système des Nations Unies à l'échelle mondiale et régionale et au niveau des pays.

10. L'UNESCO prend une part active à toutes les discussions et initiatives du système des Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes, tant au niveau mondial - avec la participation de hauts responsables aux réunions du CCS, du GNUD et d'autres organes - qu'au niveau des pays grâce à la participation du personnel des unités hors Siège à l'action des équipes de pays des Nations Unies. Plus spécifiquement, l'UNESCO s'associe pleinement à l'action menée à l'échelle du système en matière d'égalité entre les sexes en prenant part aux mécanismes et activités ci-après :

- Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) des Nations Unies
- Équipe spéciale de l'IANWGE sur les dimensions sexospécifiques du changement climatique (coresponsable)
- Sous-groupe du GNUD sur l'égalité des sexes - récemment remplacé par le réseau informel des directeurs/chefs de divisions pour l'égalité des sexes du système des Nations Unies.

11. En outre, l'UNESCO apporte une contribution régulière aux rapports pertinents du système des Nations Unies, ainsi que du Secrétaire général de l'ONU, présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, et participe, en qualité d'observateur, au Réseau de l'OCDE-CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET).

12. Le Plan d'action présenté ci-après a été élaboré en interne dans le cadre d'un vaste processus de consultation et de collaboration coordonné par la Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique. Il s'adresse en premier lieu au personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège. Par ailleurs, le Plan d'action servira également de document de référence à d'autres acteurs, notamment les États membres de l'UNESCO, les commissions nationales et d'autres partenaires, pour contribuer à la réalisation de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

13. Le présent document est en quelque sorte un travail en cours du fait de son lien étroit avec le Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (projet de 35 C/5). Il devra donc être réexaminé ultérieurement en 2009, une fois que le Conseil exécutif et la Conférence générale auront fait part de leurs observations et auront adopté le 35 C/5, lequel insiste fortement sur l'égalité entre les sexes.

## **PARTIE B**

### **Priorité Égalité entre les sexes - Contenu du programme**

14. L'objectif global de l'UNESCO s'agissant de la priorité Égalité entre les sexes est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en agissant dans tous ses domaines de compétence.

15. Pour l'Organisation, l'égalité des sexes est un droit fondamental de l'être humain, une valeur communément partagée et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

16. Des données de plus en plus nombreuses montrent que le fait d'avancer sur la voie de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes est directement lié à l'accomplissement de progrès s'agissant de tous les autres objectifs de développement. Dans le même temps, il est largement admis que la non-réalisation de l'OMD 3 relatif à l'égalité entre les sexes aura un coût économique et social considérable.

17. En fin de compte, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes est une question politique qui appelle une réaction de même nature axée sur l'action politique et l'engagement des dirigeants de la planète et de ceux qui décident des politiques et programmes. C'est pourquoi la désignation de l'égalité entre les sexes comme priorité actuelle de l'UNESCO a été une réponse opportune des États membres de l'Organisation à l'appel qui a été lancé dans le Document final du Sommet mondial de 2005 pour un engagement renouvelé de tous en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes.

18. Il incombe ensuite au Secrétariat de l'UNESCO de transformer cet engagement politique en une action programmatique concrète par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes « sexospécifiques » ou, ce qui serait encore mieux, « sexotransformateurs »<sup>1</sup>.

19. Durant les trois exercices biennaux couverts par la période 2008-2013, l'UNESCO utilisera des approches redynamisées axées sur (i) l'intégration du souci de l'égalité entre les sexes et (ii) une programmation sexospécifique afin d'accroître l'efficacité et la durabilité des résultats ainsi que l'efficacité des ressources des initiatives et programmes appuyés par l'UNESCO dans les États membres en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Cette double approche fondée en même temps sur l'intégration et le ciblage est en harmonie avec celles adoptées par d'autres organismes des Nations Unies et institutions internationales et vise à améliorer les résultats de l'ensemble des efforts.

### Principes directeurs du Plan d'action

20. Le Plan d'action repose sur les principes directeurs suivants :

- s'appuyer sur les réalités et les besoins nationaux et régionaux, les points d'entrée stratégiques et les défis spécifiques ;
- mettre l'accent sur l'action dans les principaux domaines d'activité des programmes de l'Organisation ;
- être à la fois axé sur les droits et culturellement adapté ;
- être fondé sur les données factuelles concernant les inégalités entre les sexes et recourir à l'adaptation des bonnes pratiques pour y faire face ;
- assurer un suivi permanent des lacunes et des défis naissants ;
- privilégier le partage et l'apprentissage Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Sud-Sud ;
- adopter une approche progressive, en commençant par une portée et une couverture réalistes puis en les élargissant compte tenu de la capacité d'absorption ;
- privilégier les incitations et les succès plutôt que les mandats et les sanctions ;

<sup>1</sup> Les politiques et interventions **sexospécifiques** distinguent et abordent les capacités, les aspirations et les besoins similaires ou différents des hommes et des femmes mais ne s'attaquent pas aux politiques, pratiques, idées et croyances tendancieuses et discriminatoires. Les politiques et interventions **sexotransformatrices** s'attaquent aux politiques, pratiques, idées et croyances tendancieuses et discriminatoires.

- mettre l'accent sur la programmation fondée sur les dimensions sexospécifiques du personnel, notamment la représentation égale des hommes et des femmes aux postes de décision au Secrétariat ;
- être un document évolutif pouvant être revu et ajusté à la lumière des exigences du programme biennal et des documents budgétaires.

21. *Les textes explicatifs suivants ainsi que le tableau présentent un récapitulatif des actions par secteur de programme, accompagnées des résultats escomptés correspondants, et des indicateurs de performance définis pour promouvoir l'égalité des sexes. Des actions sectorielles biennales plus détaillées relatives à la priorité Égalité entre les sexes, ainsi que les résultats escomptés, les indicateurs de référence/performance et, s'il y a lieu, les allocations budgétaires correspondants, figureront dans une annexe en ligne du Plan d'action qui est en cours d'élaboration et devrait être achevée d'ici à avril 2009.*

**Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes, 2008-2013**  
**Orientations stratégiques, résultats escomptés et indicateurs de performance**

**Orientation générale**

22. À moyen terme (2008-2013), l'UNESCO continuera de soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans les États membres au moyen de ses programmes dans tous les domaines ainsi que par une action coordonnée au niveau du système des Nations Unies, menée sur les plans international, régional et national. L'accent sera mis sur (i) le renforcement des capacités pour institutionnaliser les efforts visant à autonomiser les femmes et à promouvoir l'égalité des sexes aussi bien dans les États membres qu'au Secrétariat, (ii) l'instauration d'un dialogue énergique et systématique sur la politique à suivre pour continuer à appuyer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes à tous les niveaux, et (iii) la fourniture, aux États membres, de conseils en amont sur les politiques fondés sur des données factuelles et la valeur ajoutée.

23. Les efforts qui sont déployés pour favoriser l'égalité des sexes peuvent aboutir à condition d'être pertinents et utiles pour faire face aux défis existants. Il est déjà clairement établi que les efforts visant à atténuer la pauvreté, à promouvoir les droits de l'homme, et à réaliser une paix et un développement économique et social durables ne sauraient être efficaces sans un appui systématique et concerté en faveur des droits des femmes, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Il est nécessaire de mettre stratégiquement l'accent sur les domaines où ce lien peut être démontré, d'où la nécessité, pour les secteurs de programme de l'UNESCO, de se concentrer sur les domaines prioritaires clés.

24. Les efforts d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité des sexes ont des incidences sur la répartition du pouvoir, de l'autorité et des ressources. Cela reste une question sensible qui nécessite un soutien politique et institutionnel sans faille. Il nécessite également de solides alliances et la création de situations avantageuses pour tous. Il est de plus en plus évident qu'il faut intégrer des considérations d'égalité entre les sexes dans les domaines très en vue sur le plan politique, tels que la paix et le règlement des conflits, le changement climatique, la crise alimentaire et, plus récemment, la crise économique et financière. Le défi pour les années à venir est de transformer les activités relatives à l'égalité des sexes en une action ciblée, hiérarchisée et adaptée à la demande qui réponde aux besoins des populations.

Résultats	Indicateurs de performance
<p>1. Relèvement progressif du nombre et de la qualité des initiatives et programmes sexospécifiques et sexotransformateurs dans tous les secteurs et bureaux hors Siège.</p> <p>2. Promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans les États membres par un dialogue sur la politique à suivre et par les programmes appuyés par l'UNESCO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mesure dans laquelle les engagements politiques en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes sont reflétés dans les stratégies, la programmation et les documents budgétaires, ainsi que les documents de politique sectorielle, de l'Organisation tels que l'UNESS, le Plan d'action global pour l'EPT, EDUSIDA, la stratégie de l'approche axée sur les droits de l'homme, et les rapports mondiaux.</li> <li>• Évolution du nombre et du pourcentage de programmes/projets sexospécifiques - par secteur et par exercice biennal (référence : 2008-2009).</li> <li>• Évolution du nombre et du pourcentage de programmes intégrant la question de l'égalité des sexes, c'est-à-dire ceux assortis de résultats sexospécifiques - par secteur et par exercice biennal (référence : 2008-2009).</li> <li>• Évolution du montant et du pourcentage des ressources budgétaires allouées à des initiatives sexospécifiques - par secteur et par exercice biennal (référence : 2008-2009).</li> <li>• Évolution du montant et du pourcentage des ressources budgétaires allouées à des initiatives d'intégration des questions d'égalité des sexes (à définir par BSP/GE en collaboration avec BB et chaque secteur) - par secteur et par exercice biennal (référence : 2008-2009).</li> </ul>
<p>3. Institutionnalisation de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes au Secrétariat et dans la programmation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la parité entre les sexes aux postes de direction, conformément aux objectifs énoncés dans le Plan d'action de HRM pour la parité entre les sexes (2008-2015).</li> </ul>

### **Grand programme I - ÉDUCATION**

25. Durant la période 2008-2013, l'UNESCO intégrera une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans toutes ses activités en matière d'éducation. Cela suppose l'introduction d'une composante sexospécifique dans chaque activité pour faire en sorte que les considérations d'égalité entre les sexes soient pleinement prises en compte, au niveau international, dans les activités de conseil, de plaidoyer et de recherche et les actions normatives et, au niveau national, dans les activités de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation et autres types d'assistance technique. Il s'agira, par exemple, de promouvoir une planification, une gestion et une mise en œuvre sexospécifiques des programmes d'alphabétisation dans le cadre de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE).

26. Outre cette mesure d'intégration, l'Organisation mènera des activités spécifiques dans chaque région pour faire face aux inégalités entre les sexes dans le secteur de l'éducation. La priorité sera accordée à cinq domaines thématiques : l'alphabétisation ; les enseignants ; l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et secondaires ; la planification de l'ensemble du secteur éducatif et le droit à l'éducation ; et l'éducation et le VIH et le SIDA. Entre autres mesures, et compte tenu de l'augmentation du nombre de diplômés des écoles primaires, l'Organisation aidera les États membres à élargir les possibilités en matière d'enseignement secondaire de qualité pour les filles, y compris l'EFTP. De même, elle aidera les pays à élaborer



des matériels d'apprentissage et d'enseignement tenant compte des sexospécificités et prônant la participation égale des hommes et des femmes à la vie sociale et professionnelle.

Résultats	Indicateurs de performance
1. Renforcement des capacités nationales en matière d'établissement et de gestion de politiques et programmes d'alphabétisation destinés aux femmes et aux filles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes d'alphabétisation tenant compte des sexospécificités appuyés par l'UNESCO.</li> <li>• Nombre de pays bénéficiant de l'Initiative LIFE ayant intégré le souci de l'égalité des sexes dans les programmes d'études et les matériels d'apprentissage.</li> </ul>
2. Élaboration, dans les États membres, de politiques relatives aux enseignants tenant compte des sexospécificités. 3. Amélioration de la formation des enseignants aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage tenant compte des sexospécificités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays où les politiques - nouvelles et/ou révisées - de formation des enseignants reflètent une véritable dimension sexospécifique.</li> <li>• Nombre de pays où les programmes de formation des enseignants sont révisés pour intégrer des méthodes d'apprentissage tenant compte des sexospécificités.</li> <li>• Nombre de pays appliquant des programmes de formation des enseignants traitant du VIH et du SIDA ainsi que de la question de l'égalité entre les sexes.</li> </ul>
4. Amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire pour favoriser l'accès dans des conditions d'égalité et garantir le maintien à l'école des filles et des garçons.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays où le contenu et la prestation de l'enseignement pour l'apprentissage formel et non formel (secondaire général et technique/professionnel) tient compte des sexospécificités.</li> <li>• Nombre de pays dotés de systèmes pour surveiller l'accès des filles et des garçons à l'enseignement secondaire (général et technique/professionnel) et évaluer leurs résultats d'apprentissage.</li> </ul>
5. Réexamen des politiques nationales d'EFTP pour garantir l'acquisition, tant par les filles que par les garçons, de compétences adéquates pour pouvoir occuper un emploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays ayant adopté des politiques d'EFTP inclusives.</li> <li>• Nombre de pays dotés de politiques intégrant des stratégies pour la prévention de la violence sexiste dans les écoles.</li> </ul>
6. Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la gestion de politiques et plans du secteur éducatif qui soient inclusifs et axés sur les droits, qui tiennent compte des sexospécificités et qui assurent un accès équitable à l'éducation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays dont les rapports nationaux contiennent des statistiques ventilées par sexe sur l'accès à l'éducation, tous niveaux confondus.</li> <li>• Nombre de pays où des politiques et plans éducatifs nationaux ont été élaborés ou revus en tenant compte du principe de l'égalité des sexes.</li> </ul>
7. Sexospécificité des réponses des systèmes éducatifs au VIH et au SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays ayant adopté des stratégies du secteur éducatif et des politiques relatives au lieu de travail sur le VIH et le SIDA tenant compte des sexospécificités.</li> </ul>

## **Grand programme II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES**

27. Les considérations d'égalité entre les sexes resteront présentes, dans la mesure du possible, dans toutes les activités du grand programme II. En sciences de l'eau, des activités de formation, de renforcement des capacités et d'enseignement ainsi que des projets de recherche seront mis au point, suivis et évalués du point de vue de l'égalité entre les sexes. Des efforts seront faits pour assurer une représentation plus équilibrée des sexes dans les réseaux de spécialistes et obtenir que les femmes puissent accéder non seulement aux activités de recherche hydrologique mais aussi aux résultats de ces recherches. Au sein de l'Institut UNESCO-IHE, les activités de renforcement des capacités et de formation viseront en priorité les femmes et des efforts seront faits pour accroître le nombre d'étudiantes suivant aussi bien des programmes préparant à la maîtrise ès sciences (M.Sc.) que des formations courtes en vue de contribuer à l'autonomisation des femmes dans les pays en développement moyennant un accès accru à l'éducation.

28. En sciences de la Terre et de l'environnement, la participation de scientifiques femmes et d'enseignantes aux activités de renforcement des capacités organisées dans différentes régions sera développée. L'égalité entre les sexes sera favorisée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère à l'échelon national, régional, international. Les candidatures féminines aux bourses du MAB réservées à de jeunes scientifiques continueront d'être encouragées. L'accent sur la participation accrue des femmes sera maintenu et renforcé pour toutes les bourses et prix. Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, qui sera célébrée en 2010, l'importance du rôle des femmes et d'approches prenant en compte l'équilibre entre les sexes dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sera mise en relief et favorisée. L'Association des géoscientifiques africaines (AAWG), créée au départ avec le soutien de l'UNESCO, bénéficiera d'une aide accrue pour encourager les femmes à présenter leurs travaux lors de conférences scientifiques. La COI s'efforcera aussi de parvenir à l'équilibre de la représentation des sexes dans toutes ses activités de renforcement des capacités, notamment en apportant un soutien à des femmes scientifiques dans leur milieu de travail au titre du suivi des stages de formation.

29. Grâce à divers partenariats, notamment le prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science et le Programme UNITWIN et chaires UNESCO, un accent particulier sera placé dans le cadre des activités en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur sur le soutien et les encouragements à prodiguer aux jeunes femmes scientifiques, et divers moyens seront mis en œuvre à cette fin : octroi de bourses d'études ou de recherches, mentorat, promotion de modèles de rôle, attribution de prix pour mieux faire connaître les femmes scientifiques qui réussissent, encouragement à la formation de femmes scientifiques à divers niveaux, sensibilisation à l'importance des femmes décideurs dans la science et la recherche, encouragement à la création d'associations et de réseaux de femmes scientifiques et ingénieurs, et renforcement de la vulgarisation scientifique au profit des femmes et des jeunes filles.

30. En ce qui concerne la politique scientifique, l'égalité entre les sexes sera placée au centre des préoccupations, en reconnaissance de la nécessité de promouvoir une politique scientifique dont les femmes soient les acteurs, les bénéficiaires et l'objet. Les activités menées porteront notamment sur l'octroi d'un soutien à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques scientifiques et technologiques qui tiennent compte des besoins des deux sexes, en vue d'assurer une composition des organes de décision scientifiques qui respecte l'équilibre hommes-femmes ainsi que l'intégration d'une dimension sexospécifique dans les plans de développement des politiques scientifiques (ces organes et ces plans étant à l'origine des politiques scientifiques et technologiques). On s'attachera par ailleurs à assurer une représentation équilibrée des deux sexes dans le cadre d'instances de dialogue sur les politiques scientifiques à suivre comme les forums interparlementaires de la science et de la technologie.

31. Une attention particulière sera accordée au rôle essentiel des femmes dans la transmission, la préservation et l'élaboration des savoirs locaux et autochtones, liés notamment au développement durable, à la préparation et à la réaction aux catastrophes, à la conservation de la biodiversité et au changement climatique. Les matériels éducatifs produits pour les établissements scolaires autochtones mettront l'accent sur le rôle important des femmes en tant que détentrices de savoirs autochtones uniques et spécialisés. Comme le recommandent la Stratégie de Maurice et la Déclaration de Maurice, on encouragera, dans les PEID, les politiques qui reconnaissent que le développement durable de ces pays doit s'appuyer non seulement sur la science mais aussi sur les connaissances et pratiques traditionnelles propres aux femmes. Le rôle des femmes en tant qu'agents du changement et de la cohésion de la communauté à l'échelon local sera également souligné dans les activités liées aux PEID.

32. Dans le cadre des activités portant sur la prévention des catastrophes, on insistera aussi sur les besoins et les rôles des femmes dans l'édification d'une culture de résilience face aux catastrophes. On soulignera la nécessité d'intégrer la notion d'égalité entre les sexes, de même que d'associer les femmes, à la conception et à la mise en œuvre de toutes les phases de la gestion des catastrophes. On s'attachera, en particulier, à ce que des approches sexospécifiques et socioculturelles pertinentes qui prennent en compte les pratiques locales et autochtones pour réduire les risques fassent partie intégrante de l'éducation et de la formation en matière de réduction du risque de catastrophes. Le rôle des femmes en tant qu'acteurs clés dans la préparation aux catastrophes naturelles sera renforcé, notamment par l'éducation à la réduction du risque de catastrophes par le biais d'activités entreprises dans le cadre de la plate-forme thématique UN-SIPC sur les connaissances et l'éducation, au sein de laquelle l'UNESCO joue un rôle essentiel.

Résultats	Indicateurs de performance
1. Intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes dans la conception, le suivi et l'évaluation d'activités d'enseignement, de formation et de renforcement des capacités ainsi que de projets de recherche visant à relever les défis mondiaux dans le domaine de l'eau définis par les OMD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du nombre de femmes professionnelles formées par l'intermédiaire des centres relatifs à l'eau de l'UNESCO (catégorie 2).</li> <li>• Augmentation avérée du nombre de femmes spécialistes membres de groupes de travail et de comités directeurs de l'UNESCO (cible : au moins 30 % de femmes dans leur composition).</li> <li>• Au moins 40 % de femmes parmi les étudiants préparant une maîtrise ès sciences et les personnes suivant des formations courtes dans le cadre de l'UNESCO-IHE.</li> </ul>
2. Mise en relief de la valeur des savoirs autochtones et locaux détenus par les femmes ainsi que des contributions des femmes au développement durable dans les PEID, eu égard notamment à la préparation et à la réaction aux catastrophes naturelles, à la conservation de la biodiversité et au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des documents sur les PEID faisant spécifiquement référence aux savoirs autochtones et locaux des femmes.</li> </ul>
3. Augmentation de la place des femmes dans les sciences fondamentales par le biais d'activités de renforcement des capacités et de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données ventilées par sexe pour toutes les activités parrainées. Pourcentage équilibré d'hommes et de femmes dans les activités en sciences fondamentales bénéficiant d'un soutien.</li> </ul>

4. Promotion d'une approche de la réduction du risque de catastrophe prenant en compte l'égalité entre les sexes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'instruments ou d'initiatives prenant en compte l'égalité entre les sexes préconisés par l'UNESCO dans le cadre de la plate-forme UN-SIPC sur les connaissances et l'éducation.</li> </ul>
5. Promotion d'approches de la conservation de la biodiversité et du développement durable prenant en compte l'égalité entre les sexes en encourageant la participation effective des femmes aux processus de prise de décision.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de l'objectif de l'égalité entre les sexes dans les documents relatifs au Programme sur l'homme et la biosphère.</li> <li>• Représentation équilibrée des deux sexes dans la composition des comités nationaux des MAB, du Comité consultatif sur les réserves de biosphère et des bureaux des coordonnateurs/points focaux pour les réserves de biosphère.</li> <li>• Données ventilées par sexe sur la répartition des bourses du MAB.</li> <li>• Organisation d'une manifestation au moins sur le thème de l'égalité entre les sexes et la biodiversité dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, célébrée en 2010.</li> </ul>
6. Intégration progressive de la notion d'égalité entre les sexes dans l'ensemble des processus d'élaboration des politiques scientifiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et qualité des plans de développement nationaux concernant la science, la technologie et l'innovation intégrant des considérations d'égalité entre les sexes.</li> </ul>
7. Participation effective des femmes aux processus de détermination des politiques scientifiques et à la promotion de stratégies d'action nationales dans le domaine scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données ventilées par sexe sur la participation aux forums parlementaires sur la science, la technologie et l'innovation à l'échelon national, régional et international.</li> <li>• Données ventilées par sexe sur la participation à des activités de réseau.</li> </ul>
8. Promotion et amélioration progressive de l'équilibre hommes-femmes dans les initiatives de renforcement des capacités par le biais de la formation, de la recherche et de l'enseignement ainsi que dans le cadre des manifestations scientifiques organisées par la COI.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la participation des femmes aux manifestations parrainées par la COI - afin d'y représenter au moins 20 % des participants.</li> <li>• Augmentation de la représentation des femmes au sein des groupes d'experts parrainés par la COI d'au moins 10 % au cours de l'exercice 2010-2011.</li> </ul>
9. Poursuite du partenariat L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bourses, récompenses, etc.</li> </ul>
10. Prise en compte des dimensions sexospécifiques de la pauvreté et du transfert des connaissances/ technologies par le biais du Programme UNITWIN et chaires UNESCO.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des données ventilées par sexe.</li> </ul>

11. Promotion de la participation des femmes scientifiques et ingénieurs à la recherche et à l'innovation au niveau universitaire, en particulier dans les pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des données ventilées par sexe.</li> </ul>
---	--

### **Grand programme III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES**

33. Le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) traite des problèmes d'égalité entre les sexes dans le cadre de son objectif de programme qui consiste à promouvoir les droits de l'homme et la recherche orientée vers l'action en matière de transformations sociales. Le programme prévoit d'œuvrer vigoureusement et systématiquement à éliminer toutes les formes de discrimination, en particulier par l'éducation des femmes et des jeunes filles et par la participation des femmes aux transformations sociales à travers le rôle qu'elles jouent dans les processus démocratiques et l'édification de la paix. SHS intègre l'approche et la perspective sexospécifique dans toutes ses activités de planification, d'application et d'évaluation de programmes, en insistant sur les questions de migrations, de démocratie, de pauvreté, de développement urbain et sur les débats éthiques. Les modalités spécifiques de cette action sont le travail en réseau, la recherche, la promotion, le renforcement des capacités et la mise en commun des bonnes pratiques en vue de produire des notes d'orientation qui intègrent pleinement la dimension sexospécifique. Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, le Secteur des sciences sociales et humaines continuera en particulier de mettre en œuvre une stratégie sectorielle avec trois objectifs : (i) étudier l'impact de la mondialisation sur la condition et les droits socioéconomiques, politiques et culturels de la femme, (ii) étudier les institutions, législations, normes, pratiques et valeurs qui entravent l'égalité entre les sexes ou qui contribuent à reproduire la violence contre les femmes, (iii) promouvoir la participation des femmes au règlement des conflits, à l'édification de la paix et aux efforts de reconstruction.

Résultats	Indicateurs de performance
1. Formulation et communication aux décideurs de recommandations en faveur de l'autonomisation socio-économique des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et quantité des travaux de recherche sur les politiques menés/commandés par l'UNESCO.</li> <li>• Dialogue sur l'action à mener organisé entre chercheurs et décideurs et portant sur l'autonomisation socioéconomique.</li> </ul>
2. Sensibilisation des autorités nationales à l'impact de la pauvreté sur les femmes lors de l'examen des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pays où des processus nationaux systématiques de consultation ont été lancés et où des initiatives de renforcement des capacités sont en cours.</li> </ul>
3. Sensibilisation de la jeunesse aux aspects sexospécifiques de la lutte contre la discrimination en matière de VIH et SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes participant à des séminaires de renforcement des capacités en matière de discrimination liée au VIH et SIDA.</li> </ul>
4. Sensibilisation accrue des municipalités aux aspects sexospécifiques de la lutte contre le racisme et la discrimination.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amendement du plan d'action en 10 points des coalitions régionales de villes contre le racisme en vue d'intégrer les dimensions d'égalité entre les sexes.</li> </ul>

5. Promotion et renforcement de la participation et de la visibilité des femmes philosophes dans les initiatives du programme de philosophie de SHS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes philosophes participant à diverses activités du programme de philosophie, ou en partenariat avec d'autres réseaux ou événements internationaux de philosophie tels que la Journée mondiale de philosophie, le Congrès mondial de philosophie, etc.</li> </ul>
6. Intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les structures éthiques en science et technologie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des problèmes d'égalité entre les sexes dans les rapports de la COMEST.</li> <li>• Sections spécifiques consacrées au genre dans le rapport du CIB sur le principe de respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité de la personne.</li> </ul>
7. Intégration des aspects d'égalité entre les sexes dans l'outil MOST.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction d'indicateurs sexospécifiques parmi les descripteurs de modèles de savoir.</li> <li>• Introduction dans les notes d'information et l'outil MOST d'une masse critique (au moins 30) de documents sur l'égalité entre les sexes.</li> </ul>
8. Intégration des considérations d'égalité entre les sexes dans les activités en matière de migration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitres consacrés à la sexospécificité dans au moins deux rapports sur les accords régionaux en matière de migrations.</li> <li>• Chapitres consacrés au genre dans au moins trois rapports/publications sur l'interface migrations/droits de l'homme.</li> </ul>
9. Renforcement de la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes en sport et en éducation physique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives de sensibilisation dans le domaine du sport qui abordent les inégalités entre les sexes/encouragent l'égalité entre les sexes (dans des domaines comme la prévention du VIH, la promotion de l'éducation des filles, le renforcement des compétences, etc.).</li> <li>• Nombre de manifestations sportives appuyées par l'UNESCO avec une participation égale des jeunes femmes et jeunes hommes.</li> </ul>
10. Promotion de l'égalité de participation des jeunes femmes et jeunes hommes aux initiatives de l'UNESCO en faveur de la jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Égalité de la participation des deux sexes dans toutes les initiatives de l'UNESCO relatives à la jeunesse d'ici à 2013.</li> </ul>

### **Grand programme IV - CULTURE**

34. Le grand programme IV veillera à ce que les considérations d'égalité entre les sexes soient pleinement et stratégiquement intégrées par le biais de conseils en matière de politique, d'activités de promotion, de travaux de recherche et d'application de normes au niveau mondial ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des capacités aux niveaux des pays. L'UNESCO accroîtra ses efforts pour intégrer efficacement et systématiquement les considérations d'égalité entre les sexes dans ses activités culturelles pour faire en sorte que les hommes et les femmes jouissent d'une égalité des chances en matière d'autonomisation, de génération de revenus et de participation à la vie culturelle.

35. La culture joue de toute évidence un rôle essentiel dans l'autonomisation sociale et économique des femmes. L'égalité entre les sexes sera encouragée en vue de contribuer à la réalisation de l'OMD 3 par la coopération internationale ainsi qu'aux niveaux national et local en se

concentrant sur deux objectifs liés entre eux : mettre en valeur et montrer à l'aide de documents le rôle joué par les femmes dans le développement de la culture ainsi que l'impact que le développement culturel peut avoir sur l'autonomisation des femmes dans des cultures et sociétés différentes.

36. Des initiatives seront également prises pour répondre à la nécessité de prendre en compte les sexospécificités dans les politiques culturelles pour le développement ainsi que de mettre en valeur la diversité des modes d'autonomisation des femmes selon les contextes sociaux et culturels. Cela supposera que l'on sensibilise davantage les ministères et établissements culturels aux problèmes et concepts de genre et qu'on y renforce les capacités pour mieux comprendre et aborder les points de vue et préoccupations sexospécifiques ainsi que pour réduire les disparités entre les sexes dans les pratiques socioculturelles.

37. L'UNESCO aidera les États membres à adopter des politiques et pratiques qui prennent en compte la participation active des femmes à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel, notamment en vue d'une contribution efficace à l'application des conventions de l'UNESCO sur le patrimoine culturel ainsi que dans le développement d'institutions culturelles telles que les musées. Cela supposera que des efforts soient entrepris pour faciliter l'égalité d'accès au renforcement des capacités et aux formations spécialisées. L'intégration des considérations d'égalité entre les sexes dans les politiques du patrimoine portera en particulier sur les aspects de développement économique, de conservation, d'éducation et de formation. La priorité sera accordée à l'investissement dans le domaine du renforcement des capacités par la formation d'hommes et de femmes et à l'utilisation des ressources du patrimoine au service de l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes. Les activités à cet égard comprendront également le renforcement des réseaux et associations professionnels et spécialisés de femmes, la promotion des réformes institutionnelles par le biais de programmes spéciaux de sensibilisation ainsi que la collecte de données et le suivi.

38. L'approche sera aussi centrée sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes en veillant à une participation pleine et entière des femmes à tous les processus de développement de leur société, en particulier au niveau communautaire. Les femmes sont des acteurs essentiels de la transmission du patrimoine immatériel et sa sauvegarde. Elles jouent donc un rôle de premier plan puisqu'elles contribuent au développement durable au sens large. Les processus et pratiques propres aux femmes en tant qu'agents de transmission et de cohésion communautaire au niveau local seront donc illustrés à l'aide de documents.

39. La contribution des femmes à la création et à la créativité continuera d'être activement encouragée dans des domaines culturels spécifiques tels que l'artisanat, la littérature et les industries culturelles. L'accent sera placé sur la formation technique et professionnelle des femmes dans des domaines spécifiques de création culturelle ainsi que sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans l'artisanat et les industries culturelles sous l'angle de l'accès, de la production et de la commercialisation en vue d'accroître les possibilités d'emplois nouveaux. Les activités visant à renforcer l'impact socioéconomique des petites entreprises artisanales donneront la priorité aux femmes artisans. Le renforcement des capacités des femmes entrepreneurs sera appuyé par la formation, ainsi que grâce à des programmes qui ont fait leurs preuves, tels les « Prix d'excellence » dans le domaine de l'artisanat et le « Design Social Network ».

40. L'inégalité entre les sexes étant un des facteurs principaux à l'origine de la pandémie de SIDA, des projets porteront spécifiquement sur la relation entre culture, genre et VIH pour renforcer les capacités de l'UNESCO et de l'ensemble du système des Nations Unies, permettant ainsi d'élaborer des politiques et initiatives culturellement appropriées compte tenu des besoins des deux sexes dans les processus de programmation au niveau des pays. Cela supposera que soient conçues au niveau des communautés des campagnes d'information qui tiennent compte des besoins des femmes et qui soient culturellement appropriées en vue de traiter de façon plus approfondie les causes fondamentales de la pandémie.

41. L'Organisation renforcera aussi sa coopération avec les associations de femmes qui participent au dialogue, en particulier au dialogue interreligieux, de façon à faire entendre des « voix nouvelles » dans l'optique de la réconciliation et du règlement des conflits.

Résultats	Indicateurs de performance
1. Promotion des optiques sexospécifiques dans les politiques culturelles pour le développement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude sur le lien entre diversité culturelle, droits de l'homme et égalité entre les sexes.</li> <li>• Organisation d'un séminaire de haut niveau sur le rôle essentiel des femmes dans les processus de réconciliation en Afrique.</li> </ul>
2. Intégration des considérations d'égalité entre les sexes dans les politiques et pratiques liées à la conservation du patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes participant à des programmes de formation dans le domaine du patrimoine mondial.</li> <li>• Soutien apporté à des réseaux et associations professionnels et spécialisés de femmes.</li> </ul>
3. Sensibilisation aux dimensions sexospécifiques du patrimoine culturel immatériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de références pertinentes pour l'action aux dimensions sexospécifiques du patrimoine culturel immatériel dans les documents nationaux de planification.</li> <li>• Nombre d'exemples attestés de dimensions sexospécifiques du patrimoine culturel immatériel.</li> </ul>
4. Intégration de l'égalité entre les sexes dans la conception et l'application d'activités de renforcement des capacités des musées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre d'experts féminins participant à des activités de formation, notamment dans une optique managériale.</li> <li>• Organisation de stages de formation spéciaux consacrés à des jeunes femmes professionnelles d'Afrique et des PMA.</li> </ul>
5. Renforcement de la part prise activement et visiblement par les femmes dans les industries culturelles et créatives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de femmes participant au programme Design 21 Social Network, ainsi qu'à des initiatives, foires et festivals internationaux.</li> <li>• Augmentation du nombre de projets de l'UNESCO pour promouvoir les industries créatives dirigées et gérées par des femmes.</li> </ul>
6. Renforcement des politiques et stratégies tenant compte des besoins sexospécifiques pour lutter contre le VIH et le SIDA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à des initiatives de recherche en sciences sociales sur la « féminisation » de l'épidémie de VIH.</li> <li>• Intégration d'une composante sexospécifique dans les programmes du système des Nations Unies pour lutter contre le VIH et SIDA.</li> </ul>

### **Grand programme V - COMMUNICATION ET INFORMATION**

42. Les médias et les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent être un puissant moyen de promouvoir l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes. En conséquence, il importe de définir dans les TIC une dimension « égalité entre les sexes » - en termes d'accès, de production et d'utilisation - afin de mettre au point des stratégies de nature à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans ce domaine, l'objectif étant d'améliorer les possibilités pour les femmes d'accéder à un emploi et à l'autonomie, y compris à la participation à la vie publique.



43. Au niveau des pays, l'UNESCO aidera les États membres et les autres parties prenantes à mettre en place des politiques et des pratiques en matière de communication et d'information qui tiennent compte des besoins particuliers et des contributions éventuelles des filles et des femmes. Conformément à la Déclaration de principes du SMSI et aux politiques et principes d'égalité entre les sexes appliqués par l'UNESCO, l'approche sera sexotransformatrice et s'attachera à renforcer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en assurant leur pleine participation à tous les processus de développement de leur société, en particulier au niveau de la prise de décision. Une attention particulière sera accordée à la promotion des politiques nationales d'information prenant en compte la problématique de l'égalité entre les sexes.

44. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU (1995), ont clairement reconnu que les médias pouvaient apporter une plus grande contribution à la promotion de la femme. Dans la Déclaration, il était demandé aux gouvernements et aux organisations internationales de prendre des mesures pour s'attaquer aux stéréotypes qui visaient les femmes et à l'inégalité dont elles étaient victimes dans l'accès et la participation à tous les systèmes de communication, en particulier aux médias. L'UNESCO continuera donc de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte la problématique de l'égalité entre les sexes dans le contenu des médias et de préconiser l'égalité des possibilités d'accès aux postes de décision dans les médias. L'intégration de la dimension sexospécifique dans les médias sera encouragée par des mesures visant à : (a) promouvoir des méthodes de reportage prenant en compte la problématique de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux de la formation professionnelle aux médias et au journalisme ; (b) élaborer les moyens dont doivent absolument disposer les jeunes pour évaluer et produire des contenus médiatiques tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes, en particulier dans le cadre de l'initiation aux médias et à l'information ; (c) assurer l'égalité entre les sexes dans toutes les activités de formation appuyées par l'UNESCO ; et (d) soutenir les initiatives ayant pour objet de créer des médias gérés par des femmes et des hommes.

45. Le renforcement des capacités des femmes professionnelles des médias sera favorisé par le développement stratégique des institutions concernées afin qu'elles offrent une formation de qualité qui tienne compte des besoins des deux sexes. Des initiatives spéciales visant à aider les femmes à assurer leur libre expression culturelle et à promouvoir des approches tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes seront développées dans le cadre des efforts déployés pour accroître la capacité des médias et des TIC d'encourager la diversité culturelle, de favoriser le dialogue et de sauvegarder le patrimoine immatériel. De même, l'action menée pour contribuer à l'autonomisation des femmes en leur faisant acquérir des compétences dans le domaine des médias pour qu'elles puissent juger en toute connaissance de cause de la fiabilité de l'information et de ses sources - et pour leur donner davantage de possibilités de participer à la mise en commun des informations et des connaissances - sera plus fortement encouragée dans le cadre du développement et de la participation communautaires.

46. Enfin, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, une attention particulière sera accordée à la promotion du rôle des femmes et à leur participation dans les processus de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de reconstruction en leur assurant un meilleur accès à l'information et en renforçant leur aptitude à prendre part à divers mécanismes de gouvernance. Un soutien sera également apporté aux initiatives visant à renforcer la sécurité des femmes journalistes dans les situations de conflit et de post-conflit.

Résultats	Indicateurs de performance
1. Intégration pleine et entière de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les politiques et stratégies relatives à la communication et à l'information.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de politiques nationales d'information et de communication prenant en compte la problématique de l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Soutien à la mise en place d'infrastructures appuyant des pratiques favorables à l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Nombre de programmes et projets nationaux attachant une grande importance à la problématique de l'égalité entre les sexes dans les questions touchant le développement des médias.</li> </ul>
2. Promotion, à travers les médias et les TIC, d'un environnement favorable à l'égalité d'accès à l'information et à la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation de stratégies nationales pour renforcer les bibliothèques, les archives et d'autres centres d'accès à l'information en faveur des femmes.</li> <li>• Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de cybergouvernement et de formation en ligne, prenant en compte la problématique de l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Nombre de réseaux respectant l'équilibre entre les sexes, créés aux fins de l'échange d'informations.</li> <li>• Ateliers de renforcement des capacités en matière de TIC et possibilité d'apprentissage tout au long de la vie respectant l'équilibre entre les sexes.</li> </ul>
3. Autonomisation des femmes afin qu'elles puissent participer au développement et à la vie publique grâce à l'accès à l'information et à la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active des femmes au développement des médias communautaires.</li> <li>• Nombre de femmes occupant des postes de direction dans les médias.</li> <li>• Nombre d'associations professionnelles recevant un soutien pour dispenser une formation.</li> </ul>
4. Meilleure prise en compte de la problématique de l'égalité entre les sexes dans les contenus des médias.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active des femmes à l'élaboration des contenus.</li> <li>• Établissements de formation appliquant des normes concertées pour les programmes de formation au journalisme tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes.</li> <li>• Prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans les publications, et les communiqués de presse relatifs à la Journée mondiale de la liberté de la presse et sur le site Web correspondant.</li> </ul>
5. Renforcement des capacités des médias afin qu'elles puissent dispenser une formation de grande qualité tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'ateliers de renforcement des capacités respectant l'équilibre entre les sexes.</li> <li>• Accroissement du nombre de femmes professionnelles des médias nommées à des postes de décision.</li> <li>• Établissements de formation acceptant des normes concertées pour les programmes de formation au journalisme tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes.</li> </ul>

<p>6. Renforcement, grâce à un meilleur accès à l'information, de la participation des femmes aux processus de règlement des conflits et de consolidation de la paix, ainsi qu'aux efforts de reconstruction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes et de filles bénéficiant d'une formation aux mécanismes de règlement des conflits et aux méthodes de couverture des conflits.</li> <li>• Soutien aux initiatives visant à accroître la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix par l'accès à l'information.</li> </ul>
<p>7. Renforcement de la sûreté et de la sécurité des femmes professionnelles des médias et journalistes dans les situations de conflit et de post-conflit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'associations professionnelles bénéficiant d'un soutien pour dispenser aux femmes journalistes une formation aux questions de sécurité.</li> </ul>

## PARTIE C

### Obligation redditionnelle, suivi, évaluation et établissement de rapports

47. Le renforcement des systèmes d'obligation redditionnelle est essentiel pour assurer l'application efficace du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes et pour obtenir des résultats importants et durables.

48. La mise en œuvre de la priorité globale de l'UNESCO « Égalité entre les sexes » par le biais des lignes directrices définies dans le Plan d'action relève de la responsabilité de tout le personnel de l'UNESCO, au Siège et dans les bureaux extérieurs ainsi que dans les instituts de l'Organisation de catégorie 1.

49. Responsabilité des résultats : les sous-directeurs généraux des secteurs de programme, les directeurs des services centraux et les directeurs/chefs des bureaux hors Siège ont la responsabilité de veiller à la mise en œuvre des mesures relatives à l'égalité entre les sexes définies dans le Plan d'action et dans les documents C/5.

50. Le suivi des activités de l'UNESCO dans le domaine de la promotion et du soutien de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes dans les programmes est un facteur déterminant de la mise en œuvre concluante du Plan d'action ainsi que de la reproduction et de l'élargissement des initiatives couronnées de succès.

51. Le suivi des progrès accomplis dans l'obtention des résultats dans les programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et dans l'intégration de ce principe incombe au premier chef aux secteurs et aux bureaux hors Siège et, sur le plan mondial et à l'échelle de l'Organisation, à BSP. La responsabilité de l'évaluation relève du Service d'évaluation et d'audit qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans ses évaluations.

52. La Division pour l'égalité des genres de BSP a précisément pour fonction de contribuer à l'amélioration du suivi et de l'évaluation des questions relatives à l'égalité entre les sexes et d'orienter et de coordonner le processus. Elle donnera également des conseils sur le suivi et l'évaluation de ces questions ainsi que sur la budgétisation tenant compte de cette problématique.

53. Établissement de rapports : les sous-directeurs généraux des secteurs de programme, les directeurs des services centraux et les directeurs/chefs des bureaux hors Siège doivent rendre compte des résultats obtenus et des budgets effectivement utilisés par le biais des mécanismes de notification existants, à savoir SISTER et les documents EX/4 et C/3.

54. Le Directeur général a été invité par les États membres de l'UNESCO<sup>2</sup> à présenter tous les deux ans à la Conférence générale un rapport séparé sur les actions menées à l'échelle des pays pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes, ainsi que sur les résultats obtenus et le montant des budgets effectivement utilisés.

55. Les outils de suivi et de notification existants seront actualisés pour faire en sorte que les utilisateurs sachent mieux comment préparer des programmes, budgets et rapports d'exécution tenant compte de la problématique de l'égalité entre les sexes, à partir de données ventilées par sexe. Une meilleure formulation des résultats tenant compte de cette problématique ainsi que des indicateurs de performance quantitatifs/qualitatifs mesurables sur l'égalité entre les sexes, appuieront les mécanismes existants de suivi, d'établissement de rapport et d'évaluation.

56. Il est prévu de créer un système de gestion des connaissances qui fera partie intégrante de la mise en œuvre de ce Plan d'action et qui comprendra un mécanisme de responsabilisation et présentera les bonnes pratiques et les enseignements dégagés. La production d'informations dans ce domaine et sa gestion jouent également un rôle essentiel dans le renforcement des compétences et des capacités au sein de l'UNESCO.

57. Il existe déjà un Forum UNESCO sur l'égalité des genres dont l'objet est de mener des actions d'information et de sensibilisation sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes dans les domaines de compétence de l'Organisation. Ce mécanisme sera complété par la mise en place d'un réseau sur l'égalité entre les sexes à l'échelle de l'UNESCO et un portail de connaissances intitulé « Égalité entre les sexes » en vue d'assurer un échange efficace de connaissances. La production de données de recherche et de connaissances sur l'égalité entre les sexes sera encouragée par l'intégration de cette problématique dans les activités de base relatives au développement de la recherche et des compétences.

---

<sup>2</sup> Décision 179 EX/42 (II).



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-unième session

**181 EX/4**  
Partie I Add.3

PARIS, le 21 avril 2009  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION  
DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**ADDENDUM 3**

**COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

**Résumé**

Par le présent document, le Directeur général informe le Conseil exécutif des activités majeures réalisées au titre de la coordination et du suivi de l'action en faveur de l'Afrique, conformément à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4). Il présente des informations concernant : la coordination au niveau politique ; la coordination de l'action régionale et sous-régionale et en annexe un compendium des activités menées par les secteurs de programme.

Ce rapport complète ainsi les informations portant évaluation globale des résultats obtenus dans le cadre des cinq grands programmes, contenus dans le document 181 EX/4 Partie I.

Aucune décision n'est proposée.

1. La Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) affirme que l'Afrique et l'Égalité entre les sexes sont les priorités de l'UNESCO dans tous ses domaines de compétence. Par ailleurs, il est demandé que la priorité accordée à l'Afrique et à son développement soit traduite en actions dans chacun des domaines de compétence de l'UNESCO par l'intermédiaire d'un mécanisme de coordination et de suivi. L'encadré 2 « Contribuer au développement et à l'intégration régionale par le biais de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication » précise que l'Organisation continuera de répondre aux exigences de l'intégration régionale définies par les pays africains, dans le cadre de l'Union africaine (UA).

2. Le Directeur général s'est ainsi assuré que cette priorité accordée à l'Afrique se traduise d'abord, pour l'Organisation, dans l'alignement de son action aux priorités définies par l'Afrique elle-même, aux niveaux national, sous-régional et régional.

3. La reconnaissance, unanimement partagée par les pays africains, de l'action cruciale et concrète de l'Organisation, la défense, par les pays mêmes, de son leadership dans ses domaines de compétence et notamment auprès des autres partenaires, attestent de cette coopération renforcée. Celle-ci a évolué vers un **partenariat** fécond avec les pays, le groupe africain à l'UNESCO, la Commission de l'Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales (CER) et les organisations d'intégration régionale.

4. Ce partenariat a été propice au développement d'actions conjointes telles que le plaidoyer, développé au plus haut niveau, pour un financement accru et durable de l'éducation par les donateurs, le renforcement du rôle des agences spécialisées dans le processus de réforme du système des Nations Unies et dans un contexte de crise financière, de la poursuite des efforts en faveur du développement des secteurs sociaux. Les participations du Directeur général aux fora internationaux tels qu'à la table ronde de haut niveau en septembre 2008 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » s'inscrivent dans ce cadre.

5. C'est dans le cadre de ce même partenariat que se situent les consultations préparatoires tenues en amont des différents Sommets entre l'Afrique et ses partenaires (TICAD IV, UE/Afrique, Chine/Afrique, etc.), les échanges au cours de ces importantes rencontres, leur **restitution** auprès des États pris individuellement et du groupe africain avec relevé des recommandations en vue du suivi de ces dernières et de leur prise en compte dans leur coopération avec l'Organisation.

6. En ce qui concerne la coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, des décisions importantes furent prises dans les domaines de compétence de l'UNESCO, sous son impulsion et avec sa contribution ; il en fut ainsi de la décision prise en janvier 2008 (Assembly/AU/Déc. 179 (X)) relative à l'extension du plateau continental africain et les changements climatiques qui reprenait notamment l'appel lancé par le Directeur général de l'UNESCO en janvier 2007.

7. On peut citer également en 2008 la décision sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (Assembly/AU/Déc.173 (X)), la décision sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie (Assembly/AU/Déc. 172 (X)), en 2009 la décision sur la 3<sup>e</sup> édition du Festival mondial des arts nègres (FESMAN III), Assembly/AU/Déc. 225 (XII), la décision sur le deuxième Festival culturel panafricain (Assembly/AU/Déc. 228 (XII)), la décision sur l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (Assembly/AU/Déc. 235 (XII)), la décision sur la position africaine commune sur les changements climatiques (Assembly/AU/Déc. 236 (XII)) [<http://www.africa-union.org>].

8. Le renforcement des liens de travail et de concertation avec les hauts responsables de l'Union africaine et des communautés économiques régionales s'inscrit aussi dans ce cadre. Ainsi, le Directeur général a rencontré régulièrement les responsables de la Commission de l'Union africaine et les chefs exécutifs des CER. Cette coopération a notamment culminé avec l'organisation de la 3<sup>e</sup> réunion du FOSRASUN à Tripoli le 24 février 2009 et de la 2<sup>e</sup> Commission mixte UNESCO-CUA, le 11 mars 2009 (document 181 EX/INF.17).

9. Dans le cadre de la coopération de l'UNESCO avec les Organisations régionales africaines, le Directeur général souhaite établir officiellement des rapports de coopération avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) et a soumis à cet effet au Conseil exécutif, pour approbation, un projet d'accord de coopération (document 181 EX/60).

## Du renforcement des mécanismes de coordination

10. **Coopération dans le cadre du système des Nations Unies** : L'Organisation participe activement au Mécanisme de coordination régionale (RCM) des Nations Unies pour le soutien aux programmes de l'Union africaine, aux niveaux continental et des cinq sous-régions (Nord, Ouest, centre, Est et australe). La 9<sup>e</sup> session dudit Mécanisme s'est réunie en octobre 2009 à Addis-Abeba sous la coprésidence du docteur Asha-Rose Migiro, secrétaire générale adjointe des Nations Unies et de M. Jean Ping, président de la CUA. Outre les responsabilités déjà assumées par l'UNESCO concernant son rôle de coordination du groupe thématique « Science et technologie » et du sous-groupe thématique « Éducation », l'Organisation s'est vu conférer la responsabilité du sous-groupe thématique « Culture et sport » qui a été formellement créé.

11. **Coopération en interne** : Conformément aux décisions de la Conférence générale, la plate-forme intersectorielle Priorité Afrique a été mise en place et complète les efforts de coordination du Département Afrique qui coordonne l'ensemble de ces activités. La plate-forme intersectorielle soutient en particulier les activités régionales et sous-régionales.

## Coordination de la réponse de l'Organisation aux plans d'action de l'Union africaine dans ses domaines de compétence

12. Le Département Afrique coordonne la mise en œuvre de la réponse de l'Organisation pour accompagner la CUA, les communautés économiques régionales et les États membres dans la mise en œuvre des plans d'action de l'UA dans ses domaines de compétence : le Plan d'action consolidé pour les sciences et la technologie en Afrique ; le Plan d'action de la deuxième Décennie pour l'éducation en Afrique (2006-2015) ; les plans et instruments issus de la Conférence de l'UA de Khartoum (2006) dans le domaine de la culture (la Décision sur le lien entre la culture et l'éducation, la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine, le Plan d'action des industries culturelles, l'Académie africaine des langues (ACALAN) ; le Plan d'action pour les langues ; le Fonds africain du patrimoine) ; le Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES).

13. C'est ainsi que pour l'éducation, l'Organisation a assisté en 2008 la CUA, les communautés économiques régionales et les États membres à répondre en particulier aux trois objectifs du Plan d'action de la deuxième Décennie pour l'éducation en Afrique et a fourni une assistance technique à la CUA pour la mise en place d'un réseau des universités panafricaines et du fonds pour l'enseignement supérieur (*voir 181 EX/4, Partie I, paragraphes 14-15, page 3*).

14. Dans le domaine des sciences, une attention particulière a été donnée au projet phare de mise en place de politiques scientifiques (19 pays, ayant exprimé un besoin d'assistance dans ce domaine, sont à ce jour concernés) et au Campus virtuel africain déjà installé dans quatre pays (Sénégal, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Bénin). Plusieurs pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Est sont concernés par la prochaine phase (*voir 181 EX/4, Partie I, paragraphe 21, page 5*). S'agissant de la mise en œuvre de la décision relative à l'extension du Plateau continental africain (décision 179 EX/16 (II)), l'Organisation a contribué à faire le plaidoyer et à sensibiliser les États membres côtiers sur cette importante question (document 181 EX/5, chapitre XI).

15. Dans le domaine de la culture, la coopération institutionnelle s'est renforcée avec la CUA avec la création notamment d'un groupe thématique dans le cadre du mécanisme de coordination régionale des Nations Unies consacré à la culture et au sport. Le projet « enseignement pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique » a été lancé en février en 2009 en marge de la 3<sup>e</sup> réunion du FOSRASUN consacrée à « l'Interface Éducation/Culture au cœur de l'intégration régionale ». L'Organisation a également continué à soutenir les manifestations culturelles régionales, vecteurs d'intégration régionale telles que le Festival panafricain du cinéma (FESPACO), et participe au processus préparatoire du Festival mondial des arts nègres (FESMAN) (*voir 181 EX/4, Partie I, paragraphe 52, page 13*).

(Voir annexe pour les compléments et les autres secteurs de programme.)

### **Actions programmatiques conjointes au niveau sous-régional**

16. Il y a lieu de mentionner l'initiative d'harmonisation au niveau de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) des programmes scolaires d'éducation préventive au VIH/SIDA. Il s'agit d'une initiative conjointe UNESCO/CEMAC qui a été sanctionnée par une réunion des ministres de l'éducation des États membres de la CEMAC, tenue à Douala, Cameroun, les 28 et 29 octobre 2008.

17. L'Organisation a apporté également un appui technique dans le cadre de l'élaboration du programme sous-régional de l'éducation de l'ensemble des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

18. L'Organisation a renforcé sa coopération avec la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) en mettant en place un mécanisme de planification et programmation conjointe avec les bureaux hors Siège de la sous-région (Harare, Windhoek, Kinshasa, Dar es-Salaam, Maputo). Ceci répond notamment à l'objectif de rapprochement et de renforcement des liens de travail sur le terrain entre les différentes communautés économiques régionales et les bureaux hors Siège.

### **Soutien aux États membres en situation de crise et de conflit**

19. L'Organisation a continué à apporter une attention particulière aux pays africains en sortie de crise et en situation de reconstruction à la suite d'un conflit ou d'un désastre, à travers notamment les interventions du Programme d'éducation d'urgence et de reconstruction (PEER) en partenariat avec les bureaux hors Siège et le BREDA dans la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique et plus particulièrement en RDC et en Somalie. L'Organisation a également poursuivi la mise en œuvre du programme global d'appui spécial post-conflit en faveur de la Côte d'Ivoire dans les domaines de compétence de l'UNESCO, dont les activités sont détaillées dans le document 181 EX/5, paragraphe VII.

### **Mobilisation des ressources extrabudgétaires**

20. La mobilisation des ressources extrabudgétaires destinées à financer des projets/programmes prioritaires a été renforcée et élargie. Dans ce cadre, le programme additionnel présente de nombreux projets bénéficiant directement aux cinq régions du continent africain, visant à la mise en œuvre des plans d'action de l'UA dans les domaines de compétence de l'Organisation, tels qu'énoncés dans le 34 C/5. Le Département Afrique a contribué au plaidoyer pour la mobilisation des ressources extrabudgétaires.

21. On peut noter les fonds approuvés par le Gouvernement du Japon (dont 1 500 000 dollars pour les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et 600 000 dollars pour la Côte d'Ivoire, le Niger, la CEMAC, et la coopération avec l'UA et les CER), le financement par l'Association mondiale pour l'appel islamique (WICS) de plusieurs projets (400 000 dollars) pour le Niger, Djibouti, et l'Ouganda, la contribution de l'Espagne à la mise en œuvre du plan d'action consolidé pour les sciences et technologie (plus de 800 000 dollars), la contribution de l'Italie pour les pays en post-conflit en particulier pour la Somalie et le Soudan (1 000 000 euros). Par ailleurs, 16 pays africains ont bénéficié de la donation du Sultanat d'Oman (1 000 000 dollars). Certains projets ont déjà débuté et l'ensemble des projets va maintenant être mis en œuvre [[http://portal.unesco.org/intranet/ev.php?URL\\_ID=14518&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201&reload=1213020351](http://portal.unesco.org/intranet/ev.php?URL_ID=14518&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1213020351)].



## **Visibilité**

22. Le Département s'est attaché, avec l'ensemble du Secrétariat au Siège et hors Siège, à conférer une plus grande visibilité aux activités de l'Organisation en faveur de l'Afrique, y compris auprès du grand public. Ainsi, outre les publications des secteurs de programme (181 EX/39), la coopération avec l'Afrique est illustrée par un certain nombre de publications, de rapports et d'actes de réunions ; à citer à cet égard : l'hommage de l'UNESCO à Aimé Césaire, la coopération entre l'UNESCO et le Japon en direction de l'Afrique, l'inventaire critique des manuels scolaires d'histoire en usage dans les pays d'Afrique francophone, le dialogue entre les religions endogènes et le christianisme et l'islam au service de la culture de la paix en Afrique.

23. Un certain nombre de défis restent à relever parmi lesquels l'amélioration des outils de mesure des activités en faveur de l'Afrique et de la lisibilité de l'action en faveur de l'Afrique dans les documents d'information en direction des États membres.

## ANNEXE

### Grand programme I - Éducation

#### Paragraphe 01019 - Stratégie du grand programme I pour Priorité Afrique

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Obtention de résultats satisfaisants dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) en vue d'améliorer l'accès, la rétention, les résultats et la progression à tous les niveaux de l'éducation, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures ont été prises pour que les activités de l'UNESCO s'inscrivent dans le cadre de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique. C'est ainsi que toutes les activités sous-régionales sont menées en étroite collaboration avec l'UA et les CER.</li> <li>• La communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC + RDC) a bénéficié d'un soutien technique important en matière d'éducation au VIH/SIDA pour renforcer la collaboration intrarégionale, faciliter la mise en œuvre du Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique et superviser les progrès.</li> <li>• En réponse au Plan d'action, un nombre croissant de pays ont pu bénéficier d'une assistance technique pour préparer des politiques d'ensemble concernant le corps enseignant (statut, rémunération, etc.) et pour pouvoir bénéficier d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés en appuyant les stages de formation pédagogique.</li> <li>• Préparation du Cadre national de qualifications (NQF) qui sera mis en œuvre en 2009 avec les pays de la CEDEAO. Quatre pays ont d'ores et déjà été sensibilisés à la question, et des réunions nationales seront organisées, au cours desquelles les parties prenantes seront invitées à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la viabilité et des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des politiques et plans.</li> </ul>			

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	constituer des équipes pour mettre en œuvre le NQF dans ces pays.				
<p>Accélération des progrès sur la voie de l'EPT et renforcement des capacités, notamment en relevant les défis de l'alphabétisation (Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE)), de la formation des enseignants (Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)) et de l'éducation face au VIH et au SIDA (Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA)).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (UA), des politiques d'alphabétisation plus claires ont été élaborées et des stratégies de mobilisation des ressources mises au point et appliquées dans de nombreux pays ; cela permettra de stimuler la réalisation des objectifs en matière d'alphabétisation tels qu'ils sont prévus dans l'EPT et les OMD.</li> <li>• Plusieurs pays ont bénéficié d'une assistance technique pour préparer ou revoir leurs politiques globales de formation des maîtres. Un Forum sur les politiques de formation des enseignants pour l'Afrique subsaharienne a été organisé en collaboration avec la Banque africaine de développement et le Groupe de travail sur la profession enseignante de l'ADEA au siège de la BAD à Tunis. Six études de pays sur la mise en œuvre des politiques en faveur du personnel enseignant ont été présentées (Afrique du Sud, Angola, Congo, Guinée, Nigéria, République-Unie de Tanzanie). Une assistance technique a été apportée à l'élaboration de politiques, stratégies et plans nationaux en Angola, au Congo, en Guinée, au Niger, au Nigéria, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone. Un appui technique a été fourni au Burundi pour étudier les évolutions de carrière et le degré de satisfaction professionnelle des enseignants. Un rapport analytique et des propositions ont été élaborés à l'intention des décideurs. Les grandes lignes de l'outil de l'Initiative TTISSA pour le renforcement des politiques de formation des maîtres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence d'une politique d'alphabétisation claire gêne sérieusement les efforts d'alphabétisation.</li> </ul>			

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<p>ont été présentées. Cet outil servira à appuyer l'élaboration de politiques dans les pays d'Afrique subsaharienne où il n'existe pas de politiques nationales de formation des enseignants. Un Forum conjoint COL-UNESCO-UBEC sur l'assurance qualité dans la formation des enseignants en Afrique de l'Ouest s'est tenu à Abuja en février 2008, organisé par l'UNESCO et le Commonwealth of Learning. Les capacités des responsables des pays africains anglophones ont été renforcées en matière d'assurance qualité pour la formation des maîtres. Un rapport a été préparé sur les pratiques en matière d'assurance qualité pour la formation des maîtres en Afrique subsaharienne. Des ateliers sur l'assurance qualité pour la formation des maîtres ont été organisés au cours de la 3<sup>e</sup> Réunion internationale sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique qui s'est tenue à Dakar en septembre 2008. Un atelier sur la formation des enseignants de l'éducation non formelle au Niger a été organisé. Quatorze études commandées dans le cadre de l'Initiative TTISSA sur les politiques relatives aux enseignants du système d'éducation non formelle et les pratiques dans les pays bénéficiant de l'Initiative LIFE ont été organisées. Un rapport de synthèse sur les enseignants du système non formel dans 14 pays d'Afrique subsaharienne a également été publié.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Conférence des Ministres de l'éducation de la CEMAC (+ RDC) a validé en octobre 2008 le document d'orientation sous-régionale <u>VIH et SIDA</u> en milieu scolaire. La préparation de ce document a été appuyée par six bureaux de</li> </ul>		<p>Une action conjointe et coordonnée de plusieurs bureaux de l'UNESCO à l'échelle sous-régionale a apporté une valeur ajoutée à cette activité (budget plus important, vivier d'experts</p>		

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<p>l'UNESCO d'Afrique centrale et par le BRENDA, qui ont collaboré à cette activité. De surcroît, chaque pays a bénéficié d'une assistance pour élaborer ses propres politiques d'éducation en matière de VIH/SIDA et intégrer le VIH et SIDA dans les programmes d'enseignement.</p>		<p>techniques plus riche, plus grande visibilité, etc.)</p>		
<p>Révision des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, élaboration et mise en œuvre de programmes scientifiques dans les États membres par le biais d'activités intersectorielles et du réseau de centres UNEVOC en Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures ont été prises pour lancer le processus permettant d'obtenir le soutien du secrétariat de la CEDEAO et de la Banque africaine de développement dans le but de mettre en place une équipe spéciale chargée d'élaborer un cadre national de qualifications professionnelles pour les pays de la région de la CEDEAO et un cadre régional de qualifications ; des activités ont commencé dans quatre pays de la CEDEAO (l'an prochain, une réunion des ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la CEDEAO sera organisée pour les sensibiliser à l'importance du cadre national de qualifications).</li> <li>Des études (Sénégal et Gambie) ont été réalisées pour définir les structures éventuelles de réduction de la pauvreté par l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et pour procéder à la formation nécessaire et à l'établissement du profil des groupes marginalisés. Une étude sur la société et la demande sur le marché du travail a été menée au Botswana et au Zimbabwe. Des consultations de parties prenantes ont été organisées et les profils des élèves à la sortie de l'enseignement secondaire et de l'EFTP ont été définis au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe.</li> </ul>				

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Nigéria, l'UNESCO coopère avec les parties prenantes nationales pour obtenir que l'EFTP attire davantage de jeunes au sortir de l'école. Les enseignants d'EFTP ont donc reçu une formation en matière d'orientation professionnelle pour acquérir de nouvelles méthodes d'EFTP, et une coopération s'est instituée avec le Secrétaire exécutif du Conseil national de l'enseignement technique (NBTE) chargé des orientations et de la gestion de l'enseignement technique et professionnel ainsi que de la formation pour une relance de l'EFTP dans les établissements scolaires.</li> <li>• Au Malawi, le projet CAP s'emploie à améliorer les normes et la qualité de l'enseignement secondaire et de l'EFTP.</li> <li>• Renforcement des capacités pour la formulation d'une politique sectorielle nationale et de politiques sous-sectorielles sur l'EFTP et organisation de séminaires nationaux et régionaux de renforcement des capacités pour les enseignants de l'EFTP notamment sur les approches pédagogiques nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- (Dix pays de la CEDEAO impliqués dans l'intégration des compétences de la vie courante à travers BEAP et l'atteinte des populations marginalisées ; au minimum trois domaines économiques ciblés par pays pour l'amélioration des politiques nationales).</li> <li>- Conseil stratégique aux pays sur le développement de leur système d'EFTP en réponse aux demandes identifiées et à venir, et dans la cohérence d'une approche globale incluant le BEAP pour l'éducation de base.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'approche globale entre les différentes formes d'éducation et de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'impliquer les acteurs sectoriels et multisectoriels de l'EFTP pour la réflexion sur les politiques nationales.</li> <li>- Nécessité d'impliquer les partenaires clés du secteur privé.</li> </ul> </li> </ul>			

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités pour l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'EFTP au niveau régional : production d'un document de conseil aux gouvernements sur le domaine de l'amélioration de la qualité des données statistiques de l'EFTP, à partir de synthèses des travaux déjà menés et d'ateliers à venir, en relation avec l'antenne régionale de l'ISU.</li> <li>- Conseil aux gouvernements sur le domaine de l'artisanat traditionnel par des travaux intersectoriels avec l'Unité Culture du BREDA visant la conservation et le développement du secteur de l'EFTP.</li> <li>- Révision effective des plans et politiques relatives à l'EFTP afin d'intégrer les compétences de la vie courante.</li> <li>- Analyse et réflexion effectuée sur des dispositifs innovants dans l'apprentissage tout au long de la vie.</li> </ul>				
<p>Développement de l'utilisation des TIC dans l'éducation pour atteindre les objectifs de l'EPT et améliorer la qualité, et ouverture à tous de l'accès aux programmes d'enseignement post-élémentaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de réseaux pour le lancement d'ateliers africains et une version africaine du toolkit réalisé à Bangkok sur les TIC dans les politiques d'éducation. Traduction du toolkit en français (actuellement en cours de révision) et lancement d'ateliers prévus en 2009.</li> <li>• Amélioration dans trois pays d'Afrique occidentale du Système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF).</li> </ul>				

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Conseils sur la politique à suivre pour créer des systèmes nationaux et régionaux de recherche, en particulier par un soutien à des centres d'excellence déterminés en vue d'améliorer la qualité des programmes d'enseignement supérieur et par l'élaboration d'un cadre de qualifications pour l'assurance qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 200 représentants de gouvernements, d'établissements d'enseignement, de la société civile, de syndicats d'enseignants, d'associations d'étudiants et de partenaires du développement de 27 pays ont été informés et ont pu discuter des grands problèmes de l'enseignement supérieur par le biais de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Afrique qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 10 au 13 novembre 2008, dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Les participants ont conclu à la nécessité de se concentrer sur les points suivants : accès, pertinence, efficacité, efficience, assurance qualité, recherche et innovation, partenariats et coopération, création d'un enseignement supérieur africain et financement.</li> <li>La Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Afrique (CRESA) et la 3<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique ont défini des mesures nouvelles à prendre pour renforcer la recherche régionale et faire progresser le débat sur les politiques en apportant un soutien au réseau scientifique en place, aux centres d'excellence et chaires UNESCO.</li> </ul>				



## Grand programme II - Sciences exactes et naturelles

### Paragraphe 02014 - Répondre aux besoins de l'Afrique

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalisations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO conformément au programme d'action de l'Union africaine pour la science et la technologie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et mise en œuvre en cours du Plan d'action comprenant trois projets phares : le renforcement des capacités en matière de politiques de STI, le renforcement de l'enseignement scientifique et technologique et le Campus virtuel africain. En particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- équipement de centres du Campus virtuel africain au Bénin et au Sénégal ;</li> <li>- maintien du soutien technique apporté en matière d'enseignement scientifique à la Communauté des États sahélo-sahariens pour le programme GREET ;</li> <li>- élaboration de politiques scientifiques et techniques en cours dans divers pays membres (voir immédiatement ci-après).</li> </ul> </li> </ul>				
Renforcement des politiques de la science et de la technologie et des capacités de planification des États membres africains.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La première phase de la formulation des politiques de la science (évaluation de la situation) est achevée dans six pays (Bénin, Burundi, République centrafricaine, Gabon, Madagascar et Soudan) et entamée dans trois autres (Botswana, Malawi et Zambie) ; la deuxième phase (consultations nationales) est achevée dans trois pays (Burundi, Madagascar et Soudan).</li> <li>En République-Unie de Tanzanie, à la suite d'une demande d'aide adressée à l'UNESCO par les plus hautes autorités en vue de la réalisation d'un examen d'ensemble et du repositionnement du système STI tanzanien, l'Équipe de pays des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En Afrique, l'espoir de voir l'UNESCO en mesure d'aider tous les pays à élaborer/réviser et adopter des politiques nationales de science, de technologie et d'innovation (STI) est grand. Cependant, les ressources de l'Organisation sont insuffisantes et la réponse de la communauté des donateurs n'est pas à la hauteur des attentes.</li> </ul>	Les apports financiers de l'UNESCO ont été limités à la fourniture des compétences internationales nécessaires au processus. Dans de très rares cas, des consultants locaux ont été rémunérés par l'Organisation.		

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<p>Nations Unies a accepté la proposition de l'UNESCO d'inclure des composantes scientifiques dans le programme axé sur l'unité d'action des Nations Unies. L'UNESCO a dirigé et coordonné la formulation de propositions à l'appui de la réforme du système STI (pour un montant de 10 millions de dollars qui doit être financé par le Fonds du programme « Unis dans l'action », des Nations Unies, et d'autres sources) et en supervise désormais la mise en œuvre par une équipe d'institutions du système des Nations Unies et de partenaires du développement.</p>				
<p>Amélioration du transfert de connaissances et du renforcement durable des capacités humaines et institutionnelles pour promouvoir une culture nationale de la maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'ateliers de formation sur l'enseignement des sciences et de l'ingénierie et l'innovation au service du développement.</li> <li>• Mise au point d'un dossier sur la « gestion de la maintenance ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'un des problèmes que rencontre la promotion de la « culture de la maintenance » est que nulle part dans le monde, les gouvernements ne considèrent la gestion des avoirs et la gestion de la maintenance comme des priorités, même si la crise économique semble faire évoluer la situation.</li> </ul>			
<p>Renforcement de la base de connaissances et des capacités nécessaires pour la gestion de l'eau aux niveaux local, national et régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du réseau de recherche des spécialistes de l'hydrogéologie en milieu volcanique dans trois pays d'Afrique.</li> <li>• Compilation, examen et mise au point rédactionnelle en vue de la publication des résultats de projets de renforcement des capacités en télédétection au titre de l'initiative TIGER, afin d'illustrer comment les informations satellitaires peuvent aider à la gestion de l'eau en Afrique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu de l'insuffisance des fonds, forger de nouveaux partenariats et développer ceux qui existent semble indispensable.</li> <li>• Grâce au partenariat établi avec l'ESA (Agence spatiale européenne), des institutions africaines ont eu directement accès aux matériels et aux données d'expérience de l'Agence pour améliorer la gestion de leurs ressources en eau.</li> </ul>	<p>La contribution de l'UNESCO faisait partie d'un effort plus vaste entrepris avec des partenaires afin de répartir les coûts.</p> <p>La fourniture de données mondiales en ligne s'est avérée rentable.</p>		

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Renforcement de la base de connaissances et des capacités pour la formulation des politiques énergétiques nationales et la conduite de projets pilotes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'activités de formation dans deux pays africains :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauritanie : des gestionnaires et techniciens confirmés ont été formés à l'électrification rurale décentralisée au moyen d'équipements solaires.</li> <li>- Niger : des représentants de haut niveau et des dirigeants locaux ont été formés à l'utilisation et à l'application des énergies renouvelables.</li> </ul> </li> <li>• Une réunion régionale d'experts UNESCO/ISESCO (Lomé, Togo) a examiné « Les expériences et les meilleures pratiques en matière d'utilisation et d'application des systèmes de production d'énergie solaire » avec la participation de représentants de pays d'Afrique de l'Ouest.</li> <li>• Démarrage de travaux préparatoires en vue de la formulation d'une stratégie/politique nationale de développement des énergies renouvelables au Bénin, ainsi que de la mise en service de deux écoles solaires pilotes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour répondre aux besoins considérables de renforcement des capacités locales de gestion, d'utilisation et d'entretien de systèmes faisant appel à des énergies renouvelables en Afrique, il faudra mobiliser des ressources supplémentaires.</li> </ul>	<p>Les activités relatives aux énergies renouvelables sont mises en œuvre en partenariat avec d'autres institutions internationales, l'UNESCO apportant un capital d'amorçage.</p>		
<p>Encouragement et soutien aux initiatives de lutte contre la désertification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion auprès des pays africains situés en zones arides des versions anglaise et française du nouveau kit pédagogique pour les pays situés en zones arides par le biais du RéSEAU de l'UNESCO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points focaux du RéSEAU devront promouvoir activement le nouveau kit pédagogique pour les pays situés en zones arides.</li> </ul>	<p>La préparation du kit pour les pays situés en zones arides a été financé par des ressources extrabudgétaires.</p>		

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Conseils sur l'élaboration des politiques afin de créer des systèmes nationaux et régionaux de recherche, en particulier par le soutien à des centres d'excellence déterminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la création de réseaux entre institutions africaines de biotechnologie grâce au soutien apporté à l'organisation du Congrès africain de biotechnologie (en coopération avec le Centre de recherche sur les biotechnologies, BTRC, Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne). Le Congrès, qui a bénéficié de la contribution active du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB, Le Cap), et auquel ont assisté des représentants d'institutions scientifiques et de recherche et d'ONG de 20 pays d'Afrique ainsi que des représentants du CIUS-Afrique, du NEPAD et de la Commission économique pour l'Afrique, énonce des recommandations en vue du renforcement des capacités et de l'enseignement scientifique dans la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter une participation accrue des scientifiques de la région</li> </ul>	<p>Très rentable puisque les activités ont été pour une large part financées par le BTRC.</p>	<p>Le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne soutient très vigoureusement cette initiative et des discussions sont en cours en vue d'un financement complémentaire au titre de l'arrangement UNESCO/Fonds-en-dépôt libyens.</p>	

## Grand programme III - Sciences sociales et humaines

### Paragraphe 03013 - Répondre aux besoins de l'Afrique

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalisations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Renforcement des capacités institutionnelles nationales dans les domaines de l'éthique des sciences et technologies et de la bioéthique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le recensement des spécialistes de l'enseignement de l'éthique et la constitution d'un échantillon de programmes d'enseignement se poursuit par le biais du Programme d'éducation à l'éthique (réunion régionale d'experts à Abidjan, Côte d'Ivoire, en décembre 2008).</li> <li>Les États membres ont bénéficié d'une assistance au titre du projet d'aide aux comités de bioéthique.</li> <li>Des comités nationaux de bioéthique ont été créés avec le soutien de l'UNESCO au Ghana, en Guinée, au Gabon, à Madagascar et au Togo. Des missions techniques chargées d'appuyer la création de comités nationaux de bioéthique ont été envoyées au Cap-Vert et au Tchad. La première formation aux méthodes de travail a été préparée. Les comités récemment mis en place disposeront de documentation grâce à la coopération avec le Kennedy Institute of Ethics, Université de Georgetown (États-Unis d'Amérique), tandis que le Comité central d'éthique (Danemark) offre des formules de stages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La création d'un comité national de bioéthique est un processus de longue haleine tributaire des procédures et engagements nationaux/politiques en jeu.</li> </ul>			
Renforcement de la coopération entre les réseaux de recherche en sciences sociales et humaines et dans le domaine des droits de l'homme - l'accent étant mis en particulier sur le resserrement des liens entre recherche et politiques en ce qui	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'une stratégie de SHS pour l'Autonomisation des jeunes en Afrique insistant notamment sur la promotion du dialogue politique - recherche ainsi que sur le renforcement des capacités régionales et nationales pour traiter les questions relatives aux jeunes (formulation de politiques, structures pour les jeunes, recherche sur les problèmes des jeunes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement limité des réseaux et activités de recherche sur les questions relatives aux jeunes ; disparité entre les pays pour ce qui est des politiques nationales de la jeunesse, des approches des questions relatives aux jeunes et de la capacité à les traiter ; du contexte sociopolitique ; des facteurs liés à des conflits</li> </ul>	Les activités sont conçues pour assurer un effet multiplicateur et reposent sur l'utilisation des TIC et la coopération avec des partenaires sur le terrain (aux niveaux régional et national), ce qui permet une réduction des coûts opérationnels et une efficacité et un impact accrus.	Formation de formateurs afin d'assurer un effet multiplicateur et un impact à long terme. Participation de la Commission de l'Union africaine à la mise en place d'un site Web/portail Web sur la jeunesse africaine. Élaboration de demandes de financement pour des projets extrabudgétaires.	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
concerne l'intégration régionale, l'élimination de la pauvreté, les migrations, l'environnement urbain, la culture de la paix, les questions relatives aux femmes et aux jeunes, et dans le cadre de l'appui fourni aux forums sous-régionaux des ministres du développement social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le deuxième Forum des ministres de la CEDEAO s'est tenu en Côte d'Ivoire en septembre 2008 et la première réunion de la communauté d'Afrique de l'Est s'est déroulée au Rwanda, en septembre 2008.</li> </ul>	ou une situation de post-conflit.			
Conseils pour l'élaboration de politiques fournis aux systèmes nationaux et régionaux de recherche, en particulier par un soutien à des centres d'excellence déterminés en vue d'améliorer la qualité de la communication des résultats des recherches pertinentes en sciences sociales et humaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accords régionaux sur les migrations : commande d'études de cas sur les obstacles à la liberté de mouvement en Afrique de l'Ouest et d'une étude sur les attitudes envers la liberté de mouvement dans toutes les organisations régionales en coopération avec l'Université des Nations Unies à Bruges.</li> <li>Coopération avec le réseau d'universités et de décideurs géré par l'IRD et l'UE en vue de coordonner un projet sur la liberté de mouvement en Afrique de l'Ouest.</li> <li>Migrations africaines : projet conjoint sur la protection des droits des migrants au Maroc, en Algérie, au Mali, au Sénégal, au Niger, en Mauritanie, mise en place avec la Cimade (ONG française).</li> </ul>				

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur le renforcement des systèmes de recherche nationaux, des évaluations des capacités de recherche nationales ont été entreprises dans deux pays pilotes en Afrique (République-Unie de Tanzanie et Madagascar), en mettant l'accent sur une approche combinée des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines.</li> <li>• Un soutien extrabudgétaire a été obtenu pour financer des études dans plusieurs autres pays africains afin de renforcer les systèmes nationaux de recherche et leur contribution à l'élimination de la pauvreté.</li> </ul>				

## Grand programme IV - Culture

### Paragraphe 04007 - Objectifs Afrique

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Élaboration, sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique, de matériels éducatifs sur l'histoire et les ressources culturelles en vue de leur intégration aux programmes d'études, aux différents niveaux, de systèmes éducatifs des États membres de l'Union africaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, validation et présentation de la proposition de projet global « Utilisation à des fins pédagogiques de l'Histoire générale de l'Afrique » (Jamahiriya arabe libyenne) ; approbation du projet pour un montant de 2 millions de dollars pour la période juillet 2008 - juin 2012 ; premier versement reçu ; recrutement de personnel EDL (P-3 et GS-3) ; projet de création d'un comité scientifique responsable du projet sur les plans intellectuel et scientifique, en coopération avec AFR et l'Union africaine (projet de statuts, liste de membres) ; organisation d'une réunion d'experts (9-10 mars 2009), suivie de la première réunion du Comité scientifique (11-13 mars 2009) pour donner des avis sur la mise en œuvre du projet ; lancement de consultations pour constituer une équipe intersectorielle de l'UNESCO (CLT, ED, SHS, CI, AFR, ERC/CSF, BRED + bureaux hors Siège d'Afrique).</li> <li>• Le projet prévoit les activités ci-après :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration de trois manuels d'histoire et d'un atlas historique sur CD-ROM ;</li> <li>- stages de formation pour les professeurs d'histoire et production de livres du maître ;</li> <li>- promotion et harmonisation de l'utilisation de <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i> dans les établissements d'enseignement supérieur de toute la région ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les démarches administratives pour mettre en train les activités de collecte de fonds pour le projet, constituer l'équipe et le comité scientifique ainsi que l'équipe spéciale intersectorielle ont pris plus de temps que prévu.</li> </ul>	<p>Les activités au titre du projet sont entièrement financées par des fonds extrabudgétaires (sauf la réunion d'experts de mars 2009, financée par le solde des fonds extrabudgétaires de <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i>). Seules la supervision et la coordination ont été à la charge du Programme ordinaire.</p>	<p>Vif intérêt et appui manifesté par les États membres d'Afrique, pour utiliser les résultats du projet.</p>	



Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- publication d'illustrés pour les enfants ;</li> <li>- production de documentaires audiovisuels pour accompagner les trois manuels d'histoire.</li> <li>• Restructuration/actualisation du site Web de <i>l'Histoire générale de l'Afrique</i>.</li> </ul>				
<p>Meilleure représentation du patrimoine culturel et naturel africain sur la Liste du patrimoine mondial et élargissement de l'adhésion des pays africains à la Convention du patrimoine mondial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure représentation du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'inscription de deux sites africains sur la Liste du patrimoine mondial (Québec, juillet 2008) ;</li> <li>- la présentation de deux dossiers d'inscription pour la région Afrique en 2008 : Ville de Velha au Cap-Vert (premier dossier pour ce pays) et Ville historique du Grand Bassam en Côte d'Ivoire (dossier préparé avec un financement extrabudgétaire) ;</li> <li>- préparation en cours de 14 dossiers d'inscription en Afrique : Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Tchad ;</li> <li>- recensement de sites éventuels du patrimoine mondial pour des forêts du bassin du Congo (réunion d'experts, Brazzaville, mars 2008 - financement extrabudgétaire) ;</li> <li>- préparation ou révision des listes indicatives, pour qu'y soient clairement indiqués les sites susceptibles d'une inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial : 2 pays d'Afrique ont présenté leur première liste indicative en 2008 (République du Congo et Lesotho) et 6 pays d'Afrique ont revu leur</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défi : préparation de l'évaluation de la valeur universelle potentielle exceptionnelle de dossiers de candidature.</li> <li>• Nécessité d'améliorer le renforcement des capacités dans le domaine du processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (des stages de formation ont été organisés à cette fin).</li> <li>• Deux pays d'Afrique n'ont pas encore ratifié la Convention du patrimoine mondial.</li> </ul>	<p>Complémentarité des fonds du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires pour appuyer la préparation des dossiers de candidature pour les pays africains.</p>	<p>Il faut définir les bonnes pratiques dans le domaine des plans de gestion des sites à inscrire pour assurer la durabilité des sites et la représentation de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial.</p>	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<p>liste indicative en 2008 (Afrique du Sud, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mozambique, Zambie) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 professionnels de 8 pays francophones ont été formés dans le cadre d'un stage de 2 jours sur le processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Ouagadougou, Burkina Faso, mai 2008) ;</li> <li>- 20 professionnels de 9 pays anglophones ont été formés dans le cadre d'un stage de 2 semaines au processus de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à Sehlabathebe (Lesotho) (novembre 2008). Financement : Fonds africain du patrimoine mondial.</li> </ul>				
<p>Amélioration de la gestion des biens africains inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril, notamment par la coopération avec le Fonds du patrimoine mondial africain et d'autres organes compétents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion des sites par des activités de renforcement des capacités : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 professionnels de 16 pays francophones ont été formés par Africa 2009 dans le cadre d'un stage de 3 mois sur la gestion du patrimoine organisé à Porto Novo (Bénin) (septembre-novembre 2008) ;</li> <li>- présence de 350 participants internationaux venus de 65 pays (février 2008) à la Conférence Terra 2008 en vue de lancer le Programme d'architecture en terre 2007-2017 (financé par le Fonds du patrimoine mondial) à Bamako (Mali) ;</li> </ul> </li> </ul>		<p>Financement supplémentaire puisé à des sources extrabudgétaires (y compris le FPM) pour renforcer l'impact et l'efficacité des activités.</p>	<p>Les personnes formées sont à même d'utiliser les compétences acquises au cours des stages.</p>	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éthiopie : atelier de formation à la gestion du site d'Axoum (juin 2008) pour établir des lignes directrices en vue de la gestion du site et atelier de formation de 40 fonctionnaires (financement : Fonds-en-dépôt italien) ; formation aux techniques traditionnelles de conservation de 35 ouvriers et fonctionnaires locaux (décembre 2008) à Lalibela (financement : Fonds-en-dépôt norvégien) ;</li> <li>- Madagascar : 50 fonctionnaires et gestionnaires de site ont été formés pour mettre en place un plan de gestion d'ensemble du site récemment inscrit de la Forêt pluviale d'Atsinanana (financement : FNU-NWHF).</li> <li>• Activités de conservation (essentiellement avec des fonds extrabudgétaires et l'aide du Fonds du patrimoine mondial) pour préserver/restaurer l'intégrité de sites : <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en Éthiopie (Parc national du Simien), au Sénégal (Parc national de Niokolo Koba), en République démocratique du Congo (cinq sites) et en République-Unie de Tanzanie (Kilwa Kisiwani et Songo Mnara) ;</li> <li>- en Éthiopie, remise en place de l'obélisque d'Axoum (Fonds-en-dépôt italien) ; la fin des travaux de restauration est attendue pour décembre 2008 ; études multidisciplinaires de conservation en vue de restaurer les églises de Lalibela (financement : Fonds-en-dépôt norvégien).</li> </ul> </li> </ul>				

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Encouragement de l'adhésion des États membres à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au cours de la première moitié de l'exercice, huit États africains ont adhéré à la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.</li> </ul>	L'organisation de réunions sous-régionales et nationales a beaucoup contribué à sensibiliser les fonctionnaires africains à l'importance de sauvegarder le patrimoine immatériel. D'où des ratifications et un renforcement de capacités pour tirer profit du cadre programmatique de la Convention, ainsi qu'un soutien à leur participation aux organes statutaires de la Convention. La difficulté est, au sein des États, de faire passer ce savoir au niveau des collectivités locales pour assurer la pleine participation des principaux acteurs à la mise en œuvre de la Convention.	L'organisation de réunions d'information et de renforcement des capacités, avec des fonds du budget ordinaire et des financements extrabudgétaires, a permis, bien que les ressources aient été limitées, à des États africains d'accéder aux mécanismes de coopération et d'assistance de la Convention de 2003 (en janvier 2009, 23 États africains l'avaient ratifiée).	La ratification de la Convention et la mise en œuvre des mécanismes garantissent la durabilité du processus.	
Sauvegarde et renforcement du patrimoine immatériel en Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 23 projets de sauvegarde liés à l'axe d'action 2 sont en cours de réalisation en Afrique.</li> <li>• Dans le cadre du Fonds-en-dépôt norvégien/UNESCO, deux ateliers (un à Pretoria les 27 et 28 mars et l'autre à Bamako les 19 et 20 mai) ont été organisés pour 26 États africains qui ne sont pas parties à la Convention.</li> <li>• Le troisième atelier, visant 21 États africains parties à la Convention, a été organisé les 23 et 24 juin 2008 pour informer les participants des faits nouveaux concernant les aspects opérationnels de la Convention et, en particulier, la préparation de dossiers de candidature pour les listes de la Convention.</li> <li>• 23 États africains ont d'ores et déjà ratifié la Convention de 2003, et six d'entre eux sont membres du Comité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un atelier de suivi au niveau national est essentiel pour diffuser les informations fournies aux participants aux ateliers.</li> </ul>	Le projet sur le thème « Trois ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités pour appuyer l'inscription de biens du patrimoine culturel intangible africain sur les listes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » (209 998 dollars) a été approuvé à la fin de 2007 pour financement par les autorités norvégiennes (504RAF4003). Ce projet a été cofinancé par la Section du patrimoine culturel immatériel.	Les États membres d'Afrique ont reçu les informations essentielles sur le mécanisme de coopération international, notamment sur la façon de demander une assistance financière dans le cadre de la Convention de 2003 ; un suivi sera assuré par des liens de communication étroits entre les États, les bureaux hors Siège de l'UNESCO et la Section du patrimoine culturel immatériel.	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Octroi, en tant que de besoin, d'avis stratégiques concernant les politiques culturelles en tant qu'éléments des politiques de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport d'une assistance théorique et financière au Burkina Faso, au Burundi, à l'Éthiopie, au Malawi, à la Somalie et au Togo.</li> <li>• Bilan des politiques culturellement pertinentes en matière de VIH et SIDA et autres thèmes connexes dans cinq pays (Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Ouganda).</li> <li>• Élaboration d'un module de formation en matière d'éducation au service du développement durable (EDD) et de culture en tant que contribution de CLT à la composante « Éducation dans l'optique du développement durable » en Afrique australe pour sensibiliser les responsables des politiques d'éducation et responsables de programme à la diversité culturelle et aux difficultés du dialogue interculturel en matière d'EDD.</li> <li>• Préparation bien avancée pour la tenue à Ouagadougou en février 2009 d'un séminaire sous-régional de formation (« Intégrer la diversité culturelle et le dialogue interculturel dans les politiques nationales de développement ») destiné aux autorités et aux opérateurs culturels de 9 pays de la sous-région (Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des retards ont été constatés en raison d'un changement de la situation politique dans certains États membres.</li> <li>• Après un certain retard dû aux contraintes financières et à la difficulté de trouver la bonne solution au sein de l'UNESCO (Siège et hors Siège), le projet a continué à bien se dérouler.</li> </ul>	<p>De nouvelles propositions de projets ont été élaborées en vue d'un financement extrabudgétaire et sont prêtes pour soumission.</p>	<p>L'objectif est de faire en sorte que les décideurs disposent de tous les éléments pour formuler des politiques nationales appropriées.</p>	

## Grand programme V - Communication et information

### Paragraphe 05007 - Répondre aux besoins de l'Afrique

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Mise en place de cadres d'orientation des politiques de l'information en vue de l'accès universel à l'information, et avis pour l'adaptation de la législation sur les médias aux normes internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) conviennent de créer le Conseil régional pour l'information et la communication lors d'une conférence régionale organisée à Kigali du 24 au 26 novembre 2008.</li> <li>• Cette activité a contribué à la mise en place de mécanismes autoréglementés d'obligation redditionnelle des médias dans la région des Grands Lacs.</li> <li>• Soutien à l'accès des personnes handicapées aux TIC et sauvegarde des contenus numériques.</li> <li>• Sur le plan législatif, en Sierra Leone, CI/FED a apporté son concours au gouvernement en ce qui concerne la loi relative à la création d'un organisme public de radiodiffusion indépendant dans le cadre du groupe de travail sur la radiodiffusion réuni par l'UNESCO, qui regroupe le PNUD et le DOMP. Les recommandations ont été soumises au gouvernement et, récemment, une nouvelle législation conforme aux avis de l'UNESCO a été adoptée. Elle prévoit la création d'une nouvelle entreprise publique autonome de radiodiffusion destinée à remplacer le service public de radio et de télévision vieux de 75 ans : le Système de radiodiffusion de la Sierra Leone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que la résolution soit mise en œuvre et que le Conseil régional pour l'information et la communication dispose des moyens nécessaires pour élaborer des normes sur les médias dans la région des Grands Lacs.</li> <li>• La pénurie de ressources ne favorise pas toujours l'élargissement de l'accès à l'information pour les groupes marginalisés.</li> </ul>	<p>Le soutien de l'UNESCO a suscité le soutien supplémentaire d'International Media Support (IMS) et de la GTZ (par le biais du secrétariat de la CIRGL).</p>	<p>Le secrétariat de la CIRGL assurera le suivi de la mise en œuvre des résolutions. Étroitement liée aux progrès accomplis dans d'autres secteurs.</p>	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Amélioration, notamment grâce à la coopération intersectorielle, des compétences des enseignants à tous les niveaux en matière de TIC, ainsi que des capacités des médias et des institutions de formation d'assurer une formation de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation des besoins en TIC des établissements de formation des enseignants en Afrique a été menée, de concert avec la CEA et l'IIRCA de l'UNESCO. Ses conclusions et les mesures de suivi ont été présentées lors de la conférence « e-learning Africa » et ont été entérinées par 6 ministres de l'éducation africains.</li> <li>• 20 professeurs du secondaire kényens (dont 9 femmes) ont été formés en collaboration avec Computer for Schools Kenya (CFSK), sur la base du programme approuvé par le gouvernement (novembre 2008).</li> <li>• Fin des négociations avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Togo en vue de la création d'un réseau universitaire et de ressources pour l'enseignement supérieur, en rapport avec la mise en place d'une chaire UNESCO sur les technologies de l'information et de la communication, à l'Université de Lomé et à celle de Kara.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les directives de l'UNESCO relatives aux compétences des enseignants dans le domaine des TIC doivent encore être intégrées dans le programme de formation pédagogique sur les TIC, approuvé par le gouvernement. D'où le fait que l'attention portée au rôle des TIC dans les établissements africains de formation des enseignants est insuffisante et la nécessité de mieux associer le secteur éducatif à la rédaction et la mise en œuvre en Afrique de politiques nationales des TIC en la matière. Les progrès sont variables selon les pays mais il existe plusieurs cas de bonnes pratiques (Ghana, Namibie).</li> <li>• Il existe potentiellement plusieurs donateurs qui sont disposés à soutenir l'initiative sur les centres d'excellence mais l'UNESCO doit établir une feuille de route.</li> </ul>	<p>L'efficacité à long terme sera sans doute satisfaisante en raison des compétences nationales accrues qui soutiennent la compétitivité et le développement national.</p> <p>Le partenariat de l'UNESCO avec Computer for Schools Kenya (CFSK) a permis de réduire les coûts car CFSK a utilisé ses équipements et son personnel de formation. La principale contribution de l'UNESCO aux centres d'excellence au Kenya et en Ouganda a consisté à promouvoir et expliquer le concept à d'éventuels partenaires, ce qui a amené le PNUD-Kenya et la Fondation Ford à fournir une aide financière à l'Université de Nairobi.</p>	<p>Difficile dans certains domaines et dépendra des investissements dans les infrastructures, l'éducation, la santé et d'autres secteurs. Nécessité de nouer des partenariats avec d'autres institutions afin de regrouper le personnel, les connaissances et les équipements.</p>	
<p>Promotion de radios et de centres multimédia communautaires, qui serviront de catalyseurs pour que la communauté fasse entendre sa « voix » et que le développement soit axé sur les populations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion des centres multimédia communautaires a été assurée au cours de la deuxième phase du projet de renforcement des CMC qui a été financé par la Direction du développement et de la coopération (Suisse), et lancé sur le terrain au Mali, au Mozambique et au Sénégal. Au Mali, la deuxième phase a démarré avec l'élaboration d'un vaste programme de renforcement des capacités des CMC qui doit s'achever en juin 2011.</li> </ul>		<p>La recherche du consensus autour des besoins ressentis et des modalités d'intervention et d'exécution s'est avérée être l'approche la plus appropriée pour la conception du projet souhaité au moindre coût.</p>	<p>Les projets de CMC ne sont financés que s'il existe des éléments indiquant qu'ils sont opérationnellement viables et qu'ils peuvent compter sur le soutien de la communauté pour subsister.</p>	

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités des CMC ont été renforcées par le biais des activités ci-après :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Mali, la première formation a été assurée par 6 spécialistes de l'AGETIC (Agence des technologies de l'information et de la communication). La deuxième formation a été dispensée avec le soutien de l'Ambassade de France au Mali, qui a offert les services d'un formateur de l'ADEN (Appui au désenclavement numérique) et a ainsi permis de renforcer les capacités de 23 responsables de CMC sur les questions administratives et financières. Du 22 au 26 décembre 2008, 23 présentateurs de journal parlé ont été formés au montage radiophonique et à la radiodiffusion numérique.</li> <li>- Au Cameroun, un séminaire de formation a été organisé ; il a réuni 15 radios communautaires et 30 animateurs de plusieurs communautés en vue de renforcer les capacités en matière de production et de radiodiffusion d'émissions de radio sur les problèmes liés au VIH et au SIDA.</li> <li>- En ce qui concerne la République démocratique du Congo, des animateurs de la radio communautaire de Kinkala ont été formés au Cameroun, à la radio communautaire Mbalmayo.</li> </ul> </li> <li>• Les médias communautaires serviront de catalyseurs pour que la communauté fasse entendre sa « voix » et que le développement soit axé sur les populations grâce au lancement :</li> </ul>			<p>Il est essentiel de conclure des accords avec des établissements de formation plus importants en vue d'assurer durablement le renforcement des capacités des CMC. Au Mali, le Gouvernement propose les services de son centre national de ressources sur les TIC en vue de fournir un soutien technique et logistique aux CMC.</p>	



Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de trois projets de CMC avec l'aide du PIDC en Angola, en Somalie, en République-Unie de Tanzanie, en vue d'élargir la portée et l'impact des stations de radio communautaires, ainsi qu'en République de Moldova, en vue de renforcer la communauté médiatique régionale ;</li> <li>- de six autres projets avec le soutien du PIDC en vue de renforcer les médias communautaires, leurs réseaux, leurs diffuseurs et/ou de développer leurs capacités, dans plusieurs pays tels que le Kenya, la Namibie, le Sénégal, la Somalie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie pour ce qui est de l'Afrique ;</li> <li>- de radios communautaires à Micheweni, dans les îles Pemba (Zanzibar), dans le cadre du programme conjoint des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie ;</li> <li>- au Tchad, de deux nouveaux CMC équipés de panneaux solaires pour la radio communautaire.</li> <li>- au Kenya, de deux CMC (Voi et Meru) ; le réseau de radios communautaires a été rétabli ;</li> <li>- en Somalie, de deux radios de campus (Université d'Afrique de l'Est et Université d'Hargeisa) avec le soutien de l'UNESCO.</li> <li>• Au Rwanda, Radio Salus à Butare est un exemple réussi de radio de campus au service de la communauté de Butare ; cette radio, créée à l'issue d'un conflit, est devenue un organe d'information et un forum de discussion populaires pour tout le pays. Ce projet a très bien montré à quel point l'indépendance et le pluralisme des</li> </ul>				

Résultats escomptés du 34 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
	<p>médias sont indispensables à la démocratisation et à quel point l'assistance technique fournie par l'UNESCO pour promouvoir la liberté d'expression dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit peut renforcer la paix, la réconciliation, la démocratie et les libertés fondamentales de la personne humaine. Le projet a été mis en oeuvre entre février 2004 et août 2008.</p>				
<p>Renforcement, dans les situations post-conflit, des capacités des médias libres, indépendants et pluralistes de rendre compte des événements selon des normes professionnelles définies par les journalistes eux-mêmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vaste consultation des parties prenantes sur les projets de loi sur la presse a permis d'élargir l'espace de discussion, de mieux comprendre les libertés de la presse qui sont en jeu et de recommander des améliorations.</li> <li>• Soutien des États de la région pour le passage d'une radiodiffusion d'État à une radiodiffusion de service public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un large éventail de formations et un appui technique qui ne se limite pas aux questions de liberté de la presse qui comptent beaucoup pour les parties prenantes, pourrait permettre de réaliser de plus grandes avancées dans le domaine de la liberté de la presse.</li> </ul>	<p>À terme, une amélioration de l'accès à l'information et un dialogue entre les dirigeants et la population pourraient améliorer la gouvernance et avoir d'autres effets positifs sur le développement.</p>	<p>Dépendra probablement des tendances économiques plus vastes ou sera fortement influencée par celles-ci.</p>	



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

# 181 EX/4

## Partie II

PARIS, le 20 mars 2009  
Original anglais/français

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

### PARTIE II

**Ajustements budgétaires autorisés  
à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009**

et

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009  
(34 C/5 approuvé)**

**État au 31 décembre 2008 (non audité)**

N° 43

#### Résumé

La Partie II du document 181 EX/4 contient :

- A. Un rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009. Conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 (résolution 34 C/93, paragraphes 3.A (b), (d) et (e)), le Directeur général présente au Conseil exécutif :
- (i) un rapport sur les ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif ;
  - (ii) les ajustements budgétaires, d'un montant total de 500 000 dollars, opérés aux Titres I et III pour le renforcement de la COI ;
  - (iii) les virements entre articles budgétaires proposés à la suite de la restructuration de l'Organisation, de la révision des coûts standard applicables aux coûts de personnel et de l'utilisation de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite ;
  - (iv) les virements de crédits du Titre IV du budget proposés afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation.

Les incidences financières et administratives des activités décrites sont indiquées tout au long du présent document.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 28.

- B. Le Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009 (34 C/5 approuvé) au 31 décembre 2008.

## Table des matières

### INTRODUCTION

#### **A. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009**

- A.I Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif
- A.II Virements de crédits entre articles budgétaires
- A.III Virements de crédits proposés entre articles budgétaires
- A.IV Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs
- A.V Action attendue du Conseil exécutif

### **ANNEXE I Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009**

#### **B. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

##### **TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 décembre 2008**

Tableau 1	Exécution globale par article budgétaire principal (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)
Tableau 2	Tableau détaillé de la situation du budget ordinaire par axe d'action (coûts d'activités et coûts de personnel)
Tableau 3 (A)	Exécution du programme par axe d'action, budget ordinaire (coûts d'activités)
Tableau 3 (B)	Exécution, par article budgétaire principal, du programme financé par la contribution des États-Unis d'Amérique au budget 2002-2003 (budget ordinaire)
Tableau 4	Utilisation des fonds décentralisés par article budgétaire principal et par région (ressources du budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires)
Tableau 5	Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire)
Tableau 6	Exécution du Programme de participation par région
Tableau 7	Situation des postes et coûts de personnel (budget ordinaire)

*Ressources extrabudgétaires*

Figure 1	Programmes opérationnels extrabudgétaires par source de financement et par grand programme
Figure 2	Programmes opérationnels extrabudgétaires : décaissements
Tableau 8	Exécution des programmes extrabudgétaires par source de financement
Tableau 9	Exécution des programmes extrabudgétaires (décaissements) par donateur et par région
Tableau 10	Exécution des programmes extrabudgétaires par secteur
Tableau 11	Ressources extrabudgétaires gérées par l'UNESCO et ses instituts, par donateur
Tableau 12	Ventilation des fonds gérés par les instituts de l'UNESCO (y compris les contributions de l'UNESCO)

**ANNEXE II Coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2008**

## INTRODUCTION

1. Le présent document contient :

**Partie A Le Rapport du Directeur général sur les ajustements budgétaires autorisés à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009**

**Partie B Le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2008-2009 au 31 décembre 2008**

2. Comme à l'accoutumée, la **Partie A** de ce document présente les ajustements budgétaires qui découlent des dons et des contributions spéciales. Par ailleurs, conformément au paragraphe 3.A (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, qui autorise le Directeur général à « opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés », un rapport est fourni sur les ajustements opérés entre articles budgétaires correspondant aux 500 000 dollars à absorber dans les Titres I et III pour le renforcement de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), ainsi qu'en a décidé la Conférence générale.

En outre, toujours conformément au paragraphe 3.A (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, qui stipule que « dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, le Directeur général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif », un rapport est également présenté sur les virements de crédits proposés ci-après :

- virement des crédits alloués à « Anticipation et prospective » (FOR) au profit de « Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme » (BSP) à l'intérieur du Titre II.C ;
- ajustements budgétaires découlant de la révision des coûts standard applicables aux coûts de personnel ;
- utilisation de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite, qui entraînera des virements de crédits de cette réserve aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III.

Par ailleurs, ce rapport soumet à l'approbation du Conseil exécutif des propositions concernant des virements du Titre IV du budget « Augmentations prévisibles des coûts » aux Titres I à III pour financer les dépenses supplémentaires imputables à l'augmentation statutaire des traitements du personnel et à l'augmentation du coût des biens et services.

3. La **Partie B** contient un Tableau de bord dont l'objet est de présenter un état global de l'exécution des programmes pour l'exercice biennal au 31 décembre 2008, tant pour le Programme ordinaire que pour les fonds extrabudgétaires. Pour les ressources extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, les chiffres des allocations et des dépenses sont présentés sur une base annuelle.

4. Bien que le Tableau de bord porte sur l'exercice biennal 2008-2009, il inclut l'état de l'utilisation de la contribution reçue des États-Unis en 2003, qui a servi à mettre en œuvre des activités sur une période pluriannuelle. Il continue également à indiquer la situation budgétaire par article budgétaire principal pour trois grands postes de dépenses que les États membres ont plus particulièrement souhaité examiner, à savoir l'assistance temporaire, les voyages officiels et les services contractuels (voir décision 166 EX/3.1.1).

5. Des explications sont fournies concernant les activités prévues au titre du budget ordinaire pour lesquelles le taux de dépense est supérieur à 65 % ou inférieur à 35 %, conformément aux décisions 160 EX/3.1.1 et 164 EX/3.1.1 dans lesquelles le Directeur général est invité à inclure « avec des explications pertinentes les activités pour lesquelles il existe un écart de plus de 15 % entre les dépenses effectives et les dépenses prévues ».

## Partie A

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SUR LES AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR  
DE LA RÉOLUTION PORTANT OUVERTURE DE CRÉDITS POUR 2008-2009**

**I. Ajustements des crédits approuvés pour 2008-2009 pour tenir compte des dons et des contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif**

6. Conformément à l'alinéa (b) du paragraphe 3 de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés pour 2008-2009 des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général a le plaisir de fournir ci-dessous des informations sur les dons et contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif :

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

**Grand programme I – Éducation**

**A. Gouvernements**

• Ministère de l'éducation, Brésil	Renforcement des compétences nationales au service d'une éducation de qualité	301 203
• Ministère de l'éducation, Brésil	Interaction entre la famille et l'école	383 133
• Agence allemande de coopération technique (GTZ) GmbH	Programme régional de politiques destinées au corps enseignant	29 438
• Ministère fédéral autrichien de la science et de la recherche scientifique (BMWf)	Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur dans la région Europe : accès, valeurs, qualité et compétitivité, Bucarest, 21-24 mai 2009	26 954
• Ministère des affaires étrangères, France	Réunions du Groupe de haut niveau de l'UNESCO sur l'éducation pour tous	29 499
• Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, Allemagne	Consultation d'experts sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) Bonn, 12-13 janvier 2009	41 129

**B. Autres contributions**

• Comité de secours du personnel de l'ONU	Renforcement des capacités du Secteur de l'éducation en matière de préparation aux catastrophes pour les victimes du tremblement de terre du Pérou	18 946
• Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	Renforcement des capacités pour lutter contre le VIH/SIDA en Namibie	6 826

Source	But	Montant \$
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Viet Nam	Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de planification, de gestion, de statistiques, de suivi et d'évaluation dans le domaine de l'éducation au Viet Nam	9 980
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique (UNICEF EAPRO)	Examen préalable du programme des Nations Unies pour une approche fondée sur les droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique	4 968
• Organisation internationale du Travail (OIT)	Formation en cours d'emploi des enseignants sur l'éducation au VIH/SIDA	19 000
• Banque mondiale	Réunions du Groupe de haut niveau de l'UNESCO sur l'éducation pour tous	51 853
• Banque africaine de développement (BAD)	Forum UNESCO- BAD-ADEA sur les politiques de formation des enseignants pour l'Afrique subsaharienne, 26-28 novembre 2008 au siège de la BAD –Tunis	19 405
• Forum économique mondial	Élaboration d'un manuel sur le suivi et l'évaluation des partenariats multiparties prenantes pour l'éducation	47 982
• Forum économique mondial	Frais de voyage en rapport avec le renforcement des capacités en vue de contribuer à mettre en œuvre des partenariats réussis au service de l'éducation	5 377
• Fundación Acción por la Equidad	Microprojet compensatoire de formation et de microcrédits pour les communautés de Sanjapamba et Sharaicun dans la province de Chimborazo (Équateur)	5 454
• British Council	Assistance technique en matière d'analyse stratégique et de planification du secteur de l'éducation au Nigéria	26 730
• Éducation virtuelle (Espagne)	Renforcement des compétences en matière de gestion des systèmes d'éducation (Réseau de parlementaires pour une éducation pour tous)	2 000
• Institut de coopération internationale de la Confédération allemande pour l'éducation des adultes	Mise en place de partenariats au service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et, notamment, appui à un colloque national sur l'alphabétisation des adultes	28 000
• Chypre (CYPRUSAID)	Jeunes artistes et égalité entre les sexes	21 150



Source	But	Montant \$
• CONSEIL RECTEUR CENTRAL de l'Administration nationale pour l'enseignement public (ANEP) (Uruguay)	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	11 964
• Assemblée législative du Costa Rica – Conseiller	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	706
• Institut de recherche en éducation, École de formation des enseignants, Université du Costa Rica	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	713
• Université nationale du Costa Rica	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	713
• Université publique d'enseignement à distance du Costa Rica	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	715
• Université de la République de l'Uruguay	Séminaire international sur les politiques de formation des enseignants (Costa Rica, Panama, Chili et Uruguay)	971
• Initiative pour une société ouverte en Afrique australe (OSISA)	Mise en place de partenariats nationaux au service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, dans le cadre de LIFE au Mozambique	19 975
• PLAN Thaïlande	Éducation sexuelle et prévention du VIH pour les adolescents en Thaïlande	10 322
• Succession Bardelli	Éducation concernant l'Holocauste	6 907
• Fondation IRINI	Séminaire de formation des enseignants du Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO au Burkina Faso	3 419
<b>Total, GP I</b>		<b>1 135 432</b>

## Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

### A. Gouvernements

• Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis (USACE)	Atelier d'orientation contribuant à l'élaboration du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) – Pérouse – Italie – juillet 2008	17 000
• Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMFP) Allemagne	Traduction anglais/français de la brochure sur Les changements planétaires et le cycle hydrologique (GLOWA)	755

Source	But	Montant \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'aménagement du territoire, du transport et du tourisme (MLIT) Japon</li> </ul>	Mise en œuvre d'activités de recherche fondamentale et production d'un projet de principes directeurs pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à l'échelon des bassins fluviaux	176 214
<b>B. Autres contributions</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>International Society for Optical Engineering</li> </ul>	Projet d'enseignement de l'optique de l'UNESCO intitulé « Projet d'apprentissage actif dans les domaines de l'optique et de la photonique (ALOP) »	20 000
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation Pierre Bergé Yves Saint Laurent</li> </ul>	Projet conjoint UNESCO/TVE/BBC pour la réalisation d'un film sur le Programme MAB de l'UNESCO	15 552
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)</li> </ul>	Soutien à la Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes	693
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)</li> </ul>	Formation et sensibilisation des formateurs sur la gestion de l'eau	15 975
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fondation Lighthouse</li> </ul>	Activités menées sur la Vision des jeunes sur la vie dans les îles	14 771
<ul style="list-style-type: none"> <li>Université de Newcastle</li> </ul>	Soutien au projet « EPIC Force »	10 049
<ul style="list-style-type: none"> <li>NOW Earth and Life Sciences (NOW-ALW) La Haye</li> </ul>	Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la biodiversité des terres arides des réserves de biosphère d'Afrique occidentale	6 015
<b>Total, GP II</b>		<b>277 024</b>

### Grand programme III – Sciences sociales et humaines

#### A. Gouvernements

- |  |   |         |
|--|---|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'éducation, Brésil</li> </ul> | Soutien à l'activité « Enfants démunis – chaque école a une histoire à raconter » au Brésil | 180 723 |
|--|---|---------|

#### B. Autres contributions

- |  |   |       |
|--|---|-------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)</li> </ul> | Organisation d'un atelier de renforcement des capacités pour les décideurs nationaux et régionaux et les acteurs de la société civile (atelier sur la Grande Corne de l'Afrique qui se tiendra à Djibouti en novembre 2009) | 9 975 |
|--|---|-------|

Source	But	Montant \$
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Réunion régionale d'experts sur l'éthique et la responsabilité sociale des chercheurs scientifiques, organisée au Caire les 26 et 27 octobre 2008	11 960
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Réseau arabe UNESCO-ISESCO de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC). Réunion du Réseau ARADESC « Les droits culturels au Maghreb et en Égypte », 18 et 19 décembre 2008, à Rabat, Maroc	14 975
• Banque Montepio, Portugal	Publication des actes de la réunion internationale organisée à Lisbonne en 2007	4 256
• Regione Del Veneto - Direzione Regionale Relazioni Internazionali - Cooperazione Internazionale, Italie	Soutien aux activités sur le « développement des jeunes et la prévention de la violence juvénile »	93 313
• ECM2 Ltd, Royaume-Uni	Soutien au sixième Forum mondial sur le sport, l'éducation et la culture à Busan, République de Corée, 25-27 septembre 2008	75 000
• Centre de sociologie des pratiques et des représentations politiques - Université Paris Diderot - Paris VII	Soutien au colloque de l'UNESCO « Penser aujourd'hui à partir de Frantz Fanon »	1 572
• Observatoire de la diversité et des droits culturels, Université de Fribourg, Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH)	Soutien au Réseau de recherche sur les droits économiques, sociaux et culturels	7 000
<b>Total, GP III</b>		<b>398 774</b>

## Grand programme IV – Culture

### A. Gouvernements

• Délégation de la Chine	Pour les frais d'interprétation – Table ronde Journée de la diversité culturelle, 21 mai 2008	2 359
• Délégation de l'Espagne	Financement de l'interprétation en espagnol durant la session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Sofia, Bulgarie, 18-22 février 2008)	15 751

Source	But	Montant \$
<b>B. Autres contributions</b>		
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Formation à « la gestion des musées et la conservation des collections » à l'intention des conservateurs de musées dans le Maghreb	4 980
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien au secteur du livre à hauteur de 2 500 dollars des États-Unis et séminaire de protection du patrimoine	3 980
• Mme Atsue Imayoshi	Location de la Salle Miro pour l'exposition « 1000 <sup>e</sup> anniversaire du Dit de Genji » (29 septembre – 3 octobre 2008)	9 278
• Orient Cultural Heritage Site Protection Alliance	Site du patrimoine mondial de Lumbini et élaboration d'un plan de gestion pour promouvoir la revitalisation des vestiges/arts bouddhistes et l'avenir du tourisme bouddhiste au Népal	49 978
• Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), PNUÉ	Partenariats relatifs aux indicateurs de biodiversité pour 2010 (BIP 2010) pour une réduction du taux d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial, moyennant de meilleures décisions pour la conservation de la biodiversité mondiale	43 980
• Fondation pour le patrimoine culturel, Corée	Mise au point par les pouvoirs publics d'une base de données en ligne du patrimoine culturel immatériel	42 000
• M. Madanjeet Singh – Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO	Célébration de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 21 mai 2008	20 000
• Centre culturel et de recherches Cheikh Ibrahim Bin Mohammed Al Khalifa (SECCR)	Reproduction de la deuxième édition de la version arabe du kit Le patrimoine mondial aux mains des jeunes	35 000
• Centre culturel et de recherches Cheikh Ibrahim Bin Mohammed Al Khalifa (SECCR)	Réunion régionale des États arabes parties à la Convention du patrimoine mondial sur la mise en œuvre du Programme d'éducation au patrimoine mondial	85 000
• Association pour la conservation des trésors nationaux, Japon	Projet UNESCO sur la conservation du papier : méthodologie de conservation du papier et traditions de la fabrication du papier en Asie de l'Est	10 000
• Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	Couverture par les médias du « Panel sur le livre, l'édition, la créativité et le droit d'auteur au Burundi »	5 000

Source	But	Montant \$
• Korean Mounting and Conservation Association	Production d'une brochure promotionnelle sur le projet et ses activités. Participation d'experts coréens aux réunions techniques durant la première année du projet	4 971
• Association pour la conservation des trésors nationaux, Japon	Pour les objectifs liés au Fonds-en-dépôt chinois concernant la conservation du papier en Asie de l'Est	10 000
• Hôtel Saint-Maurice	Expositions et concerts organisés à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 21 mai 2008	4 673
<b>Total, GP IV</b>		<b>346 950</b>

## Grand programme V – Communication et information

### A. Gouvernements

• Délégation permanente de la France	Exposition sur la sécurité des journalistes, 28 octobre 2008, Siège de l'UNESCO	23 328
• Délégation permanente du Royaume de Suède	Exposition sur la sécurité des journalistes, 28 octobre 2008, Siège de l'UNESCO	43 127
• Gouvernement letton	Colloque international de haut niveau sur la liberté d'expression, 29 octobre 2008, Siège de l'UNESCO	10 000

### B. Autres contributions

• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'activité « Formation en vue de renforcer les capacités des formateurs en matière d'utilisation d'applications de logiciels libres et gratuits »	9 975
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Exposition sur la sécurité des journalistes, 28 octobre 2008, Siège de l'UNESCO	12 213
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'activité « Traduction en arabe de programmes modèles d'enseignement du journalisme pour des pays en développement et démocraties émergentes »	5 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'activité « Le rôle, l'utilité et l'impact de la libéralisation de l'audiovisuel en Mauritanie : vers la création et le développement de stations de radio communautaire/associative en République de Mauritanie	5 000

Source	But	Montant \$
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'activité « réunion nationale interministérielle sur l'application des Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public gouvernemental »	3 000
• Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	Soutien à l'activité « Formation sur le changement climatique pour les professionnels des médias du Maghreb », 13-17 octobre 2008, Rabat, Maroc	4 000
• Microsoft Informatica Ltda (Brésil)	Évaluation du programme « Écoles innovantes » dans le cadre de l'initiative « Partenaires de l'apprentissage »	22 905
• Microsoft Informatica Ltda (Brésil)	Critères de compétences en TIC à l'intention des enseignants au Brésil	19 774
<b>Total, GP V</b>		<b>158 322</b>

### Titre I.B – Direction

#### Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA)

##### A. Gouvernements

• Lituanie	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	5 647
• Ministère des affaires étrangères du Luxembourg	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	4 043
• France	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	7 776
• Thaïlande	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	3 000
• Portugal	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	3 000
• Maroc	Contribution au 30 <sup>e</sup> anniversaire du Comité sur les conventions et recommandations (Comité CR)	5 000
<b>Total, LA*</b>		<b>28 466</b>

\* Le Royaume d'Arabie saoudite a également versé 30 000 dollars pour contribuer au 30<sup>e</sup> anniversaire du Comité CR sous la forme d'un fonds-en-dépôt.

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

## Titre II.C – Services liés au programme

### Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

#### A. Gouvernements

- |         |                                       |     |
|---------|---------------------------------------|-----|
| • Qatar | Contribution à une publication de BSP | 300 |
|---------|---------------------------------------|-----|

#### B. Autres contributions

- |   |  |        |
|---|--|--------|
| • Centre danois pour la culture et le développement | Conférence de Copenhague : « L'éducation pour la compréhension et le dialogue interculturels » | 29 762 |
| • Organisation des Nations Unies, Nairobi           | Contribution à une publication de BSP  | 431    |

<b>Total, BSP</b>	<b>30 493</b>
-------------------	---------------

### Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)

#### B. Autres contributions

- |   |  |         |
|---|--|---------|
| • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)                  | Contribution à l'étude d'évaluation des dépenses GNUD HLCM | 130 000 |
| • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | Contribution à l'étude d'évaluation des dépenses GNUD HLCM | 25 000  |

<b>Total, BB</b>	<b>155 000</b>
------------------	----------------

## Titre III.A – Gestion et coordination des unités hors Siège

### Coûts indirects pour les bureaux hors Siège au titre de la gestion et de la coordination des unités hors Siège (BFC)

Les contributions suivantes ont été versées par des gouvernements au titre des frais de fonctionnement des unités hors Siège :

- |              |                     |        |
|--------------|---------------------|--------|
| • Thaïlande  | Bureau de Bangkok   | 5 579  |
| • Égypte     | Bureau du Caire     | 46 176 |
| • Samoa      | Bureau d'Apia       | 9 975  |
| • Indonésie  | Bureau de Jakarta   | 36 000 |
| • Costa Rica | Bureau de San José  | 51 569 |
| • Chili      | Bureau de Santiago  | 50 000 |
| • Chine      | Bureau de Beijing   | 45 111 |
| • Mozambique | Bureau de Maputo    | 10 150 |
| • Inde       | Bureau de New Delhi | 33 629 |

<b>Total, Coûts indirects</b>	<b>288 189</b>
-------------------------------	----------------

Source	But	Montant \$
--------	-----	---------------

### **Titre III.B – Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)**

#### **A. Gouvernements**

- |  |   |         |
|--|---|---------|
| • Ministère des affaires étrangères français | Contribution pour la 61 <sup>e</sup> Conférence annuelle des organisations non gouvernementales | 233 282 |
|--|---|---------|

#### **B. Autres contributions**

- |  |  |        |
|--|--|--------|
| • Centre UNESCO de Florence/Fédération italienne des clubs UNESCO              | Reconstruction des structures éducatives au Bangladesh   | 5 521  |
| • Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) | Contribution à l'organisation et au suivi du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED) | 15 000 |
| • Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS)                  | Contribution à l'organisation et au suivi du Forum des parlementaires arabes pour l'éducation (FARPED) | 14 980 |

<b>Total, ERC</b>	<b>268 783</b>
-------------------	----------------

### **Titre III.E – Coordination administrative et soutien (ADM)**

#### **A. Gouvernements**

- |                     |   |        |
|---------------------|---|--------|
| • La Ville de Tours | Contribution pour la restauration, la protection et l'entretien de la collection d'œuvres d'art de l'UNESCO | 15 723 |
|---------------------|---|--------|

<b>Total, ADM</b>	<b>15 723</b>
-------------------	---------------

<b>Total général, Dons et contributions spéciales</b>	<b>3 103 156</b>
---	------------------

7. Outre les contributions monétaires susmentionnées, les gouvernements ci-après apportent des contributions en nature aux unités hors Siège en mettant gracieusement à leur disposition des locaux au cours de l'exercice biennal 2008-2009 :

<b>Pays</b>	<b>Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux</b>
• Brésil	Bureau de Brasilia - contribution partielle
• Cameroun	Bureau de Yaoundé
• Chili	Bureau de Santiago
• Cuba	Bureau de La Havane
• République démocratique du Congo	Bureau de Kinshasa
• Gabon	Bureau de Libreville
• Iran, République islamique d'	Bureau de Téhéran



<b>Pays</b>	<b>Bureaux hors Siège bénéficiant de locaux à titre gracieux</b>
• Italie	Bureau de Venise
• Jamaïque	Bureau de Kingston
• Jordanie	Bureau d'Amman
• Kazakhstan	Bureau d'Almaty
• Liban	Bureau de Beyrouth
• Mali	Bureau de Bamako
• Mexique	Bureau de Mexico
• Maroc	Bureau de Rabat
• Nigéria	Bureau d'Abuja
• Pérou	Bureau de Lima
• Qatar	Bureau de Doha
• République du Congo	Bureau de Brazzaville
• Roumanie	Bucarest (CEPES)
• Sénégal	Bureau de Dakar
• Thaïlande	Bureau de Bangkok
• République-Unie de Tanzanie	Bureau de Dar es-Salaam
• Uruguay	Bureau de Montevideo
• Ouzbékistan	Bureau de Tachkent
• Zimbabwe	Bureau de Harare
• Fédération de Russie	Bureau de Moscou

Cette tentative de rendre compte des contributions en nature reste à affiner, ce type de contributions n'étant pas limité à la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Des efforts seront faits pour en élargir le champ dans les futurs rapports.

## **II. Virements de crédits entre articles budgétaires**

8. Aux termes de la première phrase du paragraphe 3.A (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés ». Le Directeur général informe en conséquence les membres du Conseil exécutif des virements de crédits ci-après entre articles budgétaires :

### **9. Ajustements apportés aux Titres I-III du budget afin de financer les crédits additionnels que la Conférence générale a décidé d'allouer à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) au titre du grand programme II – Sciences exactes et naturelles**

Conformément à la résolution 34 C/93 adoptée par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session, la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 comprend un montant de 500 000 dollars à « absorber » afin de financer les crédits additionnels que la Conférence générale a décidé d'allouer à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) au titre du grand programme II – Sciences exactes et naturelles. Ce montant doit être absorbé dans le Titre I et/ou

le Titre III du budget. En application de la note DG/Note/08/26 du 5 août 2008, les ajustements ci-après ont été apportés au Titre I et au Titre III du budget :

Article budgétaire		Montants réduits (\$)
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>		
A.	1. Conférence générale	(11 900)
	2. Conseil exécutif	(17 000)
B.	Direction	(44 400)
C.	Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	(22 000)
<b>Total partiel, Titre I</b>		<b>(95 300)</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>		
A.	Gestion et coordination des unités hors Siège	(52 100)
B.	Relations extérieures et coopération	(42 100)
C.	Gestion des ressources humaines	(72 100)
D.	Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	(23 800)
E.	Administration	(214 600)
<b>Total partiel, Titre III</b>		<b>(404 700)</b>
<b>Total, Titre I et Titre III</b>		<b>500 000</b>

### III. Virements de crédits proposés entre articles budgétaires

10. La deuxième phrase du paragraphe 3.A (e) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009 stipule également que « dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 1 %, le Directeur général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif ». Le Directeur général soumet en conséquence aux membres du Conseil exécutif les propositions de virements de crédits ci-après pour approbation :

#### 11. Virement du budget de FOR (Anticipation et prospective) à BSP (Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme) dans le cadre du Titre II.C

Conformément à la recommandation adoptée à la 180<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (décision 180 EX/51 concernant le Rapport du Commissaire aux comptes sur le Bureau de la prospective), le Directeur général propose de transférer le budget de FOR (Anticipation et prospective) à BSP (Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme). Le budget pour les activités et les coûts du personnel nécessaires à ce virement s'élève à **1 361 346 dollars**.

#### 12. Virement du budget des coûts de personnel à la suite de la révision des coûts standard pour 2008-2009

Le budget des coûts de personnel est calculé sur la base de coûts standard, qui représentent le montant estimatif moyen des dépenses pour chaque classe des postes et pour chaque lieu d'affectation. Pour établir les coûts standard, divers facteurs sont pris en considération, comme l'évolution du coût de la vie dans chaque lieu d'affectation, l'augmentation de traitement attendue pour chaque catégorie de personnel et pour chaque lieu d'affectation, l'éventuelle incidence des fluctuations des taux de change, les tendances antérieures de diverses allocations... etc. Calculer les coûts standard est une opération complexe et, puisqu'il s'agit de « coûts estimatifs moyens », l'objectif de l'Organisation est de les établir aussi précisément que possible puis de contrôler de très près les dépenses globales au titre des coûts de personnel tout au long de l'exercice pour

faire en sorte que les coûts de personnel dans leur ensemble soient contenus dans les limites du budget global prévu à cette fin.

En raison notamment du caractère complexe du calcul des coûts standard, surtout dans les bureaux hors Siège pour lesquels ils sont calculés par lieu d'affectation et par classe, une tendance aux excédents de dépenses a été observée lors des derniers exercices pour les postes hors Siège, c'est-à-dire principalement pour le Titre II.A « Hors Siège » – Gestion des programmes décentralisés (BFC hors Siège). Ces excédents de dépenses ont toutefois toujours été compensés par des excédents concernant les coûts de personnel au titre d'autres lignes budgétaires grâce à un minutieux suivi centralisé.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Secrétariat s'est efforcé d'étudier les raisons de cette tendance et a examiné la possibilité d'adapter les coûts standard à un stade précoce. De fait, en procédant à un ajustement raisonnable de ces derniers, le budget des dépenses de personnel de chaque secteur et bureau reflétera de manière plus réaliste les ressources nécessaires pour l'exercice et permettra au Secrétariat de mieux suivre et gérer les dépenses au titre du personnel par rapport au budget.

Le Secrétariat a par conséquent révisé les coûts standard, afin que ceux prévus pour les postes hors Siège soient en général ajustés à la hausse et compensés par une baisse de ceux afférents aux postes au Siège. La modification des coûts standard a été effectuée de façon à ne pas changer le budget total au titre des dépenses de personnel ; ce réexamen a donné lieu à la réaffectation dans le cadre du budget de diverses lignes budgétaires à **BFC hors Siège**, où tous les postes sont hors Siège, et au **Secteur de l'éducation** où le poids des postes hors Siège est particulièrement lourd.

Les ajustements budgétaires proposés par le Directeur général à cette fin sont résumés ci-après :

<b>Article budgétaire</b>		<b>Montants pour lesquels des ajustements sont proposés (\$)</b>
<b>Titre I</b>	<b>POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	
A.	1. Conférence générale	(34 000)
	2. Conseil exécutif	(55 300)
B.	Direction	(599 700)
<b>Total, Titre I</b>		<b>(689 000)</b>
<b>Titre II</b>	<b>PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>	
A.	<b>Programmes</b>	
	Grand programme I – Éducation	522 800
	Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	(174 700)
	Grand programme III – Sciences sociales et humaines	(270 700)
	Grand programme IV – Culture	(407 300)
	Grand programme V – Communication et information	(153 100)
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	5 277 400
<b>Total partiel, Titre II.A</b>		<b>4 794 400</b>
C.	<b>Services liés au programme</b>	
	1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	(89 100)
	2. Programme de bourses	(16 500)
	3. Information du public	(362 100)

Article budgétaire	Montants pour lesquels des ajustements sont proposés (\$)
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	(209 500)
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	(147 900)
<b>Total partiel, Titre II.C</b>	<b>(825 100)</b>
<b>Total, Titre II</b>	<b>3 969 300</b>
<b>Titre III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	(157 200)
B. Relations extérieures et coopération	(458 800)
C. Gestion des ressources humaines	(538 700)
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	(289 100)
E. Administration	(1 836 500)
<b>Total partiel, Titre III</b>	<b>(3 280 300)</b>
<b>Total général</b>	<b>0</b>

\$

### 13. Utilisation de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite

**Coûts résultant de promotions fondées sur le mérite :** À l'issue d'évaluations approfondies, 34 promotions fondées sur le mérite ont été approuvées, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le coût de ces promotions pour l'exercice biennal est estimé à :

**754 400**

**Coûts résultant de l'exercice de reclassement :** Le Directeur général a approuvé le reclassement de 69 postes au Siège et hors Siège, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le coût de ces reclassements est estimé à :

**972 100**


---

**Montant total dont le virement est proposé de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite aux Titres I-III :**

**1 726 500**

### IV. Virements de crédits proposés du Titre IV du budget pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs

14. Aux termes du paragraphe 3.A (d) de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009, « pour couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget ». En conséquence, le Directeur général soumet ses propositions de virements de crédits du Titre IV à d'autres titres du budget en vue de couvrir les augmentations des coûts de personnel et des coûts des biens et services ci-après imputables à l'inflation statutaire et autres facteurs :

**Montant dont le  
virement est  
proposé du Titre IV  
(\$)**

### Coûts de personnel

15. **Augmentation de la rémunération considérée aux fins de la pension applicable au personnel du cadre organique et de rang supérieur, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008** : En août 2008, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a annoncé une augmentation de **6,6 %** du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension applicable au personnel du cadre organique et de rang supérieur, ce qui entraîne une augmentation de la contribution de l'Organisation à la Caisse des pensions. Le montant supplémentaire requis par cet ajustement pour l'exercice en cours est estimé à **1 710 800 dollars**.

**1 710 800**

16. **Relèvement du barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau au Siège, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008** : En octobre 2008, une augmentation de 2,7 % a été annoncée pour le barème des traitements du personnel du cadre de service et de bureau au Siège. Conformément à la résolution 34 C/80 de la Conférence générale et à la procédure d'ajustement provisoire énoncée dans la méthodologie applicable au calcul des traitements du personnel du cadre de service et de bureau en poste à Paris (paragraphe 95 du document ICSC/57/R.14), le montant supplémentaire requis par cet ajustement pour l'exercice en cours est estimé à **1 433 900 dollars**.

**1 433 900**

**Montant total des ressources nécessaires au titre des coûts de personnel :**

**3 144 700**

### Biens et services

17. D'après les factures reçues pour 2008-2009 en provenance de diverses organisations appartenant aux **mécanismes communs du système des Nations Unies**, les coûts statutaires de ces postes de dépense pour le Secrétariat dépassent de **279 000 dollars** les montants prévus dans le budget du 34 C/5 approuvé. Les ressources supplémentaires nécessaires se répartissent comme suit :

\$

*Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)* 69 000

*Commission de la fonction publique internationale (CFPI)* 50 000

*Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT)* 160 000

**Total partiel :**

**279 000**

18. **Besoins de sécurité des bureaux hors Siège** : L'UNESCO est priée d'investir dans l'amélioration de la sécurité hors Siège conformément à la norme établie par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Il ressort d'un examen des besoins actuels en matière de sécurité et des dépenses renouvelables à ce titre des bureaux hors Siège (par exemple gardes des bureaux, mesures de sécurité pour les logements et entretien du matériel de sécurité existant), que le montant estimatif total des ressources nécessaires à cette fin en 2008-2009 dépasse d'environ **400 000 dollars** les crédits prévus dans le 34 C/5 approuvé (4 millions de dollars).

**400 000**

\$

19. **Augmentation du coût des frais d'exploitation au Siège** tels que les contrats d'entretien et le coût des services collectifs :

- Conformément à la pratique du pays hôte, la plupart des contrats de maintenance et de service conclus par l'UNESCO (*par exemple pour les services de nettoyage et d'assainissement*) comprennent des clauses de relèvement automatique en fonction de l'inflation. Par conséquent, pour 2008-2009, une augmentation annuelle de 2,86 % a été appliquée à ces contrats, d'où la nécessité de ressources supplémentaires d'un montant total de **97 000 dollars**.
- De plus, d'après les factures reçues, il a été estimé que des ressources supplémentaires d'un montant approximatif de **250 400 dollars** étaient nécessaires au titre des *coûts des services collectifs (par exemple électricité, eau, chauffage, etc.)*

Par conséquent, le montant supplémentaire total des ressources nécessaires pour les charges d'exploitation au Siège de l'UNESCO s'élève à **347 400 dollars**.

347 400

20. **Services de surnuméraires (par exemple pour la traduction, la production des documents, la planification et les conférences)** : À la suite du relèvement du barème des traitements du personnel de service et de bureau du Siège, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008, les taux applicables aux surnuméraires appartenant à la même catégorie ont ainsi augmenté de **2,7 %**. De plus, une augmentation de **2,3 %** a également été constatée pour les surnuméraires appartenant à la catégorie du cadre des services organiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces augmentations se répercutent particulièrement sur les dépenses des secrétariats du Conseil exécutif et de la Conférence générale et sur l'Administration (ADM), notamment la Division des conférences, des langues et des documents (CLD), qui sont souvent dans l'obligation de faire appel aux services d'un grand nombre de surnuméraires. Ces augmentations inflationnistes auxquelles s'ajoutent des augmentations prévisibles en volume liées à la préparation de documents statutaires destinés au Conseil exécutif, nécessitent des ressources supplémentaires d'environ **1 369 600 dollars**.

1 369 600

21. **Services d'interprétation** : D'après les dernières informations disponibles, les tarifs des interprètes ont augmenté de **4,38 %** en moyenne en France et de **3,89 %** pour les interprètes d'autres pays. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent les augmentations prévisibles en volume liées aux prochaines sessions du Conseil exécutif, nécessitent des ressources supplémentaires d'environ **127 000 dollars** pour la Division des conférences, des langues et des documents (CLD).

127 000

22. **Frais d'expédition** : Compte tenu des contraintes budgétaires constamment imposées au Secteur de l'administration (ADM), les crédits nécessaires à ce poste de dépense n'ont pu être pleinement prévus dans le budget du 34 C/5. On estime désormais que les frais d'expédition pour l'exercice s'élèvent à 1 002 900 dollars alors que les crédits alloués à cet effet dans le 34 C/5 n'étaient que de 542 100 dollars, d'où la nécessité de ressources supplémentaires d'un montant de **460 800 dollars**.

460 800

\$

23. **Coûts afférents à l'impression, à la production de documents et aux achats** : En raison de l'augmentation inflationniste des coûts de différents matériels requis pour l'impression et la production de documents (par exemple 2,3 % par an pour les consommables d'impression, 5,9 % par an pour la location et la maintenance du matériel d'impression, etc.) et des augmentations liées à l'âge de certains équipements, le montant des ressources supplémentaires nécessaires pour ces postes s'établit à environ **503 900 dollars**.

503 900

24. **Augmentation des ressources nécessaires pour les bureaux hors Siège en raison de l'inflation** : Il ressort d'analyses récentes des taux globaux d'inflation pour les bureaux hors Siège de l'UNESCO qu'un taux moyen de 4,3 % par an devrait être appliqué pour 2008-2009. On a calculé qu'en l'appliquant aux crédits alloués pour les coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège prévus dans le 34 C/5 approuvé, un montant supplémentaire de **409 200 dollars** était nécessaire pour 2008.

409 200

25. **Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés** : Sur la base des chiffres les plus récents dont on dispose pour la Caisse d'assurance-maladie, les cotisations de l'Organisation pour 2008-2009 au titre des participants associés (membres du personnel retraités) sont estimées à environ 7 124 900 dollars alors que le budget disponible identifié à cet effet est de 6 114 800 dollars. Les ressources supplémentaires nécessaires pour ce poste s'élèvent donc à **1 010 100 dollars** :

1 010 100

**Montant total des ressources nécessaires pour les biens et services :**

4 907 000

**Montant total des virements proposés du Titre IV :**

8 051 700

### Financement des augmentations

26. Compte tenu de l'autorisation donnée par la Conférence générale (voir paragraphe 14 ci-dessus), le Directeur général soumet au Conseil exécutif pour approbation une proposition tendant à ce qu'un montant de **8 051 700 dollars** soit prélevé sur le Titre IV et réparti entre les divers articles budgétaires comme indiqué dans le projet de décision figurant au paragraphe 28.

27. Si ce transfert est approuvé par le Conseil exécutif, la situation du Titre IV sera la suivante :

\$

- |  |             |
|--|-------------|
| • Montant approuvé par la Conférence générale à sa 34 <sup>e</sup> session                             | 13 731 800  |
| • Moins prélèvement approuvé par le Conseil exécutif à sa 180 <sup>e</sup> session (décision 180 EX/4) | (2 080 000) |
| • Moins prélèvement proposé dans le présent document   | (8 051 700) |

**Solde du Titre IV**

**3 600 100**

## V. Action attendue du Conseil exécutif

28. S'il entérine les propositions faites par le Directeur général dans le présent rapport, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les dons et les contributions spéciales reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif et ajoutés au crédit du budget ordinaire, ainsi que sur les virements de crédits entre articles budgétaires et les virements proposés entre articles budgétaires et du Titre IV aux Titres I à III du budget, conformément aux dispositions de la Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session (résolution 34 C/93, paragraphes 3.A (b), (d) et (e), document 181 EX/4 Partie II et recommandations de sa Commission financière et administrative à ce sujet (181 EX/...)),

### A

2. Note qu'en conséquence de ces dons et de ces contributions spéciales, le Directeur général a ajouté aux crédits ouverts au budget ordinaire un montant total de **3 103 156 dollars** se répartissant comme suit :

		\$
Titre II.A	Grand programme I	1 135 432
Titre II.A	Grand programme II	277 024
Titre II.A	Grand programme III	398 774
Titre II.A	Grand programme IV	346 950
Titre II.A	Grand programme V	158 322
Titre I.B	Direction (LA)	28 466
Titre II.C.4	Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	30 493
Titre II.C.5	Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	155 000
Titre III.A	Gestion et coordination des unités hors Siège (coûts indirects pour les bureaux hors Siège)	288 189
Titre III.B	Relations extérieures et coopération (ERC)	268 783
Titre III.E.1	Coordination administrative et soutien (ADM)	15 723
<b>Total</b>		<b>3 103 156</b>

3. Exprime sa gratitude aux donateurs dont la liste figure au paragraphe 6 du document 181 EX/4 Partie II ;

### B

4. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 1 % des crédits initialement ouverts, et selon laquelle il doit fournir par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés,



5. Note que le Directeur général a opéré des ajustements budgétaires d'un montant total de **500 000 dollars** prélevés sur les Titres I et III du budget pour financer les 500 000 dollars de crédits supplémentaires que la Conférence générale a décidé d'allouer à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), qui se répartissent comme suit :

<b>Article budgétaire</b>	<b>Montant des virements (\$)</b>
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	
A. 1. Conférence générale	(11 900)
2. Conseil exécutif	(17 000)
B. Direction	(44 400)
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	(22 000)
<b>Total partiel, Titre I</b>	<b>(95 300)</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	(52 100)
B. Relations extérieures et coopération	(42 100)
C. Gestion des ressources humaines	(72 100)
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	(23 800)
E. Administration	(214 600)
<b>Total partiel, Titre III</b>	<b>(404 700)</b>
<b>Total, Titres I et III</b>	<b>(500 000)</b>

**C**

6. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle le Directeur général doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif dans les cas où les virements de crédits entre articles budgétaires excèdent cette limite de 1 %,
7. Approuve les virements entre articles budgétaires :
- (a) de 1 361 346 dollars du Titre II.C Chapitre 6 – Anticipation et prospective (FOR) au Titre II.C Chapitre 4 – Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP) ;
- (b) du budget pour les coûts de personnel par suite de la révision des coûts standard applicables pour 2008-2009.

<b>Article budgétaire</b>	<b>Montants pour lesquels des ajustements sont proposés (\$)</b>
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	
A. 1. Conférence générale	(34 000)
2. Conseil exécutif	(55 300)
B. Direction	(599 700)
<b>Total, Titre I</b>	<b>(689 000)</b>

Article budgétaire	Montants pour lesquels des ajustements sont proposés (\$)
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>	
<b>A. Programmes</b>	
Grand programme I – Éducation	522 800
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	(174 700)
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	(270 700)
Grand programme IV – Culture	(407 300)
Grand programme V – Communication et information	(153 100)
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	5 277 400
<b>Total partiel, Titre II.A</b>	<b>4 794 400</b>
<b>C. Services liés au programme</b>	
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	(89 100)
2. Programme de bourses	(16 500)
3. Information du public	(362 100)
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	(209 500)
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	(147 900)
<b>Total partiel, Titre II.C</b>	<b>(825 100)</b>
<b>Total, Titre II</b>	<b>3 969 300</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>	
A. Gestion et coordination des unités hors Siège	(157 200)
B. Relations extérieures et coopération	(458 800)
C. Gestion des ressources humaines	(538 700)
D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier	(289 100)
E. Administration	(1 836 500)
<b>Total partiel, Titre III</b>	<b>(3 280 300)</b>
<b>Total général</b>	<b>0</b>

(c) de 1 726 500 dollars de la Réserve pour les reclassements et les promotions au mérite aux Titres I à III du budget ;

#### D

8. Rappelant la disposition de la Résolution portant ouverture de crédits en vertu de laquelle, pour couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III,
9. Approuve le virement de **8 051 700 dollars** du Titre IV aux Titres I à III du budget afin de couvrir les augmentations des coûts de personnel et du coût des biens et services imputables à des facteurs statutaires ;
10. Prend note du Tableau révisé des ouvertures de crédits figurant dans l'annexe I à la présente décision.

## ANNEXE I

Tableau révisé des ouvertures de crédits pour 2008-2009

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	34 C/5 approuvé et ajusté (180 EX/Déc., 4)	I Dons reçus	II			III			IV		34 C/5 approuvé et ajusté
				Virements entre articles budgétaires	Virements proposés entre articles budgétaires			Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel et les biens et services				
					Montants absorbés dans les Titres I et III	Virement des coûts d'activité/de personnel de FOR à BSP	Révision des coûts standard applicables aux coûts de personnel	Utilisation de la Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	Virements proposés du Titre IV pour les coûts de personnel	Virements proposés du Titre IV pour les coûts d'activités		
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>A. Organes directeurs</b>												
1. Conférence générale	5 513 400	5 521 600	-	(11 900)		(34 000)	-	10 300	125 500	5 611 500		
2. Conseil exécutif	7 882 800	7 897 100	-	(17 000)		(55 300)	48 800	18 000	1 496 900	9 388 500		
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396 200</b>	<b>13 418 700</b>	<b>-</b>	<b>(28 900)</b>	<b>-</b>	<b>(89 300)</b>	<b>48 800</b>	<b>28 300</b>	<b>1 622 400</b>	<b>15 000 000</b>		
<b>B. Direction</b> <i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Programme de déontologie)</i>	20 677 100	20 787 371	28 466	(44 400)		(599 700)	180 100	158 700	-	20 510 537		
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	10 234 600	10 234 600	-	(22 000)		-	-	-	679 000	10 891 600		
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 307 900</b>	<b>44 440 671</b>	<b>28 466</b>	<b>(95 300)</b>	<b>-</b>	<b>(689 000)</b>	<b>228 900</b>	<b>187 000</b>	<b>2 301 400</b>	<b>46 402 137</b>		
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>												
<b>A. Programmes</b>												
Grand programme I - Éducation <sup>1</sup>	108 468 300	110 556 676	1 135 432			522 800	223 100	443 500	-	112 881 508		
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles <sup>2</sup>	56 774 300	56 929 519	277 024			(174 700)	98 700	306 900	-	57 437 443		
Grand programme III - Sciences sociales et humaines	29 196 900	29 225 982	398 774			(270 700)	141 900	161 000	-	29 656 956		
Grand programme IV - Culture	51 382 600	52 180 164	346 950			(407 300)	270 600	280 800	-	52 671 214		
Grand programme V - Communication et information	31 919 900	32 188 274	158 322			(153 100)	42 200	151 200	-	32 386 896		
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 020 000	9 020 000	-			-	-	-	-	9 020 000		
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 473 600	45 496 200	-			5 277 400	191 800	224 600	-	51 190 000		
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>332 235 600</b>	<b>335 596 814</b>	<b>2 316 502</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 794 400</b>	<b>968 300</b>	<b>1 568 000</b>	<b>-</b>	<b>345 244 016</b>		
<b>B. Programme de participation</b>	18 800 000	18 800 000	-			-	-	-	-	18 800 000		
<b>C. Services liés au programme</b>												
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655 100	4 674 300	-			(89 100)	-	29 900	-	4 615 100		
2. Programme de bourses	1 775 900	1 790 400	-			(16 500)	9 700	10 300	-	1 793 900		
3. Information du public	13 813 500	13 902 700	-			(362 100)	49 400	115 500	-	13 705 500		
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	5 927 300	7 212 408	30 493			(209 500)	51 200	50 700	-	8 496 647		
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871 300	4 891 200	155 000			(147 900)	21 000	34 300	-	4 953 600		
6. Anticipation et prospective	1 355 300	1 361 346	-			(1 361 346)	-	-	-	-		
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>32 398 400</b>	<b>33 832 354</b>	<b>185 493</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(825 100)</b>	<b>131 300</b>	<b>240 700</b>	<b>-</b>	<b>33 564 747</b>		
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434 000</b>	<b>388 229 168</b>	<b>2 501 995</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 969 300</b>	<b>1 099 600</b>	<b>1 808 700</b>	<b>-</b>	<b>397 608 763</b>		
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>												
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	24 178 800	24 406 186	288 189	(52 100)		(157 200)	52 900	43 400	409 200	24 990 575		
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	19 564 500	19 688 200	268 783	(42 100)		(458 800)	17 500	158 600	-	19 632 183		
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	33 506 500	33 661 800	-	(72 100)		(538 700)	65 300	180 100	1 010 100	34 306 500		
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	11 043 600	11 101 500	-	(23 800)		(289 100)	100 400	87 600	-	10 976 600		
<b>E. Administration</b>	99 732 900	100 466 095	15 723	(214 600)		(1 836 500)	161 900	679 300	1 186 300	100 458 218		
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026 300</b>	<b>189 323 782</b>	<b>572 695</b>	<b>(404 700)</b>	<b>-</b>	<b>(3 280 300)</b>	<b>398 000</b>	<b>1 149 000</b>	<b>2 605 600</b>	<b>190 364 077</b>		
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768 200</b>	<b>621 993 621</b>	<b>3 103 156</b>	<b>(500 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 726 500</b>	<b>3 144 700</b>	<b>4 907 000</b>	<b>634 374 977</b>		
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000 000	2 000 000	-				(1 726 500)	273 500	-	-		
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	13 731 800	11 651 800	-				-	(3 144 700)	(4 907 000)	3 600 100		
<b>TOTAL</b>	<b>631 500 000</b>	<b>635 645 421</b>	<b>3 103 156</b>	<b>(500 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>638 248 577</b>		
Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III	(500 000)	(500 000)	-	500 000						-		
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>	<b>631 000 000</b>	<b>635 145 421</b>	<b>3 103 156</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>638 248 577</b>		

1 Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation.

2 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science.

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

## Partie B

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**TABLEAU DE BORD – Exécution du programme au 31 décembre 2008**

**TABLEAU 1**

**EXÉCUTION GLOBALE PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL**

**Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

**(y compris les coûts de personnel et le Programme de participation au 31 décembre 2008)**

Le tableau 1 présente un état d'ensemble de l'exécution du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, faisant apparaître l'exécution globale, par article budgétaire principal, du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation, la totalité des fonds se rapportant à chaque article budgétaire étant ainsi couverte.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le tableau inclut le Titre IV (Augmentations prévisibles des coûts) et tient compte des virements de crédits de ce Titre aux autres Titres du budget qui ont déjà été approuvés par le Conseil exécutif à sa 180<sup>e</sup> session ainsi que des crédits additionnels correspondant aux dons reçus depuis la dernière session du Conseil exécutif et des virements effectués qui sont présentés dans la Partie A du présent document.

S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations et les dépenses portent sur une période d'un an.

**Observations**

Pour le budget ordinaire, le taux de dépense global au 31 décembre 2008 s'établissait à 47,2 %, soit un taux de dépense légèrement inférieur à l'objectif linéaire et théorique de 50 % pour la période écoulée.

Concernant les ressources extrabudgétaires, la plupart des projets sont élaborés et gérés sur une base pluriannuelle, et les fonds alloués pour une année donnée incluent les allocations non utilisées reportées de l'année précédente. Dès lors, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires par le simple taux de dépense annuel (montant des dépenses divisé par le montant total des fonds alloués pour l'année) ne reflète pas toujours le niveau exact de leur mise en œuvre. Faute d'échéance biennale, le calendrier de l'exécution des projets extrabudgétaires tend à subir des ajustements fréquents par rapport au plan de travail initial. Un même niveau d'exécution des projets peut engendrer des taux de dépense différents selon que le montant de l'allocation a ou n'a pas été géré et ajusté avec précision au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. À partir de cette réflexion, le modèle pour les projets extrabudgétaires ne fait pas apparaître de comparaison des dépenses rapportées aux allocations (tableaux 8-12). Cela dit, le tableau 1 montre uniquement à titre indicatif les taux de dépense pour les projets extrabudgétaires au 31 décembre 2008, qui ont pu être calculés par rapport au taux théorique de 100 %. Le taux de dépense global pour les projets extrabudgétaires s'établit à 56,4 %.

Les chiffres dans la colonne « Allocation pour le plan de travail » ne prennent pas encore en compte les ajustements budgétaires pour les coûts de personnel requis du fait de la révision des coûts standard et pour lesquels l'approbation du Conseil exécutif est demandé dans le présent document au paragraphe 12 de la section A.II. Naturellement, dès que les virements auront été approuvés et que le budget des coûts de personnel aura été aligné sur les coûts standard révisés, les taux de dépense pour chaque ligne budgétaire devraient être mieux harmonisés. Par exemple, le taux de dépense au titre de la gestion des programmes décentralisés (actuellement à 57,7 %) devrait être de 51,3 %.

TABLEAU 1

## EXÉCUTION GLOBALE DU PROGRAMME PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL

(Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires, y compris les coûts de personnel et le Programme de participation)

du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire	Budget ordinaire				Ressources extrabudgétaires		
	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Allocation	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>							
<b>A. Organes directeurs</b>							
1. Conférence générale	5 513	5 510	877	15,9	-	-	-
2. Conseil exécutif	7 883	7 880	4 687	59,5	-	-	-
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396</b>	<b>13 390</b>	<b>5 564</b>	<b>41,6</b>	-	-	-
<b>B. Direction</b> <i>(Direction générale : Cabinet du Directeur général ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques : Programme de déontologie)</i>	<b>20 677</b>	<b>20 771</b>	<b>9 429</b>	<b>45,4</b>	<b>930</b>	<b>615</b>	<b>66,1</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>10 235</b>	<b>10 213</b>	<b>5 068</b>	<b>49,6</b>	-	-	-
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 308</b>	<b>44 374</b>	<b>20 061</b>	<b>45,2</b>	<b>930</b>	<b>615</b>	<b>66,1</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>							
<b>A. Programmes</b>							
I Éducation	108 468	111 692	53 267	47,7	198 782	111 820	56,3
II Sciences exactes et naturelles	56 774	57 207	26 276	45,9	71 085	46 539	65,5
III Sciences sociales et humaines	29 197	29 625	13 974	47,2	50 320	31 472	62,5
IV Culture	51 383	52 527	26 052	49,6	89 473	53 534	59,8
V Communication et information	31 920	32 347	14 740	45,6	51 332	15 750	30,7
Projet interdisciplinaire (SC - CLT)	-	-	-	-	486	251	51,6
Institut de statistique de l'UNESCO	9 020	9 020	4 510	50,0	246	233	94,7
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 474	45 496	26 270	57,7	-	-	-
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>332 236</b>	<b>337 913</b>	<b>165 090</b>	<b>48,9</b>	<b>461 724</b>	<b>259 599</b>	<b>56,2</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>9 910</b>	<b>52,7</b>			
<b>C. Services liés au programme</b>							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	4 674	2 361	50,5	295	73	24,7
2. Programme de bourses	1 776	1 790	1 167	65,2	-	-	-
3. Information du public	13 814	13 903	6 290	45,2	31	1	3,2
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 283	8 604	4 400	51,1	858	528	61,5
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	5 046	2 271	45,0	13	-	-
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>32 398</b>	<b>34 018</b>	<b>16 489</b>	<b>48,5</b>	<b>1 197</b>	<b>602</b>	<b>50,3</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434</b>	<b>390 731</b>	<b>191 489</b>	<b>49,0</b>	<b>462 921</b>	<b>260 201</b>	<b>56,2</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>							
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	24 179	24 642	11 334	46,0	1 907	1 551	81,3
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	19 565	19 915	9 360	47,0	5 416	3 128	57,8
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	33 507	33 590	15 498	46,1	144	105	72,9
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	11 044	11 078	4 761	43,0	-	-	-
<b>E. Administration</b>	99 733	100 267	48 594	48,5	138	118	85,5
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026</b>	<b>189 492</b>	<b>89 547</b>	<b>47,3</b>	<b>7 605</b>	<b>4 902</b>	<b>64,5</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768</b>	<b>624 597</b>	<b>301 097</b>	<b>48,2</b>	<b>471 456</b>	<b>265 718</b>	<b>56,4</b>
Réserve pour les reclassements	2 000	2 000	-	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 732</b>	<b>11 652</b>	-	-	-	-	-
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	-					
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>631 000</b>	<b>638 249</b>	<b>301 097</b>	<b>47,2</b>	<b>471 456</b>	<b>265 718</b>	<b>56,4</b>

**TABLEAU 2****TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION**  
**Budget ordinaire (coûts d'activités et coûts de personnel)**  
**(au 31 décembre 2008)**

Le tableau 2 présente un état d'ensemble de l'exécution du budget ordinaire **par axe d'action**. Il ventile de façon plus détaillée les données relatives au budget ordinaire figurant dans le tableau 1.

Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

La Résolution portant ouverture de crédits pour le 34 C/5 présente un seul chiffre comprenant à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activités pour chacun des articles budgétaires. Le tableau 2 présente donc les chiffres du budget approuvé et de l'allocation pour le plan de travail de la même manière mais, pour plus de précision, les dépenses au titre de chaque article budgétaire sont ventilées en coûts de personnel et coûts d'activités.

**TABLEAU 2**  
**TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA SITUATION DU BUDGET ORDINAIRE PAR AXE D'ACTION**

**Coûts de personnel et coûts d'activités**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	34 C/5	Allocation pour le plan de travail	Dépenses			Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>						
<b>A. Organes directeurs</b>						
1. Conférence générale	5 513	5 510	475	402	877	15,9%
2. Conseil exécutif	7 883	7 880	893	3 794	4 687	59,5%
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>13 396</b>	<b>13 390</b>	<b>1 368</b>	<b>4 196</b>	<b>5 564</b>	<b>41,6%</b>
<b>B. Direction</b>						
3. Direction générale	3 102	3 119	1 370	582	1 952	62,6%
4. Cabinet du Directeur général	6 975	7 020	2 844	180	3 024	43,1%
5. Évaluation et audit	6 162	6 162	2 007	736	2 743	44,5%
6. Normes internationales et affaires juridiques	3 738	3 782	1 575	89	1 664	44,0%
7. Programme de déontologie	700	688	45	0	45	6,6%
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>20 677</b>	<b>20 771</b>	<b>7 842</b>	<b>1 587</b>	<b>9 429</b>	<b>45,4%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>10 235</b>	<b>10 213</b>	<b>-</b>	<b>5 068</b>	<b>5 068</b>	<b>49,6%</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>44 308</b>	<b>44 374</b>	<b>9 210</b>	<b>10 850</b>	<b>20 061</b>	<b>45,2%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>						
<b>A. Programmes</b>						
<b>I ÉDUCATION</b>						
I.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	17 286	16 656	5 353	2 483	7 836	47,0%
I.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	17 868	15 363	5 722	1 233	6 955	45,3%
I.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	21 078	23 021	6 312	4 816	11 127	48,3%
I.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	34 945	38 961	9 085	8 818	17 903	46,0%
<b>Total, I</b>	<b>91 177</b>	<b>94 001</b>	<b>26 473</b>	<b>17 349</b>	<b>43 822</b>	<b>46,6%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>						
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>						
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	-	2 296	2 296	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	5 100	5 100	-	2 550	2 550	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IIL)	2 300	2 300	-	1 150	1 150	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	-	550	550	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	-	1 000	1 000	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 600	-	1 900	1 900	73,1%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>17 291</b>	<b>17 691</b>	<b>-</b>	<b>9 446</b>	<b>9 446</b>	<b>53,4%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME I</b>	<b>108 468</b>	<b>111 692</b>	<b>26 473</b>	<b>26 795</b>	<b>53 267</b>	<b>47,7%</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>						
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société	26 237	26 421	7 600	4 689	12 289	46,5%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	9 214	9 197	2 578	1 651	4 229	46,0%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	2 693	2 758	681	614	1 295	46,9%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	17 616	17 816	5 865	2 091	7 956	44,7%
<b>Total, II</b>	<b>55 759</b>	<b>56 192</b>	<b>16 724</b>	<b>9 045</b>	<b>25 768</b>	<b>45,9%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>						
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>						
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	-	508	508	50,0%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>	<b>1 015</b>	<b>1 015</b>	<b>-</b>	<b>508</b>	<b>508</b>	<b>50,0%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME II</b>	<b>56 774</b>	<b>57 207</b>	<b>16 724</b>	<b>9 552</b>	<b>26 276</b>	<b>45,9%</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>						
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	7 205	7 232	2 085	1 326	3 411	47,2%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine du développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	13 837	14 021	4 442	2 163	6 604	47,1%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	8 154	8 372	2 662	1 297	3 959	47,3%
<b>Total, III</b>	<b>29 197</b>	<b>29 625</b>	<b>9 189</b>	<b>4 786</b>	<b>13 974</b>	<b>47,2%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME III</b>	<b>29 197</b>	<b>29 625</b>	<b>9 189</b>	<b>4 786</b>	<b>13 974</b>	<b>47,2%</b>

Article budgétaire	34 C/5	Allocation pour le plan de travail	Dépenses			Taux de dépense
			Personnel	Activités	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	%
<b>IV CULTURE</b>						
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	13 767	14 048	4 949	1 973	6 922	49,3%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	8 341	8 564	2 680	1 741	4 421	51,6%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	7 423	7 969	2 351	1 512	3 863	48,5%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	8 826	8 890	2 893	1 353	4 246	47,8%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	5 758	5 755	2 203	696	2 900	50,4%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	7 267	7 301	2 810	891	3 701	50,7%
<b>Total, IV</b>	<b>51 383</b>	<b>52 527</b>	<b>17 887</b>	<b>8 165</b>	<b>26 052</b>	<b>49,6%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME IV</b>	<b>51 383</b>	<b>52 527</b>	<b>17 887</b>	<b>8 165</b>	<b>26 052</b>	<b>49,6%</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>						
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	5 856	5 992	1 668	1 216	2 885	48,1%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	10 747	11 024	3 053	1 888	4 941	44,8%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	9 670	9 715	2 553	1 872	4 425	45,5%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	5 647	5 616	1 668	821	2 490	44,3%
<b>Total, V</b>	<b>31 920</b>	<b>32 347</b>	<b>8 942</b>	<b>5 797</b>	<b>14 740</b>	<b>45,6%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME V</b>	<b>31 920</b>	<b>32 347</b>	<b>8 942</b>	<b>5 797</b>	<b>14 740</b>	<b>45,6%</b>
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	9 020	-	4 510	4 510	50,0%
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	45 474	45 496	26 270	-	26 270	57,7%
<b>Total, II.A</b>	<b>332 236</b>	<b>337 913</b>	<b>105 485</b>	<b>59 605</b>	<b>165 090</b>	<b>48,9%</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>-</b>	<b>9 910</b>	<b>9 910</b>	<b>52,7%</b>
<b>C. Services liés au programme</b>						
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 655	4 674	1 750	611	2 361	50,5%
2. Programme de bourses	1 776	1 790	373	794	1 167	65,2%
3. Information du public	13 814	13 903	5 177	1 113	6 290	45,2%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	7 283	8 604	2 966	1 434	4 400	51,1%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 871	5 046	1 920	351	2 271	45,0%
<b>Total, II.C</b>	<b>32 398</b>	<b>34 018</b>	<b>12 186</b>	<b>4 303</b>	<b>16 489</b>	<b>48,5%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>383 434</b>	<b>390 731</b>	<b>117 671</b>	<b>73 818</b>	<b>191 489</b>	<b>49,0%</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>						
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	<b>24 179</b>	<b>24 642</b>	<b>2 134</b>	<b>9 200</b>	<b>11 334</b>	<b>46,0%</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>19 565</b>	<b>19 915</b>	<b>7 641</b>	<b>1 718</b>	<b>9 360</b>	<b>47,0%</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>33 507</b>	<b>33 590</b>	<b>8 034</b>	<b>7 464</b>	<b>15 498</b>	<b>46,1%</b>
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>11 044</b>	<b>11 078</b>	<b>3 744</b>	<b>1 017</b>	<b>4 761</b>	<b>43,0%</b>
<b>E. Administration</b>						
1. Coordination administrative et soutien	3 629	3 694	1 567	158	1 724	46,7%
2. Achats	2 662	2 625	1 020	39	1 059	40,3%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	21 896	21 988	6 182	4 587	10 770	49,0%
4. Conférences, langues et documents	24 597	24 796	10 707	1 525	12 232	49,3%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	27 749	27 965	7 838	5 479	13 318	47,6%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	19 200	-	9 492	9 492	49,4%
<b>Total, III.E</b>	<b>99 733</b>	<b>100 267</b>	<b>27 315</b>	<b>21 280</b>	<b>48 594</b>	<b>48,5%</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>188 026</b>	<b>189 492</b>	<b>48 869</b>	<b>40 678</b>	<b>89 547</b>	<b>47,3%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>615 768</b>	<b>624 597</b>	<b>175 750</b>	<b>125 347</b>	<b>301 097</b>	<b>48,2%</b>
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	2 000	2 000	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 732</b>	<b>11 652</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</i>	<i>(500)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>631 000</b>	<b>638 249</b>	<b>175 750</b>	<b>125 347</b>	<b>301 097</b>	<b>47,2%</b>



### TABLEAU 3 (A)

#### EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION

##### Budget ordinaire (coûts d'activités)

(au 31 décembre 2008)

Le tableau 3 (A) présente un état d'ensemble de l'exécution des **activités du programme** par axe d'action pour les ressources du budget ordinaire. Selon la pratique en vigueur, les chiffres du budget ordinaire comprennent les crédits additionnels correspondant aux dons énumérés dans la Partie A du présent document.

#### Observations

L'exécution globale des activités du budget ordinaire (Titres I à IV) au 31 décembre 2008 s'établit à 47,3 %, soit un taux de dépense légèrement inférieur à l'objectif linéaire et théorique de 50 % pour la période écoulée.

Conformément aux décisions 164 EX/3.1.1 et 160 EX/3.1.1, des explications sont fournies ci-après en ce qui concerne les taux de dépense supérieurs à 65 % ou inférieurs à 35 %.

#### Titre I – Politique générale et Direction

**Conférence générale (9,0 %)** : Ce faible taux de dépense est dû au fait que la Conférence générale se tient la seconde année de l'exercice biennal. L'essentiel des dépenses seront encourues en 2009.

**Direction générale (150,5 %)** : Comme il a déjà été indiqué dans le document 180 EX/4, il était prévu que le budget de la Direction générale serait épuisé fin 2008 ; le Directeur général envisage actuellement d'autres sources de financement et fera rapport à ce sujet en temps opportun. Il convient de noter qu'en ce qui concerne l'article budgétaire qui totalise les rubriques 3 à 7 du Titre I.B, les dépenses totales restent dans les limites du budget.

**Programme de déontologie (0,0 %)** : À la suite de l'approbation à titre exceptionnel par le Conseil exécutif, à sa 179<sup>e</sup> session, de l'utilisation de fonds du Programme ordinaire en vue de financer un engagement de durée limitée (EDL) pour pourvoir le poste établi de Responsable de la déontologie, la procédure de recrutement a abouti à une offre d'engagement.

#### Titre II – Programmes et services liés au programme

**Programme de bourses (69,8 %)** : Le taux d'exécution de 69,8 % s'explique par le fait que les programmes d'étude des boursiers sélectionnés par le Comité intersectoriel de sélection ont démarré en septembre 2008, soit au début de l'année scolaire normale ou de l'année universitaire 2008-2009.

**Tableau 3 (A)**  
**EXÉCUTION DU PROGRAMME PAR AXE D'ACTION**  
**Budget ordinaire (coûts d'activités)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>				
<b>A. Organes directeurs</b>				
1. Conférence générale	4 460	4 448	402	9,0%
2. Conseil exécutif	6 165	6 148	3 794	61,7%
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>10 625</b>	<b>10 596</b>	<b>4 196</b>	<b>39,6%</b>
<b>B. Direction</b>				
3. Direction générale	386	386	582	150,5%
4. Cabinet du Directeur général	468	474	180	38,0%
5. Évaluation et audit	1 147	1 134	736	64,9%
6. Normes internationales et affaires juridiques	138	166	89	53,8%
7. Programme de déontologie	187	171	0	0,0%
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>2 326</b>	<b>2 331</b>	<b>1 587</b>	<b>68,1%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>10 235</b>	<b>10 213</b>	<b>5 068</b>	<b>49,6%</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>23 185</b>	<b>23 140</b>	<b>10 850</b>	<b>46,9%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>				
<b>A. Programmes</b>				
<b>I ÉDUCATION</b>				
1.1 Leadership mondial de l'EPT, coordination des priorités du système des Nations Unies en matière d'éducation et mise en place de partenariats solides	5 617	4 948	2 483	50,2%
1.2 Établissement d'un cadre et de réseaux mondiaux pour le développement des capacités de planification et de gestion des systèmes éducatifs	5 394	2 848	1 233	43,3%
1.3 Promotion du dialogue sur les politiques, de la recherche et des normes	7 319	9 216	4 816	52,3%
1.4 Développement des capacités et soutien technique à l'appui des efforts nationaux visant à la réalisation des objectifs de Dakar	15 140	19 090	8 818	46,2%
<b>Total, I</b>	<b>33 471</b>	<b>36 101</b>	<b>17 349</b>	<b>48,1%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591	4 591	2 296	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	5 100	5 100	2 550	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 300	2 300	1 150	50,0%
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100	1 100	550	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	2 000	2 000	1 000	50,0%
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200	2 600	1 900	73,1%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>17 291</b>	<b>17 691</b>	<b>9 446</b>	<b>53,4%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME I</b>	<b>50 762</b>	<b>53 792</b>	<b>26 795</b>	<b>49,8%</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>				
II.1 Favoriser les politiques, le renforcement des capacités techniques, la recherche, la création de réseaux, l'enseignement et la coopération internationale dans les domaines de l'eau, des sciences écologiques et des sciences de la terre afin d'améliorer les réponses de la société	10 143	10 245	4 689	45,8%
II.2 Océans et zones côtières : améliorer la gouvernance et encourager la coopération intergouvernementale à travers les sciences et les services océaniques	3 755	3 710	1 651	44,5%
II.3 Promotion de la science, du savoir et de l'éducation au service de la préparation aux catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, et renforcement des capacités nationales et régionales d'action, y compris par le soutien à la mise en place de réseaux de réduction des risques et de mesures de surveillance et d'évaluation tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis	1 251	1 309	614	46,9%
II.4 Appuyer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et renforcer les capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'énergie et de l'ingénierie	5 194	5 332	2 091	39,2%
<b>Total, II</b>	<b>20 343</b>	<b>20 596</b>	<b>9 045</b>	<b>43,9%</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>				
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015	1 015	508	50,0%
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour les sciences</b>	<b>1 015</b>	<b>1 015</b>	<b>508</b>	<b>50,0%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME II</b>	<b>21 358</b>	<b>21 611</b>	<b>9 552</b>	<b>44,2%</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>				
III.1 Promotion de l'éthique des sciences et des technologies, l'accent étant mis sur la bioéthique	2 778	2 785	1 326	47,6%
III.2 Renforcement de l'articulation entre la recherche et la formulation de politiques dans le domaine de développement social et les politiques en matière d'éducation physique et de sport	4 407	4 550	2 163	47,5%
III.3 Promotion de la réflexion philosophique, des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et de la lutte contre le racisme et la discrimination	2 502	2 696	1 297	48,1%
<b>Total, III</b>	<b>9 687</b>	<b>10 031</b>	<b>4 786</b>	<b>47,7%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME III</b>	<b>9 687</b>	<b>10 031</b>	<b>4 786</b>	<b>47,7%</b>

Article budgétaire	34 C/5 approuvé	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	\$	%
<b>IV CULTURE</b>				
IV.1 Protection et conservation des biens culturels immobiliers et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial	4 315	4 551	1 973	43,3%
IV.2 Sauvegarde du patrimoine vivant, en particulier par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	3 222	3 420	1 741	50,9%
IV.3 Renforcement de la protection des objets culturels, de la lutte contre leur trafic illicite et du développement des musées, notamment dans les pays en développement	2 932	3 458	1 512	43,7%
IV.4 Protection et promotion de la diversité des expressions culturelles par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et le développement des industries culturelles et créatives	3 301	3 339	1 353	40,5%
IV.5 Promotion de la compréhension et du développement du dialogue interculturel et de la paix	1 550	1 527	696	45,6%
IV.6 Intégration dans les politiques nationales des liens entre diversité culturelle, dialogue interculturel et développement durable	1 900	1 909	891	46,7%
<b>Total, IV</b>	<b>17 221</b>	<b>18 205</b>	<b>8 165</b>	<b>44,9%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME IV</b>	<b>17 221</b>	<b>18 205</b>	<b>8 165</b>	<b>44,9%</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>				
V.1 Promouvoir un environnement favorable à la liberté d'expression et à la liberté d'information	2 267	2 386	1 216	51,0%
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et le développement des infrastructures	4 179	4 426	1 888	42,7%
V.3 Promouvoir le développement de médias libres, indépendants et pluralistes et la participation des communautés au développement durable à travers les médias communautaires	4 179	4 199	1 872	44,6%
V.4 Renforcer le rôle de la communication et de l'information dans la promotion de la compréhension mutuelle, de la paix et de la réconciliation, en particulier dans les zones de conflit et de post-conflit	2 058	2 010	821	40,9%
<b>Total, V</b>	<b>12 683</b>	<b>13 022</b>	<b>5 797</b>	<b>44,5%</b>
<b>TOTAL, GRAND PROGRAMME V</b>	<b>12 683</b>	<b>13 022</b>	<b>5 797</b>	<b>44,5%</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b> <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent couvrir les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 020	9 020	4 510	50,0%
<b>Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés</b>	-	-	-	-
<b>Total, II.A</b>	<b>120 731</b>	<b>125 681</b>	<b>59 605</b>	<b>47,4%</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>9 910</b>	<b>52,7%</b>
<b>C. Services liés au programme</b>				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	1 103	611	55,4%
2. Programme de bourses	1 137	1 137	794	69,8%
3. Information du public	2 566	2 566	1 113	43,4%
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	1 362	2 659	1 434	53,9%
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	593	748	351	46,9%
<b>Total, II.C</b>	<b>6 761</b>	<b>8 212</b>	<b>4 303</b>	<b>52,4%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>146 291</b>	<b>152 694</b>	<b>73 818</b>	<b>48,3%</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>				
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b> <i>(Activités au Siège et dépenses de fonctionnement des bureaux hors Siège)</i>	<b>19 642</b>	<b>20 079</b>	<b>9 200</b>	<b>45,8%</b>
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>3 131</b>	<b>3 357</b>	<b>1 718</b>	<b>51,2%</b>
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>16 953</b>	<b>16 881</b>	<b>7 464</b>	<b>44,2%</b>
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>2 684</b>	<b>2 660</b>	<b>1 017</b>	<b>38,2%</b>
<b>E. Administration</b>				
1. Coordination administrative et soutien	231	266	158	59,2%
2. Achats	72	71	39	54,0%
3. Systèmes informatiques et télécommunications	9 007	8 960	4 587	51,2%
4. Conférences, langues et documents	2 853	2 823	1 525	54,0%
5. Services communs, sécurité, services collectifs et gestion des bâtiments et des équipements	10 958	10 882	5 479	50,4%
6. Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments du Siège	19 200	19 200	9 492	49,4%
<b>Total, III.E</b>	<b>42 320</b>	<b>42 202</b>	<b>21 280</b>	<b>50,4%</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>84 730</b>	<b>85 180</b>	<b>40 678</b>	<b>47,8%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>254 206</b>	<b>261 014</b>	<b>125 347</b>	<b>48,0%</b>
<b>Réserve pour les reclassements/promotions au mérite</b>	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>3 896</b>	<b>3 896</b>	-	-
<b>Montant à absorber dans le Titre I et/ou le Titre III</b>	<b>(500)</b>		-	-
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>257 602</b>	<b>264 910</b>	<b>125 347</b>	<b>47,3%</b>

**TABLEAU 3 (B)****EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ  
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003  
(budget ordinaire)**

À sa 32<sup>e</sup> session, la Conférence générale s'est félicitée du retour des États-Unis d'Amérique à l'UNESCO, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2003, et a pris note du montant de 15 093 141 dollars représentant la contribution de ce pays pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2003. Elle a en outre invité le Directeur général à faire rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du plan d'action à financer sur cette contribution. En conséquence, le tableau 3 (B) présente l'état d'utilisation de ces fonds. Il convient de noter que cette contribution est utilisée dans le cadre d'un mécanisme de compte spécial opérant sur une base pluriannuelle.

**Observations****Éducation (92 %) :**

Au cours des six derniers mois, le taux de dépense est passé de 85 % (30 juin 2008) à 92 % au 31 décembre 2008, puis à plus de 95 % au 1<sup>er</sup> mars 2009. Les quelques activités restantes liées à la reconstruction du système éducatif en Afghanistan arriveront à leur terme peu après le premier trimestre de l'année en cours.

Le Directeur général a récemment approuvé l'utilisation des intérêts produits par cette contribution relative au Secteur de l'éducation, soit quelque 900 000 dollars, ainsi que des fonds disponibles restant sur ce compte après le financement des activités, soit environ 200 000 dollars, pour la mise en œuvre de la deuxième phase de la reconstruction des systèmes éducatifs, portant essentiellement sur le renforcement des systèmes d'information et le développement et la gestion des plans éducatifs dans quelques pays en situation de post-conflit, notamment en Afrique. Les activités relevant de la deuxième phase démarreront sous peu et devraient être achevées dans l'année suivant le début de cette nouvelle phase. Ces activités compléteront celles menées au titre du Programme ordinaire pour la reconstruction de systèmes éducatifs, et mettront particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités nationales pour la planification et la gestion du relèvement et de la reconstruction de systèmes éducatifs. Elles apporteront en outre des fonds d'amorçage pour lever des ressources extrabudgétaires et étendre nos activités à ces pays et à d'autres. Ces efforts ont déjà permis de réunir quelque 26 millions de dollars sous forme de fonds extrabudgétaires (Fonds-en-dépôt japonais) pour l'alphabétisation de masse.

**Culture (94,3 %) :**

Si l'on inclut les projets de musées financés au moyen du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006, le taux global d'exécution au titre du programme concernant la préservation de biens culturels meubles en péril et la création de musées financé par la contribution des États-Unis au budget de l'UNESCO est de 94,3 % au 31 décembre 2008.

**Informations actualisées sur 11 projets pilotes financés par la contribution des États-Unis à l'UNESCO et lancés en 2004 :**

Dix des 11 projets pilotes ont désormais été menés à bien. Pour le onzième projet, au Yémen, le taux d'exécution est aujourd'hui de 96,6 % en raison de retards causés sur place par des problèmes de sécurité ; cependant, étant donné que le projet a été recentré sur des activités au Musée national de Sanaa, il est maintenant prévu qu'il s'achève en mai 2009.

Informations actualisées sur les 10 partenariats entre musées financés par la contribution des États-Unis à l'UNESCO et lancés en 2004 :

Les 10 partenariats entre musées ont tous été constitués et 9 d'entre eux ont mené à terme les activités prévues. Le dixième projet, plusieurs fois retardé pour diverses raisons, a été recentré. Il sera mis en œuvre avant l'été prochain.

Informations actualisées sur les activités financées à l'aide du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006 :

Les principales activités financées au moyen du million de dollars alloué par le Directeur général en septembre 2006 comprennent : deux projets pilotes au Honduras (achevé) et en Géorgie (presque achevé) ; un partenariat de trois ans avec l'ICCROM (fin de la deuxième année en mars 2009) ; et des activités complémentaires pour les projets pilotes de Mongolie, du Tadjikistan et du Pakistan ainsi que des projets de moindre ampleur en Tanzanie et au Liban.

En conclusion, il convient de noter que le solde de la contribution non encore engagé correspond à la quasi-totalité du montant prévu pour la troisième et dernière année (mars 2009 – mars 2010) du partenariat de trois ans avec l'ICCROM.

Le Directeur général a récemment approuvé l'utilisation des intérêts produits par cette contribution relative au Secteur de la culture, soit quelque 500 000 dollars, ainsi que des fonds disponibles restant sur ce compte après le financement des activités, soit environ 200 000 dollars, pour la conduite d'activités supplémentaires concernant la préservation des objets culturels et la fourniture d'une assistance technique aux musées.

**WHC (99,4 %) :**

Après la liquidation des engagements restants contractés au titre de la contribution des États-Unis, certaines dépenses se sont avérées en fin de compte inférieures au montant initialement engagé. Cela explique la baisse du taux d'exécution de 100 % à 99,4 %. Le WHC confirme toutefois que les activités ont été pleinement exécutées.

**TABLEAU 3 (B)**

**EXÉCUTION, PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL, DU PROGRAMME FINANCÉ  
PAR LA CONTRIBUTION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU BUDGET 2002-2003**

**Budget ordinaire**

**du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire	Allocation pour le plan de travail*	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>			
<b>A. Programmes</b>			
I Éducation	9 550	8 783	92,0
II Sciences exactes et naturelles	-	-	-
III Sciences sociales et humaines	-	-	-
IV Culture	4 543	4 283	94,3
Centre pour le patrimoine mondial	1 000	994	99,4
V Communication et information	-	-	-
Institut de statistique de l'UNESCO	-	-	-
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>15 093</b>	<b>14 059</b>	<b>93,1</b>
<b>Solde non alloué</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 093</b>	<b>14 059</b>	<b>93,1</b>

\* L'allocation pour le plan de travail ne comprend pas les intérêts accumulés s'élevant à quelque 1,4 million de dollars, qui seront alloués en 2009.

**TABLEAU 4****UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS  
PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION****Ressources du budget ordinaire  
(à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires  
(au 31 décembre 2008)**

Le tableau 4 fait apparaître l'utilisation des fonds décentralisés au 31 décembre 2008, ventilée par région, pour le Titre II (Programmes et services liés au programme) et le Titre III (Soutien de l'exécution du programme et administration). Afin de présenter de manière intégrée l'état de l'exécution des activités financées par des fonds décentralisés, ce tableau met en regard les deux sources de financement : budget ordinaire et ressources extrabudgétaires.

Il est à noter que les chiffres pour le budget ordinaire ne comprennent pas les coûts de personnel. S'agissant des ressources extrabudgétaires, les allocations se rapportent à une période d'un an.

**Observations**

Globalement, les fonds décentralisés représentent 39,4 % du budget ordinaire total pour les activités et leur taux de dépense s'établissait à 49,1 % au 31 décembre 2008.

Dans le cas du Secteur de l'éducation, les fonds décentralisés s'entendent à l'exclusion des allocations financières destinées aux instituts IIPE, BIE, ITIE et UIL, car le mécanisme de virement de ces allocations financières aux comptes spéciaux ne prévoit pas d'information sur la répartition du programme par région pour ces instituts. Pour la même raison, l'allocation financière destinée au CIPT n'est pas comprise dans les fonds décentralisés au titre des sciences exactes et naturelles. Cette approche donne aussi une vue plus exacte des dépenses des secteurs, étant donné qu'elle exclut les taux de dépense des instituts. En effet, les budgets annuels de ces instituts étant virés sur compte spécial et enregistrés comme dépense complète dans les comptes de l'UNESCO au début de chaque année, les dépenses ne reflètent pas le véritable niveau d'exécution du programme. En revanche, les allocations financières destinées à l'IIRCA, à l'IESALC et à l'ISU figurent sous les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Europe et Amérique du Nord, respectivement.

En ce qui concerne le Titre II – Programmes et services liés au programme, 55,6 % du montant total des crédits ouverts au budget ordinaire pour les activités sont décentralisés et alloués aux unités hors Siège, où le taux de dépense s'établit à 49,0 %.

**TABLEAU 4**  
**UTILISATION DES FONDS DÉCENTRALISÉS PAR ARTICLE BUDGÉTAIRE PRINCIPAL ET PAR RÉGION**  
**Budget ordinaire (à l'exclusion des coûts de personnel) et ressources extrabudgétaires**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire principal	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					
	Montant total des allocations pour les programmes (Siège et hors Siège) (Plans de travail)	Allocations pour toutes les unités hors Siège (Plans de travail)	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense	Montant total des ressources pour les programmes (Siège et hors Siège)	Allocations pour toutes les unités hors Siège	Taux de décentralisation	Ventilation des allocations décentralisées par région	Dépenses (effectives/ engagées)	Taux de dépense
	\$	\$	%	%	\$	%	\$	\$	%	%	\$	%
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	<b>23 140</b>						<b>930</b>					
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>												
<b>A. Programmes</b>												
<b>I Éducation</b>	<b>53 792</b>	<b>29 029</b>	<b>54,0</b>		<b>14 725</b>	<b>50,7</b>	<b>198 782</b>	<b>163 371</b>	<b>82,2</b>		<b>91 550</b>	<b>56,0</b>
- Afrique	10 508			36	5 297	50,4		14 546		8,9	8 123	55,8
- États arabes	3 103			11	1 661	53,5		22 431		13,7	10 798	48,1
- Asie et Pacifique	6 534			23	2 963	45,4		15 784		9,7	6 920	43,8
- Europe et Amérique du Nord	468			2	231	49,4		5 270		3,2	3 332	63,2
- Amérique latine et Caraïbes	8 416			29	4 573	54,3		105 340		64,5	62 377	59,2
<b>II Sciences exactes et naturelles</b>	<b>21 611</b>	<b>6 595</b>	<b>30,5</b>		<b>2 777</b>	<b>42,1</b>	<b>71 085</b>	<b>42 206</b>	<b>59,4</b>		<b>28 424</b>	<b>67,3</b>
- Afrique	1 980			30	933	47,1		1 463		3,5	1 132	77,4
- États arabes	1 116			17	427	38,2		7 676		18,2	3 861	50,3
- Asie et Pacifique	1 589			24	668	42,0		3 078		7,3	1 958	63,6
- Europe et Amérique du Nord	386			6	173	44,9		12 471		29,5	9 211	73,9
- Amérique latine et Caraïbes	1 524			23	576	37,8		17 518		41,5	12 262	70,0
<b>III Sciences sociales et humaines</b>	<b>10 031</b>	<b>4 559</b>	<b>45,5</b>		<b>1 759</b>	<b>38,6</b>	<b>50 320</b>	<b>46 188</b>	<b>91,8</b>		<b>29 255</b>	<b>63,3</b>
- Afrique	1 353			30	600	44,3		1 468		3,2	1 086	74,0
- États arabes	1 050			23	360	34,3		1 257		2,7	683	54,3
- Asie et Pacifique	800			18	315	39,4		1 31		0,3	102	77,9
- Europe et Amérique du Nord	294			6	133	45,4		20		0,0	20	100,0
- Amérique latine et Caraïbes	1 063			23	352	33,1		43 312		93,8	27 364	63,2
<b>IV Culture</b>	<b>18 205</b>	<b>7 987</b>	<b>43,9</b>		<b>3 491</b>	<b>43,7</b>	<b>89 473</b>	<b>50 169</b>	<b>56,1</b>		<b>31 628</b>	<b>63,0</b>
- Afrique	2 322			29	1 124	48,4		7 217		14,4	3 170	43,9
- États arabes	1 612			20	555	34,4		12 689		25,3	9 188	72,4
- Asie et Pacifique	2 064			26	970	47,0		7 794		15,5	5 151	66,1
- Europe et Amérique du Nord	531			7	225	42,4		8 144		16,2	5 059	62,1
- Amérique latine et Caraïbes	1 458			18	617	42,3		14 325		28,6	9 060	63,2
<b>V Communication et information</b>	<b>13 022</b>	<b>7 285</b>	<b>55,9</b>		<b>3 431</b>	<b>47,1</b>	<b>51 332</b>	<b>42 684</b>	<b>83,2</b>		<b>13 965</b>	<b>32,7</b>
- Afrique	2 344			32	1 187	50,6		2 874		6,7	1 689	58,8
- États arabes	1 027			14	433	42,2		1 970		4,6	1 023	51,9
- Asie et Pacifique	2 038			28	892	43,7		2 065		4,8	1 624	78,6
- Europe et Amérique du Nord	256			4	137	53,6		208		0,5	178	85,6
- Amérique latine et Caraïbes	1 620			22	782	48,3		35 567		83,3	9 451	26,6
<b>Projet transdisciplinaire (SC - CLT)</b>							<b>486</b>	<b>486</b>	<b>100,0</b>		<b>251</b>	<b>51,6</b>
- Europe et Amérique du Nord								486			251	51,6
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	<b>9 020</b>	<b>9 020</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>4 510</b>	<b>50,0</b>	<b>246</b>	<b>246</b>	<b>100,0</b>		<b>233</b>	<b>94,7</b>
- Europe et Amérique du Nord	9 020	9 020	100	100	4 510	50,0	246	246	100,0	100,0	233	94,7
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>125 681</b>	<b>64 475</b>	<b>51,3</b>		<b>30 693</b>	<b>47,6</b>	<b>461 724</b>	<b>345 350</b>	<b>74,8</b>		<b>195 306</b>	<b>56,6</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>18 800</b>	<b>18 800</b>	<b>100,0</b>		<b>9 910</b>	<b>52,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>C. Services liés au programme</b>												
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	1 103	1 103			611	55,4	295	4	1,4		4	100,0
- Afrique		1 103			611	55,4		4		100,0	4	100,0
2. Programme de bourses	1 137	-			-	-	-	-	-	-	-	-
3. Information du public	2 566	70	2,7		30	42,2	31	-	-	-	-	-
- Afrique		-			-	-	-	-	-	-	-	-
- États arabes		-			-	-	-	-	-	-	-	-
- Asie et Pacifique		20		29	9	46,4		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		50		71	20	40,5		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		-			-	-		-		-	-	-
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	2 230	453	20,3		378	83,4	858	-	-		-	-
- Afrique		121		27	119	98,0		-		-	-	-
- États arabes		49		11	49	-		-		-	-	-
- Asie et Pacifique		223		49	164	73,4		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord		37		8	36	96,4		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes		23		5	11	46,7		-		-	-	-
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	748	-			-	-	-	-	-	-	-	-
6. Prospective	429	-			-	-	13	-	-	-	-	-
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>8 212</b>	<b>1 626</b>	<b>19,8</b>		<b>1 018</b>	<b>62,6</b>	<b>1 197</b>	<b>4</b>	<b>0,3</b>		<b>4</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>152 694</b>	<b>84 901</b>	<b>55,6</b>		<b>41 622</b>	<b>49,0</b>	<b>462 921</b>	<b>345 354</b>	<b>74,6</b>		<b>195 310</b>	<b>56,6</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>												
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	<b>20 079</b>	<b>17 335</b>	<b>86,3</b>		<b>8 648</b>	<b>49,9</b>	<b>1 907</b>	<b>1 818</b>	<b>95,3</b>		<b>1 492</b>	<b>82,1</b>
- Afrique	5 514			32	2 717	49,3		-		-	-	-
- États arabes	2 393			14	1 326	55,4		197		10,8	190	96,4
- Asie et Pacifique	4 908			28	2 494	50,8		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord	1 008			6	475	47,1		1 621		89,2	1 302	80,3
- Amérique latine et Caraïbes	3 511			20	1 636	46,6		-		-	-	-
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	<b>3 357</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>35</b>	<b>N/A</b>	<b>5 416</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
- Europe et Amérique du Nord					35	N/A						
<b>C. Gestion des ressources humaines</b>	<b>16 881</b>	<b>672</b>	<b>4,0</b>		<b>221</b>	<b>32,9</b>	<b>144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
- Afrique	163			24	45	27,7		-		-	-	-
- États arabes	84			13	24	28,1		-		-	-	-
- Asie et Pacifique	190			28	106	55,6		-		-	-	-
- Europe et Amérique du Nord	71			11	16	22,1		-		-	-	-
- Amérique latine et Caraïbes	164			24	31	19,0		-		-	-	-
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	<b>2 660</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>138</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>E. Administration</b>	<b>42 202</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>85 180</b>	<b>18 007</b>	<b>21,1</b>		<b>8 904</b>	<b>49,4</b>	<b>7 605</b>	<b>1 818</b>	<b>23,9</b>		<b>1 492</b>	<b>82,1</b>
<b>TOTAL (Titres I-III)</b>	<b>261 014</b>	<b>102 907</b>	<b>39,4</b>		<b>50 526</b>	<b>49,1</b>	<b>471 456</b>	<b>347 172</b>	<b>73,6</b>		<b>196 802</b>	<b>56,7</b>

## TABLEAU 5

**DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION  
ET DES SERVICES CONTRACTUELS  
(budget ordinaire au 31 décembre 2008)**

L'accent étant placé de plus en plus sur la programmation et la gestion axées sur les résultats, le suivi traditionnel par objet de dépenses aurait dû être abandonné. Toutefois, tenant compte des observations précédemment formulées par les États membres sur le suivi de certaines catégories de dépenses (réf. : décision 166 EX/3.1.1), le **tableau 5** fournit des détails sur trois postes de dépenses : **Assistance temporaire, Voyages en mission et Services contractuels**.

Ce tableau indique, par article budgétaire principal, les crédits prévus pour ces postes dans le 34 C/5 approuvé (budget indicatif) au titre du budget ordinaire. Il convient de noter que :

- la ventilation a été établie sur la base du budget de 631 millions de dollars, tandis que les dépenses tiennent également compte des ressources supplémentaires enregistrées comme « crédits additionnels » ;
- l'assistance temporaire est ventilée en deux catégories : « assistance temporaire et surnuméraires » et « consultants », dont le financement relève des coûts d'activités ;
- les voyages en mission sont eux aussi ventilés en deux catégories : voyages des délégués (voyages des participants et voyages des membres du Conseil exécutif à la rubrique Organes directeurs) et voyages en mission du personnel. Pour chacune de ces catégories, le budget indicatif et les dépenses sont indiqués aux fins de comparaison ;
- les services contractuels comprennent les contrats de recherche et les contrats d'auteur, les contrats de traduction externes, les contrats d'impression et de publication, les contrats pour l'organisation de réunions ou de séminaires de formation, les études d'évaluation et les honoraires du Commissaire aux comptes.

Comme cela a souvent été souligné, la ventilation du montant total des ressources en « objets de dépenses » par secteur et par bureau est un exercice extrêmement complexe étant donné que l'exécution effective du programme n'intervient qu'une à trois années plus tard. Par ailleurs, si l'on entend privilégier la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, l'utilisation des fonds, c'est-à-dire la modalité d'exécution du programme, ne devrait pas être l'indicateur prépondérant car elle peut varier par rapport à ce qui était prévu au départ, sans pour autant que la réalisation des résultats escomptés en soit compromise. En outre, mesurer l'exécution du programme à l'aune du taux de dépense pour tel ou tel objet de dépenses n'est peut-être pas la meilleure méthode étant donné que les dépenses ne sont pas toujours encourues de manière linéaire au cours de l'exercice biennal.

L'indication du taux de dépense pour chaque objet de dépenses et chaque article budgétaire peut également donner une représentation erronée de la situation budgétaire réelle étant donné que l'ampleur des montants varie fortement d'une ligne à l'autre. Il est évident qu'un écart, même minime par rapport à une enveloppe de très faible ampleur peut se traduire par un écart important une fois exprimé en « taux de dépense », alors que l'impact de cet écart est en réalité négligeable.

Compte tenu des considérations qui précèdent, ce tableau indique, au lieu du taux de dépense, la part (%) de chaque article dans l'ensemble de l'enveloppe de l'objet de dépenses. Cette indication du poids relatif de chaque ligne budgétaire permet de se faire une idée plus précise de l'impact réel pour chaque objet de dépenses.



## **Observations**

### Voyages du personnel :

Il convient de noter que les dépenses comprennent les engagements de dépenses non liquidés représentant des fonds engagés mais qui concernent des voyages futurs prévus au début de 2009. Par conséquent, le véritable indicateur de l'utilisation réelle des dépenses de voyage en 2008 sera les « décaissements ». Au 31 décembre 2008, les décaissements au titre des voyages du personnel s'élèvent à 7,2 millions de dollars, soit 43 % du montant total du budget indicatif (16,8 millions de dollars). Étant donné que l'évolution des dépenses est allée en grande partie dans le sens d'une diminution au cours du second semestre 2008, et en raison de la politique actuelle de contrôle strict des voyages du personnel, le montant total des dépenses au titre de ce poste à la fin de l'exercice biennal devrait pouvoir être maintenu à un niveau considérablement peu élevé par rapport au budget indicatif et aux dépenses du passé.

Le tableau 5 présente le budget indicatif et les dépenses au titre des articles évoqués ci-dessus dans le même cadre que l'annexe VI du document 34 C/5 approuvé qui avait été présentée à des fins d'information. Par conséquent, les décaissements au titre des voyages et les engagements de dépenses non liquidées qui apparaissent dans le tableau correspondent aux voyages pour lesquels des crédits ont été inscrits au poste « voyages ». Une partie des dépenses de voyages correspond aux voyages dont le financement était prévu à d'autres postes tels que « autres dépenses » étant donné qu'il n'était pas possible de les prévoir exactement au moment de la préparation du budget. Ces dépenses de voyages prévues en dehors du poste « voyages » ne figurent pas dans le tableau et correspondent aux voyages à des fins de formation à l'échelle de toute l'UNESCO, à des activités liées à l'initiative « Unis dans l'action », à la PCPD et à la stratégie de décentralisation, au projet IPSAS, etc. Au 31 décembre 2008, les décaissements à ces postes s'élevaient à 0,5 million de dollars.

**TABLEAU 5**  
**DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS**  
**(budget ordinaire)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire principal	Budget ordinaire																					
	Assistance temporaire						Voyages								Services contractuels							
	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales
							Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Décaissements	Engagements de dépense non liquidés								
\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%			\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>																						
<b>A. Organes directeurs</b>																						
1. Conférence générale	2 962	9,8%	45	-	45	0,2%	120	0,8%	1	0,0%	6	0,0%	1	-	1	0,0%	434	0,9%	318	1,6%		
2. Conseil exécutif	3 834	12,7%	2 354	-	2 354	13,0%	1 810	11,8%	835	12,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	149	0,8%		
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>6 796</b>	<b>22,6%</b>	<b>2 400</b>	<b>-</b>	<b>2 400</b>	<b>13,2%</b>	<b>1 930</b>	<b>12,6%</b>	<b>836</b>	<b>12,0%</b>	<b>6</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>	<b>434</b>	<b>0,9%</b>	<b>467</b>	<b>2,4%</b>		
<b>B. Direction</b>																						
3. Direction générale	78	0,3%	73	-	73	0,4%	3	0,0%	2	0,0%	212	1,3%	355	0	356	4,1%	-	0,0%	14	0,1%		
4. Cabinet du Directeur général	72	0,2%	13	12	26	0,1%	16	0,1%	9	0,1%	111	0,7%	17	-	17	0,2%	16	0,0%	17	0,1%		
5. Évaluation et audit	10	0,0%	20	77	97	0,5%	-	0,0%	25	0,4%	267	1,6%	228	-	228	2,6%	788	1,6%	329	1,7%		
6. Normes internationales et affaires juridiques	32	0,1%	16	-	16	0,1%	-	0,0%	4	0,1%	20	0,1%	16	-	16	0,2%	30	0,1%	14	0,1%		
7. Programme de déontologie	20	0,1%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	-	-	-	0,0%	100	0,2%	-	0,0%		
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>212</b>	<b>0,7%</b>	<b>122</b>	<b>89</b>	<b>211</b>	<b>1,2%</b>	<b>19</b>	<b>0,1%</b>	<b>39</b>	<b>0,6%</b>	<b>630</b>	<b>3,8%</b>	<b>615</b>	<b>0</b>	<b>616</b>	<b>7,1%</b>	<b>935</b>	<b>1,9%</b>	<b>374</b>	<b>1,9%</b>		
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>0,3%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>50</b>	<b>0,3%</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>0,1%</b>	<b>2 500</b>	<b>5,1%</b>	<b>13</b>	<b>0,1%</b>		
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>7 008</b>	<b>23,3%</b>	<b>2 581</b>	<b>89</b>	<b>2 670</b>	<b>14,7%</b>	<b>1 949</b>	<b>12,7%</b>	<b>875</b>	<b>12,6%</b>	<b>686</b>	<b>4,1%</b>	<b>626</b>	<b>2</b>	<b>628</b>	<b>7,3%</b>	<b>3 869</b>	<b>7,9%</b>	<b>854</b>	<b>4,4%</b>		
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>																						
<b>A. Programmes</b>																						
I. Éducation	4 500	14,9%	1 998	1 608	3 606	19,9%	4 500	29,4%	2 352	33,8%	5 500	32,8%	1 917	333	2 250	26,1%	14 621	29,7%	5 812	30,1%		
II. Sciences exactes et naturelles	3 392	11,3%	893	577	1 471	8,1%	2 549	16,7%	1 389	19,9%	2 213	13,2%	1 322	168	1 490	17,3%	8 488	17,3%	3 015	15,6%		
III. Sciences sociales et humaines	500	1,7%	467	483	950	5,2%	2 200	14,4%	788	11,3%	1 000	6,0%	527	61	589	6,8%	3 710	7,5%	1 638	8,5%		
IV. Culture	3 247	10,8%	1 894	691	2 585	14,2%	1 900	12,4%	530	7,6%	2 017	12,0%	707	46	783	9,1%	6 557	13,3%	2 752	14,3%		
V. Communication et information	900	3,0%	436	337	773	4,3%	1 300	8,5%	515	7,4%	1 400	8,4%	545	156	702	8,1%	6 583	13,4%	2 600	13,5%		
Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		
Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%		
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>12 539</b>	<b>41,6%</b>	<b>5 689</b>	<b>3 696</b>	<b>9 385</b>	<b>51,7%</b>	<b>12 448</b>	<b>81,4%</b>	<b>5 573</b>	<b>80,0%</b>	<b>12 130</b>	<b>72,4%</b>	<b>5 018</b>	<b>766</b>	<b>5 813</b>	<b>67,4%</b>	<b>39 958</b>	<b>81,2%</b>	<b>15 817</b>	<b>82,0%</b>		
<b>B. Programme de participation</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>33</b>	<b>0,2%</b>		
<b>C. Services liés au programme</b>																						
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	95	0,3%	106	9	115	0,6%	80	0,5%	8	0,1%	223	1,3%	154	12	166	1,9%	292	0,6%	128	0,7%		
2. Programme de bourses	4	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	4	0,0%	2	-	2	0,0%	3	0,0%	1	0,0%		
3. Information du public	445	1,5%	20	8	28	0,2%	4	0,0%	-	0,0%	172	1,0%	70	15	85	1,0%	1 206	2,5%	37	0,2%		
4. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	250	0,8%	373	139	512	2,8%	34	0,2%	205	2,9%	403	2,4%	253	-	348	4,0%	350	0,7%	156	0,8%		
5. Élaboration du budget et suivi de son exécution	9	0,0%	103	145	248	1,4%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	24	-	24	0,3%	462	0,9%	28	0,1%		
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>803</b>	<b>2,7%</b>	<b>601</b>	<b>301</b>	<b>902</b>	<b>5,0%</b>	<b>117</b>	<b>0,8%</b>	<b>213</b>	<b>3,1%</b>	<b>847</b>	<b>5,1%</b>	<b>502</b>	<b>28</b>	<b>625</b>	<b>7,2%</b>	<b>2 313</b>	<b>4,7%</b>	<b>350</b>	<b>1,8%</b>		
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>13 342</b>	<b>44,3%</b>	<b>6 290</b>	<b>3 998</b>	<b>10 288</b>	<b>56,7%</b>	<b>12 565</b>	<b>82,1%</b>	<b>5 786</b>	<b>83,0%</b>	<b>12 977</b>	<b>77,4%</b>	<b>5 520</b>	<b>793</b>	<b>6 438</b>	<b>74,6%</b>	<b>42 271</b>	<b>85,9%</b>	<b>16 199</b>	<b>84,0%</b>		
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>																						
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	4 923	16,4%	2 223	81	2 304	12,7%	-	0,0%	12	0,2%	1 864	11,1%	595	61	796	9,2%	548	1,1%	258	1,3%		
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>	326	1,1%	149	0	149	0,8%	528	3,5%	216	3,1%	570	3,4%	292	2	294	3,4%	1 176	2,4%	761	3,9%		
<b>C. Gestion des ressources humaines*</b>	1 397	4,6%	117	1 387	1 504	8,3%	110	0,7%	37	0,5%	364	2,2%	83	23	362	4,2%	332	0,7%	581	3,0%		
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>	90	0,3%	73	200	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	80	0,5%	20	-	30	0,3%	100	0,2%	28	0,1%		
<b>E. Administration</b>	3 026	10,0%	946	21	967	5,3%	145	0,9%	42	0,6%	217	1,3%	73	6	79	0,9%	904	1,8%	615	3,2%		
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>9 762</b>	<b>32,4%</b>	<b>3 508</b>	<b>1 689</b>	<b>4 924</b>	<b>27,1%</b>	<b>783</b>	<b>5,1%</b>	<b>307</b>	<b>4,4%</b>	<b>3 094</b>	<b>18,5%</b>	<b>1 063</b>	<b>92</b>	<b>1 561</b>	<b>18,1%</b>	<b>3 060</b>	<b>6,2%</b>	<b>2 242</b>	<b>11,6%</b>		
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 379</b>	<b>5 775</b>	<b>18 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 968</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 209</b>	<b>887</b>	<b>8 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 296</b>	<b>100,0%</b>		
Réserve pour les reclassements/promotions au mérite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>																						
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 379</b>	<b>5 775</b>	<b>18 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 968</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 209</b>	<b>887</b>	<b>8 628</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 296</b>	<b>100,0%</b>		

\* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisé vers les secteurs, bureaux et unités hors Siège.

**TABLEAU 6**  
**EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION PAR RÉGION**  
**au 31 décembre 2008**

Le tableau 6 présente l'exécution du Programme de participation (PP) par région ainsi que l'utilisation des fonds fournis à des organisations internationales non gouvernementales et en réponse à des demandes d'aide d'urgence. Les montants indiqués sont ceux arrêtés au 31 décembre 2008.

**Observations**

Pour l'exercice 2008-2009, 1 450 demandes au titre du Programme de participation (PP), représentant un montant total de 35 741 939 dollars des États-Unis, ont été reçues. Sur ce nombre, 697 demandes au titre du PP, pour un montant de 13 257 267 dollars, ont été approuvées par le Directeur général (hors demandes d'aide d'urgence). En ce qui concerne l'aide d'urgence, 16 demandes ont été approuvées par le Directeur général pour un montant de 769 759 dollars.

Le taux global de dépense des fonds alloués au Programme de participation, aux ONG et à l'aide d'urgence s'établissait à **52,7 %** au 31 décembre 2008.

**TABLEAU 6**  
**PROGRAMME DE PARTICIPATION**  
**EXÉCUTION PAR RÉGION**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Région	Fonds alloués	Dépenses	Taux de dépense
	\$	\$	%
Afrique	3 633	2 501	68,9%
Asie et Pacifique	3 106	1 967	63,3%
États arabes	977	566	57,9%
Europe 1 (Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada)	467	387	82,9%
Europe 2 (Europe orientale et centrale)	1 565	1 291	82,5%
Amérique latine et Caraïbes	2 737	1 883	68,8%
Organisations internationales non gouvernementales	772	547	70,8%
Programme d'aide d'urgence	770	770	100,0%
Total partiel	14 026	9 910	70,7%
Solde non alloué	4 774	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>18 800</b>	<b>9 910</b>	<b>52,7%</b>

**TABLEAU 7**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**  
**(budget ordinaire au 31 décembre 2008)**

Le tableau 7 indique l'évolution mois par mois, de janvier à décembre 2008, des postes pourvus et des postes vacants. Les postes figurant dans ce tableau correspondent aux postes qui sont **budgétairement vacants**, c'est-à-dire qui génèrent des économies, déduction faite de ceux qui servent à financer une assistance temporaire. Ces informations ne sont donc pas directement comparables aux données qui peuvent être publiées par HRM et qui comptabilisent tous les postes vacants ouverts au recrutement. Aussi le nombre de postes budgétairement vacants figurant dans ce tableau est-il généralement inférieur au nombre de postes vacants indiqué par HRM.

Le tableau 7 récapitule aussi les dépenses totales de personnel au 31 décembre 2008, ventilées entre le Siège et les bureaux hors Siège.

### Observations

De janvier à décembre 2008, le nombre moyen de postes budgétairement vacants a été de 87, soit environ 4,5 % du nombre total de postes établis.

Comme à l'accoutumée, le Bureau du budget assure un suivi rigoureux des coûts de personnel afin de faire en sorte que les dépenses totales restent dans les limites des crédits ouverts à cet effet. Au 31 décembre 2008, les dépenses effectives de personnel atteignaient 175,8 millions de dollars, soit 48,1 % de l'allocation totale destinée à financer ces dépenses et s'élevant à 365,6 millions de dollars.

**TABLEAU 7**  
**SITUATION DES POSTES ET COÛTS DE PERSONNEL**

#### A. Ventilation mensuelle des postes budgétairement vacants pendant la période janvier-décembre 2008

34 C/5 approuvé

Nombre total de postes établis financés au titre du budget ordinaire : 1 925

ANNÉE	MOIS	Nombre de postes pourvus (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)			Nombre de postes budgétairement vacants (Total 34 C/5 approuvé = 1 925)				TOTAL
		Siège	hors Siège	TOTAL	Siège		hors Siège		
					P	GS	P/NPO	L	
2008	Janvier	1 199	642	1 841	31	22	27	4	84
	Février	1 207	638	1 845	30	15	29	6	80
	Mars	1 203	636	1 839	33	16	28	9	86
	Avril	1 205	636	1 841	32	15	28	9	84
	Mai	1 211	632	1 843	27	14	30	11	82
	Juin	1 202	631	1 833	36	14	32	10	92
	Juillet	1 204	628	1 832	31	17	24	21	93
	Août	1 198	631	1 829	30	24	22	20	96
	Septembre	1 192	632	1 824	33	27	21	20	101
	Octobre	1 195	638	1 833	38	19	20	15	92
	Novembre	1 199	647	1 846	35	18	16	10	79
	Décembre	1 195	649	1 844	42	15	14	10	81
<b>Moyenne</b>		<b>1 201</b>	<b>637</b>	<b>1 838</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>87</b>

#### B. État cumulé des coûts de personnel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Allocation \$	Dépenses \$	%
Siège	254 159	119 224	46,9
hors Siège	109 425	56 526	51,7
Réserve pour les reclassements	2 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>365 583</b>	<b>175 750</b>	<b>48,1</b>

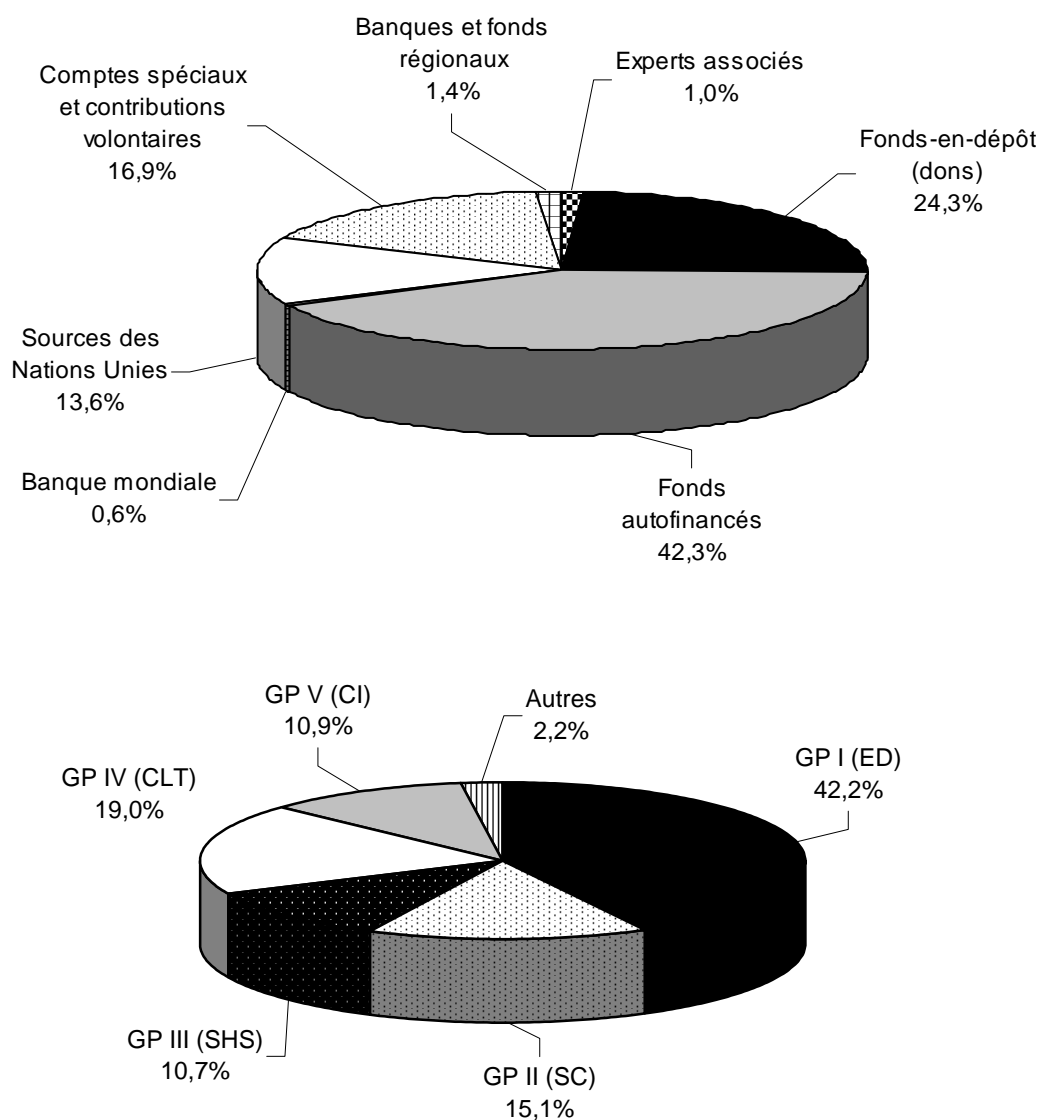
## ANALYSE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

**FIGURE 1**

### PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET PAR GRAND PROGRAMME

**Allocations au 31 décembre 2008**

**Total : 471,5 millions de dollars des États-Unis**



Les dépenses se rapportant aux fonds extrabudgétaires, qui servent habituellement à financer des projets pluriannuels, sont présentées sur une base annuelle afin de refléter le cycle effectif de gestion des ressources extrabudgétaires.

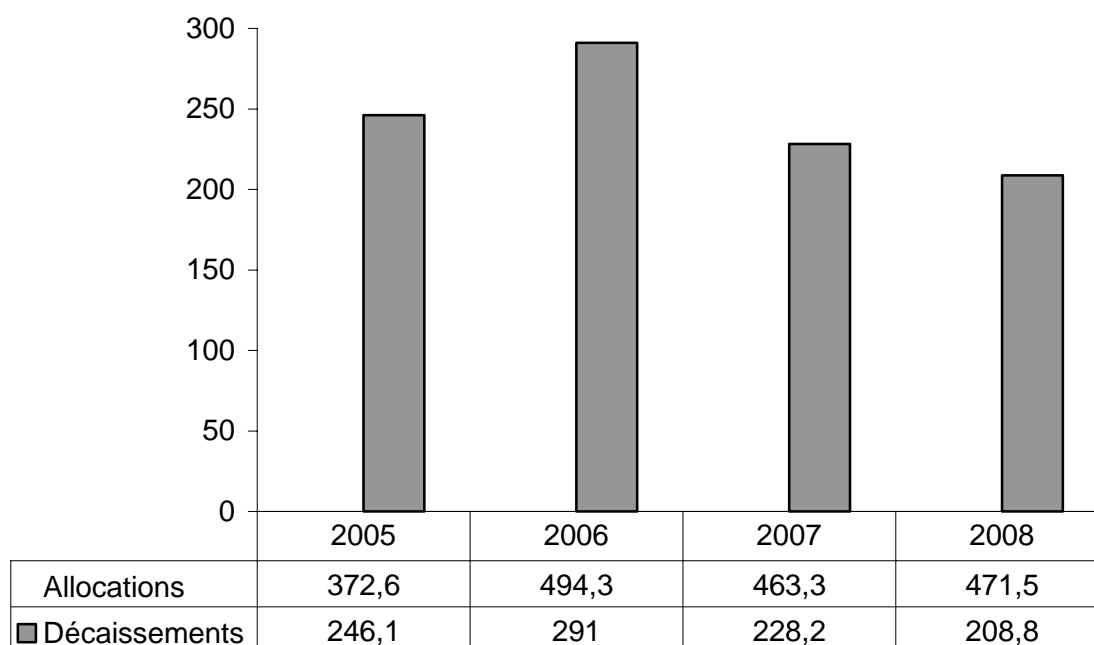
La **figure 1** ci-dessus comprend deux graphiques qui indiquent les allocations au 31 décembre 2008 par source de financement et par grand programme, respectivement.

- Les fonds-en-dépôt constitués au profit des donateurs (fonds autofinancés) représentent toujours la majeure partie des ressources extrabudgétaires, puisqu'ils constituent 42,3 % du montant total des allocations. Ils servent essentiellement à financer le programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 38,0 % (179,3 millions de dollars) du total des allocations au titre des projets extrabudgétaires (471,5 millions de dollars).
- Le Secteur de l'éducation, qui a reçu 42,2 % du montant total des fonds alloués, reste le principal bénéficiaire des programmes extrabudgétaires (198,8 millions de dollars sur 471,5 millions).

FIGURE 2

**PROGRAMMES OPÉRATIONNELS EXTRABUDGÉTAIRES : DÉCAISSEMENTS**  
**au 31 décembre 2008**  
**(en millions de dollars des États-Unis)**

**Décaissements**



La **figure 2** illustre l'évolution des décaissements sur les quatre dernières années. Par rapport à la même période en 2007, les allocations ont augmenté d'environ 1,8 %. Comme mentionné précédemment à propos du tableau 1, mesurer l'exécution des projets extrabudgétaires à l'aune des taux de dépense (les dépenses divisées par les allocations) ne permettrait pas d'en donner une image exacte, car les taux de dépense varient selon que le niveau d'allocation a été ou non géré et ajusté minutieusement au cours de l'année en fonction des progrès effectifs de chaque projet. Aussi n'apparaissent-ils pas dans le graphique ci-dessus.

Les tableaux figurant dans ce Tableau de bord suivent la présentation modifiée adoptée dans le dernier rapport annuel sur l'état des projets extrabudgétaires. Au lieu de faire apparaître les taux de dépense, qui mesurent les « dépenses » annuelles en les rapportant aux « allocations », la nouvelle présentation met en évidence l'évolution des « **décaissements** » sur les trois dernières années. La notion de « dépenses » se compose de deux éléments, à savoir les « décaissements » et les « engagements de dépense non liquidés ». Les décaissements correspondent aux dépenses

effectivement réalisées, tandis que les engagements de dépense non liquidés correspondent à des engagements juridiques pour lesquels des paiements devront être effectués dans le futur. À mesure que les projets avancent, les engagements de dépense non liquidés à la fin d'une année deviennent des « décaissements » l'année suivante. Il ne serait donc pas logique de comparer les dépenses totales (décaissements plus engagements de dépense non liquidés) sur des séries de plusieurs années car cela impliquerait de compter deux fois les « engagements de dépense non liquidés ». En se concentrant sur les seuls « décaissements », l'analyse donnera une image plus précise et plus exacte de l'évolution des projets extrabudgétaires au fil des ans. (Le problème du double comptage des engagements de dépense non liquidés ne se pose pas pour le budget ordinaire, puisque chaque exercice financier - biennal - est totalement indépendant et que les engagements de dépense non liquidés d'un exercice ne sont pas ajoutés aux dépenses de l'exercice suivant.)

Étant donné que ce rapport présente un état au 31 décembre 2008, le montant des décaissements pour les années passées représente aussi la situation au 31 décembre de chaque année.

Les paragraphes qui suivent apportent quelques explications concernant les tableaux 8 à 12 présentés ci-après.

Le **tableau 8** indique la répartition détaillée des ressources extrabudgétaires par source de financement. Le volume global des fonds s'établissait à 471,5 millions de dollars au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 8,2 millions de dollars par rapport au montant enregistré au 31 décembre 2007.

- Dans le cadre de la coopération avec les sources de financement des Nations Unies, le montant des décaissements au 31 décembre 2008 s'établit à 21,4 millions de dollars, ce qui représente 10,3 % du montant total des décaissements pour les projets extrabudgétaires et constitue une augmentation, par rapport à la même période l'année dernière, d'environ 1,6 million de dollars, soit 7,9 %. Les décaissements dans des cadres des Nations Unies tels que le GNUM, la programmation conjointe des Nations Unies et le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD ont augmenté respectivement de 1,7 million, 0,9 million et 0,4 million de dollars. Compte tenu des efforts progressivement entrepris par l'Organisation pour s'inscrire dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies, cette modalité devrait occuper une place importante dans la stratégie extrabudgétaire. Cette tendance confirme la ferme volonté de l'Organisation de s'impliquer toujours plus dans l'initiative Unis dans l'action.
- Les décaissements au titre des **fonds-en-dépôt**, qui représentent 25,8 % du montant total des décaissements au 31 décembre 2008, font apparaître une augmentation de 3,9 millions de dollars, soit 7,8 %, par rapport à la même période en 2007. Cependant, l'évolution des décaissements par rapport à 2007 varie selon les sources de financement ou les donateurs. Les décaissements au titre de projets financés par des contributions des principaux donateurs tels que l'Italie, l'Espagne, la Norvège ou le secteur privé ont particulièrement augmenté, ce qui a été partiellement contrebalancé par une diminution significative des décaissements pour les projets financés par le Japon et d'« autres » sources de financement.
- Les projets au titre de fonds-en-dépôt au profit des donateurs continuent de représenter la majeure partie des ressources extrabudgétaires avec des décaissements d'un montant de 83,1 millions de dollars, soit 39,8 % du total des projets extrabudgétaires. Cela tient essentiellement au programme de coopération avec le Brésil, qui représente à lui seul 37,9 % du total des projets extrabudgétaires en termes de décaissements. Cependant, il convient de noter que, par rapport à la situation au 31 décembre 2007, les décaissements au titre des fonds-en-dépôt autofinancés ont diminué de 28,6 millions de dollars, soit 25,6 %.

Le **tableau 9** indique les décaissements extrabudgétaires par source de fonds et région bénéficiaire. La région « Amérique latine et Caraïbes » reste la principale bénéficiaire des ressources extrabudgétaires du fait de l'ampleur de la coopération de l'UNESCO avec le Brésil. La région Afrique vient en deuxième position en raison du volume des projets financés au titre de fonds-en-dépôt par des donateurs tels que l'Italie ou le Japon. Il convient de noter que si l'on fait abstraction du programme de coopération avec le Brésil, la région Afrique est celle qui a bénéficié des décaissements les plus importants.

Le **tableau 10** présente la répartition des allocations et des dépenses par grand secteur de programme. Le Secteur de l'éducation reste le premier bénéficiaire de ressources extrabudgétaires en termes tant d'allocations que de dépenses, bien que l'on observe une tendance à la baisse, due essentiellement au recul de la coopération avec le Brésil au titre des fonds-en-dépôt au profit des donateurs. En ce qui concerne les autres secteurs, de manière générale, les décaissements ont augmenté par rapport à la même période en 2007.

Le **tableau 11** récapitule la situation globale des ressources extrabudgétaires ventilées par donateur mais en incluant également les fonds gérés par les instituts. Le Programme des experts associés et les fonds gérés par les instituts sont présentés dans des colonnes distinctes.

Le **tableau 12** porte sur les fonds gérés par les instituts et présente les informations institut par institut.



**TABLEAU 8**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SOURCE DE FINANCEMENT**  
 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Décaissements au 31/12/2006	Décaissements au 31/12/2007	Allocations au 31/12/2008			Dépenses au 31/12/2008		
			Report de 2007	Allocations 2008	Total	Décaissements au 31/12/2008	Engagements non liquidés au 31/12/2008	Total
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>								
GNUD	11 239	7 345	17 057	10 893	27 950	9 082	5 398	14 480
OMS/ONUSIDA	3 974	4 956	399	9 990	10 389	4 675	659	5 334
Espagne (F-OMD)		4	29	8 726	8 755	376	616	992
FNUPI	2 617	2 850	1 308	3 492	4 800	2 175	724	2 899
Programmation conjointe Nations Unies	13	544	1 041	2 095	3 136	1 395	292	1 687
PNUE	1 215	1 124	207	1 090	1 297	928	108	1 036
Autres	5 561	3 012	1 415	6 250	7 665	2 768	1 425	4 193
<b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>	<b>24 619</b>	<b>19 835</b>	<b>21 456</b>	<b>42 536</b>	<b>63 992</b>	<b>21 399</b>	<b>9 222</b>	<b>30 621</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>								
Banque mondiale	1 614	1 365	374	2 393	2 767	1 676	369	2 045
Banques régionales de développement	3 963	5 309	1 006	5 581	6 587	2 557	1 190	3 747
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>								
Japon	14 843	13 594	7 043	20 227	27 270	11 419	2 412	13 831
Italie	8 624	8 029	8 949	17 925	26 874	13 377	4 711	18 088
Sources de financement privées	2 789	3 396	1 811	8 382	10 193	5 638	1 622	7 260
Espagne	1 738	2 520	2 114	6 907	9 021	4 088	821	4 909
Norvège	2 811	2 807	2 117	4 695	6 812	3 470	973	4 443
Commission européenne	5 592	3 095	1 045	3 730	4 775	2 486	423	2 909
Flandre	2 059	1 760	1 265	2 552	3 817	1 612	695	2 307
Suède	1 405	1 640	537	3 129	3 666	1 589	489	2 078
France	798	1 873	492	2 554	3 046	1 336	807	2 143
Allemagne	1 682	1 235	656	2 326	2 982	1 655	505	2 160
USAID	708	265	33	1 798	1 831	1 111	348	1 459
Autres	22 366	9 767	4 366	9 870	14 236	6 114	1 224	7 338
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>								
Brésil	152 944	109 359	79 406	99 865	179 271	79 171	17 413	96 584
Libye	2 514	756	2 835	7 635	10 470	1 521	431	1 952
Iraq		91	231	3 592	3 823	348	3 204	3 552
Nigéria	2 338	397	796	472	1 268	471	93	564
Autres	1 267	1 087	1 821	2 579	4 400	1 601	1 027	2 628
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	36 325	40 033	22 766	61 589	84 355	46 126	8 974	55 100
<b>Total partiel, Autres programmes</b>	<b>266 380</b>	<b>208 378</b>	<b>139 663</b>	<b>267 801</b>	<b>407 464</b>	<b>187 366</b>	<b>47 731</b>	<b>235 097</b>
<b>Total</b>	<b>290 999</b>	<b>228 213</b>	<b>161 119</b>	<b>310 337</b>	<b>471 456</b>	<b>208 765</b>	<b>56 953</b>	<b>265 718</b>

**TABLEAU 9**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES (DÉCAISEMENTS) PAR DONATEUR ET PAR RÉGION**

du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total décaissement	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Projets interrégionaux et mondiaux
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>							
GNUD	9 082	-	9 082	-	-	-	-
OMS/ONUSIDA	4 675	892	48	898	99	366	2 372
Espagne (F-OMD)	376	62	79	117	8	110	-
FNUPI	2 175	614	-	153	-	968	440
Programmation conjointe Nations Unies	1 395	585	29	751	9	-	21
PNUE	928	592	-	-	-	-	336
Autres	2 768	1 259	269	362	327	467	84
<b>Total partiel, Sources Nations Unies</b>	<b>21 399</b>	<b>4 004</b>	<b>9 507</b>	<b>2 281</b>	<b>443</b>	<b>1 911</b>	<b>3 253</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>							
Banque mondiale	1 676	655	-	9	-	349	663
Banques et fonds régionaux	2 557	1 247	-	126	-	1 064	120
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>							
Japon	11 419	2 351	480	4 044	213	1 262	3 069
Italie	13 377	4 485	382	1 105	3 479	68	3 858
Sources de financement privées	5 638	666	184	1 241	870	514	2 163
Espagne	4 088	732	-	407	-	1 694	1 255
Norvège	3 470	629	949	539	-	55	1 298
Commission européenne	2 486	1 044	165	-	56	-	1 221
Flandre	1 612	907	105	30	22	179	369
Suède	1 589	706	-	-	-	-	883
France	1 336	883	-	11	-	-	442
Allemagne	1 655	95	-	486	117	-	957
USAID	1 111	-	-	1 012	-	-	99
Autres	6 114	1 005	1 184	1 651	103	135	2 036
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>							
Brésil	79 171	-	-	-	-	79 171	-
Libye	1 521	-	1 521	-	-	-	-
Iraq	348	-	348	-	-	-	-
Nigéria	471	471	-	-	-	-	-
Autres	1 601	45	246	-	335	884	91
Experts associés, comptes spéciaux et contributions volontaires	46 126	1 431	2 292	1 280	91	12 854	28 178
<b>Total partiel, Autres programmes</b>	<b>187 366</b>	<b>17 352</b>	<b>7 856</b>	<b>11 941</b>	<b>5 286</b>	<b>98 229</b>	<b>46 702</b>
<b>Total</b>	<b>208 765</b>	<b>21 356</b>	<b>17 363</b>	<b>14 222</b>	<b>5 729</b>	<b>100 140</b>	<b>49 955</b>

**TABLEAU 10**  
**EXÉCUTION DES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES PAR SECTEUR**  
 du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Secteur	Décaissements au 31/12/2006	Décaissements au 31/12/2007	Allocations au 31/12/2008			Dépenses au 31/12/2008		
			Report de 2007	Allocations 2008	Total	Décaissements au 31/12/2008	Engagements non liquidés au 31/12/2008	Total
ED	152 159	127 545	76 091	122 691	198 782	88 761	23 059	111 820
SC	42 957	30 277	25 720	45 365	71 085	36 528	10 011	46 539
SHS	41 367	22 971	16 405	33 915	50 320	26 761	4 711	31 472
CLT	31 182	30 169	23 012	66 461	89 473	37 245	16 289	53 534
CI	18 292	12 035	17 532	33 800	51 332	13 289	2 461	15 750
Autres	5 042	5 216	2 359	8 105	10 464	6 181	422	6 603
<b>TOTAL</b>	<b>290 999</b>	<b>228 213</b>	<b>161 119</b>	<b>310 337</b>	<b>471 456</b>	<b>208 765</b>	<b>56 953</b>	<b>265 718</b>

**TABLEAU 11**  
**RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES GÉRÉES PAR L'UNESCO**  
**ET SES INSTITUTS, PAR DONATEUR\***

du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008  
(en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Ressources totales	Fonds de l'UNESCO à l'exclusion des experts associés	Experts associés	Contributions reçues par les instituts
<b>SOURCES NATIONS UNIES</b>				
GNUD	27 950	27 950	-	-
OMS/ONUSIDA	10 389	10 389	-	-
ESPAGNE - Fonds pour la réalisation des OMD	8 755	8 755	-	-
FNUI	4 800	4 800	-	-
AIEA	3 642	-	-	3 642
Programmation conjointe Nations Unies	3 136	3 136	-	-
PNUD	1 642	1 626	-	16
PNUE	1 297	1 297	-	-
« Unis dans l'action » - MOZAMBIQUE	1 278	1 278	-	-
UNICEF	932	712	-	220
« Unis dans l'action » - RWANDA	550	550	-	-
CERF	453	453	-	-
Autres	3 115	3 046	-	69
<b>Total, Sources Nations Unies</b>	<b>67 939</b>	<b>63 992</b>	<b>-</b>	<b>3 947</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES</b>				
Banque mondiale	6 153	2 767	-	3 386
Banques régionales de développement	6 645	6 587	-	58
<b>Fonds-en-dépôt constitués par voie de dons</b>				
Italie	55 140	26 874	623	27 643
Japon	28 437	27 270	1 167	-
Pays-Bas	19 403	1 493	-	17 910
Espagne	10 983	9 021	576	1 386
Norvège	10 215	6 812	63	3 340
Sources de financement privées	10 193	10 193	-	-
Suède	6 504	3 666	467	2 371
Commission européenne	5 064	4 775	-	289
Allemagne	4 423	2 982	224	1 217
France	3 916	3 046	267	603
Flandre	3 817	3 817	-	-
États-Unis d'Amérique	2 951	2 492	-	459
Canada	2 777	386	-	2 391
Danemark	2 675	768	21	1 886
Suisse	2 127	448	170	1 509
Corée	2 032	1 751	281	-
Royaume-Uni	1 459	706	19	734
Fondation du Qatar	1 455	1 455	-	-
Belgique	1 411	1 053	314	44
Argentine	1 403	-	-	1 403
Finlande	1 278	474	443	361
Mexique	657	402	-	255
Irlande	568	226	-	342
Nouvelle-Zélande	543	543	-	-
Autres	9 311	3 870	165	5 276
<b>Fonds-en-dépôt autofinancés</b>				
Brésil	179 271	179 271	-	-
Autres	19 961	19 961	-	-
Comptes spéciaux et contributions volontaires	79 555	79 555	-	-
<b>Total, Autres programmes</b>	<b>480 327</b>	<b>402 664</b>	<b>4 800</b>	<b>72 863</b>
<b>Total</b>	<b>548 266</b>	<b>466 656</b>	<b>4 800</b>	<b>76 810</b>

\* Les contributions aux comptes spéciaux (projets multidonateurs) ne sont pas ventilées par donateur.

\*\*\* Il convient de noter qu'en ce qui concerne le Plan Belmont, l'UNESCO bénéficie d'un prêt sans intérêt, étant donné que la France verse le montant des intérêts. En décembre 2008, ce montant s'élève à 3 228 328 dollars des États-Unis mais il n'apparaît pas dans le tableau car il n'entre pas dans les comptes.

**TABLEAU 12**  
**VENTILATION DES FONDS GÉRÉS PAR LES INSTITUTS DE L'UNESCO**  
 (y compris les contributions de l'UNESCO)  
 du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

SOURCE DE FONDS	Total	BIE	IESALC	IIRCA	ITIE	IHE	CIPT	IIPE	ISU	UIL	UNEVOC	TWAS
<b>Fonds reçus de l'UNESCO</b>												
Programme ordinaire - Allocation financière	27 326	4 591	2 200	2 000	1 100	-	1 015	5 100	9 020	2 300	-	-
Programme ordinaire - Activités décentralisées	934	8	406	8	1	-	50	42	33	11	375	-
Projets extrabudgétaires décentralisés	16 690	945	394	126	-	-	199	641	1 031	217	1 688	11 449
<b>Total partiel</b>	<b>44 950</b>	<b>5 544</b>	<b>3 000</b>	<b>2 134</b>	<b>1 101</b>	<b>-</b>	<b>1 264</b>	<b>5 783</b>	<b>10 084</b>	<b>2 528</b>	<b>2 063</b>	<b>11 449</b>
<b>Autres sources de financement</b>												
<b>Organismes des Nations Unies</b>												
AIEA	3 642	70	-	-	-	-	3 572	-	-	-	-	-
UNICEF	220	-	-	-	-	-	-	220	-	-	-	-
UIT	36	-	-	-	-	-	36	-	-	-	-	-
CEA	25	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-
PNUD	16	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-
OMM	8	-	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-
<b>Banques et fonds régionaux</b>												
Banque mondiale	3 386	-	-	-	-	-	-	1 365	2 021	-	-	-
Banque africaine de développement	58	-	-	-	-	-	-	58	-	-	-	-
<b>Gouvernements</b>												
Italie	27 643	-	-	-	-	-	27 643	-	-	-	-	-
Pays-Bas	17 910	-	-	-	-	14 539	-	1 871	1 500	-	-	-
Norvège	3 340	-	-	-	-	-	-	2 301	572	467	-	-
Canada	2 391	-	-	-	-	-	-	-	2 391	-	-	-
Suède	2 371	413	-	-	-	-	-	862	419	677	-	-
Danemark	1 886	-	-	-	-	-	-	662	612	612	-	-
Suisse	1 509	800	-	-	-	-	-	376	-	333	-	-
Argentine	1 403	-	9	-	-	-	-	1 394	-	-	-	-
Espagne	1 386	480	-	-	-	-	-	453	453	-	-	-
Allemagne	1 217	-	-	-	-	-	-	-	-	1 217	-	-
Royaume-Uni	734	-	-	-	-	-	-	-	734	-	-	-
France	603	-	-	-	-	-	-	485	-	118	-	-
États-Unis d'Amérique	459	-	-	-	-	-	-	459	-	-	-	-
Venezuela	415	-	415	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	361	-	-	-	-	-	-	286	75	-	-	-
Irlande	342	-	-	-	-	-	-	342	-	-	-	-
Commission européenne	289	-	-	-	-	-	289	-	-	-	-	-
Mexique	255	-	255	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	239	-	-	-	-	-	-	3	-	236	-	-
Australie	105	-	-	-	-	-	-	105	-	-	-	-
Brésil	96	-	-	-	-	-	-	96	-	-	-	-
Koweït	96	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mali	57	-	-	-	-	-	-	-	57	-	-	-
Iran	52	-	-	-	-	-	52	-	-	-	-	-
Burkina Faso	47	-	-	-	-	-	-	-	47	-	-	-
Belgique	44	-	-	-	-	-	-	-	-	44	-	-
Équateur	30	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	4 139	63	19	9	16	-	1 829	2 111	-	92	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>76 810</b>	<b>1 952</b>	<b>698</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>14 539</b>	<b>33 429</b>	<b>13 465</b>	<b>8 881</b>	<b>3 796</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>121 760</b>	<b>7 496</b>	<b>3 698</b>	<b>2 168</b>	<b>1 117</b>	<b>14 539</b>	<b>34 693</b>	<b>19 248</b>	<b>18 965</b>	<b>6 324</b>	<b>2 063</b>	<b>11 449</b>

**ANNEXE II**

Conformément au paragraphe 12 de la décision 166 EX/5.2 par laquelle le Directeur général a été invité :

- « (a) à faire rapport au Conseil exécutif, lors de sa première session de l'année suivant celle de la tenue de la Conférence générale, sur les coûts de fonctionnement de la Conférence ventilés par poste de dépense ;
- (b) à faire rapport au Conseil exécutif, à sa première session de chaque année, sur les coûts de fonctionnement du Conseil de l'année précédente, ventilés par poste de dépense. »

La présente annexe indique les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif, ventilés par poste de dépense, pour l'année se terminant le 31 décembre 2008.

**COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN 2008****Budget**

À sa 34<sup>e</sup> session, la Conférence générale a approuvé un crédit budgétaire de 6 164 900 dollars pour les activités et les coûts de fonctionnement du Conseil exécutif en 2008-2009. Ce montant a été réduit de 17 000 dollars pour contribuer au renforcement de la COI de 500 000 dollars, le crédit budgétaire ajusté étant ainsi de 6 147 900 dollars.

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<b>34 C/5 approuvé (après ajustements COI)</b>	<b>Dépenses pour 2008</b>
Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif*	2 342	1 140
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	3 564	2 549
Autres dépenses de fonctionnement	242	105
<b>Total</b>	<b>6 148</b>	<b>3 794</b>

\* Y compris les frais de voyage et indemnités de subsistance des représentants (de la 179<sup>e</sup> à la 180<sup>e</sup> session)

**Dépenses engagées en 2008**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<b>Poste de dépense (catégorie principale)</b>	<b>\$</b>
--	-----------

<b>A. Dépenses au cours des sessions du Conseil exécutif (SCX)</b>		
1	Assistance temporaire	154
2	Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)	64
3	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (Président, représentants, groupe d'experts des questions financières et administratives et débat thématique)	835
4	Services contractuels	4

<b>Poste de dépense (catégorie principale)</b>		<b>\$</b>
5	Dépenses générales de fonctionnement	72
6	Acquisition de mobilier et de matériel	11
<b>Total, A</b>		<b>1 140</b>

<b>B. Services d'interprétation, de traduction et de documentation (ADM/CLD)</b>		
1	Assistance temporaire	2 189
2	Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)	52
3	Services contractuels	144
4	Dépenses générales de fonctionnement (y compris les communications, la location et l'entretien de mobilier)	164
<b>Total, B</b>		<b>2 549</b>

<b>C. Autres dépenses de fonctionnement (SCX)</b>		
1	Assistance temporaire	11
2	Heures supplémentaires (cadre de service et de bureau)	8
3	Services contractuels	1
4	Dépenses générales de fonctionnement	62
5	Fournitures et accessoires	12
6	Acquisition de mobilier et de matériel	11
<b>Total, C</b>		<b>105</b>

<b>Total, dépenses 2008 (A + B + C)</b>		<b>3 794</b>
---	--	--------------



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**Conseil exécutif**  
Cent quatre-vingt-unième session

**181 EX/4**  
**Partie II Corr.**

PARIS, le 23 avril 2009  
Original anglais

Point 4 de l'ordre du jour

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME  
ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**PARTIE II**

**Ajustements budgétaires autorisés  
à l'intérieur de la Résolution portant ouverture de crédits pour 2008-2009**

**et**

**Tableau de bord de l'exécution du programme en 2008-2009  
(34 C/5 approuvé)**

**État au 31 décembre 2008 (non audité)**

**N° 43**

**CORRIGENDUM**

Le présent document contient la version corrigée du tableau 5 – Dépenses au titre de l'assistance temporaire, des voyages en mission et des services contractuels (budget ordinaire), du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.



**TABLEAU 5**  
**DÉPENSES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TEMPORAIRE, DES VOYAGES EN MISSION ET DES SERVICES CONTRACTUELS**  
**(budget ordinaire)**  
**du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

Article budgétaire principal		Budget ordinaire																			
		Assistance temporaire						Voyages								Services contractuels					
		Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Assistance temporaire et surnuméraires	Consultants	Dépenses totales	% des dépenses totales	Voyages des délégués				Voyages du personnel				Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales		
								Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Dépenses	% des dépenses totales	Budget indicatif (34 C/5)	% du budget total	Décaissements	Engagements de dépense non liquidés					Dépenses	% des dépenses totales
\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%		
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>																					
<b>A. Organes directeurs</b>																					
1.	Conférence générale	2 962	9,8%	45	-	45	0,2%	120	0,8%	1	0,0%	6	0,0%	1	-	1	0,0%	434	0,9%	318	1,6%
2.	Conseil exécutif	3 834	12,7%	2 354	-	2 354	13,0%	1 810	11,8%	835	12,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	149	0,8%
<b>Total, Titre IA</b>		<b>6 796</b>	<b>22,6%</b>	<b>2 400</b>	-	<b>2 400</b>	<b>13,2%</b>	<b>1 930</b>	<b>12,6%</b>	<b>836</b>	<b>12,0%</b>	<b>6</b>	<b>0,0%</b>	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>0,0%</b>	<b>434</b>	<b>0,9%</b>	<b>467</b>	<b>2,4%</b>
<b>B. Direction</b>																					
3.	Direction générale	78	0,3%	73	-	73	0,4%	3	0,0%	2	0,0%	212	1,3%	355	0	356	4,4%	-	0,0%	14	0,1%
4.	Cabinet du Directeur général	72	0,2%	13	12	26	0,1%	16	0,1%	9	0,1%	111	0,7%	17	-	17	0,2%	16	0,0%	17	0,1%
5.	Évaluation et audit	10	0,0%	20	77	97	0,5%	-	0,0%	25	0,4%	267	1,6%	228	-	228	2,8%	788	1,6%	329	1,7%
6.	Normes internationales et affaires juridiques	32	0,1%	16	-	16	0,1%	-	0,0%	4	0,1%	20	0,1%	16	-	16	0,2%	30	0,1%	14	0,1%
7.	Programme de déontologie	20	0,1%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	20	0,1%	-	-	-	0,0%	100	0,2%	-	0,0%
<b>Total, Titre IB</b>		<b>212</b>	<b>0,7%</b>	<b>122</b>	<b>89</b>	<b>211</b>	<b>1,2%</b>	<b>19</b>	<b>0,1%</b>	<b>39</b>	<b>0,6%</b>	<b>630</b>	<b>3,8%</b>	<b>615</b>	<b>0</b>	<b>616</b>	<b>7,6%</b>	<b>935</b>	<b>1,9%</b>	<b>374</b>	<b>1,9%</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>		-	0,0%	59	-	59	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	50	0,3%	10	2	11	0,1%	2 500	5,1%	13	0,1%
<b>TOTAL, TITRE I</b>		<b>7 008</b>	<b>23,3%</b>	<b>2 581</b>	<b>89</b>	<b>2 670</b>	<b>14,7%</b>	<b>1 949</b>	<b>12,7%</b>	<b>875</b>	<b>12,6%</b>	<b>686</b>	<b>4,1%</b>	<b>626</b>	<b>2</b>	<b>628</b>	<b>7,8%</b>	<b>3 869</b>	<b>7,9%</b>	<b>854</b>	<b>4,4%</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>																					
<b>A. Programmes</b>																					
I	Éducation	4 500	14,9%	1 998	1 608	3 606	19,9%	4 500	29,4%	2 352	33,8%	5 500	32,8%	1 917	333	2 250	27,8%	14 621	29,7%	5 812	30,1%
II	Sciences exactes et naturelles	3 392	11,3%	893	577	1 471	8,1%	2 549	16,7%	1 389	19,9%	2 213	13,2%	1 322	168	1 490	18,4%	8 488	17,3%	3 015	15,6%
III	Sciences sociales et humaines	500	1,7%	467	483	950	5,2%	2 200	14,4%	788	11,3%	1 000	6,0%	527	61	589	7,3%	3 710	7,5%	1 638	8,5%
IV	Culture	3 247	10,8%	1 894	691	2 585	14,2%	1 900	12,4%	530	7,6%	2 017	12,0%	707	46	753	9,3%	6 557	13,3%	2 752	14,3%
V	Communication et information	900	3,0%	436	337	773	4,3%	1 300	8,5%	515	7,4%	1 400	8,4%	545	156	702	8,7%	6 583	13,4%	2 600	13,5%
	Institut de statistique de l'UNESCO	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
<b>Total, Titre II.A</b>		<b>12 539</b>	<b>41,6%</b>	<b>5 689</b>	<b>3 696</b>	<b>9 385</b>	<b>51,7%</b>	<b>12 448</b>	<b>81,4%</b>	<b>5 573</b>	<b>80,0%</b>	<b>12 130</b>	<b>72,4%</b>	<b>5 018</b>	<b>766</b>	<b>5 783</b>	<b>71,4%</b>	<b>39 958</b>	<b>81,2%</b>	<b>15 817</b>	<b>82,0%</b>
<b>B. Programme de participation</b>		-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	33	0,2%
<b>C. Services liés au programme</b>																					
1.	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	95	0,3%	106	9	115	0,6%	80	0,5%	8	0,1%	223	1,3%	154	12	166	2,1%	292	0,6%	128	0,7%
2.	Programme de bourses	4	0,0%	-	-	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	4	0,0%	2	-	2	0,0%	3	0,0%	1	0,0%
3.	Information du public	445	1,5%	20	8	28	0,2%	4	0,0%	-	0,0%	172	1,0%	70	15	85	1,1%	1 206	2,5%	37	0,2%
4.	Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	250	0,8%	373	139	512	2,8%	34	0,2%	205	2,9%	403	2,4%	253	-	253	3,1%	350	0,7%	156	0,8%
5.	Élaboration du budget et suivi de son exécution	9	0,0%	103	145	248	1,4%	-	0,0%	-	0,0%	45	0,3%	24	-	24	0,3%	462	0,9%	28	0,1%
<b>Total, Titre II.C</b>		<b>803</b>	<b>2,7%</b>	<b>601</b>	<b>301</b>	<b>902</b>	<b>5,0%</b>	<b>117</b>	<b>0,8%</b>	<b>213</b>	<b>3,1%</b>	<b>847</b>	<b>5,1%</b>	<b>502</b>	<b>28</b>	<b>530</b>	<b>6,5%</b>	<b>2 313</b>	<b>4,7%</b>	<b>350</b>	<b>1,8%</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>		<b>13 342</b>	<b>44,3%</b>	<b>6 290</b>	<b>3 998</b>	<b>10 288</b>	<b>56,7%</b>	<b>12 565</b>	<b>82,1%</b>	<b>5 786</b>	<b>83,0%</b>	<b>12 977</b>	<b>77,4%</b>	<b>5 520</b>	<b>793</b>	<b>6 313</b>	<b>78,0%</b>	<b>42 271</b>	<b>85,9%</b>	<b>16 199</b>	<b>84,0%</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>																					
<b>A. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>		4 923	16,4%	2 223	81	2 304	12,7%	-	0,0%	12	0,2%	1 864	11,1%	595	61	656	8,1%	548	1,1%	258	1,3%
<b>B. Relations extérieures et coopération</b>		326	1,1%	149	0	149	0,8%	528	3,5%	216	3,1%	570	3,4%	292	2	294	3,6%	1 176	2,4%	761	3,9%
<b>C. Gestion des ressources humaines*</b>		1 397	4,6%	117	1 387	1 504	8,3%	110	0,7%	37	0,5%	364	2,2%	83	23	106	1,3%	332	0,7%	581	3,0%
<b>D. Comptabilité, gestion de la trésorerie et contrôle financier</b>		90	0,3%	73	200	273	1,5%	-	0,0%	-	0,0%	80	0,5%	20	-	20	0,2%	100	0,2%	28	0,1%
<b>E. Administration</b>		3 026	10,0%	946	21	967	5,3%	145	0,9%	42	0,6%	217	1,3%	73	6	79	1,0%	904	1,8%	615	3,2%
<b>TOTAL, TITRE III</b>		<b>9 762</b>	<b>32,4%</b>	<b>3 508</b>	<b>1 689</b>	<b>5 196</b>	<b>28,6%</b>	<b>783</b>	<b>5,1%</b>	<b>307</b>	<b>4,4%</b>	<b>3 094</b>	<b>18,5%</b>	<b>1 063</b>	<b>92</b>	<b>1 155</b>	<b>14,3%</b>	<b>3 060</b>	<b>6,2%</b>	<b>2 242</b>	<b>11,6%</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>		<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 379</b>	<b>5 775</b>	<b>18 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 968</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 209</b>	<b>887</b>	<b>8 096</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 296</b>	<b>100,0%</b>
<b>Réserve pour les reclassements/promotions au mérite</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>		<b>30 112</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 379</b>	<b>5 775</b>	<b>18 154</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 297</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 968</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 209</b>	<b>887</b>	<b>8 096</b>	<b>100,0%</b>	<b>49 200</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 296</b>	<b>100,0%</b>

\* La majorité des dépenses au titre de HRM sont liées au budget pour la formation décentralisée vers les secteurs, bureaux et unités hors Siège.

\*\* Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composants.